



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



66

Per 3944 f. 28

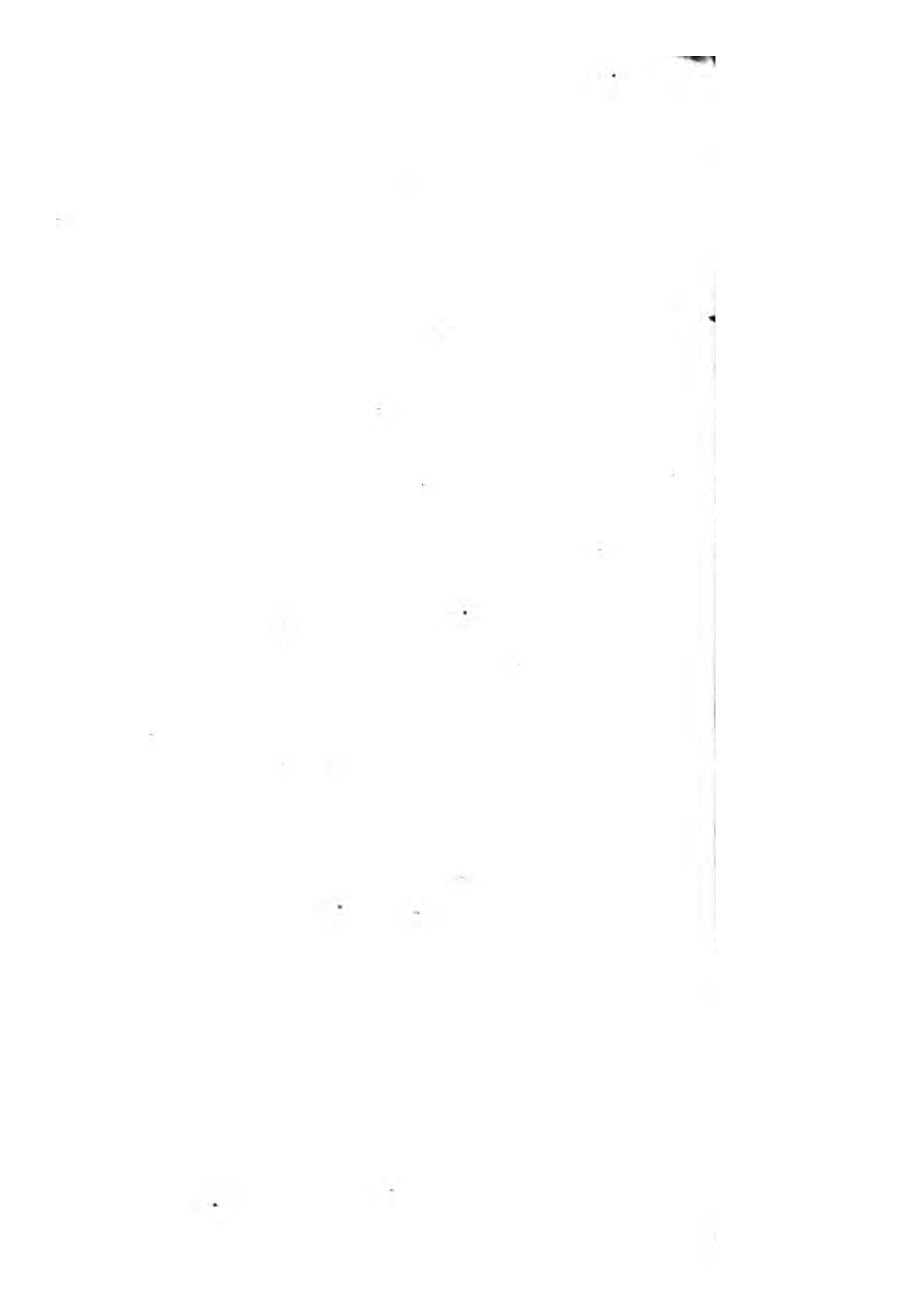


66

Per 3947 f. $\frac{28}{10}$







100

100

100

100

100

100

100

100

100

100



BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE
ET

MODERNE.

Pour servir de suite aux
BIBLIOTHEQUES
UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.
TOME X.

POUR L'ANNE'E MDCCXVIII.
Partie Premiere.



A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Libraire.

M DCC XVIII.

Handwritten text, possibly a title or header, located in the upper middle section of the page.

Handwritten text, possibly a date or a specific reference, located in the middle section of the page.

Handwritten text, possibly a signature or a concluding note, located in the lower middle section of the page.

Handwritten text, possibly a signature or a concluding note, located in the lower section of the page.

T A B L E
D E S
A R T I C L E S
E T
D E S L I V R E S

De la I. Partie du Tome X.

- I. **L** *E second Volume des ANTI-
QUITEZ ROMAI-
NES recueuillies par Mr. de SAL-
LENGRE.* 1
- II. *Le troisiéme Tome de l'Histoire des
Papes, par le P. PAGI.* 28
- III. **VIE DE BONIFACE VIII.** 32
- IV. *Seconde Partie de l'Extrait des
Sermons de Mr. l'Evêque de BAN-
GOR.* 127
- V. *Lettres sur divers sujets de Reli-
gion. & de Metaphysique, par feu
Mr.* * 2.

TABLE DES ARTICLES.

Mr. de LA MOTTE FENELON Archevêque de Cambrai. 181

VI. Dialogues sur l'Eloquence, par le même. 213

VII. Remarques sur la Poësie Française, par le P. DU CERCEAU. 222

VIII. Mémoires de Mr. HUET, ancien Evêque d'Avranche. 225

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE

ET MODERNE.

ARTICLE I.

NOVUS THESAURUS ANTI-
QUITATUM ROMANARUM
*congestus ab ALB. HENRICO DE
SALLENGRE Celsissimorum ac
Præpotentium Fœderati Belgii Ordini-
um Rei Ærariæ Quatuorviro, nec
non Serenissimæ Principis Arausionen-
sis Consiliario Tomus II. cum figu-
ris Æneis in fol. à Amsterdam chez
du Sauzet coll. 1532. avec la Pré-
face & l'Index.*



N'a parlé, dans la I. Partie
du VII. Tome de cette Bi-
bliothèque, du I. Volume de ce
Recueil d'Auteurs, qui ont écrit tou-
chant les Antiquitez Romaines, & que
Tome X. P. I.

A

feu

ce qu
fe

2
Bibliothèque
feu Mr. *Grævius* n'a pas mis en son
Thréfor. Les Lecteurs pourront voir
par-là le dessein de Mr. de *Sallengre*,
dans le Recueil, qu'il s'est proposé
de faire. Ici nous ne ferons que
marquer les Auteurs & les Ouvrages
dont ce Tome est composé, selon
l'ordre auquel ils se trouvent; sans
nous étendre beaucoup, sur les ma-
tieres dont ils traitent; ce qui nous
meneroit beaucoup plus loin, que les
Volumes de la *Bibl. A. & M.* ne nous
le permettent.

I. LE premier Auteur est *André
Cirino*, Clerc Régulier de Messine,
qui a recueilli tout ce qu'il a pu ra-
masser de l'Antiquité, touchant la Vil-
le de Rome & son fondateur Romu-
lus, & qui l'a renfermé dans un Li-
vre assez gros, composé de LIX.
Chapitres, qui ne sont pas fort bien
rangez, comme Mr. de *Sallengre* le
remarque, dans sa Préface. Les ma-
teriaux ne sont pas rares, ni recher-
chez; on n'y trouve presque rien,
qui ne soit très-connu à tous ceux
qui ont un peu de Lecture de l'Anti-
quité Romaine; & le stile de l'Au-
teur ne se ressent nullement de l'éle-
gance des Anciens Auteurs Romains,
ni de celle des savans Italiens du
XVI.

Ancienne & Moderne. 3

XVI. & du XVII. siecle. Il semble que l'Auteur ait pris , pour son modele , en cela , quelques Scholastiques des siecles passez , & non les Auteurs du siecle d'Auguste , & ceux qui se sont piquez de les imiter. Cependant il a été extrêmement loué , par divers Auteurs Siciliens ; dont on verra les noms , dans la Préface de Mr. de *Salengre*. Il a donné encore quelques Ouvrages au public & se proposoit d'en publier d'autres , comme il le dit dans la Préface de celui-ci ; à laquelle un de ses Amis a encore ajoûté un supplément , après sa mort. Quelques *Célestins* du tems passé , qui ont donné la naissance à ce Proverbe : *buire à la Célestine* , avoient difamé cet Ordre ; mais notre Auteur a montré qu'il y avoit des gens laborieux. Ce n'est néanmoins plus le tems , où l'Italie , & encore moins la Sicile , se faisoit honneur d'imiter les bons siecles , & de se former le goût , sur les grands Originaux de l'Antiquité. Ce n'est pas que ces Nations , comme je l'ai remarqué ailleurs , n'aient encore assez de génie , pour réüssir comme autrefois ; mais leur maniere d'étudier sous de mauvais maîtres , pendant long-tems , & le peu de cas

que font les Puissances des Belles-Lettres, & de ceux qui en font profession, font la cause de tout le mal. Si elles étoient favorisées, comme elles le devroient, & si la maniere d'étudier y étoit réformée, & soutenue d'un peu plus de liberté; on y verroit dans peu autant de grands hommes, que jamais. Mais pendant que l'intrigue, l'hypocrisie, & la flaterie seront les uniques voies de parvenir; on ne verra rien, qui ne fasse regretter le siecle de *Leon X.*

Pour dire quelque chose de la matiere, que nôtre Auteur traite; il commence par rechercher pourquoi la ville de Rome a été nommée, de ce nom-là; c'est que ce mot signifie *force* en Grec, & qu'elle s'appelloit en Latin *Valentia*; mais que, pour je ne sai quelle raison superstitieuse, on cachoit ce dernier nom. Il cite là-dessus un passage de *Solin*, qui est un assez chetif Auteur & plein de mauvaises choses; quoi que le Grand *Saumaise* lui ait fait l'honneur de le commenter, à cause que *Solin* a abrégé divers endroits de *Pline*. Ce passage de *Solin* cité au Ch. I, 2. ne se trouve qu'en partie dans cet Auteur. Depuis ces mots : *Pelasgos complures Siccyone*

Ancienne & Moderne. 5

cyone, Thespiaque, Græcis civitatibus &c. il n'y a rien de tout cela dans *Solin*, comme on le peut voir dans le Chap. 1. & 2. de son *Polyhistor*, où il parle de l'Origine de Rome. Cependant l'Auteur commence par dire : *Solinus in Polyhistore tradit munitissimam arcem*, après quoi, il continue : *hæc ille ex Auctore antiquissimo Cumanæ Historiæ, apud Festum Pompeium, asseritque Pelasgorum complures &c.* Ces mots se trouvent, non dans *Solin*, mais dans *Festus*. Il auroit fallu dire, *qui scriptor Historiæ Cumanæ asserit &c.* Mais il y a apparence que le bon *Cirino* n'a cité ce passage, que de la seconde main; aussi cette citation est-elle mêlée des paroles d'un autre, & même fort peu correcte, dans ce qui est de cet Historien de Cumes. Il fait dire ou à *Solin*, ou à cet Historien : *hi in Palatio, quò frequentissimi convenerant, urbe condita, eam, ob pugnandi Robur, Romini appellarunt.* Il y a en marge : *Roma antea Romini & Valentia.* Mais *Romini* est l'accusatif *ῥώμιν*, & non un nominatif. Le reste n'est pas non plus cité correctement.

Il cité encore *Aristote* dans le Liv. III. c. 9. de ses *Politiques*, en ces

termes : *Aristoteles ex Lycophronis Sophistæ oraculo docet , civitatem à virtute denominandam* ; comme s'il s'agissoit de Rome. Mais il n'y a rien de semblable , dans *Aristote* , qui cite seulement *Lycophron* , pour dire que *la Loi est comme un garand des droits de chaque citoyen ; mais qu'elle ne les fait ni bons , ni justes*. *Cirino* aura cru qu'il s'agit ici du Poëte *Lycophron* , qui fait prédire à *sa* *Cassandre* la puissance des Romains , & il aura confondu des choses , qui n'ont point de rapport. Les Lecteurs pourront examiner , s'ils veulent , les autres citations , où il y aura sans doute bien des choses à redire. Je vois qu'il cite un peu plus bas §. 3. *Serapronius de Divisione Italiae* , qui est un Auteur supposé par *Annius de Viterbe* , & il fait encore le même usage de ces Auteurs forgez , en d'autres endroits.

L'Auteur traite de Rome , dans les X. premiers Chapitres ; dans les VI. suivans , il parle des devanciers de Romulus & de Remus , dès la fondation de Troie , jusqu'à Numitor. Depuis le XVII. on voit les aventures de Romulus & Remus , jusqu'à la fin. Il y a quantité de choses , qui regardent plutôt les coutumes & les opinions

Ancienne & Moderne. 7

opinions des Romains, que la personne de Romulus. Ce sont proprement des Digressions, dont l'Auteur a trouvé à propos de grossir son Ouvrage. Mr. *Grævius* avoit promis de publier cette Piece, dans son Recueil; comme il paroît, par le Privilege, qui est au devant du I. Tome. Cependant il ne le fit pas. Mr. de *Sallengre* en conclut que le livre étoit très-rare, puisque Mr. *Grævius* ne put le trouver. On pourroit croire qu'il y en eut une autre raison, qui ne feroit pas honneur au bon *Cirino*. Son livre avoit été publié à Palerme en M DCLXIX. in fol.

Comme il étoit plein de fautes d'impression on a eu soin de les corriger, ou de les marquer au moins au dessous des pages. On y en a encore remarqué quelques unes de l'Auteur; & si on l'avoit examiné à la rigueur, on y en auroit, sans doute, trouvé un bon nombre d'autres. Quoi qu'il en soit; cette Edition est beaucoup meilleure, que celle de Palerme.

II. LA seconde piece de ce Volume est une Dissertation Anecdote de *Saumaïse*, touchant les *Secretaires*, adressée au savant *Christophe Justel*, Secrétaire de la Maison & Couronne

8 Bibliothèque

de France. Elle a été tirée du Cabinet de Mr. de *Chevanes*, Avocat au Parlement de Dijon, & envoyée à Mr. de *Sallengre*, par le P. *Oudin* Jésuite, Professeur en Eloquence, en cette ville-là. Quoi qu'elle ait été écrite, selon les apparences, à la hâte, par ce grand homme; comme plusieurs autres petites pieces, qu'on a trouvées après sa mort; on ne laisse pas d'y reconnoître sa grande érudition. Le mot de *Secretaire* n'a pas été connu, même sous la basse Latinité; on nommoit celui, qui faisoit cette fonction, à *Secretis*; mot que ceux de Constantinople ont grécisé à leur mode. Ce qu'on appelloit *Secretaria* étoient les lieux, où l'on rendoit la justice. *Saumaïse* y traite des *Notaires*, des *Scribes*, des *Réferendaires* & des *Chanceliers*, offices qui ont du rapport à celui des *Secretaires*. Cette piece est courte, & elle méritoit d'être inferée dans un plus grand volume, pour la pouvoir garder.

III. ON trouve ensuite la Dissertation des *Pantomimes* & des *Mimes* d'*Ottavio Ferrari*, publiée par Mr. *Fabricsius*, & dont j'ai parlé dans le Tome VI. p. 202. de cette *Bibliothèque A. & M.*

IV.

IV. UN Ouvrage de *Nicolas Calliachus*, sur les jeux sceniques des *Pantomimes* & des *Mimes*, suit celui de *Ferrarius*; mais outre la matiere commune des *Mimes* & des *Pantomimes*, il y est traité au long de ce qu'on appelle, en Latin, *Scena*, qui étoit cette partie du Théâtre, où les Pièces se représentoient.

Ce *Calliachi* étoit né en Candie, d'une bonne famille de cette île, en *MDCXLV*. Comme l'île fut prise par les Turcs, il alla étudier à Rome, au College Gregorien, & après plusieurs années d'étude, il fut reçu Docteur en Philosophie & en Théologie. Il fut ensuite appelé à Venise, pour y enseigner la Langue Greque, dans un Séminaire qu'on y établit, à l'imitation de celui de Rome. Il y enseigna la Langue Greque & la Langue Latine & la Philosophie Péripateticienne, avec beaucoup de réputation. Cela fit que *Gio Battista Negroni*, de Corfou, qui expliquoit les *Analytiques posterieures* d'*Aristote*, étant mort, il fut choisi pour remplir sa place, par le Senat de Venise. Il s'en aquita, avec applaudissement, depuis l'an *MDC LXXVIII*. Le Comte *Pietro Franzano*, premier Professeur

en Philosophie extraordinaire, mourut quelque tems après & *Calliachi* lui succéda en M D C L X X X I. Après avoir expliqué, pendant quelque tems, *Aristote*; il fut fait Professeur en Rhétorique, à la place d'*Ottavio Ferrari*, mort le 7. de Mars M D C L X X X I I. & continua dans ce poste jusqu'à sa mort, qui arriva l'an M D C C V I I.

On a tiré ce qu'on vient de lire de la Préface de Mr. *Marc-Antonio Madero*, qui a le soin de la Bibliothèque de S. Marc, & qui l'a tiré en partie du *Lyceum Patavinum* de Mr. *Patin*. Mr. *Madero*, Editeur de ce livre de *Calliachi*, promet d'autres piéces de lui, qui vaudront bien celle-ci, qu'il a publiée à Venise en M D C C X I I. Quoi qu'il ne fût pas de la force de *Ferrari*, on verra par ce Traité, qu'il marchoit heureusement sur ses traces, & l'on souhaitera que Mr. *Madero* publie ceux qu'il a encore entre les mains. Il est étonnant que *Calliachi* ayant si long-tems étudié en Philosophie & même enseigné le Peripatetisme, il ne se fût pas gâté le goût & le stile. On ne peut pas douter que s'il n'eût pas tant perdu de tems à étudier & à enseigner
cette

Ancienne & Moderne. II

cette Philosophie & sur tout la Logique, qui est la Science du monde la plus sèche & la plus stérile, il ne fût allé fort loin dans les Belles Lettres.

Il ne traite pas ici du Théâtre en général, mais seulement de la *Scene* & de ses parties, ce qu'il fait avec beaucoup de savoir & de netteté; après quoi, il parle de l'origine des *jeux scéniques*, & vient ensuite aux *Mimes*; concernant lesquels, il explique bien des choses, que *Ferrari* n'avoit pas touchées, & relève civilement bien des endroits, où il croyoit que de grands Critiques s'étoient trompez. Mr. *Madero* en a donné un petit abrégé dans sa Préface; mais on fera bien de lire le *Traité* même, qui n'est pas long.

V. A P R E S cela viennent deux *Disertations* de Mr. *Giovan Antonio Astori*, sur deux inscriptions anciennes. L'une est au dessous d'un buste, où on lit:

B O N O D E O

B R O T O N T I.

L'Auteur prend ce buste pour le buste d'un des Dieux Penates, ou do-

mestiques de ceux, qui l'avoient fait faire; il montre que le titre de *Bonus* se donnoit à cette sorte de Dieux; & pour *Broton*, il écrit *Bronton*, en Grec *Βροντῶν*, c'est à dire, *tonnant*. Il prouve aussi que l'on donnoit à Jupiter une espee de chapeau, qui paroît sur la tête de ce buste.

L'autre Dissertation est sur un monument antique apporté de Laconie à Venise. Il a été fait par la femme d'*Alcman* Poëte Lacedemonien, assez connu, comme le croit nôtre Auteur. Il n'y a néanmoins que les lettres *KMAN* du nom de ce Poëte; le commencement a été effacé, par le tems. Il y a cinq personnages sur le marbre, dont l'un qui est assis, est, comme on croit, *Alcman*, & une Femme, qui lui donne la main, paroît sa Veuve. Mr. *Astori* explique chacune de ces figures & après cela les mots, qui sont difficiles à déchiffrer, sur tout à cause des caractères particuliers qu'on y voit. On ne pourroit pas bien faire comprendre cette explication sans rapporter l'original, & sans s'étendre plus qu'on ne peut. Ainsi on renverra les Lecteurs au livre même, qui mérite d'être lu avec soin. Cette seconde Dissertation pa-

rut.

rut à Venise , à la fin de l'an MDCXCVII. & la précédente, au commencement de l'année suivante.

VI. LA piece suivante est de *Jacques André Crusius*. Elle traite de la *Nuit* & de ce qui se faisoit, pendant la *Nuit*, chez les *Anciens*, principalement parmi les *Romains*. Cette Edition a été faite sur la seconde de *Breme* en MDCLX, qui est plus exacte & plus complete, que celle, qui avoit paru deux ans auparavant. Il y a beaucoup de recherches dans cet Ouvrage, & il n'étoit pas indigne d'entrer dans ce Recueil.

VII. IL y a, après cela, un *Traité* de *Pierre Bertius* des *Digues* & des *Ponts*, qui ont été faits sur la mer, & dont on trouve quelque chose dans l'*Histoire*. Il fit cet Ouvrage, à l'occasion de la digue, que le *Cardinal de Richelieu* avoit fait faire, pour fermer le port de la *Rochelle*. Cet homme avoit été d'abord dans le *Parti des Rémonstrans*, en faveur duquel il fit un *Livre* intitulé *Hymenæus desertor, sive de sanctorum Apostasia*, & quelque autre *Pièce*. Ce *Parti* ayant succombé, *Bertius* perdit un emploi, qu'il avoit à *Leide* & ne sachant ensuite comment vivre, il se fit *Catholique Romain*.

main, à Paris en MDCXX. où il fut fait Géographe & Professeur Royal, titre qu'il prend à la tête de son Livre des Dignes. Ce livre n'est pas indigne d'être lu, quoi que plein de flatteries pour le Cardinal, & d'invectives contre les Protestans.

VIII. IL est suivi d'une petite Dissertation de Mr. le Comte de *Marsigli*, sur les restes, que l'on voit encore dans le Danube, du Pont que Trajan y avoit fait faire. L'Auteur croit que *Dion* a extrêmement exagéré, en parlant de ce Pont, à en juger au moins par ce qui en reste. Il faut néanmoins que les fondemens en fussent bien solides, puis qu'il en reste une partie à présent, dans une riviere rapide & sujette à se geler. On sait quelle est la violence de la glace, qui descend en gros morceaux, lors qu'il dégele & qui emporte les ponts les mieux bâtis. Cette Dissertation avoit été composée en Italien, & inserée dans le Tome XXII. du *Giornale de' Letterati*, qui se fait à Venise. On l'a traduite en Latin, pour la mettre ici. Il seroit à souhaiter que l'Interprete eût un peu mieux possédé la Langue Latine. Les mots de *Pons supra Danubium*, dans le Titre, choquent

Ancienne & Moderne. 15

quent d'abord les Lecteurs, quoi que le Livre soit mieux écrit. Les Latins diroient *Pons in Danubio factus*, & non *supra Danubium*.

IX. ON voit ensuite un recueil de diverses antiquitez, qui se trouvoient en MDCX, dans le Cabinet de Mr. Paul Petau, Conseiller au Parlement de Paris, & fort curieux de ces sortes de choses; ce qui lui faisoit dire, en faisant allusion à son nom: *cum nova tot quarant, nil nisi prisca P E T O*. Ce sont des statues de cuivre de Dieux & de Déeses, de Satires, &c. des Lampes de toutes sortes, des Urnes, des Inscriptions, des Vases, des Etrilles, des Clefs anciennes, & d'autres semblables instruments; plusieurs médailles Romaines, & un plus grand nombre de monnoies, & de médailles des derniers siècles. Il y en a, par exemple, une de Paul III. & une de Jules III. L'une est de M D XLVI. & l'autre de M D L. Dans la première, on voit d'un côté Paul III. habillé pontificalement, & au revers le même Pape debout & donnant la bénédiction à un guerrier, qui est à ses pieds, avec cette légende *OMNES REGES SERVIENT EI*. Dans celle de Jules III. on voit
autour

autour de sa tête D. IV LIVS III. REIPVB. CHRISTIANAE REX AC PATER. Au revers il y a un Hercule qui porte le Ciel, un genouil en terre, & autour PONDUS IMMANE d'un côté, & de l'autre VIRES INFRACTÆ. Je ne vois pas la première entre les médailles de Paul III, que *Palazzia* rapportées; mais il n'a pas oublié celle de Jules III. qui n'est pas moins scandaleuse, que l'autre. Ce faste n'est nullement supportable en des gens, qui auroient bien eu de la peine à gouverner Chrétienement un petit Evêché; & qui n'avoient aucun droit, sur les Royaumes de la Terre. Aussi le bon *Paul Petau* a-t-il fait graver à côté: *nenia Iberæ ac persolæ gerræ*, rodomontades Espagnoles & pures sotises. Il seroit à souhaiter que le même *Petau*, ou quelcun de ses Amis eût donné une petite explication de ce qu'il peut y avoir d'obscur dans ces Antiquitez, au moins autant qu'il auroit été possible.

X. LA piece suivante est un livre de *Charles le Bret*, Conseiller & Avocat du Roi dans la Cour des Aides, de l'ancien ordre des Jugemens particuliers parmi les Romains, à qui il joint aussi

aussi les Atheniens. Ce Livre fut publié à Paris en MDCX. & l'Auteur promettoit en sa préface un second Traité, où il décriroit ce que les Romains appelloient *les Jugemens publics*; mais on ne voit pas qu'il ait executé ce qu'il s'étoit proposé. Il s'en faut de beaucoup qu'il égale les *Cujas*, les *Hotmans* & les autres Jurisconsultes du tems.

XI. ON trouve immédiatement après, deux Traitez de *Girolamo Magio* d'Anglara, ville du Milanès, imprimez après sa mort. Il s'étoit appliqué, comme *François Sweerts* le dit, dans son Eloge, à l'étude du Droit, à laquelle il avoit joint celle des Belles Lettres, comme il paroît par les livres qu'il a publiez. Il étudia sous *Charles Robortel*, Professeur en Eloquence, à Bologne. Il fit des notes sur *Æmilius Probus*, comme on parloit alors; ou plutôt sur *Cornelius Nepos*, comme en l'a reconnu dans la suite; & un Traité de *l'Incendie du Monde*, selon les idées des Stoiciens, qui parurent à Bale en M D LXII. comme on le voit par la date de la Dédicace du *Corn. Nepos*. A la fin de l'Ouvrage, il a mis une Lettre à deux Jurisconsultes de ses Amis & de

de ses compatriotes, nommez *Gregoire Angeleri* & *Paul Ligi*, qui lui conseilloyent de permettre, qu'on imprimât ses remarques sur *Corn. Nepos*; dans laquelle il dit qu'encore qu'il eût parlé, dans ses notes, sur les Vies des illustres Généraux Grecs, de l'Auteur de ce livre, comme d'un homme, qui vivoit du tems de *Cicéron*, il en doutoit néanmoins, & met les raisons de part & d'autre; en sorte qu'il paroît qu'il penchoit du côté de ceux, qui croyoient que cet Auteur avoit vécu, sous l'un des *Théodoses*. Cependant il s'en remettoit au jugement de *Robortel*, qui décida, avec raison, contre lui; comme ces deux Jurisconsultes l'ont témoigné, dans un Avertissement, qui suit cette Lettre. Il est étonnant qu'on ait pu se persuader que des Vies, si bien écrites, pussent avoir été faites du tems des *Théodoses*. *Lambin* lui même en parle, en doutant, en sa Préface sur ses remarques. *Sweerts* dit que ce savant homme, qui travailla sur cet Auteur après *Magio*, l'a copié hardiment, en plusieurs endroits, sans le nommer. Je n'ai pas le tems de comparer leurs notes, pour voir si cela est vrai; mais si *Lambin* a en usé ainsi, il a tort;

tort ; mais il est certain que les notes de *Lambin* valent mieux que les siennes, & que *Magio* ne l'égalait pas, en matieres de Belles-Lettres, quoi qu'il ne soit nullement à mépriser. Ensuite il publia à Venise, où l'on dit qu'il faisoit le métier de Correcteur, ses quatre Livres de *Mélanges, ou de diverses Lectures*, que *Jean Gruter* a depuis publiez de nouveau, à la fin du II. Tome de son *Thesaurus Criticus*.

En suite, la République de Venise lui donna l'emploi de Juge, dans l'île de Chypre, qu'elle possédoit alors, & il y alla. Les Turcs se rendirent maîtres de cette île en M D LXXI. & *Magio*, qui fit la fonction de Canonier à l'amagouste, apparemment faite d'autres, fut pris & emmené contre la foi donnée, en esclavage, à Constantinople. Ce fut en cet état qu'ayant remarqué que les Turcs n'avoient point de cloches ; il fit le *Traité de Tinnabulis*, sur ce que sa mémoire lui fournissoit ; ce qui est assurément une chose très-surprenante. Il est vrai qu'il y cite peu de paroles des Anciens, mais il ne laisse pas de faire des citations générales, & des allusions justes à l'Antiquité. Il

dédia

dédia ce Livre & en envoya le *Manuscrit* à *Charles Rym* de Gand, Ambassadeur, pour l'Empereur Maximilien II. à la Porte; pour implorer son secours, afin qu'il fût mis en liberté. Elle est très-touchante & très-bien écrite. *Philibert Rym*, Sénateur de Gand, qui fut ensuite maître de cet exemplaire, le donna aux Jésuites, qui le firent imprimer, avec les notes de *Sweerts*, qui a eu soin d'y rapporter les propres termes des Auteurs, que *Magio* avoit citez. Cet habile homme avoit desiné plusieurs choses de sa main, qu'on a fait très-bien graver. L'Ouvrage suivant de *Magio* est touchant le supplice, que les Romains nommoient *Equuleus*, & qu'un a appellé depuis *Chevalet*. Il le fit la nuit, qui étoit le seul tems, où son maître Turc lui donnoit quelque repos, & le dédia en M D LXXII. ou en M D LXXIII. à celui qui étoit alors Ambassadeur de France à la Porte. Il ne mit pas son nom, dans sa Copie, apparemment parce qu'il ne le savoit pas; mais en recherchant qui étoit Ambassadeur de France à la Porte, en ce tems-là, on a trouvé que c'étoit *François de Noailles*, Evêque d'Acqs. Il le prie
fort.

Fort, aussi bien que l'Ambassadeur de l'Empereur, de vouloir s'employer à lui procurer la liberté. On ne fait pourquoi ils ne le racheterent pas, ou n'obtinent pas sa liberté; mais ce pauvre homme fut étranglé, par ordre du Bacha *Mehemet*, peu de jours après avoir remis ce livre au Médecin de l'Ambassadeur de l'Empereur. Il tomba ensuite entre les mains de *Thomas Seghet* Anglois, qui l'envoya en MDCVIII. à *Godefroi Jungerman*, pour le faire imprimer en Allemagne; comme il le fit, en y ajoutant de bonnes notes, pour suppléer, ou pour redresser les citations de *Magio*.

XII. ON a mis, après ce Traité, une piece d'*Angelo Roccha*, de l'Ordre des Ermites de S. Augustin, Evêque de Tagaste; c'est à dire, *in Partibus*; car cette ville, qui a été la patrie de S. *Augustin*, est entre les mains des Mahometans. Cette piece est des Cloches, & roule principalement sur l'usage que les Chrétiens en font dans les Eglises, & sur les Carillons. Ce livre avoit paru à Rome, en MDCXII. in 4. & étoit devenu fort rare. Touchant l'Auteur, on peut consulter la *Pinacotheca* de *Jean Vittorio Rossi*, qui

qui en parle avec éloge. Pour le Livre, dont il s'agit, il est plus à l'usage de l'*Ile Sonnante* de *Rabelais*, que des lieux, où la Sonnerie n'est pas tant en usage.

XIII. EN suite on voit trois Traitez de *Girolamo Bossio* de Pavie. Le premier est de la *Robe Romaine*, qui parut à Paris, en M D C XII. Les Ouvrages de *Bossio* étoient devenus rares, deçà les Monts, & Mr. de *Sallengre* a été obligé d'en faire copier une partie, sur les exemplaires qui s'en trouvent dans la Bibliothèque du Roi de France. Le Livre de *Toga* montre premierement ce que c'étoit & ceux qui étoient obligez de la porter, ou à qui il étoit defendu de s'en servir; dans quel tems on la prenoit, ou on la quittoit. Cela n'est point difficile, mais il l'est bien plus de savoir exactement la forme de cet habit, & ses différentes sortes; sur quoi il y a des difficultez, à l'égard desquelles les plus habiles gens sont partagez. C'est de quoi l'Auteur traite en suite, & sur tout dans la Dissertation suivante, de ce qu'on appelloit *latus clavus*. Elle fut imprimée à Paris en M D C XVIII. in 4. Comme tout cela a été traité, depuis
ce

ce tems-là, plus amplement par de très-habiles gens, & sur tout par *Ottavio Ferrari* & *Albert Rubens*; il ne faut pas s'étonner, si les deux Ouvrages de *Bossio*, dont on vient de parler étoit devenus rares; puis qu'il n'y avoit rien, qui ne se trouvât mieux dans les deux Auteurs, qu'on vient de nommer. Sans cela on les auroit, sans doute, rimprimez. Il faut néanmoins avouer que les deux Auteurs, qu'on vient de citer, se réfutent souvent fort bien l'un l'autre. On peut consulter là-dessus la Préface de *Mr. Grævius*, sur le Tome VI. de son *Thésor*.

Le troisième Traité de *Bossio* est du *Sistre* instrument Egyptien, qu'on mettoit dans la main d'Isis & d'autres Dieux. Il le publia à Milan l'an M D C XX. in 12. Il y en a plusieurs dans les Médailles anciennes, & l'on en a encore de tous entiers, dans les Cabinets d'Antiquitez. C'est un manche, duquel s'élevent deux lames de cuivre, ou d'autre métal, qui se joignent au haut en ovale, ou qui y forment un angle, avec la figure d'un chat sur la pointe, & d'autres figures sur les angles des côtez. Ces lames sont percées & traversées de
ba-

baguettes de métal, recourbées par les bouts, de peur qu'elles ne tombassent. Comme les trous étoient plus grands que les baguettes n'étoient épaisses, quand on les remuoit, comme on auroit fait pour les faire tomber, s'ils n'avoient été recourbez, ils faisoient un tintement, qui plaisoit aux oreilles Egyptiennes. *Benoît Bacchini* en avoit publié un Traité, où il en donne plusieurs figures. Il avoit été imprimé en ce país; mais comme il étoit petit & se pouvoit facilement perdre, *Mr. Grævius* le fit insérer dans le VI. Tome des Antiquitez Romaines, avec une petite addition de *Jaques Tollius*. Ceux qui en avoient traité, en avoient fait un instrument de guerre; mais un jeune homme fort studieux, & plein de bon sens, a fait voir, dans un Traité qu'il en a fait, & dont un Chapitre a été inferé dans le XVI. Tome de la *Bibliothèque Choisie*, qu'il n'y avoit aucune apparence à cela.

Samuel Bochart avoit découvert que le nom Hebreu de cet Instrument étoit *לצלצל tsiltzel* & croyoit que ce nom lui avoit été donné parce que la racine *לצל* signifie *tinter*. Cela étoit fort probable, mais j'ai mieux aimé

aimé tirer ce nom d'une autre signification de cette même racine, qui est *secouer*, ou *remuer*; parce que le nom Grec *σεισπος* vient de *σειω*, je *secoue*. Mais ce savant homme avoit commis une erreur assez grossiere, en confondant les *Sistres*, avec les *Cymbales*, qui étoient deux Hémispheres creux de métal, que l'on frappoit l'un contre l'autre, comme on le voit dans plusieurs anciennes figures; ainsi que je l'ai fait voir au long, dans les Additions aux notes de *Henri Hammond* sur 1. Cor. XIII, 1. Les Hebreux s'en servoient aussi & les appelloient מנצחנים *mnahnehim*, selon les LXX. Interpretes, & cela d'une racine, qui signifie *être remué*; parce qu'ils ne rendoient de son, qu'en frappant les deux Hémispheres l'un contre l'autre. De très-habiles gens s'y étoient trompez; comme on le verra, en consultant ces remarques. Il y a encore ici une quatrième Dissertation du même *Bosson*, qui avoit paru à Milan en MDCXXIV, in 8. Elle est intitulée *Fanotatus*, ou *des Etreues*, & elle mérite d'être lue. Personne n'en avoit traité exprès avant lui, & depuis son tems *Martin Lipenius* l'a entrepris, sans en faire aucune mention, ce qui fait croire

re qu'il n'avoit pas vû cette Dissertation de *Bossio*. Cet Ouvrage de *Lipenius*, qui est beaucoup plus long, que celui de *Bossio*, a été inseré dans le XII. Tome du *Trésor* de Mr. *Grævius*, qui ne semble pas néanmoins en avoir fait grand cas. Au moins, il n'en a rien dit, dans sa Préface.

On peut voir par-là que, généralement parlant, il y a plus de Traitez curieux, dans ce Volume du Recueil de Mr. de *Sallengre*, qu'il n'y en avoit dans le premier. Il nous apprend, à la fin de sa Préface, que l'on verra dans le III. Tome, qui est sous la presse, un savant Traité de feu Mr. *Cuper*, Bourgmestre de Deventer, où il parle des Médailles dans lesquelles on voit des Elephants; depuis le tems d'Alexandre le Grand, jusqu'à la chute de l'Empire Romain. Cet habile homme y avoit travaillé plusieurs années, & n'y mit la dernière main, que peu de tems avant que de mourir. Il y a quelques années, qu'il me fit l'honneur de me le montrer. Il le croyoit déjà, en ce tems-là, en état de paroître. Mais comme on trouve souvent, sans y penser, sur cette sorte de choses, de quoi confirmer, ou embellir ce qu'on en a dit,

je

je ne doute point qu'il n'y ait beaucoup ajoûté depuis.

On dit que ce Recueil de Mr. de *Sallengre*, pourra bien aller jusqu'au XII. Volume; mais il est difficile d'en rien dire d'assuré, parce qu'il arrive, de tems en tems, qu'on découvre des piéces dont on n'avoit pas ouï parler. Quoi qu'il en soit, s'il n'y a point de Tome, qui soit pire que celui-ci, le Public n'y perdra rien. Il seroit à souhaiter qu'avant que de publier aucun Traité, on le revît & qu'on en examinât, avec soin, toutes les citations, pour redresser ce qu'il peut y avoir de fautif. J'avouë que ce seroit un grand travail, mais comme l'on n'est point obligé de se hâter trop, dans l'impression d'un si grand Recueil; on peut travailler à cela par avance, & prendre le tems qu'il faut. Il ne seroit pas même mal de marquer, en peu de mots, au dessous des pages, les endroits, qui pourroient être rectifiez par d'autres Auteurs. Mais ceci demanderoit du savoir, du jugement, une grande lecture & bien de l'attention. Mr. *Grævius* n'a pas voulu se donner cette peine, parce qu'il n'en avoit pas le tems, & qu'il pouvoit mieux employer son loisir.

l'on pouvoit trouver quelque Professeur, qui voulût entreprendre de rendre ce service au Public; il mériteroit assurément une honête recompense. Ce seroit un travail, dont on ne pourroit pas tout à fait dire *in tenui labor*; parce qu'il se trouveroit, sans doute, des choses importantes aux Belles-Lettres; mais on ne pourroit pas non plus ajoûter: *at tenuis non gloria, si quem*

Numina leva sinunt, auditque vocatus Apollo.

Il y auroit toûjours plus d'utilité, pour le Public que d'honneur, pour celui qui y travailleroit.

ARTICLE II.

Breviarium Historico-Chronologico-Criticum illustriora PONTIFICUM ROMANORUM gesta, Conciliorum Generalium Acta, nec non complura cum sacrorum rituum, tum antiquæ Ecclesiæ Disciplinæ capita complectens, collecta & ordinata studio & Operâ R. P. FRANCISCI PAGI, Ord. Minorum Conventualium S. Fran-

Ancienne & Moderne. 29

Francisci S. T. D. Tomus III. continens gesta Pontificum XXX. à Cœlestino II. ad Benedictum XI, sex ab anno Christi MCXLIII. ad annum MCCCIV. Præmittuntur Indices Alphabethici & Chronologici Pontificum & Rom. Imperatorum, tam Orientis, quàm Occidentis, ac Scriptorum, qui in hoc Tomo citantur, per nomina & cognomina. In fine subjiciuntur tabule annorum Christi, ac in iis Litterarum Dominicalium, Paschatum & Indictionum cuilibet anno convenientium Kalendarium Romanum & Index rerum copiosus. A Anvers MDCCXVIII. & se trouve chez les freres de Tournes à Geneve. In 4. pagg. 656. avec la Préface & les Index.

J'AI assez fait connoître le dessein & la méthode de cet Ouvrage, dans les Extraits que j'ai donnez du I. & du II. Volume, dans le Tome VIII. de cette *Bibliothèque Anc. & Moderne.* Le P. *Antoine Pagi*, Oncle de l'Auteur, avoit conduit sa Critique sur *Baronius*, seulement jusqu'à l'an DCCCCXCVIII. & jusque-là il avoit fourni à son Neveu beaucoup de lumieres, pour l'Histoire & pour

la Chronologie. Depuis ce tems-là, ce dernier a donné ses propres découvertes, & a été obligé de lire & de comparer ensemble un très-grand nombre d'Actes & d'Auteurs des siècles les plus barbares; pour redresser les fautes, qui avoient été faites dans les tems, par les Anciens & les Modernes, & pour en former une Histoire suivie. Il paroît y avoir fort bien réüssi, au moins autant qu'il est possible à un Franciscain. On ne lui peut guère reprocher autre chose, sinon qu'il est toujours pour les Papes, & disposé à croire que le mal, qu'on en trouve, dans les Auteurs même contemporains, n'est qu'une pure calomnie des ennemis des Papes; & que le bien, qu'on en lit dans ceux de leur parti, doit être crû comme la pure vérité. D'autres gens se persuadent que l'on doit juger de ce qu'on a dit, des Papes, par leurs propres actions, & que si elles sont mauvaises, le mal qu'on a dit d'eux n'est pas tout faux. Toute la conduite de la vie & les maximes constantes, que l'on a suivies, décident des intentions, dans les actions, qui pourroient autrement paroître équivoques. L'Histoire d'ailleurs ne s'intéresse que pour la Vérité,

té, & trouve autant d'avantage à tirer des instructions des vices & des mauvaises actions des Papes ; que de ce qui mérite des loüanges, dans leur conduite. Elle propose également le mal, afin qu'on l'évite ; & le bien, afin qu'on le suive. Ainsi il ne faut rien dissimuler, & juger de ceux, qui ont vécu avant nous, de même que nous jugeons de ceux de nôtre tems ; dont nous n'approuvons nullement les fautes même, que nous voulons bien leur pardonner.

Ce Volume du P. *Pagi* commence par le Pontificat de Celestin II. qui fut créé Pape le 26. de Fevrier de l'an M C XLIII. & finit par celui de Benoît XI. qui mourut le 6. de Juillet de l'an M CCC IV. L'Auteur montre par tout, qu'on s'est très-fréquemment trompé dans les dates de la création & de la mort des Papes ; & il faut avouër que ces fautes se sont multipliées, pour ne pas avoir recouru aux anciens Actes les plus authentiques, ou aux Auteurs, qui devoient être les mieux informez ; mais pour avoir copié le premier Auteur, qui s'est rencontré, soit ancien, soit moderne, sans le comparer aux autres. Le P. *Pagi* a évité, avec soin, ces

fautes, & corrigé des milliers de bévues, par cette comparaison; où les Actes publics & les Auteurs contemporains, qu'il cite exactement, font toujours pencher la balance, du côté de la Verité. On ne peut pas le louer assez, à cet égard.

Comme il seroit inutile & même impossible de parcourir ici ce qu'il y a de remarquable, dans l'Histoire de chaque Pape; je ferai, à l'égard de ce Volume, ce que j'ai fait à l'égard des précédens. Je choisirai la vie d'un Pape fameux, que je raconterai à ma maniere; sur les matériaux, que notre Auteur me fournira. Ce sera la vie de *Boniface VIII*. Pontife d'un caractère approchant de celui de *Grégoire VII*. & sous le Pontificat duquel il s'est passé des choses très-mémorables; qui peuvent donner une juste idée de la Politique Romaine de ce tems-là & apprendre à notre Siècle à ne s'y pas laisser tromper, en de semblables conjonctures.

VIE DE BONIFACE VIII.

AVANT que de raconter ce qui s'est passé sous son Pontificat, il faut mettre ce que l'Histoire nous apprend
de

de ce qu'il fit, étant Cardinal. On verra, par la narration suivante, que cela est absolument nécessaire.

Martin IV. Pape, ayant jugé à propos d'augmenter le nombre des Cardinaux, en créa six nouveaux, l'an MCC LXXXI. le 12. d'Avril & non le 23. de Mars, comme *Ciacconius* l'a dit. Entre ces Cardinaux fut *Benoît de Gaiete*, qui prit le nom de *Boniface*, lors qu'il fut élevé au Pontificat & qui eut alors le titre de *Cardinal de S. Nicolas, in carcere Tulliano*. Il étoit d'Anagnia ville de Campanie, d'une famille illustre, petit-neveu, par une niece d'Alexandre IV. Son pere se nommoit *Luitfred de Gaiete*. Il fut fait Cardinal Diacre, par Martin IV, comme je viens de le dire; & depuis, par Nicolas IV. Cardinal Prêtre des SS. *Silvestre & Martin*, surnommé, *Equiti*. On trouve que la première affaire de conséquence, à laquelle il fut employé, fut la pacification des Rois de France, d'Arragon & de Sicile, en MCCXCI. Martin IV. comme on le pourra voir dans sa Vie, par le P. *Pagi*, avoit donné l'Arragon, la Catalogne & la Valence, qu'il étoit à Pierre Roi d'Arragon, à Philippe III. Roi de France, pour le ca-

det de ses Fils , Charles de Valois ,
 fils d'une sœur de ce même Roi d'Ar-
 ragon. L'année MCCXC. Philippe pré-
 paroît des troupes , pour chasser son
 Beau-frere de ses États. Les Castil-
 lans s'étoient joints à lui , pour cela ;
 & Charles II. Roi de Sicile , avoit fait
 en vain tout ce qu'il avoit pu , pour
 détourner Philippe de cette entreprise.
 Alphonse , fils de Pierre , qui étoit
 mort , se trouvoit trop foible , pour
 résister à de si grandes forces. Il se
 résolut d'envoyer des Ambassadeurs à
 Nicolas IV , qui étoit alors sur le
 thône Pontifical , pour le supplier de
 s'employer à terminer cette affaire à
 l'amiable. Charles Roi de Sicile fit
 la même priere à ce Pape , qui tou-
 ché de leurs représentations nomma ,
 pour cette négociation , Gerard de Par-
 me, Evêque de Sabine, & Benoît de Gaïe-
 te. Ils se rendirent à *Tarascon* , en
 MCCXCI. où les Ambassadeurs de Phi-
 lippe IV. Roi de France , son frere
 Charles de Valois , les Ambassadeurs
 d'Alphonse , & Charles Roi de Si-
 cile , en personne , se trouverent. Les
 Légats du Pape , pourvus de pleins-
 pouvoirs , firent la paix à ces condi-
 tions : Que le Roi d'Arragon , enver-
 roit une Ambassade à Rome , pour y
 de-

demander pardon de l'invasion de la Sicile par son Pere, après les Vêpres Siciliennes : Qu'il payeroit trente onces d'or de tribut au S. Siege, comme son Bisayeul Jaques en étoit convenu : Qu'il se rendroit lui-même à Rome, aux prochaines fêtes de Noël : Qu'il iroit ensuite en Syrie, pour y mener du secours aux Chrétiens, & qu'en passant par la Sicile, il engage-roit sa mere Constanse & son frere Jaques à rendre la Sicile à Charles, à qui elle appartenoit : Que cependant il rappelleroit de Sicile tous les Arragonois, & les Catalans, tant les chefs, que les simples Soldats, qui étoient en cette île, & rendroit les Ôtages, qu'il avoit du Roi Charles II. A ces conditions, le Pape s'engageoit de recevoir Alfonse d'Arragon en grace & d'envoyer un Légat, pour lever l'interdit, sous lequel étoient les Etats de ce Prince. Charles de Valois s'obligeoit aussi à renoncer aux droits, qu'il tenoit de Martin IV. & le Roi de Sicile lui promit sa fille Clemence, ou Marguerite, avec le Comté d'Anjou, en dot, en faveur de cette rénonciation. Alfonse envoya d'abord des Ambassadeurs au Pape, mais il ne put rien effectuer du reste,

parce que ce Prince mourut , au mois de Juillet de la même année. On peut voir par-là que le Cardinal *de Gaïete* ne réussit pas mal dans sa négociation , & qu'il n'oublia point les intérêts du Pape ; qui ôtoit & rendoit les Royaumes , comme il le trouvoit à propos , & se conservoit en les rendant des redevances , qui les faisoient dépendre de lui. Je ne m'arrête à cette Histoire , qu'autant qu'elle a de liaison , avec la vie *Boniface VIII.*

Nicolas IV. étant mort le 4. d'Avril de l'an MCCXCII. il y eut une si grande division parmi les Cardinaux , qu'ils ne purent s'accorder sur l'élection d'un nouveau Pape , qu'au mois de Juillet de l'an MCCXCIV. Il n'y avoit , que douze Cardinaux , dont six étoient Romains , quatre Italiens & deux François ; tous si entiers dans leurs sentimens , & si pleins d'envie de s'avancer eux mêmes , ou leurs amis , que pendant vint sept mois , ils ne firent , que s'assembler en divers lieux de Rome ou d'ailleurs , sans pouvoir convenir d'un Sujet. C'est ce que témoigne *Jaques* , Cardinal Diacre de S. George , *ad velum aureum* , dans la Préface d'un Poëme qu'il a fait sur Celestin V. en vers dignes de ce tems-là.

là. Il y avoit deux principales factions, opposées l'une à l'autre. Les *Ursini*, sous un Cardinal Diacre de cette famille, nommé *Matthieu le rouge*, vouloient qu'on fît un Pape, qui fût agreable à Charles Roi de Sicile. Les *Colomnes*, étoient les chefs de l'autre faction, & *Jaques Colomne*, aussi Cardinal Diacre de Ste. Marie, *in via lata*, la conduisoit. Les uns s'en allerent à Reate, les autres à Anagnia, il n'en demeura que trois à Rome. Ceux qui étoient hors de la ville ayant pris peur, lors qu'on leur dit que les trois, qui y étoient demeurez, pourroient bien faire une élection, sans se mettre en peine d'eux, en vertu des privileges de la ville de Rome; ils convinrent avec eux de s'assembler à Perouse, le jour de la fête de S. Luc prochaine; la seconde année de la vacance du S. Siege, ou la MCCXCIII.

Comme ils y étoient assemblez, Charles Roi de Sicile, revenant de France, & *Charles Martel*, Roi de Hongrie, son fils, s'y rendirent. Ils preslerent extrêmement les Cardinaux de s'accorder, entre eux, touchant l'élection d'un Pontife, & *Jordan*, Auteur MS. du tems, dans la Bi-

bliothèque Vaticane , dit que le Roi de Sicile en parla en termes forts , au Cardinal Benoit de Gaiette ; mais qu'il n'avança rien. *Blondus & Platina* disent même que Benoît lui répondit qu'en pressant , avec trop de véhémence , il faisoit violence aux Cardinaux , dont les suffrages devoient être libres. Il n'y a personne , qui ne voye que l'ambition & les intrigues , & nullement la difficulté de trouver quelcun , qui fût capable d'occuper le Siege de Rome , selon les idées de ce tems-là , faisoient ce retardement. Enfin après une vacance de deux ans , trois mois & un jour , pressés par les habitans de Perouse , & incapables néanmoins de ceder cette place si souhaitée à aucun de ceux de leur corps ; sur l'ouverture qu'en fit *Latin* , Cardinal d'Ostie , ils convinrent d'élire un Ermite de l'Abruzze , qui étoit d'*Esernia* , & se nommoit *Frere Pierre de Murrone* , d'une montagne , où il demouroit. Il étoit en réputation de Sainteté , & d'avoir des visions. Le Cardinal ayant parlé d'une de ces visions , ils se résolurent tout d'un coup de l'élire ; apparemment comme un homme neutre & que les uns , & les

les autres se promettoient de gouverner.

Il fut élu l'an MCCXCIV. le 5. de Juillet. On lui envoya ensuite le décret de son Election, par l'Archevêque de Lion, deux Evêques & deux Notaires Apostoliques. Il étoit déjà âgé, & ne laissoit pas de mener une vie fort dure. Ils le trouverent très-mal vêtu, maigre, & les yeux enflez, à cause de la quantité des larmes, qu'il répandoit. Les Députés du Conclave se jetterent d'abord à ses pieds, & lui surpris en fit de même. Ils s'acquiterent de leurs ordres & eurent beaucoup de peine à le persuader d'accepter le Pontificat. Il voulut même s'enfuir d'abord avec *Robert*, de Salente, son Disciple; mais le peuple s'opposa à sa fuite, & il n'y eut que le Disciple, qui retourna à sa cellule. Les Rois de Sicile & de Hongrie, le Cardinal Latin & d'autres, qui étoient accourus là, lui représenterent que le bien de l'Eglise demandoit absolument, qu'il acceptât le Pontificat; & que s'il ne le faisoit pas, il repondroit à Dieu du mal, qui en arriveroit. Ces remontrances l'obligerent à la fin d'accepter ce qu'on lui offroit, quoi que peut-être
il

il se crût incapable de soutenir le poids d'une Dignité, comme celle-là. Les Cardinaux l'avoient invité d'aller à Perouse, où il avoit été élu; mais il se rendit seulement à Aquila, ville de l'Abruzze, sans vouloir passer outre, à cause des ardeurs de l'Eté, & pria les Cardinaux de vouloir y venir. *Ptoloméé de Luques*, Auteur de ce tems-là, dit que Benoît de Gaiete s'y rendit le dernier, & que l'on se doutoit qu'il ne venoit pas, parce qu'il avoit offensé, par ses paroles, le Roi de Sicile à Perouse. *Il vint donc enfin*, dit-il, *& fut si bien conduire ses affaires, qu'il devint quasi le maître de la Cour.* Venit igitur ultimò & sic scivit deducere negotia, quòd factus est quasi dominus curiæ.

Celestin (c'est le nom qu'il prit) voulut aller à Aquila, sur un Ane, pour y recevoir les ornemens Pontificaux & il y fit son entrée de la sorte, accompagné de beaucoup de Noblesse, & les Rois de Sicile & de Hongrie tenants les rênes de l'Ane. On voulut l'en détourner, sous prétexte que cela deshonoroit l'Eglise; mais on ne put lui faire changer de sentiment. On prétend que quantité de malades

malades le suivoient , dans l'esperance qu'ils seroient guéris , s'ils pouvoient toucher le bout de ses habits , & qu'un homme , qui portoit un enfant boiteux des deux côtez , l'ayant mis sur l'Ane , duquel Célestin étoit descendu , cet enfant guérit , sur le champ. On peut voir divers autres miracles semblables, dans la vie de ce Pape , composée par *Jean Palazzi*. Ceux qui savent la licence qu'on s'est donnée , depuis plusieurs siècles , de feindre des miracles , sous prétexte d'entretenir la dévotion du peuple n'en seront pas fort frappez. Cette finesse est deormais usée , & ce n'est que par prudence, que les gens sages font semblant de n'y prendre pas garde , dans les lieux où on la met encore en pratique , & qu'ils en rient en eux mêmes , en feignant de croire tout ce qu'on dit.

Les Cardinaux étant à Aquila , le jour de la consécration du Pape fut fixé au 29. d'Août , auquel il y eut un concours prodigieux de peuple. Après cela , Célestin augmenta le nombre des Cardinaux de douze nouveaux ; apparemment pour diminuer la trop grande autorité du petit nombre ; ce qui le rendoit intraitable , comme

me il venoit de paroître, par la longue vacance du S. Siege. Afin que cela n'arrivât plus, il renouvela la Décretale de Gregoire X. qui ordonnoit que dix jours après la mort du Pape, les Cardinaux seroient enfermez dans le Conclave jusqu'à ce qu'ils eussent achevé l'élection d'un autre. Les Cardinaux qui étoient à Perouse, & qui vouloient avoir tout le tems nécessaire, pour consommer leurs brigues, dans l'élection des Papes, avoient tiré un ferment du Roi de Sicile, par lequel il s'engagea de ne les point retenir, si le Pape venoit à mourir dans le Royaume de Naples. Mais pour détruire leur précaution, Cœlestin fit une déclaration à S. Germain du 17. d'Octobre, où il ordonna qu'en ce cas, les Cardinaux ne laisseroient pas d'être retenus dans le Conclave, jusqu'à ce que l'élection fût faite. Il confirma encore cette Constitution, par une autre déclaration du 10. de Decembre, donnée à Naples; où il ajoûte qu'elle seroit observée, soit que le Pape mourût, soit qu'il se démit volontairement du Pontificat, ou de quelque maniere que le Siege vînt à vaquer. Le Cardinal Jaques de Gaïete s'en plaint amerement dans son

son Poëme , comme si c'étoit un grand mal pour l'Eglise; mais le P. *Pagi* remarque que l'expérience a fait voir le contraire , & croit que ce Cardinal parloit ainsi , par chagrin contre Célestin.

Je ne m'arrêterai pas aux autres événemens de ce Pontificat , qui n'ont point de liaison avec celui de Boniface VIII. Les Cardinaux furent choquez de la conduite de Célestin , parce qu'il avoit fait Cardinal *Jean de Castrocoelis* , Archevêque de Benevent ; parce qu'il avoit renouvelé la Constitution de Gregoire X ; parce qu'il vivoit avec la même austerité , qu'il avoit observée dans son Ermitage , n'accordant que peu de choses aux dehors que sa dignité l'obligeoit , comme on le croyoit , de garder ; parce qu'il témoignoit souhaiter de réduire les Cardinaux à vivre comme lui ; & enfin parce que , par sa trop grande facilité , il dissipoit les revenus de l'Eglise , à ce qu'on disoit , & donnoit quelquefois la même chose à deux différentes personnes. S'il commettoit quelques fautes en cela , elles n'étoient que vénielles , & on pouvoit facilement l'obliger à les réparer ; mais l'opposition qu'il y avoit entre
sa

sa maniere de vivre & celle des Cardinaux, n'étoit pas une chose, qu'ils lui pussent pardonner. On commença à parler en secret & ensuite tout publiquement, de l'obliger d'abdiquer le Pontificat, comme n'étant pas capable de conduire l'Eglise. On assure que tout cela se faisoit, à l'instigation de Benoît de Gaiete, dans l'esperance où il étoit qu'il pourroit succeder à Célestin. Il avoit sù, par son adresse, gagner beaucoup d'ascendant, sur son esprit; & il le pressa de se hâter à se décharger d'un fardeau, qu'il n'étoit pas en état de soutenir, de peur qu'en differant il ne portât beaucoup de préjudice à l'Eglise, comme dit *Protonée de Luques*, dans son Hist. Ecclesiastique, Liv. xxiv. c. 33. *Platina* & d'autres Historiens racontent que Benoît, soit par lui-même, soit par d'autres, faisoit dire de nuit, par une sarbacane, à Célestin, qu'il eût à se défaire du Pontificat, s'il vouloit être sauvé; & que le bon homme prit cela pour une voix divine, & résolut, à cause de cette voix, d'abdiquer le Pontificat. Mais le P. *Pagi*, est du sentiment de *Desponde*, qui a rejeté cette Histoire, parce qu'il n'a trouvé cela, dans au-

cun

cun des Auteurs Contemporains, & qui croit que c'est une calomnie répandue dans les libelles diffamatoires, que les Cardinaux Colomnes avoient publiez, pendant le Pontificat de *Boniface VIII.* Mais si cela étoit, ce fait, vrai, ou faux, auroit été tiré d'Auteurs Contemporains; puis que les Colomnes vivoient au tems de ce Pape, qui les traita extraordinairement mal. On dira qu'on ne doit pas écouter ses ennemis, contre lui. J'en tombe d'accord, mais faut-il aussi écouter ce que ses Amis, qui pouvoient tout craindre & tout espérer de lui, disoient en sa faveur? Peut-on s'assurer, comme d'une vérité certaine, qu'on n'a point supprimé en l'honneur de ce Pape, ceux qui avoient raconté les premiers cette Histoire? Le P. *Pagi* ajoûte que Célestin, qui étoit un saint homme & qui étoit chargé d'un fardeau, qu'il ne portoit que malgré lui, n'avoit que faire de cela, pour renoncer au Pontificat. Mais si c'étoit un saint homme, il devoit faire scrupule de renoncer à une dignité, qu'il voyoit bien ne devoir tomber qu'entre les mains d'un ambitieux. C'étoit assurément trahir les intérêts de
la

la Chrétienté. Nôtre Auteur dit encore que Célestin , qui avoit commerce avec les Anges & l'esprit de Prophetie , auroit bien pu distinguer une fourberie d'une voix céleste. Mais il faudroit , pour pouvoir se payer de cette raison , être assuré de ces prétendues visions & de ces Propheties. C'est ce qu'on ne sauroit être , & il n'y a qu'à lire l'histoire de ses miracles, dans *Palazzi*, pour voir qu'on ne leur peut pas plus ajoûter de foi, qu'aux Légendes les moins supportables de ce tems-là.

Quoi qu'il en soit , il fit son Ab-dication, dans le College des Cardinaux à Naples, le 13. de Decembre de l'an M CC XCIV. où il lut ces mots, qu'on dit avoir été de la composition de son successeur: *Moi Célestin V. Pape , mû par des raisons légitimes ; c'est à dire , par humilité , par le desir de vivre mieux & de ne blesser point ma conscience , par la foiblesse de mon corps , par le défaut de science , par la malignité du peuple , par l'infirmité de ma personne , & pour recouvrer le repos de la consolation de ma vie passée ; je quitte, de mon propre mouvement, le Pontificat, & je renonce expressément à*
cette

cette place & dignité, à la charge & à l'honneur; donnant dès à présent plein & libre pouvoir, à la sacrée assemblée des Cardinaux, de pourvoir l'Eglise *Universelle d'un Pasteur, pourvu seulement que cela se fasse d'une maniere Canonique.* Après avoir lu ce formulaire, il quitta les habits Pontificaux & alla s'asseoir aux pieds des Cardinaux. Le Cardinal de Gaïete fut élu, en sa place, comme on le dira, après avoir raconté ce qui arriva en suite à Célestin.

Son Abdication a été louée par les uns, comme un acte d'une très-grande humilité; & blâmée par les autres, comme une marque de bassesse d'ame. Cela dépend de la connoissance, qu'il pouvoit avoir de lui-même, & de l'état des choses, soit à Rome, soit dans le reste de la Chrétienté. S'il se sentoit en état de remplir dignement le poste, auquel on l'avoit élevé, il fit mal de l'abandonner à des Cardinaux aussi factieux, que ceux d'alors; qui pour des intérêts particuliers, avoient demeuré, au scandale de tout le monde, vint-sept mois, sans pouvoir convenir d'un Pape. Mais s'il n'avoit pas assez de lumieres, de pénétration & d'éten-

d'étendue d'esprit, pour s'aquiter, comme il falloit, d'un emploi si difficile; il avoit mal-fait de l'accepter & il ne fit pas mal de s'en défaire.

-Boniface VIII. qui n'étoit pas à beaucoup près comparable à lui, en vertus Chrétiennes, mais qui lui étoit beaucoup supérieur dans la prudence du siècle, crut le devoir emmener avec lui à Rome; de peur que des gens, plus fins que Célestin, n'abusassent de sa simplicité, & ne soutinssent qu'il n'avoit pas pu renoncer à la dignité Papale & que par conséquent Boniface n'avoit pas été canoniquement élu. Le Cardinal *d'Ailly* dit, dans la vie de Célestin, qu'il demanda, prosterné aux pieds de Boniface, qu'il lui fût permis de s'en retourner au mont Murron; mais que le nouveau Pape le lui refusa, en employant *des paroles terribles*; parce qu'il craignoit que le peuple, qui étoit attaché à Célestin, ne le respectât encore, comme Pape; puis qu'on doutoit s'il avoit pu renoncer canoniquement à cette dignité. Cependant ayant reçu ordre d'aller à Rome, où Boniface devoit le suivre; on avertit ce dernier, qui devoit partir de Naples, pour y aller, le 1. ou le 2. jour de Janvier M CC XCV. que

que Célestin s'étoit écarté du chemin, comme en effet il avoit pris celui de sa solitude. Le même Cardinal dit qu'une femme s'étant présentée à lui, avec une fille paralytique, pour la lui présenter, Célestin avoit guéri la malade, en faisant un signe de croix.

Boniface, averti de l'évasion de Célestin, craignit qu'il ne s'en fût allé, non à sa solitude; mais en quelque autre lieu, pour y reprendre la dignité, dont il venoit de se défaire. Il envoya incessamment des gens, après lui, pour lui ordonner de revenir promptement; sans quoi, il ne manqueroit pas d'encourir l'indignation du Pape. Il demanda que le Pontife lui permît de vivre en paix, dans sa solitude, & promit même de n'y parler qu'à ses Confreres; c'est à dire, apparemment aux autres Ermites. Mais un de ceux, que le Pape avoit envoyez après lui, ayant reçu depuis des ordres de l'amener sans délai, & même malgré lui, Célestin se cacha, dans une Forêt fort épaisse de la Pouille; où il fut reconnu, dit-on, de tout le monde & même de gens, qui ne l'avoient jamais vû. Il vint encore de nouveaux ordres, au tems du Qua-

rême, de l'arrêter prisonnier ; ce qui l'obligea de s'enfuir & de penser même à passer la mer. Il s'embarqua sur la mer Adriatique, mais après avoir fait quinze milles de chemin, il fut repoussé à terre, près de Vieste petite ville de la Capitanate, à cent-soixante milles d'Anagnia. Le Gouverneur l'arrêta prisonnier, & en avertit Boniface, qui ordonna au Roi de Sicile, qui étoit alors à Rome, de le faire amener promptement & en sûreté. En chemin, il y eut des gens, qui voulurent lui persuader de reprendre le titre de Pape, sous prétexte qu'il n'avoit pas eu droit d'y renoncer ; mais il demeura ferme, dans son dessein & déclara qu'il feroit encore la même chose, de son bon gré, s'il ne l'avoit pas faite justement. Il fut conduit à Anagnia & de là au château de *Fumone*, près d'Alatri, à dix-milles d'Anagnia. On l'y tint si resserré, qu'il ne fut permis à personne de le voir ; & cela dans un coin si étroit de la Tour, que l'endroit, où il avoit les pieds, en disant la Messe, lui servoit de chevet, la nuit. *Pierre d'Ailly*, qui le raconte ne doit néanmoins scandaliser personne, selon le P. *Pagi*, parce qu'en-

qu'encore que cela puisse être arrivé, par un effet de la Providence, pour exercer la vertu de Célestin; on l'avoit fait, sans ordre de Boniface, qui comme le dit le Cardinal *Jaques*, dans la Préface de son Poëme sur Célestin, le reçut fort humainement à Anagnia, où il alla, & lui laissa la liberté d'être logé plus au large. Célestin, selon le même Auteur, voulut être logé à l'étroit & continua à mener une vie fort austere. Il y mourut l'an M CC XCVI. le 19. de Mai. Quelques-uns ont écrit que Boniface avoit fait bâtir ce château; mais il paroît par l'Histoire, comme nôtre Auteur le fait voir, qu'un Antipape y fut envoyé, par le Pape *Honorius II.*

Boniface célébra ses obseques à Rome & envoya des Prélats de cette ville, qui le firent enterrer, avec honneur, dans l'Eglise de S. Antoine de Ferentin. Ce sont des honêtetez, que les plus grands ennemis, & les plus vindicatifs font très-volontiers à ceux, qu'ils haïssent le plus. Ils aiment mieux qu'ils soient en Paradis, parmi les Saints; que s'ils leur causoient encore de l'inquietude, sur la terre. On lui fait faire des miracles après sa mort, & le bon *Petrarque*,

qui nâquit quelques années après, dit dans le Livre II. de son Ouvrage de la Vie Solitaire, Sect. XIII. c. 18. sur la foi d'un bruit, que *Robert de Sâlente*, Disciple de Célestin, qui ne savoit pas que son Maître fût mort, vit son Ame, comme elle montoit au Ciel, & lui demanda s'il vouloit qu'il le suivît, ou qu'il fît quelque autre chose. L'Ame répondit qu'il demeurât dans la solitude, & disparut en même tems. „ Ce Disciple, dit „ *Petrarque*, n'oublia pas ce conseil. „ Il a vécu jusqu'à nôtre tems, & a „ suivi son maître, en un grand âge, „ depuis peu d'années; laissant par- „ mi les siens une grande estime de „ sa sainteté, & même la réputation „ d'avoir fait des miracles. Le mal est que ces bonnes gens ou sont très-credules, ou ont un intérêt visible, dans la réputation des miracles, que l'on débite parmi eux; & sont même souvent credules & interessez tout ensemble, en de semblables matieres.

Les Papes crurent aussi trouver leur compte à faire passer Célestin pour un saint, plutôt que pour un imbecille. Clement V. le mit au nombre des Saints, en MCCCXIII. le 5. de Mai, & ordonna

donna qu'on lui donneroit le nom de *S. Pierre le Confesseur*. Si l'on expliquoit ce surnom, selon les idées anciennes; il faudroit dire que le bon Pierre de Murrion auroit *confessé* la vérité, dans la persécution que le College des Cardinaux lui fit, sous son Pontificat; car on ne nommoit Confesseurs que ceux, qui avoient fait une confession publique de la Religion Chrétienne, devant les Magistrats Payens. Clement V. Pape François, qui faisoit sa demeure à Avignon, vouloit peut-être, pour faire plaisir aux François, qui haïssoient la mémoire de Boniface VIII. la flétrir en quelque maniere, en canonisant un Pape, qu'il avoit engagé à renoncer au Pontificat. * Il courut même des bruits, qui marquoient que Pierre de Murrion n'étoit pas mort, de mort naturelle, comme il paroît par les *Annales d'Hirsauge* du fameux *Jean Trithemius*, qui a eu de bons mémoires, sur quantité de choses. Il dit sur l'année MCCXCIV. „ que Cé-
„ lestin fut pris & tenu jusqu'à la
„ mort, dans une forte prison, &
„ contraint, comme on dit, de mourir:
„ *coactus non diu postea, ut ferunt, mori.*

C 3

On

* Remarque de l'Auteur de la *B. A. & M.*

On peut voir aussi ce que le même dit des promesses, que l'Archevêque de Bourdeaux fit, avant que d'être Pape, à Philippe le Bel. C'est sur l'an MCCC V. Célestin, comme on l'a dit, ayant réglé, par trois Constitutions, le tems auquel les Cardinaux devoient proceder à l'élection d'un Pape; ils s'enfermerent dans le même Château de Naples, où étoit encore Célestin, le 23. de Decembre, & le lendemain le Cardinal de Gaiette fut élu d'un commun consentement. On convient qu'il étoit habile dans le Droit Canonique, & dans les intrigues de la Cour de Rome, & qu'il avoit de l'expérience dans les affaires d'Etat, du zele à soutenir les droits, que les Papes prétendent avoir sur toute la Chrétienté, & assez de courage, pour ne pas facilement plier, sur cet Article. Mais on a dit, au contraire, beaucoup de mal de ses mœurs. *Thomas Walsingham* dit, dans la vie d'Edouard I. que son Prédecesseur avoit prédit de lui, *qu'il entreroit dans le Pontificat, comme un renard, qu'il regneroit comme un lion, & qu'il mourroit comme un chien.* Le P. *Pagi* s'inscrit en faux contre ce fait, parce qu'on n'en trouve rien dans les Auteurs

teurs contemporains; & il persuadera, sans peine, aux personnes judicieuses, que c'est une prédiction faite après coup. *Jordan*, Auteur contemporain, qui se trouve dans la Bibliothèque Vaticane, (qui a été cité par *Raynaldus*, sur l'année MCCXCIV.) après avoir parlé de l'adresse de Boniface, dit que son habileté l'avoit rendu fastueux, arrogant, & méprisant à l'égard des autres; d'où vient qu'il révoqua toutes les graces, que *Nicolas & Celestin* ses Prédecesseurs avoient accordées.

Ptolomée de Luques dit qu'il fut gagner l'esprit du Roi de Sicile, quoi qu'il l'eût auparavant offensé. *Jean Villani* qui écrit peu de tems après, & *S. Antonin*, Archevêque de Florence, assurent qu'il alla voir ce Prince de nuit, accompagné de peu de gens & qu'il lui promit le secours du S. Siege, pour conquérir la Sicile; s'il faisoit en sorte, que les Cardinaux, attachez à Charles, lui donnassent leurs suffrages. Charles y consentit, les deux Cardinaux Colomnes le nommerent & le Roi assista à son couronnement. On cite, au contraire, quelques vers du Cardinal *Jagues*, mais ils sont trop obscurs, pour en

tirer aucune conséquence. *S. Antonin* a dit aussi que Boniface avoit porté Célestin à se démettre de la Papauté, après *Ptolomé de Luques*; & il n'y a rien, dans le génie ambitieux & dans la conduite de Boniface, qui soit incompatible avec cela. On peut dire même que croyant Célestin incapable de gouverner l'Eglise, comme il l'avoua, dans l'Acte de sa démission; Boniface ne fit rien, en cela, que l'on pût blâmer. Cependant *Gilles Romain*, Ecrivain du tems & parent des Colomnes, assure, qu'au contraire il voulut persuader à son Prédecesseur de ne point renoncer à sa dignité. Mais il n'est pas étrange que *Gilles*, écrivant sous Boniface, ait dit quelque chose en sa faveur; & quoi qu'il fût parent des Colomnes, il ne s'ensuit pas de-là, qu'il n'eût aucun intérêt particulier à le ménager. Le Cardinal *Jaques* dit aussi que Boniface n'accepta la Tiare, qu'en pleurant; mais quand cela seroit vrai, son ambition connue fait assez comprendre que ce n'étoient que des larmes de bien-séance & de cérémonie, pour ne pas dire d'une émotion de joie, d'être enfin venu à bout de ce qu'il avoit le plus souhaité. Ainsi le P.

Pagi ne semble pas avoir eu raison de traiter de calomnie, sur de si légers fondemens, ce que les autres Historiens ont dit du conseil, que Boniface donna à son prédecesseur d'abandonner le Pontificat.

Il alla le 2. de Janvier à Rome, où il fut consacré, couronné & inthronisé. Je ne m'arrête pas aux cérémonies qu'on y fit, que l'on pourra voir dans le P. *Pagi*; ni à ce qu'il dit de la Profession de foi, qu'on attribue à ce Pape, qu'il croit supposée, parce que cette coûtume avoit cessé long-tems auparavant. Le 25. de Decembre, il écrivit des Lettres Circulaires, pour faire part aux Puissances Chrétiennes de son élévation au Pontificat, & leur faire connoître que Célestin avoit pu canoniquement y renoncer, avec le consentement des Cardinaux. On trouve ces *Lettres*, dans *Raynaldus* sur l'an MCCXCV. Ensuite il fit une autre Constitution, où il confirma l'abdication de Célestin, & qui a été inserée dans le sixième Livre, qu'il ajoûta aux *Decrétales*. Il obligea aussi *Gilles Colonne* de faire une Apologie pour cette abdication, ce qui fait voir qu'il la croyoit permise & qu'il

qu'il l'avoit pu conseiller à Célestin, quoi que *Gilles* nie qu'il l'eût fait ; plutôt par bien-féance & par complaisance pour lui, que dans la vuë de dire la verité.

Il écrivit aussi des Lettres aux Rois de France & d'Angleterre, pour les porter à la paix & d'autres de censure à Adolfe de Nassau, qui étoit alors Empereur, de ce qu'il fomentoit la guerre, au lieu, de tâcher de l'éteindre. Mais ces bons conseils ne firent aucun effet sur l'esprit de ces Princes, qui préféreroient leurs interêts temporels & leurs passions au repos de la Chrétienté & au bien de leurs Sujets ; ce qui n'arrive, que trop souvent.

Mais il fut plus heureux, à l'égard des Rois de Sicile & d'Arragon. Il convint avec le Roi de Sicile & les Ambassadeurs de France & d'Arragon, de ces conditions : Que Jaques Roi d'Arragon romproit l'engagement, où il étoit avec Isabelle, fille de Sanche Roi de Castille, à cause du parentage, qui étoit entre eux, & qu'il épouseroit Blanche fille du Roi de Sicile, à qui son Pere donneroit une dot de soixante mille marcs d'argent : Que toute la Sicile & tout ce que les
Arra-

Arragonnois avoient occupé dans l'Arragonne & au deça du Phare, retourneroient sous la domination du S. Siege : Que si les Siciliens refusoient d'obeir, le Roi d'Arragon lui enverroit un secours de troupes, pour les y obliger : Que Charles de Valois, frere du Roi de France, renonceroit aux droits qu'il pouvoit avoir sur l'Arragon, en vertu de la donation, que Martin IV. lui en avoit faite : Que les personnes & les lieux, qui, à cette occasion, étoient encore sous l'interdit, recevraient l'absolution du Pape : Que les fils du Roi Charles, qui avoient été autrefois donnez pour otages, lui seroient rendus. Ces articles sont rapportez, par tous les Historiens d'Espagne ; le *Jordan MS.* dans la Bibliothèque Vaticane, ajoute à cela le mariage de Robert, fils aîné du Roi de Sicile, avec Yolande sœur du Roi d'Arragon. Il est nommé *fils aîné*, parce que l'aîné de tous *Charles Martel* étoit mort alors, & que le second, qui se nommoit Louis, s'étant fait d'Eglise, avoit renoncé à son droit d'aînesse.

Philippe Roi de France & Charles son frere remirent entre les mains du Pape les droits, qu'ils prétendoient

avoir sur les Etats du Roi d'Arragon; & le Pape les remit à ce dernier, en déclarant que par-là l'Eglise n'aqueroit, ni ne retenoit aucun droit, sur ces mêmes Etats. Cet Acte est daté du 21. Juin de cette même année, qui fut la premiere du Pontificat de Benoît. Les Siciliens furent effrayez de ce Traité; car, après les Vêpres Siciliennes, ils ne craignoient rien tant, que de tomber entre les mains des François. Pour prévenir ce malheur, ils couronnerent à Palerme Frideric, frere du Roi d'Arragon, leur Gouverneur, pour être desormais leur Roi.

Cette même année-là, Benoît érigea la Ville de Pamiers en Evêché, & nomma pour premier Evêque *Bernard Saisset*, Abbé du Monastere des Clercs Reguliers, dans la même ville; mais la Bulle de cette érection ne fut publiée que l'année suivante. Mais ni cette érection, ni cette élection ne plurent à Philippe, qui n'avoit sollicité ni l'une, ni l'autre; il ne permit pas que Saisset en prit possession, mais donna la conduite du nouvel Evêché à Louis, second fils du Roi de Sicile, qui fut fait cette année Archevêque de Toulouze, de qui dépendoit

doit auparavant Pamiers. Ce fut-là le premier sujet de la mesintelligence, qui éclatta en suite entre le Roi & le Pape.

Benoît, qui avoit dessein de faire une Croisade, pour reconquerir la Terre Sainte sur les Infideles, qui l'avoient occupée, vouloit pacifier toute la Chretienté; mais il essaya en vain de le faire, à l'égard des Venitiens & des Genoïs. Eric, Roi de Danemarck, avoit fait mettre, l'Archevêque de Lunde, Primat de Suède, en prison, pour des censures trop fortes, que ce Prélat lui avoit faites. Pour cela, son Royaume fut mis sous l'interdit, jusqu'à l'an MCCXCIX. Par cette méthode, l'autorité des Prélats étoit mise au-dessus de celle des Souverains; qu'ils pouvoient censurer mal à propos, sans rien craindre, pourvu que l'Eglise y trouvât son compte, & l'Eglise ne manquoit guère d'être soutenue par les Papes. Outre cela, il étoit absurde d'interdire le culte public de Dieu, pour tout un peuple; parce que les Princes s'obstinoient dans leurs fautes, supposé qu'ils en eussent en effet commis quelques-unes. On voit assez que cela avoit été inventé, pour tenir les Princes Chrétiens dans

la dépendance du Pape ; & c'est aussi pour cela qu'il y a long-tems, que cette coutume n'est plus en usage.

En ce tems-là, Boniface ordonna qu'on célébreroit de doubles fêtes, en l'honneur des Apôtres, des quatre Evangelistes & des quatre Docteurs de l'Eglise, *S. Gregoire (le Grand) S. Augustin, S. Ambroise, & S. Jérôme*; comme si les quatre derniers pouvoient être, en aucune maniere égaux aux précédents ! ou comme si ces sortes de dévotions extérieures servoient beaucoup à l'augmentation de la Vertu, parmi les Peuples ! On n'oseroit dire le premier, & l'expérience a toujours fait voir que la multitude des fêtes sert bien à appauvrir les peuples, mais non pas à leur faire mieux observer les commandemens de l'Evangile. Mais cette apparence de piété faisoit honneur au Pape, sans qu'il en coûtât rien à ses passions, & c'étoit ce qu'il cherchoit.

L'an MCCXCVI. Boniface ne souhaitant rien si fort, que de mettre Charles *le Boiteux* en possession du Royaume de Sicile, qui étoit d'ailleurs tributaire à l'Eglise, comme le *P. Pagi* le remarque, écrivit des Brefs aux Siciliens & à Frideric d'Arragon leur
nouveau

nouveau Roi, pour tâcher de les porter à quelque accommodement. Il leur envoya encore des Nonces, mais ils refuserent de recevoir ses Nonces, & en menacerent même un de le tuer, s'il ne sortoit de Sicile.

Ils couronnerent encore Frideric, le 25. de Mars. Cependant le Pape assembla à Rome Jaques d'Arragon & sa Mere la Reine Constance, avec Charles Roi de Sicile, qui donna son fils Robert à Yolande sœur du Roi d'Arragon. Frideric cependant ne pensa qu'à se mieux établir en Sicile, bien loin qu'il écoutât les conseils du Pape.

En MCCXCVII. il fit le Roi d'Arragon Portenseigne & Chef des forces de l'Eglise, par mer & par terre, ainsi qu'il paroît par la patente dattée du 20. de Janvier, comme pour tenir les Infideles en respect, & même recouvrer la Terre Sainte; mais en effet, si on en croit *Surita*, pour réduire la Sicile. Il donna encore au même Roi la commission de chasser de Sardagne & de Corse, ceux de Pise, & d'autres, qui avoient envahi ces îles.

Cependant Jaques rappella de Sicile toute la Noblesse d'Arragon & de Castille, qui y étoit, & équippa une
Flotte

Flotte considerable. Mais comme tout cela se faisoit lentement & mollement, on soupçonna ce Prince de s'entendre avec son Frere & même de le porter à envahir les terres de Charles; & Boniface pria, par une Lettre du 18. d'Août, le Roi de France d'envoyer son frere Charles de Valois en Italie, pour conferer avec lui de choses de grande importance. On dit qu'il vouloit faire ce Prince Empereur, l'opposer aux Siciliens & se servir de lui, pour conquerir la Terre Sainte. Le *P. Pagi* remarque que cela n'a pu arriver, avant l'an MCCXCVII. parce que ce ne fut que cette année, que Boniface donna tant de titres au Roi d'Arragon. Tout cela, à la verité, fut inutile, mais l'on voit par là qu'il repaissoit son esprit de grandes entreprises; auxquelles il ne contribuoit du sien, que des titres & des promesses. Ceux avec qui il avoit à faire le connoissoient apparemment assez, pour ne s'engager pas autrement qu'en paroles, sans rien effectuer. C'est là le sort de ceux, qui passent pour être trop fins; personne ne se fie plus en eux, & ceux qui paroissent le plus de leurs amis, les trompent sans scrupule, après en avoir été plusieurs fois.

fois jouez. Ces exemples sont de grande importance, & il arrive de nos jours, par rapport à la même Sicile, des choses qui ne ressemblent pas mal aux Evenemens de la fin du XIII. Siecle, au commencement du XVIII.

Pour revenir à ce qui se passa l'an MCCXCVI. on rapporte à cette année la Constitution de Boniface, touchant l'immunité du Clergé. Il se plaignoit des impositions & des extorsions même exorbitantes, que les Princes faisoient sur lui, par toute la Chrétienté; sans considerer que, si l'on demandoit beaucoup au Clergé, c'étoit parce qu'il possédoit, en bien des lieux, une très-grande partie des plus belles terres du pais. Le Clergé auroit dû interceder, auprès des Princes, pour le pauvre peuple, qui avoit bien de la peine, avec tout son travail d'entretenir sa famille, après avoir payé la taille; aussi bien que pour ceux, qui jouissoient de grands revenus, sans rien faire. Mais chacun ne s'interesse que dans ce qui le regarde, & ne prend part aux calamitez publiques, qu'autant qu'il les ressent. Boniface fit donc, sur les plaintes du Clergé, sa Constitution du 21. de Septembre, qui a été depuis

puis inferée dans le Livre VI. des Décretales , par laquelle il défend aux Rois & aux Princes d'exiger du Clergé aucunes Décimes , ni aucuns subfides , sous quelques noms & prétextes , que ce pût-êre , & au Clergé d'accorder rien de semblable , sans le commandement du Pape ; sous peine d'Excommunication , contre ceux qui le recevroient , & qui le donneroient , & d'Interdit contre les lieux , où cela se passeroit. Mais l'année suivante , le 19. de Fevrier , il expliqua cette Constitution , au moins à l'égard de la France ; comme s'il avoit entendu qu'elle ne s'étendît point aux dons gratuits , quand même ils auroient été demandez , pourvû qu'on ne les exigeât point par force ; & permit de les exiger & de les payer , sans son consentement ; pourvu que ce fût pour la défense générale , ou particuliere du Royaume , ou pour le rachat du Roi & de ses enfans , en cas qu'ils vinssent à être faits prisonniers. On trouve diverses pieces , concernant cette affaire , parmi les Actes de ce qui se passa entre le Pape & le Roi , & ailleurs. Clement V. révoqua ensuite entierement cette Constitution.

Lors

Lors que Boniface fut élu, il y avoit deux Cardinaux Colomnes, tous deux Diacres. L'un étoit Jaques du titre de *Ste. Marie, in via lata*, & l'autre son neveu, nommé Pierre, du titre de *S. Eustache*. Ils avoient bien contribué à l'Élection de Boniface, comme le témoignent *Villani* & d'autres; mais ils s'étoient opposés à son couronnement, auquel néanmoins ils consentirent aussi. Ils en avoient usé de même, à l'égard de l'abdication de Célestin V. Le Pontife fut choqué de cela & dès le commencement de son Pontificat, il leur refusa des graces, qu'ils avoient facilement obtenues de ses Prédecesseurs; ce qui le brouilla avec eux. *Platina* rapporte une autre cause de leur mesintelligence; c'est que les Colomnes étoient *Gibellins*, faction que Boniface haïssoit mortellement, quoi qu'il en eût été auparavant. On fait * qu'il y avoit alors deux factions, dont les noms étoient venus d'Allemagne, qu'on appelloit des *Guelfes* & des *Gibellins*; & qui, quelle qu'ait été leur origine, causerent mille maux en Allemagne & en Italie; où les familles embras-

soient

* Voyez Du Cange dans son *Glossaire de la basse Latinité*.

soient l'une , ou l'autre , & s'entre-
tuoient sous ces noms , sans savoir
pourquoi elles les avoient pris. Mais
à la fin les Papes ayant favorisé im-
prudemment la faction des Guelfes ,
les Gibellins se déclarerent pour les
Empereurs ; & dès lors les premiers
furent pour l'autorité du Siege de
Rome & les seconds pour l'autorité
Imperiale.

Les Colomnes & Boniface étant
ennemis , leur animosité éclatta à
cette occasion. Il arriva qu'Etienne
Colonne , frere de Pierre , irrité de
ce que le Pape avoit donné cause ga-
gnée , dans un démêlé de famille , à
des gens avec qui ses freres & lui
étoient en procès , pilla le bagage du
Pape , qu'on envoyoit d'Anagnia à
Rome. Boniface ordonna que l'on
fît le procès à Etienne Colonne & à
ses freres ; & sur cela les Cardinaux
de ce nom firent courir un écrit ,
contre le Pape , où ils assuroient qu'il
n'étoit point Pape , parce que Célestin
n'avoit pu se déposer lui-même ; &
que par conséquent le Siege n'étoit
pas vacant , quand il avoit été élu.
Le Pape les cita , ils ne comparurent
point ; & il les déclara , en plein Con-
sistoire , Schismatiques , leur ôta la
dignité

dignité de Cardinal & tous les Bénéfices qu'ils avoient, le 10. de Mai, MCCXCVII. Il confisca encore tous leurs biens, & ceux des fils de Jean Colonne, Agapet, Etienne & Sciarra, le jour de l'Ascension de cette année, ou le 23. de Mai. Cette Constitution fut depuis inférée, dans le VI. Livre des Décretales, & le Pape y joignit encore, qu'aucun de leurs descendans ne seroit habile à posséder aucun honneur, office, ou bénéfice de l'Eglise, & excommunia tous leurs fauteurs. Non content de cela, il publia une Croisade contre eux, avec des Indulgences en faveur de ceux qui prendroient les armes, contre cette famille & contre ceux, qui les favoriseroient, ou les recevraient. Il abattit leurs maisons à Rome & à la Campagne, ruina les villes, qui leur appartenoient, & les poursuivit par tout, où ils se retirent. Il y avoit sans doute du tort, dans la conduite des Colomnes, mais la vengeance du Pape se ressentoit de la fureur de la faction Guelfe contre la Gibelline; & ces factions ne gardoient aucunes mesures de justice, ni d'humanité, l'une avec l'autre.

On voit, dans * *Raynaldus*, l'Ecrit
* *Addit. ad 3. Tom.* des

des Colomnes, pour prouver que Célestin n'avoit pas eu le pouvoir de faire l'abdication, qu'il avoit faite, & que par conséquent Boniface n'étoit point élu canoniquement; & pour appeller du Pape, au Concile Ecu-
menique. Le *P. Pagi* dit que *Pierre Paludanus* les a réfutez, dans un Livre publié à Paris, en MDVI, & il nomme encore *Jean André* Juriscon-
sulte de Bologne, dans sa lecture sur les Regles du VI. des Décretales, & principalement *Gilles Colonne*, Ro-
main, Archevêque de Bourges, dans son Apologetique pour Boniface; où il dit qu'il y avoit encore des gens pleins de vie, qui savoient que le Car-
dinal de Gaïete, avoit voulu persuader à Célestin de ne point renoncer à la Papauté. Mais outre qu'un Avocat dit souvent, pour sa partie, des choses, qu'il ne croit pas lui-même; y auroit-il eu quelcun à Rome alors assez hardi, pour defavouër Boniface? Ne se pouvoit-il pas encore qu'il eût en effet quelquefois parlé à *Célestin*, comme pour le détourner de l'abdication, sur tout devant témoins; pour agir en particulier plus efficacement, & pour pouvoir dire, quand il en seroit besoin, que ce n'avoit pas

pas été son sentiment, que Célestin abdiquât? Il ne faut guère connoître les Italiens, pour se payer de semblables excuses; mais il faut bien paroître les trouver bonnes, dans la bouche d'un Avocat du Pape, quand on craint & qu'on espere tout de la Cour de Rome. Mais aujourd'hui personne n'est obligé de garder cette même politique, sur tout en France, & on ne la garde pas même en Italie, dès qu'un Pape est mort. Le bon *P. Pagi* est en ceci trop prudent, & des Auteurs Italiens écrivants à Rome ont eu plus de liberté que lui, comme on le verra plus bas.

Gregoire X. après la mort de S. Louis, arrivée au mois d'Août en MCC LXX. avoit ordonné qu'on fît des informations particulieres, des miracles que l'on attribuoit au corps de ce bon Prince. Nicolas III. à la priere de Philippe *le Hardi*, fils de S. Louis, ordonna en MCCLXXVIII. que l'on fît des recherches publiques là-dessus. Martin IV. donna encore les mêmes ordres; & les personnes députées, pour cela, lui apportèrent des attestations, pour soixante trois miracles. Sous Nicolas IV. on donna la même commission à d'autres, dont Boniface

niface étoit un. Enfin sous le Pontificat de ce dernier, Louis fut canonisé. Le Pape lui-même dit, dans un Sermon qu'il fit le jour de devant la fête de S. Laurent, en MCCXCVII.

„ que cette affaire (*des miracles de S. Louis*) avoit été tant de fois, & par tant de gens, examinée, rubriquée & discutée, qu'on en avoit plus fait d'écritures, qu'un Ane n'en pourroit porter. *Per tot & toties examinatum est, rubricatum & discussum negotium; quod de hoc plus factum est de scriptura, quantum unus asinus posset portare.* Ceux, qui ont lû la vie de S. Louis, auront bien remarqué que la guerre, qu'il fit aux malheureux Albigeois, n'étoit pas une de ces actions, qui soit de mise, devant le Tribunal de celui, qui juge sans appel des Papes mêmes, aussi bien que des Rois; mais comme il entroit beaucoup d'ignorance, dans la conduite de ce bon Prince, on peut esperer que Dieu lui aura pardonné cette persécution. Ils auront aussi, sans doute, plus de foi à ce que disent les Historiens de ses bonnes qualitez & de ses belles actions, pendant qu'il étoit en vie, qu'à la déposition de la populace, & même qu'aux

Députez

Députez du Pape, pour examiner les miracles qu'on lui a attribuez, après sa mort. Quoi qu'il en soit, il fut canonisé en forme, le 10. d'Août, par Boniface, qui prêcha encore ce jour-là. Il étoit digne d'être canonisé, s'il falloit qu'il le fût, par un homme, qui eût plus de Religion que ce Pape.

L'an MCCXCVIII. il publia le 3. de Mars le VI. Livre des Décretales, compilé par *Guillaume Archevêque d'Ambrun*, *Berenger Evêque de Beziers*, & *Richard de Vienne* Vice-chancelier de l'Eglise Romaine, gens très-versez dans le Droit Canonique & qui ont tous trois été Cardinaux. Le *P. Pagi* releve, à cette occasion, quelques fautes de *Ciacconius*.

La même année, au mois de Juin, Boniface prononça sa sentence arbitrale, sur les differends, qui étoient entre les Rois de France & d'Angleterre. Le *P. Pagi* dit qu'elle est datée, *die 28. Junii*. Il y a, comme je le vois par les Actes Publics d'Angleterre Tom. II. p. 818. 2. *Kalend. Julii*, ce qui seroit le 30. de Juin, car le 29. est 3. *Kalend. Julii*. Les anciens Latins ne comptoient que jusqu'à III. avant les *Kalendes*, qui dans

Tome X. P. I. D les

les mois de 30. jours, est le 29. & le suivant s'appelloit *Pridie Kalendas*. La sentence arbitrale consiste en ceci ; c'est que le Roi d'Angleterre épouseroit Marguerite, sœur du Roi de France, & son fils Isabelle, fille du même Roi de France ; afin que, par ce double mariage, la paix fût affermie, entre les deux Rois. Il y a encore, que l'on se rendroit de part & d'autre ce qui avoit été pris, par les sujets des deux Princes. Il n'est rien dit, dans cet Acte, du Comte de Flandres, il n'y est parlé, que des Rois de France & d'Angleterre ; peut-être y avoit-il un Acte à part, pour la paix du Comte de Flandres, avec la France, duquel quelques Historiens ont parlé.

La même année encore, Adolfe de Nassau, Roi des Romains, fut déposé par quelques Electeurs ; qui élurent, en sa place, Albert d'Autriche, fils de Rodolfe, qui avoit aussi été Roi des Romains. Ils en vinrent en suite aux mains le 2. de Juillet & Adolfe perit dans le combat. Albert, dont l'élection n'avoit pas été faite, dans les formes, se fit élire de nouveau, & il le fut de tous les Electeurs le 27. de Juillet. Il voulut
faire

faire confirmer son Election , par le Pape ; qui le refusa , & qui lui auroit fait des affaires , dans la suite , si les conjonctures ne l'eussent engagé à reconnoître Albert , comme on le verra ci-après.

Au mois de Septembre , les Colomnes , qui avoient entrepris de se défendre à Préneſte , ville de l'ancien pais des Latins , contre le Pape , demanderent à capituler ; & s'étant jettez aux pieds de Boniface , pour obtenir grâce , ils n'obtinent de lui , que l'abolition des censures , qui avoient été lancées contre eux ; avec promesse d'être rétablis dans leurs biens & dans leurs dignitez. Mais comme Boniface n'exécutoit point sa promesse , ils se souleverent de nouveau , contre lui ; ils en furent traitez , beaucoup plus durement , & chassés de tous les lieux , où ils crurent se cacher en Italie , où personne n'osoit leur accorder d'asyle.

Dans ce même tems-là , comme on le croit , Boniface craignant que la rigueur excessive , avec laquelle il traitoit les deux Cardinaux Colomnes , ne lui alienât l'esprit des autres , il renouvela une Constitution très-sévère , contre ceux qui seroient

quelque injure aux Cardinaux, & qui avoit déjà été faite du tems d'Honorius III. en y changeant quelque chose. *Ciacconius* a cru que ce fut lui, qui établit la coûtume d'être vêtu de rouge, parmi les Cardinaux. Le *P. Pagi* soupçonne fort que cette coûtume ne fût plus ancienne, & il est bien certain, comme il le fait voir, que des Légats à *latere* avoient, avant ce tems-là, paru habillez de rouge, en diverses occasions. Boniface ajoûta aussi à la Tiare des Papes, que l'on nommoit alors *Regnum*, une nouvelle couronne; c'est à dire, qu'au lieu que ses Prédecesseurs n'en avoient eu qu'une, il en porta deux, ce qui dura jusqu'au tems d'Urbain V. depuis lequel les Papes en ont porté trois; pour s'élever au dessus des Empereurs & des Rois, par ces ornemens bizarres, & peu séants à des Evêques.

Les Colomnes avoient été reconciliez avec le Pape, à condition qu'ils lui remettroient Préneste, & qu'ils se retireroient à Tivoli, où ils demeureroient, jusqu'à leurs vieux jours. Avant la nouvelle rebellion des Colomnes, ou un peu après, (car l'Histoire n'est pas claire là dessus) Boniface

face rasa la Citadelle de Préneste, qui étoit très-forte, & au haut de la montagne; fit bâtir une nouvelle ville, des ruines de la vieille, au pied de la même montagne; & voulut qu'on l'appellât *la Ville Papale*. Il y transféra l'Evêché de Préneste, qui étoit en possession d'avoir un Cardinal pour Evêque. L'Ordonnance du Pape, pour cela, est du 13. de Juin de l'an MCCXCIX. Il donna cet Evêché au Cardinal Théodoric, qui prit le titre d'*Evêque de la Ville Papale*. Mais après la mort de Boniface, elle fut rendue aux Colomnes & reprit son ancien nom.

On rapporte à cette année la découverte de l'Hérésie des *Fratricelles*, quoi que le P. Pagi n'en dise rien. Jean Trithemius a donné le précis de cette Hérésie, sur la VII. année * de Godefroi Abbé d'Hirsaug. Il en dit des choses si horribles, à l'égard de leurs Assemblées nocturnes, qu'il faudroit de très-fortes preuves, pour s'en assurer; aussi bien que de semblables accusations, qu'on a faites contre quelques Hérétiques des premiers siècles. Le mélange honteux des hommes &

D 3

des

* Pag. 74. & suiv. du 2. Vol. de la Chronique d'Hirsaug. Ann. 1299.

des femmes , après avoir éteint les chandelles , est une accusation , que les Payens ont faite contre les premiers Chrétiens ; & l'on n'a été guère plus équitable , envers les Hérétiques , comme on les a appellez , dans les Siecles , qui ne sont propres , qu'à deshonorer la Chrétienté. Ainsi on peut laisser ces étranges histoires , sans les rejeter , ni les admettre ; jusqu'à ce qu'on les puisse examiner , avec plus d'exactitude. Il y a pu avoir de très-méchants hommes , on n'en peut pas douter ; mais on a pu aussi accuser des innocens & on en a très-souvent condamné , qui n'étoient nullement convaincus de ce dont on les accusoit.

Pour revenir à Boniface , * le *P. Pagi* convient qu'il étoit plus attaché à la faction des Guelfes , qu'il n'étoit séant à un Pape. Si l'on en croit *Flavius Blondus* , *Platina* & *Gilles de Viterbe* , dans son Hist. MS. ce Pape ayant oui dire que les Colomnes s'étoient retirez à Genes , il fit un affront sanglant à *Porchet Spinola* , qu'il avoit créé Archevêque de cette ville , au mois de Février de cette même année. S'étant mis à genoux , devant

Bo-

* Art. XLIV.

Boniface, pour recevoir les cendres, selon la coûtume; le Pape, au lieu de lui dire : *souviens-toi, ô homme, que tu es cendre & que tu retourneras en cendres;* il lui dit : *souviens-toi, ô homme, que tu es Gibellin, & que tu retourneras en cendre, avec les Gibellins;* & lui jetta les cendres aux yeux, & non sur la tête, ou au front, comme c'est l'usage.

Il convoqua l'année MCCC un Jubilé, & on lui fait l'honneur de le faire l'Auteur de cette coûtume; mais il paroît, par la Bulle qu'il publia, qu'elle étoit plus ancienne. On peut s'assurer de la-même chose, par le livre de *Jaques Cardinal Caietan*, qu'il a intitulé *de Centesimo, seu Jubileo anno*. Cet Auteur dit qu'au commencement de l'an MCCC. les Romains & ensuite les Etrangers couroient en foule à l'Eglise de S. Pierre du Vatican, pour gagner les Indulgences, qu'on disoit être attachées à chaque centième année; sur quoi Boniface ordonna que l'on fouillât dans les Archives, pour voir s'il s'en trouvoit quelque chose; mais que les papiers de ces tems-là s'étant perdus, par les malheurs des guerres & des Schismes, on n'en put trouver au-

cun, qui fît mention du Jubilé. Il arriva seulement qu'un certain Vieillard Savoyard, de bonne famille, âgé de cent sept ans, fut conduit à Rome, par ses fils, & que cet homme assura qu'il y avoit cent ans, que son Pere l'avoit mené à Rome, & lui avoit recommandé que, s'il vivoit encore cent ans, il ne manquât pas d'y retourner, pour y gagner les Indulgences, & que c'étoit pour cela, qu'il s'y étoit fait conduire, On dit que quelques vieillards François & Italiens assurèrent la même chose. Ainsi Boniface touché, dit-on, de la piété du Peuple, & pressé même, par les Cardinaux & par les personnes de qualité de Rome, publia une Bulle * du 22. de Fevrier en MCCC. par laquelle il promit à ceux, qui se repentiroient véritablement & qui se feroient confessez, un pardon non seulement plus étendu, mais entier de tous les péchez, qu'ils pourroient avoir commis, & un relâchement des peines temporelles qu'ils auroient encourues; à condition que l'année présente commencée à Noël, & de même chaque

* *Inter Extravag. Commun. cap. antiquorum de poenit. & remiss.*

Ancienne & Moderne. 81

que centième année, ils visitaient les Basiliques des Apôtres S. Pierre & S. Paul, à Rome. Il entendoit que les Romains seroient obligez de les visiter trente jours, ou tout de suite, ou en discontinuant, quand ils ne pourroient pas y aller, & en reprenant en suite ; en sorte qu'ils entraissent dans ces Eglises, au moins une fois le jour. Pour les Etrangers, il se contentoit de leur imposer quinze jours, chacun desquels ils y devoient visiter les Basiliques.

On peut comprendre facilement que par là les Eglises ne perdoient rien ; à cause des offrandes que l'on y apportoit de toutes parts ; que le peuple Romain gagnoit aussi quelque chose, à cause de la dépense qu'y faisoient les Etrangers, & que les denrées des environs de Rome se vendoient mieux. Mais dans le fonds il étoit visible, que la pénitence & la confession suffisoient, sans aller à Rome ; & que ceux, qui y avoient été, ne valloient pas mieux que les autres.

Boniface, comme dit l'Histoire, jugeant qu'il pourroit se trouver bien des gens indignes de profiter de l'Indulgence ; il en exclut nommément ceux qui auroient porté des marchan-

dises défendues aux Sarasins , Fride-
ric l'usurpateur de la Sicile, avec tous
les Siciliens de son parti ; que le Pa-
pe excommunia depuis , dans l'Eglise
de S. Jean de Latran , le Jeudi saint ,
avec les Genoïs leurs alliez ; en met-
tant toute la Sicile , sous l'Interdit. Il
exclut aussi les Colomnes , condam-
nez par le Siege Apostolique. *Pe-
trarque* raconte là-dessus une aventu-
re divertissante de la femme d'Agap-
pet Colonne , parente du Pape. Ayant
appris qu'elle étoit grosse , il s'apper-
çut qu'il falloit que son Mari eût été
à Rome. Il la fit venir , devant lui ,
& comme elle cachoit son ventre ,
avec soin , il lui dit en colere : *quit-
tez votre écharpe , femme de mauvai-
se vie. Qui vous a rendu enceinte ?*
S. Pere , lui répondit-elle , *vous m'a-
vriez ôté mon Epoux ; qu'aurois je fait ?*
J'ai suivi le conseil , que mon âge &
ma beauté m'ont inspiré. Entre une
infinité d'étrangers , que cette année
sainte a amenez à Rome , j'ai remar-
qué un homme , qui ressembloit extrê-
mement mon Mari. Il m'a plu , & en
mémoire de mon Epoux , qui est en exil ,
j'ai reçu cet homme la nuit & en s'en
allant le matin , il m'a laissée , dans
l'état , où vous me voyez. Elle vou-
loit

loit marquer qu'Agapet l'étoit venu voir , habillé en Pelerin. Le Pape rit du discours de cette femme , & il exclut de l'indulgence non seulement les Colomnes ; mais tous les ennemis de l'Eglise de Rome & leurs auteurs, pendant qu'ils demeureroient dans leur crime.

On a cru que le Jubilé Chrétien avoit été établi, sur le modele de celui des Juifs , qui se célébroit tous les quarante-neuf, ou les cinquante ans. Mais le *P. Pagi* croit que les Chrétiens imiterent , en quelque façon , les Jeux Séculaires des anciens Romains ; en les sanctifiant par un autre usage , pour ramener ainsi plus facilement les Payens , en s'approchant d'eux en une chose indifferente. Mais c'est ce qui ne paroît, par aucun passage des Anciens. *Clement VI.* réduisit depuis le Jubilé à la cinquantième année , comme celui des Juifs , & ç'a été le premier, que l'on sâche, qui ait appelé *Jubilé* cette solennité. *Urban VI.* le fixa en suite à la trentetroisième année , ce qui est le tems d'une génération ; mais *Paul II.* & *Sixte IV.* considerant la brieveté de la vie humaine , & peut-être aussi le profit considerable, qu'y faisoient les

Romains , voulurent qu'on le célébrât tous les vint-cinq ans , comme on le fait encore à présent.

La publication du Jubilé de Boniface fut reçue, avec un si grand applaudissement, que les Eglises furent remplies de Romains , pour gagner les Indulgences, dans le tems marqué; & qu'il vint , pendant une grande partie de cette année , un si grand nombre d'étrangers , qu'on avoit de la peine à marcher dans les rues de Rome. On y conduisit néanmoins une quantité si prodigieuse de provisions de toutes sortes , qu'il n'y eut aucune cherté , comme le témoigne *Jean Villani Florentin* , témoin oculaire. Le Cardinal *Jaques* rend aussi témoignage à la multitude des gens , qui se rendirent à Rome. Il assure que les Autels de S. Pierre & de S. Paul profiterent de plus de cinquante mille florins d'or , qui furent ramassés, non d'offrandes considérables d'or & d'argent données , par un seul , mais en petite monnoie , & dont le revenu fut employé à augmenter le revenu des Eglises de Rome. On voit par-là que ce qu'on a dit des offrandes , comme un motif d'établir le Jubilé , & de le rendre plus fréquent,

quent, n'est que trop bien fondé.

Le Pape pour favoriser la dévotion des peuples, pendant cette année, qui devoit finir à Noël, accorda l'Indulgence entière aux Etrangers, qui seroient venus trop tard à Rome, ou qui y seroient tombez malades; en sorte qu'ils n'auroient pas pu visiter les Eglises, pendant trente jours; ou même qui seroient morts ou à Rome, ou en chemin, ou qui auroient été retenus ailleurs par quelque empêchement légitime, qui auroit empêché qu'ils ne pussent executer le dessein qu'ils avoient d'y aller. Il prorogea même le Jubilé, en faveur de ces derniers, jusqu'au jour auquel la célébration de la résurrection de Nôtre Seigneur devoit être solennisée l'an MCCC. quoique le Jubilé fût fini au jour de Noël de l'année précédente.

L'année du Jubilé, Boniface invita Charles de Valois, Comte d'Anjou, à venir en Italie, pour l'aider à chasser Frideric, usurpateur de la Sicile, & à éteindre les factions dont l'Italie étoit alors déchirée. Pour cela, il déclara le dernier jour de l'année, qu'il appelloit ce Prince, à dessein de s'en servir à ce qu'on vient de dire; de peur que son arrivée en

Italie n'y causât quelque desordre. *Villani* dit qu'il promit l'Empire à Charles, car Boniface n'avoit pas encore approuvé l'élection d'Albert; ou du moins de permettre qu'on le fît Vicaire de l'Empire, dans l'absence de l'Empereur, pour dissiper les factions qui ruinoient la Toscane.

Charles arriva, au mois de Juillet MCCC. à Milan, & en Septembre à Anagnia, pour y voir le Pape; avec sa femme & ses enfans & une grande suite de Noblesse. Boniface le reçut très-bien, & il convint avec lui & avec le Roi de Sicile, d'attaquer ce pais-là, l'année suivante. Cependant afin qu'il ne restât pas, sans rien faire, dans cet intervalle de tems, auquel on prépareroit une Flotte à Naples; le Pontife le créa Préfet des terres de l'Eglise, Pacificateur de la Toscane, & Vicaire de l'Empire en Italie. Mais il ne put pas appaiser les troubles de la Toscane, où il fut depuis le mois de Novembre, jusqu'au mois d'Avril de l'année suivante; tant les esprits des peuples étoient obstinez, dans leurs brouilleries! Il se rendit alors à Naples, où le Roi avoit équipé une Flotte considerable, sur laquelle Charles passa en Sicile,

cile ; où il se rendit maître de quelques villes , fans que Frideric osât se mettre en campagne. Il essaya seulement de lui couper les vivres & d'incommoder son armée. Il arriva en suite que des maladies s'étant mises dans l'armée de Charles , & lui ayant fait perdre sa Cavalerie , il crut qu'il valloit mieux faire la paix , entre Charles II. Roi de Sicile & Frideric , qui l'occupoit. Il la conclut à ces conditions ; que Frideric épouseroit Eleonore , Fille de Charles II. Qu'il mettroit en liberté Philippe , Prince de Tarente , fils du même Charles : Que les places du continent de l'Italie , que Frideric avoit en sa puissance , & celles , que Charles tenoit en Sicile , seroient rendues réciproquement : Que Frideric retiendroit la Sicile , & les îles voisines , jusqu'à ce que le Pape lui eût fait avoir la Sardaigne , ou quelque Seigneurie semblable ; & que la Sicile reviendrait , après la mort de Frideric , à Charles ou à ses Héritiers , en comptant aux Héritiers de Frideric cent mille onces d'or : Que cependant , on n'appelleroit plus Frideric *Roi de Sicile* , mais de *Trinacrie*.

Cette paix ayant été conclue , le
dernier

dernier d'Août M CCC II. Boniface la confirma l'année suivante, à ces conditions; que Frideric payeroit, de tribut annuel à l'Eglise, trois mille onces d'or, le jour de la fête de S. Pierre: Qu'il prêteroit serment de fidélité au Pape, pour le temporel de la Sicile, & qu'il lui laisseroit le pouvoir absolu, en ce qui regarde le spirituel. Comme Frideric fut convenu de tout cela, avec le Cardinal Gerald, Légat de Boniface; on le confirma, par serment, de part & d'autre, & l'on commença à l'exécuter; de sorte que l'on rendit la paix à la Sicile, & que l'Interdit, sous lequel elle avoit été mise, fut levé. Charles de Valois, rappelé en France, par le Roi Philippe son Frere, en M CCC II. y retourna au mois de Septembre.

Cependant il y avoit de la mesintelligence entre le Roi de France & le Pape, laquelle causa beaucoup de chagrin à l'un & à l'autre, & qui abregea même la vie de Boniface.

Ce Pontife avoit invité, depuis l'an M CCC. toute la Chrétienté à envoyer du secours à Cassan, Roi des Tartares, qui s'étoit fait Chrétien, & qui avoit gagné, à Edesse en Syrie, une
grande

grande victoire sur le Soudan d'Egypte, qu'il avoit contraint de s'enfuir en son Royaume. Il avoit principalement sollicité Philippe, mais il n'avoit rien pu obtenir de lui; parce que ce Prince, étant embarrassé de la guerre, qu'il faisoit aux Flamands, il ne pouvoit pas envoyer des Troupes en Asie, ni accorder pour cette guerre des décimes, ni souffrir qu'on en exigeât d'autres; outre celles que Boniface avoit ordonné, que l'on remît à Charles de Valois, lors qu'il l'avoit appelé en Italie.

Les mécontentemens s'étoient augmentez, depuis que Philippe avoit reçu en France les Colomnes ennemis irréconciliables du Pape, & que l'on croyoit qu'il avoit entrepris leur défense. Ce furent là les deux principales causes de l'indignation, que le Pontife conçut contre Philippe. Mais la cause fatale de leur mesintelligence éclatta en MCCC. lors que Boniface lui envoya Bernard, Evêque de Pamiers, pour l'exhorter à faire la guerre aux Infideles, & pour lui défendre d'employer à d'autres choses les décimes, qui avoient été accordées au Roi; de s'approprier les revenus des Eglises vacantes; de conferer

ferer les Bénéfices à qui que ce fût , sans le consentement du Pape ; ni de violer la liberté Ecclesiastique ; choses dont on accusoit Philippe. Cet Evêque appuyé de la faveur de Boniface , par qui il avoit été élevé à l'Episcopat malgré le Roi , exposa ce qu'on vient de dire , d'une manière trop hautaine ; & menaça même ce Prince de déposition, s'il ne faisoit ce que le Pape souhaitoit. Le Roi, irrité de ces manières , fit arrêter l'Evêque de Pamiers & le donna en garde à l'Archevêque de Narbonne son Métropolitain. C'est ce que la plupart des Historiens disent , mais les plus anciens nous font comprendre , que Bernard , sous prétexte de conspiration , contre le Roi , & parce qu'il se vançoit de ne lui être redevable de rien , & de ne dépendre que du Pape , tant dans le temporel , que dans le spirituel , fut cité à paroître devant Philippe & donné en garde à l'Archevêque de Narbonne ; pour le faire juger , par les Evêques de sa Province , & ensuite punir. Dans les Actes de l'Assemblée de Fontainebleau , convoquée pour cela par le Roi , & dans les Procédures que l'on fit à Paris , pour cette affaire , & que
l'on

l'on trouve dans les Archives Royales; on fit sept chefs d'accusation contre Bernard, que l'on peut lire dans *De Sponde*, sur l'année MCCC.

Boniface, qui étoit d'un naturel fier & peu endurant, n'eut pas plutôt appris cela, qu'il envoya Jaques de Normandis, Archidiacre de Narbonne & Notaire Apostolique à Philippe, pour lui ordonner de mettre en liberté l'Evêque de Pamiers, de s'abstenir de mal-traiter le Clergé, d'opprimer la liberté Ecclesiastique, de conferer les Bénéfices, ni d'en retenir les revenus pendant qu'ils vaquoient, & enfin de s'opposer au bien commun de la Chrétienté, en ce qui regardoit la guerre sainte. De Normandis, avoit ordre, s'il n'obtenoit pas du Roi de France ce qu'il demandoit, de déclarer qu'à cause de l'opiniâtreté de Philippe, son Royaume étoit dévolu au Siege Apostolique, auquel tous les Rois & leurs Royaumes étoient soumis; de l'anathematizer, & d'absoudre ses Sujets du serment de fidelité; enfin d'ordonner à tous les Prélats & Docteurs de France de se trouver à Rome au Synode indiqué pour le 1. de Novembre M C C C II. afin que, par leurs

leurs conseils, on redressât les injures & les dommages que le Roi, ou ses Ministres & ses Officiers avoient cauzez tant aux Ecclesiastiques, qu'aux Laiques. C'étoit agir très-violemment, & soumettre entierement les Rois aux Papes, tant pour le temporel, que pour le spirituel. Ceux qui dissimulent le plus les défauts des gens d'Eglise, dans l'Histoire Ecclesiastique, ne sauroient en disconvenir.

L'Archidiacre de Narbonne, arrivé à Paris, s'aquita exactement de ses ordres, & comme il le faisoit, on lui arracha des mains les Lettres du Pape, qui furent jettées au feu, par le Comte d'Artois, en présence du Roi, & sans qu'il l'empêchât; & l'on ordonna à l'Archidiacre de se retirer, avec l'Evêque de Pamiers, que l'on relâcha, par foiblesse. Philippe assembla ensuite les Etats du Royaume, à qui le fait ayant été exposé, tout le monde se récria contre le Pape; à cause de ce qu'il faisoit contre l'honneur du Royaume & pour abaisser l'autorité Royale, & à cause de plusieurs chefs d'accusation, que l'on fit contre Boniface, & qui le rendoient, comme on croyoit, indigne

gne d'occuper le Siege Apostolique. Le Roi défendit là-dessus, sous des peines rigoureuses, à tous les Ecclesiastiques d'emporter aucun argent du Royaume, & fit garder par tout les passages, afin que l'on n'apportât aucunes Lettres du Pape en France. Après cela, il envoya un de ses principaux Conseillers, nommé Pierre Flotte, Sr. de Revel &c. pour lui dire, sans détour, tout ce qui s'étoit passé. On en peut voir les preuves dans *De Sponde*, qui rapporte les Actes, d'où il a tiré chaque chose. On trouve, dans un MS. de la Bibliotheque de S. Victor, un Acte du 4. de Decembre de l'année MCCCi. par lequel le Pape suspend toutes les graces accordées à Philippe & à ses Conseillers, tant Ecclesiastiques, que Laïques, qui composoient son Conseil Etroit, jusqu'à ce qu'il plût au Siege Apostolique d'en ordonner autrement; à cause des dommages qu'ils avoient causez, par abus, aux Eglises & aux Ecclesiastiques du Royaume. Outre cela, il y défend, aux Ecclesiastiques, de payer aucunes dîmes, ni aucuns subsides, sans son ordre particulier. Il donne aussi ordre que l'on ait à lui produire le 1. de Novembre, tous

tous les Privileges, qu'il pouvoit avoir accordez aux François; afin qu'il pût moderer cette suspension, s'il étoit nécessaire. *Raynaldus* dit, sur cette année, que par l'ordre de Clement V. on avoit entierement rayé du Registre du Vatican, cette Constitution.

Le 5. du même mois, comme il paroît par un autre MS. de S. Victor, il écrivit une Lettre de Censure au Roi, où il découvrit encore mieux jusqu'où il prétendoit porter l'autorité Pontificale. Il dit (*en faisant une allusion forcée à Jerem. I, 10.*) que Dieu l'avoit établi sur les Rois & les Royaumes, pour arracher, détruire, édifier & planter en son nom, & afin qu'en paissant le troupeau du Seigneur, il affermât les foibles, guerît les malades, & mît du vin & de l'huile aux plaies des blesez. Il avertit le Roi de ne pas permettre qu'on lui fît accroire qu'il n'a point de Supérieur, & qu'il ne dépend pas de la suprême Hierarchie de l'Eglise; que ceux qui ont ce sentiment trompent les autres, & que ceux qui le soutiennent opiniâtrément sont par là même convaincus d'infidélité, & ne sont point dans le bercail du bon Berger. Il lui parle de plusieurs excès, dont
il

il l'accuse , & l'ajourne à se trouver en personne au Synode de Rome le 1. de Novembre MCCCII. ou d'y envoyer des Députez bien instruits , afin qu'on y réglât les choses d'une manière qui le pût diriger , & qui fût salutaire & utile pour la bonne conduite du Royaume. *De Sponde* rapporte le sommaire de cette longue Lettre & *Raynaldus* en met seulement ce qu'il a trouvé dans le Regître du Vatican , d'où *Clement V.* en avoit fait rayer une partie , en faveur de Philippe.

Cependant Pierre Flotte étant arrivé à Rome , & ayant oui les menaces du Pape , contre le Roi , lui répondit hardiment : „ Saint Pere , vôt-
„ tre épée ne consiste qu'en des pa-
„ roles , mais l'épée de mon Maître
„ est réelle : *S. Pater, gladius vester*
est verbalis , sed gladius Domini mei est
realis. C'est ce que l'on trouve , dans un MS. de l'Abbaïe de S. Denys. *De Sponde* accuse Pierre Flotte d'avoir passé ses ordres en cela , & de n'avoir extrait de la longue Lettre du Pape , dont on vient de parler , que les endroits les plus choquants contre le Roi & d'y avoir ajoûté d'autres duretez du sien ; comme si le Pape
n'a-

n'avoit écrit autre chose , que cela.

C'est une conjecture , qui n'est pas vrai-semblable d'elle même ; car enfin il faut que l'on fasse au moins voir aux Rois les Originaux des Lettres qu'on leur envoie , signez par ceux qui les écrivent , & avec leurs seaux. Outre cela , la copie de cette Lettre abrégée , que l'on trouve dans un MS. de S. Victor , & que l'on produit , comme celle que le Roi reçut , est plus douce que ce qu'on vient de lire. La voici , traduite mot pour mot :
 BONIFACE Evêque , *Serviteur des Serviteurs du Seigneur*, à PHILIPPE Roi des François. Craignez Dieu & observez ses commandemens. Nous voulons que vous sâchiez que vous êtes au dessous de nous , dans les choses spirituelles & temporelles. La collation des Bénéfices & des Prébendes ne vous appartient point ; & si vous avez en garde quelques Bénéfices vacans , conservez-en l'usufruit , pour les Successeurs. Si vous en avez conféré quelques-uns , nous avons ordonné que cette collation fût nulle , & nous la revoquons , si elle a été exécutée. Nous regardons comme Héretiques (il y a dans d'autres exemplaires fatuos , fous ,) ceux qui ont une autre créance. *Donné au*
 Pa-

Palais de Latran le 5. Decembre, la 7. année de nôtre Pontificat. Quoi que cette Lettre soit dure & incivile, il y a des traits plus forts, dans la Lettre plus étendue, comme ce qu'y dit Boniface de ce que Dieu l'avoit établi sur les Rois & sur les Royaumes, pour arracher, détruire &c.

Paul Emile *, à la verité, a soupçonné de supposition les Lettres du Pape au Roi, & du Roi au Pape; mais sa conjecture ne paroît fondée, que sur l'envie qu'il semble avoir eue, de sauver l'honneur de Boniface & de Philippe; qui ne se seroient pas conduits, d'une maniere conforme à leurs dignitez; si ces Lettres étoient veritables. Ceux qui ont travaillé à sauver l'honneur des Papes ont toujours été agréables à la Cour de Rome; qui au contraire n'a pas vu de bon œuil ceux, qui en disoient la verité. Pendant que la race des Valois a été sur le thrône, il valloit mieux aussi bien parler des Rois de cette Maison, que d'en parler mal.

Mais, dit le P. Pagi, si Boniface avoit veritablement écrit cette Lettre, elle auroit été sans doute rayée du

Tome X. P. 1. E Re-

* *De Reb. Gest. Francorum L.VIII. Folio. 314. averso, Ed. Vascosani Paris. 1555. in 8.*

Regître Romain, par ordre de Clement V. qui en fit rayer d'autres moins dures, en faveur de Philippe. Je n'entends pas bien ce raisonnement; car si cette Lettre, & celle du Roi n'ont point été dans ce Regître, on ne les y a pas pû faire biffer; & si on les y voit encore, en quelque maniere, quoique biffées, c'est une marque qu'elles sont vraies. Le *P. Pagi* trouve de plus qu'elles ne ressentent point la Majesté du Pape, ni celle du Roi. Mais quand deux esprits altiers viennent à se brouiller, & à faire éclatter leurs mécontentemens réciproques, ils ne gardent plus aucune bien-séance. On en peut voir divers exemples, dans l'Histoire de Gregoire VII. que l'on a donnée dans le Tom. VIII. de cette *Bibliothèque A. & M.* Enfin il n'y a rien, dans cette Lettre de Boniface, qui lui soit plus defavantageux, que la prétention d'avoir droit de déposer les Rois & de donner leur Royumes à d'autres; à moins qu'on ne croye que menacer de le faire est quelque chose de pire, que de l'exécuter.

Le *P. Pagi* dit ensuite que l'Archidiacre de Narbonne ayant apporté en
France

France la Lettre du Pape, de laquelle on a parlé, au Roi, avec celle que Pierre Flotte avoit fabriquée; le Roi assembla à Paris le 10. d'Avril en MCCCII. plusieurs Prélats, pour examiner cette affaire. C'étoit à cet Archidiacre à faire voir, que la Lettre de Pierre Flotte étoit fausse, cela étoit même avantageux au Pape; & cependant on ne voit pas qu'il l'ait fait. Les Prélats François, après avoir considéré mûrement cette affaire, envoyèrent au Pape les Evêques de Noyon, de Coutances & de Beziers, avec une Lettre, que *Bzovius* rapporte, sur cette année; dans laquelle ils témoignent d'être surpris de la proposition inouïe, disent-ils, jusqu'à ce tems-là, touchant la dépendance du Royaume de France, pour le temporel; après quoi ils excusent le Roi, à l'égard des accusations que le Pape faisoit contre lui; & disent qu'il n'étoit pas possible, que dans de semblables mouvemens, le Clergé de France se transportât à Rome. Le Roi de son côté irrité de la Lettre, que Pierre Flotte lui avoit montrée, & la croyant véritable, lui fit une réponse courte & véhémente, conçue en ces termes :

PHILIPPE, par la grace de Dieu, Roi des François, à BONIFACE, se portant pour Souverain Pontife, salut médiocre, ou nul. Que vôtre très-grande fatuité sâche que nous ne sommes soumis à personne, pour le temporel; que la collation des Eglises & Prébendes vacantes nous appartient de droit Royal; que nous nous approprions leurs revenus; que les collations, que nous avons faites & que nous ferons, seront valides; que nous défendrons courageusement & contre tous, ceux qui seront en possession des Bénéfices; & que nous regardons, comme des fots & des extravagants, ceux qui ont d'autres sentimens.

De Sponde croit que cette Lettre pourroit bien être supposée, par Flotte, ou par un autre; parce que le Continuateur de Guillaume de Nançis, dit que le Roi avoit résolu d'envoyer l'Evêque d'Auxerre, au Pape, pour le prier de renvoyer, pour l'amour de lui, à un autre tems la convocation du Clergé de France à Rome. Mais le P. Pagi remarque qu'il n'y a rien de cela, dans ce Continuateur. En effet le Roi étoit trop brouillé avec le Pape, pour lui demander qu'il fit rien pour l'amour de lui. Il

Il y a seulement un mot de l'envoi de l'Evêque d'Auxerre, dans *Pant Emile*. Le *P. Pagi* croit encore que cette Lettre pourroit bien avoir été fabriquée, ou écrite par Flotte, à l'insû du Roi ; mais il n'est guère vraisemblable, que quelcun ait osé apporter au Roi une Lettre supposée, par lui-même, au nom du Pape ; ni supposer une réponse au Pape, de la part du Roi. Une semblable chose ne pouvoit qu'irriter, au dernier point, le Pape & le Roi, contre celui qui l'auroit faite, lors qu'on seroit venu à le savoir. Aucun Auteur du tems ne parle de cette supposition. Le *P. Pagi* croit qu'on ne la trouve nulle part, que dans les Archives du Roi, d'où elle a été tirée ; pour être mise parmi les Actes de ce qui s'étoit passé entre Philippe & Boniface, imprimez à Paris en MDCLV. par *Pierre Dupuis*. Il ajoûte qu'elle a été reçue, avec autant d'avidité, par les Hérétiques ; qu'elle a été lue, avec détestation, par les gens de bien. Mais ces gens de bien-là sont ceux, qui voudroient supprimer tout ce qui fait du deshonneur aux Papes, & qui fait voir qu'on a souvent osé leur résister, avec vigueur. Il ne faut pas être devin,

pour voir à quoi cette prudence prétendue tend.

Boniface, dans un Discours adressé aux Députés du Clergé & qui se trouve dans le MS. de la Bibliothèque de S. Victor, que l'on a déjà cité, se plaint que Pierre Flotte l'avoit calomnié, en faisant entendre au Roi que le Pape prétendoit que ce Prince reconnût tenir la couronne de lui. Il ajoûte qu'il y avoit cinquante ans, qu'il s'étoit appliqué à l'étude du Droit, & qu'il savoit que Dieu avoit établi deux Puissances: Que personne ne devoit, ni ne pouvoit croire qu'une semblable folie pût entrer en sa tête: Qu'il n'avoit aucun dessein d'usurper la juridiction du Roi, mais que néanmoins le Roi ne pouvoit pas nier qu'il ne fût soumis au Pape, par sa faute.

Le *P. Pagi* croit qu'il est clair par-là que Boniface étoit fort éloigné de l'orgueilleuse opinion, que la plupart lui attribuent, touchant la dépendance des Rois, & en particulier de celui de France, à l'égard du siège de Rome, même pour le temporel, & qu'on voit bien comment il l'entendoit. Mais il l'entendoit de la même manière, qu'on le lui reproche ;

proche ; c'est à dire , que tous les Rois, fans en excepter celui de France, venant à tomber en quelque grosse faute, le Pape les pouvoit juger *ratione peccati* ; ou bien , qu'ils perdoient le droit, qu'ils avoient eu à la Couronne, qui par là même étoit dévolue au Siege de Rome, pour en disposer en faveur d'un autre, comme il le trouvoit à propos. On ne peut pas nier que ce n'ait été la pratique des Papes, depuis ce tems-là. Le P. Pagi nous renvoye à *De Sponde*, pour l'explication de la fameuse Constitution de Boniface, qui commence par ces mots *Unam Sanctam* ; où il parle du double glaive, que Dieu, dit-il, a donné au Pape. Il promet aussi d'en parler, sur le Pontificat de Clement V. qui la révoqua.

Mr. de Marca, Archevêque de Paris, représente la chose tout autrement, quoi qu'il se serve aussi de *De Sponde*. C'est au Liv. IV. c. 16. de sa *Concorde du Sacerdoce & de l'Empire*. Après avoir marqué la source du chagrin, que Boniface avoit conçu contre Philippe, il raconte ce qu'on a dit de l'Evêque de Pamiers, de l'Archidiacre de Narbonne, des deux Assemblées du Clergé, & parle des

Discours du Pape & du Cardinal de Porto, faits aux Députés du Clergé de France, en plein Consistoire. J'ai déjà remarqué que le Pape prétendoit avoir droit de juger des Rois, même en des choses temporelles, en cas de faute, *ratione peccati*. C'est ce que le Cardinal de Porto confirma, en employant les mêmes termes; *ex sorte*, ajouta-t-il, que le droit de la puissance temporelle appartient au Pape; mais que l'usage & l'exécution de l'Acte appartient aux Rois.

„ Il paroît par-là, * dit Mr. de Mar-
 „ ca, que Boniface n'usurpoit pas
 „ pour lui l'autorité suprême, en di-
 „ sant que le Royaume de France dé-
 „ pendoit du Siege Apostolique, com-
 „ me un fief; dont on dût lui faire
 „ hommage, en prêtant un serment
 „ de fidélité. Mais excepté cette for-
 „ te de soumission, il s'arrogeoit la
 „ suprême puissance sur les Rois,
 „ qu'il exprime en termes magnifi-
 „ ques, dans la Constitution, *Unam*
 „ *Sanctam*. Il prétendoit que si les
 „ Rois avoient commis quelque fau-
 „ te, que ce fût, non seulement
 „ comme particuliers, mais encore
 „ dans

* *Lib. IV. c. 16. §. 5.*

„ dans l'administration de leur Royau-
„ me , il lui étoit permis de les cor-
„ riger par ses décrets , & par ses
„ Constitutions , de regler l'Eglise &
„ l'Etat , selon les sentimens du Con-
„ cile assemblé pour cela ; d'excom-
„ munier les Rois opiniâtres , & enfin
„ les punir , en les privant de leurs
„ Royaumes. C'est pourquoi il n'a-
„ voit pas sujet de se plaindre si fort ,
„ que *Flotte* lui eût attribué un senti-
„ ment qu'il n'avoit point , dans l'E-
„ pître supposée : *nous voulons que*
„ *vous sâchiez que vous nous êtes sou-*
„ *mis , tant dans les choses temporelles ,*
„ *que dans les spirituelles ;* puis qu'il
„ avoue la même chose *ratione qui-*
„ *dem peccati , non verò ratione feudi ,*
„ qu'il étoit maître du Royaume non
„ que ce fût un fief , mais à cause de
„ la faute commise par le Roi. In-
„ nocent III. s'étoit saisi avidement
„ de cette distinction , pour s'attirer
„ la connoissance du démêlé , qui
„ étoit entre les Rois de France &
„ d'Angleterre (dont on a parlé Liv.
„ II. c. 3.) mais il n'avoit pas éten-
„ du cette regle aux fautes , que les
„ Rois commettoient contre leurs
„ sujets , & dans les affaires d'Etat ;
„ comme faisoit *Boniface*. L'Eglise

„ Gallicane' avoit assez marqué au
 „ Pape , qu'elle ne croyoit pas qu'il
 „ eût le droit de corriger les excès,
 „ que le Roi pouvoit commettre ,
 „ dans la conduite de son Royaume.
 „ Ainsi il ne faut pas s'étonner , si
 „ Philippe ne voulut pas changer de
 „ sentiment, après le retour des Dé-
 „ putez du Clergé ; qui rapportèrent
 „ que Boniface demeuroid ferme dans
 „ sa pensée.

Voilà un jugement assez différent de celui du *P. Pagi* , & , ce qui est encore d'un plus grand poids , d'un Prélat très-versed dans l'Histoire Ecclesiastique , & qui ne laisse pas de ménager, autant qu'il peut , la Cour de Rome. On peut voir aussi le Ch. 3. du Liv. II. avec l'addition de feu *Mr. Baluze*. & le Ch. 33. du Liv. VI. A quoi on ajoutera de plus , si l'on veut , le Ch. XVII. du Livre III. des Recherches de France d'*Etienne Pâquier*. Ces deux ou trois illustres Auteurs n'ont pas seulement été bons François , mais très-sinceres , à cet égard.

Boniface , pour avoir quelcun à opposer à Philippe , s'accommoda avec Albert , Roi des Romains , & approuva son élection ; à condition qu'il lui don-

donneroit satisfaction des injures, qu'il pouvoit avoir faites au S. Siege, & qu'il confirmeroit tout ce que les Empereurs pouvoient avoir fait, en faveur du même Siege Apostolique. Ce fut dans des Lettres du 30. d'Avril MCCCH. Il y en a d'autres d'Albert du 18. de Juillet, où il s'engage à soutenir Boniface, & lui accorde tous les droits, que ses Prédecesseurs avoient donné au Siege de Rome. Boniface déclara aussi nuls tous les traittez & engagements, qu'Albert pouvoit avoir, avec d'autres Princes, contre l'Eglise Romaine, & le releva de tous les sermens qu'il avoit faits à ce sujet. Il fit de plus un Sermon, que l'on a encore, où il élève le Roi des Romains fort au dessus du Roi de France, & s'échauffe beaucoup contre l'orgueil des François.

Avant que de lancer l'excommunication contre Philippe, il envoya en France *Jean le Moine*, Cardinal Prêtre, du titre de S. Pierre & de S. Marcellin, d'Amiens, pour engager le Roi à donner satisfaction à l'Eglise Romaine sur treize Articles, dont on trouve l'abregé dans *De Sponde*. Il prétendoit encore que tout le Clergé de France iroit à Rome, & que le Roi

y enverroit au moins un Procureur, avec des ordres d'obeir au Pape. Le Roi y répondit, mais le Pape, qui étoit juge & partie, ne trouva pas ses réponses satisfaites; il écrivit à son Légat une Lettre, que l'on trouve dans le MS. de S. Victor, & dans laquelle il lui disoit qu'il ne doutoit pas que Philippe ne fût compris dans l'Anathème prononcé, contre ceux qui empêcheroient qu'on n'allât à Rome, dans la Bulle *in Coena Domini*, fulminée cette année le 4. d'Avril; nonobstant tous les privilèges, qu'il pouvoit avoir de n'être point excommunié, & qui avoient été révoquez, par Boniface lui-même. C'est pourquoi il déclaroit que ce Roi nommément étoit séparé de la communion des fideles, & vouloit que son Légat, ou tout autre le déclarât de même: Que si quelqu'un osoit lui administrer les Sacremens, ou célébrer la Messe devant lui, il l'excommunioit; & disoit qu'il agiroit d'autant plus sévèrement, soit à l'égard du spirituel, soit à l'égard du temporel; que le Roi avoit refusé l'absolution, que le Légat lui avoit offerte, aux conditions que Boniface avoit trouvé bon de lui imposer. Il ordonnoit au Légat de publier
cela

cela par tout, le plus solennellement qu'il se pourroit, & citoit Frere Nicolas, Dominicain, Confesseur du Roi, à comparoître à Rome, dans trois mois; pour y prouver son innocence, ou être puni, comme il le méritoit.

Le même jour, 13. Avril, il ordonna que son Légat citeroit les Ecclesiastiques de France, qui avoient négligé de se rendre à Rome, d'y comparoître dans trois mois, en personne, ou par des Procureurs. Nicolas Benefruct, Archidiacre de Coutance, qui étoit de la Maison du Légat, fut chargé de ces dépêches; mais on le mit en prison à Troies, où on le retint, quoique le Légat le reclamât.

Cependant, le Roi assambla un très-grand nombre de Prélats, d'hommes doctes & de Seigneurs du Royaume à Paris; pour voir ce qu'il y auroit à faire, dans une semblable conjoncture. Le Légat, que l'on observoit, & que l'on empêchoit de parler librement à qui que ce fût, craignit les suites de cette Asssemblée, & se sauva en secret à Rome, pour ne pas s'attirer l'indignation de Boniface. L'Asssemblée se tint solennel-

lement le 3. & le 4. de Juin MCCCIII. & ses Actes se trouvent dans le MS. de S. Victor, & dans le recueil des Pièces imprimé en MDCLV. On y accusa Benoît de diverses hérésies; de la mort de Célestin V. d'avoir été intrus dans la dignité Pontificale; de Simonie, de luxure, de gourmandise, de cruauté, de sacrilege, de magie, de mépris des choses saintes, de médisance contre les Prélats, & les Religieux; de fomenter les dissensions & la guerre, entre les Princes Chrétiens; d'inimitié contre la France, qu'il avoit résolu d'humilier, quand il devoit bouleverser toute l'Eglise & le Monde entier, pour cela; d'avoir approuvé l'élection du Roi des Romains, uniquement pour abattre, comme il disoit, l'orgueil des François, qui se vantoient que, pour le temporel, ils n'étoient soumis à personne; d'avoir menacé d'excommunier ceux qui oseroient dire que tous les Rois du monde n'étoient pas soumis à l'Empereur. Cela étant fait, *Guillaume Nogaret Chancelier* interjeta, au nom
du

* *Les accusateurs furent Guillaume du Plessis, Louis Comte d'Evreux fils du Roi, Gui Comte de S. Pol, & Jean Comte de Dreux.*

du Royaume un appel au Concile Général & au Siege Apostolique ; non par haine , disoit-on , pour Boniface , mais par zele de Religion , & par attachement au S. Siege ; & l'on pria le Roi & les Prélats , qui devoient être les juges de ces accusations , de faire en sorte que le Concile fût appellé , dans un lieu & dans un tems convenables , auxquels on pût prouver ce qu'on avoit avancé contre Boniface. Les accusateurs de Boniface en firent autant.

Le Roi promet qu'il feroit en sorte , que le Concile s'assemblât , sans néanmoins blesser l'honneur & le respect , qui étoient dûs à l'Eglise Romaine. Il exhorta les Evêques à se trouver dans cette Assemblée , & de peur que Boniface ne vînt à des excommunications de fait & à des interdits ; il en appella au Concile Général & à celui qui seroit Pape légitime , en ce tems-là , ou à ceux auxquels il conviendroit d'appeller. Le Clergé approuva la conduite du Roi & appella de même ; ce que ceux , qui étoient absens , confirmerent en suite , pour eux-mêmes , aussi bien que les Universitez du Royaume.

Mr. de Marca après avoir rapporté
cela ,

cela ; un peu plus au long que je n'ai fait , dit qu'il ne l'a raconté de la sorte ; que de peur qu'on ne s'imaginât que le Concile eût dû juger , s'il se fût assemblé , du gouvernement du Royaume de France. Le Roi , selon lui , s'étoit déjà muni , contre un semblable attentat , par une protestation au contraire , & par les plaintes qu'il en avoit fait faire à Rome , par les trois Evêques , Députés par le Clergé. L'appel au Concile , comme il croit , n'intervint qu'à l'occasion de l'accusation , qu'on fit contre Boniface , & on ne s'en servit , que pour se garentir du mal , qui pourroit arriver , par des Excommunications & par des Interdits.

Boniface au contraire ayant reçu ces nouvelles à Anagnia , se purgea le 25. d'Août , par serment , de ce qu'on lui objectoit ; comme si un serment étoit recevable , en de semblables occasions ! Ses accusateurs ne le croyoient pas moins capable d'un faux serment , que des iniquitez qu'il avoit déjà commises , & de celles dont il menaçoit la France. Il se plaignit de ce que Philippe avoit empêché qu'il ne lui vînt aucun messager , ni aucune Lettre de France , & de ce qu'il avoit reçu les Colom-

nes, qui étoient ses ennemis particuliers, & comme il disoit, ceux de l'Eglise. Il se plaignit encore de plusieurs autres choses, comme si lui-même n'avoit donné à Philippe aucun sujet de se plaindre ! Cela se trouve dans le MS. de S. Victor. Il y a aussi que le même jour Boniface fit une Constitution, par laquelle il confirma toutes les Censures, qui avoient été lancées contre ce Prince, l'excommunia, mit le Royaume en interdit, ôta aux Academies le droit d'enseigner, délia ses sujets du serment de fidélité, soumit le Royaume de France à Albert Roi des Romains & lui ordonna de l'envahir, excita les Anglois & les Flamands, ennemis de Philippe, à lui faire la guerre & enfin n'oublia rien, pour lui faire perdre la Couronne. On trouve le Décret même d'excommunication dans ce MS. Il est daté d'Anagnia * le 6. Septembre, & ne devoit être publié, que le 8. Après y avoir parlé de l'autorité du Siege Apосто-

* *Il y a ici une faute dans la date, qu'on a corrigée par ce qu'on en trouve dans la suite. Comparez la p. 543. avec la suivante.*

Apostolique à conduire les Chrétiens, avec une verge de fer, ou une verge de direction; il dit, qu'il ne vouloit pas encore, quoi qu'il le pût faire avec justice, employer la verge de fer pour briser; mais celle de direction, pour ramener les François au chemin du salut, & qu'il ne faisoit pas même l'office de Juge, mais seulement de Dénonciateur; puis qu'il n'imposoit aucune peine à Philippe, mais lui apprenoit seulement ce qu'il méritoit de droit, étant notoirement excommunié. Ensuite après avoir dit ce qui s'étoit passé, il le déclare excommunié, absout ses sujets de leur serment, défend, sous peine d'anathème, de lui rendre aucune obéissance, ni de recevoir aucun bienfait de lui, & casse toutes les alliances, qu'il pourroit avoir avec d'autres Princes. Enfin il l'exhorte à rentrer dans son devoir, de peur que lui Boniface ne fût contraint de prononcer un juste jugement contre lui. Ce sont là des discours d'un homme aveuglé de colere, qui avoit déjà fait à Philippe tout le mal qu'il avoit pu, qui ne l'épargnoit en aucune maniere, & qui avoit pris les choses, dès le commencement, d'un ton à roidir con-

tre lui un Prince , qui ne manquoit , ni de courage , ni de forces.

Cependant on forma en France un dessein très-hardi , contre Boniface. Les Colomnes & Nogaret, dont on a déjà parlé, se rendirent en Toscanne, & s'arrêterent à Staggia, près de Sienne, comme pour chercher quelque moyen de faire la paix, ou pour demander la convocation du Concile ; mais dans le fonds, pour corrompre des gens, qui leur donnassent le moyen de surprendre le Pape dans Anagnia, où il étoit ; comme ils le firent dans le tems, auquel il copioit le Decret d'Excommunication, qu'il devoit publier le lendemain 8. de Septembre.

Il est bon de mettre ici les propres termes de quelques Auteurs de ce tems-là. Un Historien nommé *Bernard Gui*, & cité par *Raynaldus*, s'exprime ainsi : „ La même année „ mccciii. la veille de la nativité de „ la B. Vierge Marie, pendant que „ le Pape Boniface faisoit, avec sa „ Cour, sa résidence dans son propre pais, à Anagnia ville de sa „ naissance; où l'on croyoit qu'il étoit „ en plus grande sûreté, parmi ses „ Compatriotes ; il fut trahi, par quelques

„ quelques-uns de ses domestiques ,
„ pris & arrêté ; son thrésor & celui
„ de l'Eglise pillé & emporté , à la
„ grande honte de l'Eglise. Les Car-
„ dinaux épouvantez s'enfuirent tous ,
„ excepté deux , Pierre Evêque de Sa-
„ bine , Espagnol , & Nicolas Evê-
„ que d'Ostie. Le chef de l'entreprise
„ fut Guillaume de Nogaret , de S.
„ Felix , du Diocèse de Toulouse ;
„ & les Colomnes , à deux desquels
„ Boniface avoit ôté le chapeau , ses
„ complices. Il arriva donc que Bo-
„ niface , qui avoit fait trembler de
„ peur les Rois , les Evêques , les
„ Religieux , le reste du Clergé & le
„ peuple , fut tout d'un coup , & dans
„ un seul jour , accablé de crainte ,
„ de tremblement & de douleur. Il
„ perdit son or , dont il avoit été trop
„ avide , & son thrésor ; afin que les
„ Prélats , les plus relevez , appren-
„ nent , par son exemple , à ne pas
„ dominer , avec orgueil , sur le
„ Clergé & sur le peuple ; mais que
„ devenus les modeles de leurs trou-
„ peaux , ils prennent avec sincérité
„ soin de ceux qui leur sont soumis ,
„ & qu'ils aiment mieux d'être aimez ,
„ que craints.

„ Comme il vit la ville prise , il se fit
„ donner

donner ses habits Pontificaux, & prit un Crucifix à la main, ainsi que le disent *Ptolomé de Luques & Jordan*, dans leurs Histoires MSS. qui sont dans la Bibliothèque Vaticane. *S. Antonin* en parle aussi de même, Part. 3. Tit. xx. Ch. viii, 22. „ Voyant la ville prise, dit-il, aussi bien que son Palais, il se crut mort, mais il dit d'une manière magnanime & sans aucune peur : *Puis que je suis pris par trahison, comme Jesus Christ, & livré entre les mains de mes ennemis, pour en être tué, je veux mourir en Pape.* Il se fit donc parler de ses habits sacrez, avec le manteau de S. Pierre, la couronne d'or, que Constantin avoit donnée à S. Silvestre; & avec les clefs & la croix, en ses mains, il s'assit dans le trône Papal. Là-dessus *Sciarra Colonne* s'approcha de lui, avec ses autres ennemis; ils lui dirent des paroles outrageantes, & se moquerent de lui & de ses domestiques, qui étoient demeurez là. *Guillaume de Nogaret*, entre autres, qui avoit conduit l'entreprise, pour le Roi de France, l'insulta, & le menaça de l'emmener garroté à Lion, pour y être déposé par

„ le Concile Général. Le Pape ré-
 „ pondit, sans avoir peur : *Je souffri-*
 „ *rai volontiers d'être condamné & dé-*
 „ *posé, pas les Paterins.* (C'est ainsi
 „ qu'on appelloit les *Albigéois*) tel
 „ qu'il étoit lui-même, avec les an-
 „ cêtres, qui avoient été brûlez com-
 „ me *Paterins*. Guillaume, confus
 „ de ces paroles, garda le silence.
 „ Le Seigneur disposa en sorte les
 „ choses, à cause de la dignité du
 „ Siege Apostolique, que personne
 „ n'osa mettre les mains sur lui ;
 „ mais qu'on le fît garder honête-
 „ ment, pendant qu'on pilloit son
 „ trésor & celui de l'Eglise, qui
 „ étoient en son Palais. *De Sponde*,
 „ craignant apparemment que ce ne
 „ fût d'un mauvais exemple, que de re-
 „ connoître qu'un Roi de France eût
 „ donné ordre de traiter de la sorte
 „ un Pape, prétend que Nogaret fit
 „ plus qu'on ne lui avoit commandé.
 „ Mais il étoit difficile de donner au-
 „ cuns ordres précis, sur une chose aussi
 „ hazardeuse, que celle-là. Néanmoins
 „ Nogaret ne fut pas moins en faveur,
 „ auprès de Philippe, qu'auparavant ;
 „ ce qui marque que sa conduite ne fut
 „ pas desavouée, par ce Prince.

Comme ni les Colomnes, ni No-
 garet

garet n'avoient pas grand monde, avec eux, le peuple d'Anagnia ayant pris les armes, trois jours après, délivra Boniface, & les chassa de la ville. De là il fut conduit à Rome, où il fut reçu avec beaucoup de pompe. Mais un homme de son caractère ne put pas survivre long-tems à un affront de cette sorte; qu'il n'avoit pu souffrir, qu'avec bien de la peine. Une fièvre chaude le prit à Rome, où il mourut le 11. d'Octobre, & le trente-cinquième jour, après qu'il eut été pris. Il avoit siegé huit ans, neuf mois, & dix-huit jours, à compter dès celui de son élection, & fut enterré dans la Basilique de S. Pierre, en un tombeau magnifique, qu'il s'étoit lui-même préparé.

Ceux qui ont dit qu'il étoit mort enragé, mordant ses doigts & frappant de sa tête contre les murailles, ont apparemment voulu dire qu'il mourut de chagrin; à cause de l'affront, que Philippe le Bel lui avoit fait. Aucun Historien du tems, ni même de ceux qui écrivirent peu après, ne dit qu'il mourut dans une eîpece de fureur; & plusieurs même ont assuré le contraire. Mais quand une fièvre ardente lui auroit causé quelque délire,

re, ce ne seroit pas là une chose, à lui reprocher; puis qu'elle peut arriver aux plus gens de bien.

Le *P. Pagi* rapporte, comme une marque que Boniface mourut pieusement, l'état où l'on trouva son cadavre, trois cens deux ans après sa mort. L'an MDCV. le même jour, auquel il étoit mort, comme on travailloit à aggrandir la Basilique de S. Pierre, on y ouvrit son tombeau; pour transférer ses os en un autre lieu, avec ceux de divers autres Papes. Son corps se trouva si entier, qu'il n'y manquoit rien, sinon au nez & aux levres, où il y avoit quelque chose de gâté. Les habits Pontificaux, qu'il avoit, étoient aussi entiers, & l'on en fit un Acte public, que *Raynaldus* rapporte, sur l'an MCCCIII. Mais il me semble qu'on ne peut recueillir autre chose de là, sinon que son corps avoit été bien embaumé, & que le Caveau, où il étoit, se trouva bien fermé.

Il ne paroît pas non plus raisonnable de regarder, comme un effet de la Justice Divine, qui se déclaroit pour Boniface, les malheurs qui arriverent à Philippe *le Bel*, sur la fin de sa vie, & la mort de ses trois fils sans enfans.

Il avoit assez mal traité ses sujets, par des exactions excessives & continuelles & par des guerres mal-conduites, & l'injustice qu'il fit aux Templiers, qu'il fit perir, pour se rendre maître de leurs biens, fut une action assez blâmable ; pour attribuer à cela, si l'on veut, tout le mal, qui lui arriva depuis ; sans y mêler sa querelle avec Boniface, qui avoit pour le moins la moitié du tort, dans cette affaire. Que l'on consulte *Mezeray* & le *P. Daniel*, sur ce regne, & l'on verra que quand Philippe auroit vécu, dans toute la bonne intelligence possible, avec le Pape ; il avoit assez offensé la Justice Divine, pour en être encore plus sévèrement puni. Mais les malheurs de cette Vie ne sont qu'une très-petite partie des peines, que les hommes ont méritées, & sont souvent communs aux bons & aux méchants.

Je ne compterois pas non plus la décadence de la ville d'Anagnia, comme une punition du Ciel, parce que ses Habitans y laisserent surprendre le Pape, & entre les mains de ses ennemis, pendant trois jours. Les villes les plus florissantes sont allées en décadence, sans avoir rien fait aux Papes.

Jean Villani dit, au Liv. VIII. c. 65. de son Histoire, que Boniface fut *cruel, ambitieux, mondain, avare*, sous prétexte d'élever l'autorité de l'Eglise, & pour enrichir ses parens & ses amis; à qui il donna de grandes dignitez, tant Ecclesiastiques, que séculieres. Le *P. Pagi* est scandalizé, que *Ciacconius* ait copié tout cela & dit qu'après l'accident d'Anagnia, Boniface se donnoit de la tête contre les murs, & se mordoit les doigts, ce qui dura pendant sa maladie. Il devoit, ce me semble, louer au contraire l'équité de la Cour de Rome, en ce qu'elle a souvent permis que les Historiens publiassent, en cette ville, assez de mal des Papes précédens; & se servir aussi en France de la même liberté, qui y est encore plus permise qu'à Rome.

Il prétend au contraire qu'il ne falloit pas publier ces sortes de choses, dans l'Eglise Romaine; quand même on auroit pu soupçonner qu'elles étoient vraies. Il censure les Auteurs du Siècle XVII. d'en avoir usé ainsi, à la grande joie des *Hérétiques*, qui en triomfent, dit-il, & qui ne manquent pas d'embellir de ces bagatelles les *Sermons* qu'il font à leur populace.

Pour

Pour moi, je croirois qu'on doit louer les Catholiques sages, qui sont convenus des fautes des Papes; ce qui est une marque de leur sincérité, qui donne plus de poids au reste de leur *Histoire*. Je ne vois pas même qu'il y ait de la prudence, à faire dépendre l'honneur de la Religion de la conduite des Papes, qui n'a guère été telle qu'elle devoit être. Ce seroit donner trop de prise à ceux, qui se sont séparés de leur Communion, qui n'auroient qu'à prouver, par l'*Histoire*, qu'il y a eu assez de Papes, dont la vie a été scandaleuse; pour diffamer entièrement la Religion que ces Papes ont professée. Il y a encore un autre inconvénient à craindre, c'est qu'en parlant bien des mauvais Papes, on n'encourageât leurs successeurs à faire encore pis, que ceux qui les auroient précédés; lorsqu'ils verroient que l'*Histoire* dissimule leurs vices, & loue ceux, qu'elle devoit blâmer. *Baptiste Platina* a cru, avec raison, devoir en user tout autrement, & a fini sa vie de Boniface en ces termes: „ Ainsi mourut „ ce Boniface, qui tâchoit plutôt de „ donner de la terreur aux Rois, „ aux Princes, aux Nations & aux

F 2

Peu-

„ Peuples , que de leur inspirer de
 „ la Religion ; qui s'efforçoit de don-
 „ ner les Royaumes & de les ôter ,
 „ de chasser les hommes & de les
 „ rappeler , comme il trouvoit à
 „ propos. Il étoit avide de l'or , plus
 „ qu'on ne peut le dire , & il en
 „ ramassoit de toutes parts. Que
 „ tous les Princes tant Ecclesiasti-
 „ ques , que Séculiers , apprennent ,
 „ par son exemple , à gouverner le
 „ Clergé & le Peuple , non avec or-
 „ gueuil & en les outrageant : com-
 „ me le fit celui dont nous parlons ;
 „ mais d'une maniere sainte & mo-
 „ deste , comme Jesus-Christ nôtre
 „ Roi , & ses disciples & vrais imi-
 „ tateurs. Qu'ils aiment mieux être
 „ aimez des peuples , que d'en être
 „ craints ; ce qui fait ordinairement
 „ perir les tyrans. Il y a des Au-
 „ teurs , qui ont écrit , qu'il entrete-
 „ noit la discorde parmi les Italiens ,
 „ & sur tout entre les Venitiens &
 „ les Genoïs , peuples assez puissants
 „ par mer.

Outre le VI. Livre des Decretales ,
 publié par son ordre , il fit un Ouvra-
 ge des Regles du Droit , un Rescript
 des Indulgences du Jubilé , & divers
 Discours , ou Sermons. On ne voit
 en

en tout cela, que quelque science du Droit Canonique; mais une grande ignorance du Droit de la Nature & des Gens, aussi bien que de l'Evangile. Il ne se propofoit d'autre fin, que d'augmenter l'autorité du Siege de Rome. Comme on appelle communément un *grand Prince*, un Prince qui se rend absolu, sur ses sujets, sans avoir aucun égard à leur bien, mais seulement à la grandeur de sa Maison; & qui se fait craindre à tous ses Voisins, dont il diminue les Etats, autant qu'il lui est possible: on nomme aussi un *grand Pape*, celui qui défend ce qu'on appelle en Italie *la Liberté Ecclesiastique*; c'est à dire, l'indépendance du Clergé, à l'égard de la Puissance Civile; mais nullement à l'égard de celle du Pape, qui prétend avoir sur les Ecclesiastiques un pouvoir sans bornes. On regarde encore comme un grand Pape, celui qui par le moyen de ce pouvoir & de l'obeïssance aveugle de tout le Clergé, tient les Rois, les Princes & les Magistrats dans la soumission; en sorte qu'il se mêle, autant qu'il le trouve à propos, non seulement du gouvernement Ecclesiastique, mais encore du Civil, dans tous

les Etats ; & que par le moyen des Cenfures, il tient les Souverains dans la dépendance , & même les dépose, lors qu'ils viennent à s'opposer à ses desseins , avec trop de fermeté. Tels furent Grégoire VII. & Boniface VIII. comme on l'a vû très-clairement, par leurs vies. Mais comme les Papes prétendent bâtir leur autorité infinie, sur celle qu'ils disent que Jésus-Christ donna à S. Pierre , & sur le consentement des Evêques , qui, comme ils le soutiennent, les ont toujours reconnus , comme les Chefs Visibles de l'Eglise ; un Pape , qui seroit véritablement grand, devroit avant toutes choses rechercher si son autorité est bien fondée , & renoncer à tout ce qu'il reconnoîtroit être sans fondement. Plus il diminueroit de la grandeur mondaine, qui l'environne, & de la présomption , qui fait qu'il prétend passer pour infallible , quoi que convaincu du contraire ; & qu'il a droit de donner la Loi à toute l'Eglise, quoi qu'il n'en soit rien dit dans les Ecrits des Apôtres & de la première Antiquité ; plus il deviendroit grand & Apostolique, devant Dieu , & aux yeux de tous les gens de bien. Mais quand cela arrivera , on verra une
terre

terre nouvelle & un ciel nouveau ;
car il ne faudroit pas moins , qu'une
nouvelle création , pour produire un
si grand changement.

A R T I C L E III.

Seconde Partie de l'Extrait des Sermons de Mr. l'Evêque de Bangor , sur les Conditions de l'Alliance Evangelique.

ON a pu voir , par la 1. Partie de cet Extrait , inferée dans la 2. Partie du Tome IX. quelles sont les conditions de l'Alliance de Grace ; on va voir , dans ce qui suit , les principales illusions , que les Chrétiens se font , pour demeurer dans leurs Vices , malgré ce que contiennent ces conditions. Nous parcourrons ces erreurs , selon l'ordre , dans lequel nôtre Auteur les a traitées.

I. **LA** premiere est celle de ceux , qui prennent occasion de quelques passages du Nouveau Testament , pour s'imaginer qu'il suffit de croire en Jesus-Christ , & de s'appliquer ses mérites , sans que d'ailleurs on observe la Morale de l'Evangile. On cite là-

dessus divers passages, & particulièrement, ces paroles de S. Paul aux Ephesiens Ch. II, 8. *Vous êtes sauvés par grace, par le moyen de la Foi; & cela, non de vous mêmes, c'est le don de Dieu.*

S. Paul, après avoir représenté le triste état, où étoient les Ephesiens, sous le Paganisme, se propose de leur faire sentir l'obligation, qu'ils avoient à Dieu, & leur fait considérer, pour cela, que c'étoit par la pure *grace*, ou par la pure *faveur* de Dieu (car c'est là ce que ce mot signifie) qu'ils étoient sauvés, *par le moyen de la foi*; c'est à dire, mis en état de parvenir au salut, en recevant l'Évangile de Jesus-Christ. Il assure que cette manière d'être sauvé, vient uniquement de la faveur & de la miséricorde de Dieu & *non d'eux-mêmes*; ce qui signifie que ce n'étoit nullement eux, qui fussent les Auteurs, ou les Inventeurs de cette manière de parvenir au Salut éternel, qu'elle venoit toute entière de Dieu seul, qui l'avoit ouverte & révélée aux hommes.

Il ajoute que *cela ne venoit pas des Oeuvres, de peur qu'aucun homme ne pût se vanter*; ce qui veut dire, que

que comme la voie du Salut n'étoit nullement une découverte de l'esprit humain, & dont les Ephesiens fussent redevables à eux-mêmes : ce n'étoit pas non plus une chose, qu'ils eussent méritée de Dieu, par leur bonne conduite, & par leur sainteté précédente. Ils étoient au contraire *morts dans leurs fautes & dans leurs pechez*, lors qu'ils avoient été appellez à la connoissance de l'Evangile.

Les paroles de S. Paul, *que nous sommes sauvez par le moyen de la Foi*, ne signifient pas que la Foi seule, sans les bonnes oeuvres, nous puisse sauver. C'est seulement la premiere chose, qui soit requise pour parvenir au Salut. Mais on peut objecter un autre passage de S. Paul, où il attribue expressément la justification à la Foi, sans les oeuvres de la Loi, Gal. III, 6, 11. On répond à cela que S. Jaques Ch. II, 14. combat directement le sentiment, que quelques-uns fondent sur les paroles de S. Paul; savoir, que la Foi, sans les oeuvres, qui la suivent, suffit pour le Salut. L'Epitre de S. Jaques n'est-elle pas d'une autorité égale à celles de S. Paul, parmi les Chrétiens, &

cela étant ainsi, n'est-ce pas une démonstration que S. Paul n'a pas pu soutenir la doctrine qu'on lui attribue ? Mais ce n'est pas là tout ce qu'on répond à cette objection. Il est clair que S. Paul parle des oeuvres de la Loi, telle qu'étoit la circoncision, & qu'il prouve qu'elles ne sont pas nécessaires pour être justifié, puis qu'Abraham l'a été, avant que d'être circoncis. Ajoutez à cela, que S. Paul, par le mot de *Foi*, entend toute l'Economie Evangelique, & qu'il a dessein de montrer qu'elle est suffisante, sans qu'il soit nécessaire d'observer les cérémonies Mosaiques. Il n'a jamais eu dessein de prouver, que la seule Foi, sans les oeuvres de justice, puisse sauver personne. Il enseigne tout le contraire, dans toutes ses Epîtres.

Il faut bien prendre garde à quelles occasions ces deux Apôtres disent ce dont il s'agit. 1. S. Paul dit qu'Abraham a été justifié, sans & avant les oeuvres, telle qu'est la circoncision. S. Jaques dit qu'Abraham n'a pas été justifié, par une Foi destituée des oeuvres d'obéissance, & qu'il n'auroit pas été agréable à Dieu, s'il n'eût fait voir la réalité de sa Foi, en obéissant à la vocation & au commandement

ment de Dieu. Il n'y a donc point d'opposition, entre S. Paul & Jaques. Ainsi les Chrétiens sont justifiés, en croyant à l'Évangile, sans aucune oeuvre, telle qu'étoit la circoncision, ou tout autre commandement de la Loi céremonielle; mais S. Paul a enseigné qu'ils ne seroient jamais sauvez, par la seule foi en Jesus-Christ, sans faire de bonnes oeuvres, selon l'occasion qui s'en présente, comme l'Évangile veut que nous le pratiquions. C'est aussi là la doctrine de S. Jaques. 2. Abraham fut appelé *juste*, pour un acte signalé de Foi & de confiance en Dieu, & il en fut regardé, comme un homme délivré de ses pechez passez, ainsi que S. Paul nous le dit. Mais il est clair, comme S. Jaques le remarque, que ce n'étoit pas une Foi sterile & vaine, comme celle, sur laquelle quelques Chrétiens croient pouvoir se reposer; & même qu'il n'auroit pas été justifié enfin de Dieu, si lors que Dieu l'éprouva, il n'eût fait voir que sa Foi étoit réelle & sincere. Il n'y a non plus, en cela, aucune contradiction, comme Mr. l'Evêque de *Bangor* le montre plus au long.

Aussi S. Paul se déclare-t-il, dans

toute cette Epître , & par tout ailleurs , contre la pensée , qu'on pourroit avoir eüe que l'Evangile n'exige pas des Chrétiens la sainteté de la vie. Il n'y a qu'à la lire , pour s'en convaincre , & on en apporte ici quelques endroits décisifs.

On peut dire néanmoins que les Chrétiens sont sauvez particulièrement par la Foi , 1. parce que c'est elle qui les sauve , ou les délivre de la peine de leurs pechez passez ; ce qui regarde d'une maniere singuliere les premiers Chrétiens convertis , en un âge de discretion , d'une vie dépravée & pleine de péchez. C'est pourquoi S. Paul parle souvent , dans ses Epîtres , de cette premiere justification & l'attribue à la Foi. Mais cela ne regarde pas ceux , qui ont été élevez & instruits , dès l'enfance , dans la Religion Chrétienne. 2. On peut assurer que nous sommes sauvez , par la Foi , parce que c'est en croyant en Jesus-Christ , que nous venons à connoître & à embrasser les conditions auxquelles Dieu nous offre le Salut. Jesus-Christ est venu pour nous sauver , & nous le sommes certainement , en recevant les propositions , qu'il nous fait pour cela ; ce
que

que nous ne saurions faire, sans croire qu'il a été envoyé de Dieu, & sans le recevoir en cette qualité. 3. Les Chrétiens sont sauvés, par la Foi, parce que c'est le fondement de leur obéissance à ses commandemens. C'est l'arbre, qui porte ces bons fruits, sans lesquels nous ne pouvons parvenir au Salut; & par conséquent ce qui est nécessaire, pour la production des bonnes oeuvres, peut être regardé comme ce qui nous fait avoir les récompenses, qui leur sont promises.

Si on lit le Ch. XI. de l'Épître aux Hébreux, où la Foi est extrêmement relevée, on s'apercevra que tout se réduit à cette raison, *que sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu*; parce que sans elle on ne sauroit vivre vertueusement, ni faire les actions dont il y est parlé; de sorte que la Foi est regardée comme un principe agissant, & qui nous engage à vivre d'une manière, qui y soit conforme.

II. LE Sermon suivant, qui est le 10. de ce Volume, est opposé à l'erreur de ceux qui s'imaginent que quelques observances extérieures suffisent, pour être sauvés. Le passage de l'Écriture, à l'occasion duquel l'Auteur traite de cette matière, est Rom.

X, 13. *Quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé.*

Il est certain qu'il y a des Chrétiens, qui se permettent à eux mêmes des péchez, dont on ne peut pas douter, & qui esperent néanmoins d'être sauvés ; parce qu'ils pratiquent, avec une sorte de dévotion, certains actes extérieurs de la profession & du culte du Christianisme. Ils savent très-bien qu'ils continuent, dans l'habitude du péché ; mais parce qu'ils sentent en eux un certain zele, pour le culte divin, & qu'ils confondent ce zele, avec la véritable dévotion ; & parce qu'ils fréquentent les Assemblées Publiques, établies pour le culte de Dieu, pour la célébration de l'Eucharistie & pour y expliquer la parole de Dieu ; ils ont la conscience en repos pour le présent, & se promettent la faveur de Dieu, pour l'avenir ; comme s'ils s'imaginoient que S. Paul les favorise, lors qu'il dit que *quiconque invoquera le nom du Seigneur*, comme ils le font, *sera sauvé.*

Pour comprendre que ces paroles ne peuvent pas avoir ce sens, il faut savoir que S. Paul écrit ici contre deux erreurs des Juifs. L'une étoit qu'ils prétendoient être justifiés de-

vant

vant Dieu , par la Loi de Moïse, & qu'ils rejettoient la maniere d'être justifié, que l'Evangile propose. L'autre étoit, qu'ils croyoient que le Messie ne regardoit que leur Nation, & que les autres ne devoient avoir aucune part à ses bien-faits. On peut voir par-là , que ce n'étoit pas ici le lieu de parler de la nécessité, dans laquelle ceux, qui font profession de la Religion Chrétienne, sont de pratiquer toutes sortes de Vertus ; & qu'il ne pouvoit rien dire qu'en termes généraux, de la Foi Chrétienne, par opposition à ces erreurs. L'Auteur montre cela plus au long & il en conclut, avec raison, que le dessein de S. Paul, en cet endroit, n'étoit pas de marquer exactement ce que Dieu exige des Chrétiens, pour les sauver ; mais de faire voir en général aux Juifs, qu'il n'y avoit point de voie d'obtenir la remission de leurs pechez passez, & d'être heureux à l'avenir, que celle de croire en Jesus-Christ & de chercher le bonheur, comme il avoit dit qu'on le pourroit trouver ; à quoi les Gentils avoient autant de droit, que les Juifs.

Mr. l'Evêque de *Bangor* ayant établi de cette maniere le dessein de S. Paul,

Paul , montre directement qu'on ne peut pas s'appuyer sur ce passage, ou sur quelques autres semblables, pour s'imaginer qu'il suffit d'observer la partie extérieure de la Religion, pour être sauvé.

1. S. Paul dit véritablement que la voie du salut est de croire en Jésus-Christ, & de faire profession de cette foi ; par opposition à ceux qui cherchoient la justification, par le moyen de la Loi de Moïse. Mais il est absurde d'en conclurre, que *quiconque invoque le nom du Seigneur Jésus*, quoi qu'il vive dans une rébellion constante contre ses Lois, ne laissera pas d'obtenir le Bonheur ; & que Dieu n'exige des Chrétiens, que cet Acte extérieur de Religion.

2. Quand le raisonnement de S. Paul ne supposeroit pas clairement ce qu'on vient de dire ; ce seroit néanmoins une extrême absurdité, que de tirer cette conséquence, d'une déclaration générale que la profession de la Religion Chrétienne est un moyen d'obtenir la faveur de Dieu. Supposez que quelcun eût ordonné d'assûrer une troupe de rebelles, que quiconque d'entre eux se remettroit à la miséricorde de son Prince légitime,

&

& le reconnoîtroit publiquement, en s'adressant à lui nommément dans leurs requêtes & dans leurs soumissions, seroit pardonné; ne seroit-il pas ridicule d'en conclurre, que le Prince ne demanderoit autre chose d'eux, que cet Acte extérieur de soumission; & qu'après l'avoir fait, ils pourroient négliger tous ses commandemens, & insulter son gouvernement? Qui ne condamneroit pas une soumission simulée, comme celle-là? Qui ne jugeroit pas ceux, qui en seroient coupables, dignes d'être doublement punis, & même à cause de cette soumission prétendue? La chose est claire, & c'est néanmoins ce que font ceux que nôtre Auteur réfute.

3. Cette même prétension nous représente Dieu estimant beaucoup moins la Vertu, sous l'Évangile, que sous les cérémonies de la Loi. Pendant cette dernière Économie, on auroit pu s'imaginer, si jamais cela a dû arriver, qu'on gagneroit la faveur de Dieu, par des cérémonies; en versant *des rivières d'huile* & en immolant *des milliers de bœufs*; néanmoins nous trouvons ces mots, dans un Prophète: *qu'est-ce que le Seigneur de-*

demande de toi, sinon que tu agisses justement, que tu aimes la miséricorde, & que tu marches humblement avec ton Dieu? Les Prophetes insistoient fort alors sur les Vertus morales, quoi que les secours & les motifs n'en fussent pas si grands, où si apparens; & cela en un tems où les Juifs en pouvoient être plus retenus & plus détournés, par le nombre & par l'éclat des Cérémonies. Comment pourroit-on donc croire que, sous l'Évangile, sous lequel Dieu a clairement révéle un Jugement à venir; marqué plus ouvertement, que jamais, son indignation contre le Vice; & donné de plus puissants secours & de plus grands motifs à la Vertu, qu'auparavant; comment, dis-je, pourroit-on croire qu'il lui préfere si fort les devoirs extérieurs de la Religion; qu'il la rend presque inutile, en les établissant comme des moyens suffisans, par eux-mêmes, pour parvenir au Salut?

4. On doit se souvenir du grand nombre des passages clairs & formels, par lesquels il paroît que le changement actuel d'une mauvaise vie & la pratique de toutes les Vertus, sont des choses que Dieu demande indispensablement sous l'Évangile; & en

con-

conclurre qu'il ne peut y avoir aucun passage, dans le Nouveau Testament, qui promette le salut à des Actes externes de Religion, qui ne sont accompagnés d'aucune sainteté. Il y a deux passages particulièrement, qui sont tout à fait décisifs, & dont nôtre Auteur se sert ici. Le premier est Matth. VII, 21, 22, 23. *Tous ceux, qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le Royaume du Ciel; mais ceux-là seulement, qui font la volonté de mon Pere, qui est dans le Ciel. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé, en vôtre nom; n'avons-nous pas chassé les Démon, en vôtre nom; n'avons-nous pas fait plusieurs miracles, en vôtre nom? Alors je leur dirai ouvertement : je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, vous, qui avez été adonnés au Vice.* L'autre est 2. Tim. II, 19. *que tous ceux, qui se nomment du nom de Jesus-Christ, se détournent du Vice.* Il paroît par là, très - clairement, que ni Jesus-Christ, ni S. Paul, n'ont point cru, qu'il suffît d'invoquer le nom du Seigneur, pour être sauvés, sans qu'il fût nécessaire de s'éloigner du Vice.

5. Enfin la grande fin de la Religion

ligion Chrétienne n'est pas d'exiger des hommes qu'ils rendent à Dieu quelque hommage extérieur ; mais que leur intérieur, & toute la conduite de leur vie soient reglez, par un constant & vif sentiment de Religion, & par l'attente d'un Jugement à venir. C'est pour entretenir ce sentiment, & pour le rendre plus agissant ; pour encourager les Chrétiens à faire profession de se proposer la fin, dont on vient de parler, & à faire tout ce qui leur est possible pour y parvenir ; c'est pour cela, dis-je, qu'ont été instituées les Assemblées publiques, les prières, la lecture de la parole de Dieu, & la célébration de l'Eucharistie ; comme l'Auteur le montre, à l'égard de ces pratiques de la Religion Chrétienne.

III. IL y a des gens, qui s'imaginent d'expier, en quelque manière, les iniquitez qu'ils ont commises en amassant de grands biens, par de mauvaises voies, lors qu'ils font des charitez d'une partie de leurs revenus ; comme si c'étoit la doctrine de S. Pierre 1. Ep. IV, 8. lors qu'il dit : *avant toutes choses, ayez beaucoup de charité les uns pour les autres ; car la charité couvre beaucoup de pechez.*

NÔtre

Nôtre Auteur s'attache particulièrement à l'explication des dernières paroles : *la Charité couvre beaucoup de péchez.*

Il soutient d'abord qu'il se peut faire que S. Pierre veuille dire, que la Charité nous dispose à couvrir ; c'est à dire , à cacher & à pardonner les péchez des autres, ou à ne nous vanger jamais des injures qu'on nous fait ; ce qui est une grande partie de la *Loi Evangelique* & dont l'observation est très-agréable à Dieu. Comme on peut faire quelques objections, contre cette explication, Mr. l'Evêque de *Bangor* y répond.

Il se pourroit encore faire, selon lui, que l'Apôtre voulût dire que la Charité engage à travailler à la conversion du prochain ; de sorte qu'à son occasion, plusieurs péchez sont *couverts*, c'est à dire, pardonnez, devant Dieu. Mais l'Auteur ne s'y arrête pas, quoi qu'il explique, en passant, un passage parallele de S. Jacques. Nous ne dirons rien de tout cela, parce que l'Auteur soutient, avec raison, qu'encore que l'on accordât que S. Jacques veut dire que ceux, qui exercent la Charité *couvrent* leurs propres péchez, quoi qu'en grand nombre ;

nombre ; néanmoins que ceux , qui demeurent dans leurs péchez, ne feroient se consoler par-là.

1. Ce seroit une très-grande absurdité de s'imaginer que l'Apôtre veut dire que par la Charité on peut expier des péchez volontaires, dans lesquels on demeure ; parce que ce seroit contredire tout l'Évangile , qui dit que *l'indignation de Dieu, contre toute sorte d'injustice, sans exception, y est révélée.* Il n'est pas sûr de donner à un passage particulier un sens, qui soit contraire au principal dessein de tout l'Évangile.

2. Cela est contraire aux déclarations formelles de S. Pierre lui-même, qui exhorte ceux, à qui il écrit, en ces termes, Ch. I, 15. *comme celui, qui vous a appellez, est saint, soyez aussi saints vous mêmes, dans toute la conduite de votre vie, & Ch. II, 11. je vous exhorte, mes chers freres, à vous abstenir des cupiditez charnelles, qui combattent contre l'ame.* Ces exhortations seroient inutiles, si l'on pouvoit faire tout le contraire, sans déchoir du salut. Mr. l'Évêque de Bangor appuye encore ce raisonnement par d'autres raisons.

3. Si S. Pierre entend parler de nos propres
propres

propres péchez , il n'a d'autre dessein , que de faire voir que l'amour du Prochain , & la facilité , que nous avons à lui pardonner , engagent Dieu à nous pardonner nos péchez passez ; mais *non pas ceux , auxquels nous nous abandonnons encore.* Ainsi si S. Pierre parle de nos propres péchez , comme s'ils étoient *couverts* par la charité , que nous avons pour les autres , il voudra dire la même chose , que *Jesus-Christ* *Matth. vi, 14.* dans ces paroles : *si vous pardonnez aux hommes leurs fautes , votre Pere Céleste vous pardonnera aussi les vôtres ;* ce qui ne signifie autre chose , si non que Dieu nous pardonnera les péchez , que nous aurons abandonnez. Mais s'il arrivoit que ceux , qui auroient obtenu ce pardon par leur Foi , & par leur Repentance , s'abandonnoient de nouveau au Vice , ils feroient obligez de rendre compte de ces mêmes péchez , qui n'avoient été pardonnez , qu'à condition qu'on y auroit renoncé pour toujours. C'est ce que l'on apprend de la Parabole , qui est *Matth. XVII, 3.*

IV. S. T. Jean dit dans sa 1. Ep. Ch. II, 1, 2. *Si quelcun a péché , nous avons pour Avocat , auprès du Pere ,*
Jesus

Jésus-Christ le juste, il est la victime, qui a expié nos péchez. De ce passage, & d'autres semblables déclarations, qui se trouvent dans le N. T. plusieurs Chrétiens ont pris occasion de se former des idées touchant les mérites de Jésus-Christ, son Sacrifice & son Intercession auprès de son Père; lesquelles idées calment la frayeur dans laquelle ils devroient être, parce qu'ils ne se corrigent point de leurs péchez; sans quoi néanmoins ils ne sauroient être sauvez, selon les conditions de l'alliance de Grace. Pour prévenir l'abus, qu'ils font de ces passages, nôtre Auteur entreprend de faire quatre choses sur celui-ci. La 1. est d'établir la véritable doctrine du N. T. touchant les mérites de Jésus-Christ, ou l'effet de ses Souffrances, par rapport à la Remission des péchez & au Bonheur éternel: La 2. d'examiner plus en particulier l'abus, qu'on fait de cette doctrine: La 3. d'en montrer l'absurdité: La 4. de marquer les usages, qu'on en doit faire.

1. Il a déjà montré auparavant, que pour être justifié, par Jésus-Christ, il faut nécessairement abandonner les péchez, dont on a été coupable, & ren-

rendre une obeïſſance ſincere & générale à tous les commandemens de Dieu. Il ſ'enſuit de là que perſonne ne peut avoir part à la propoſition, que Jeſus-Chriſt a faite; ſans obſerver la condition, que l'on vient de marquer. Qui pourroit nier que cela ne ſuffiſe à une Ame bien diſpoſée, pour l'assurer qu'elle eſt agréable à Dieu, & qu'elle eſt en droit d'attendre le Bonheur, lors qu'elle a rempli cette condition? Qui pourroit ne pas reconnoître, que c'eſt tout ce qu'on peut ſouhaiter d'un Dieu ſaint & ſage, auſſi bien que miſericordieux? Par cette conduite, Dieu donne aux Pécheurs toute la conſolation poſſible, ſans les encourager à continuer à vivre dans le péché; & il les éloigne le plus qu'il eſt poſſible du Vice, ſans néanmoins le leur repréſenter comme impardonnable, pourvu ſeulement qu'on y renonce.

Si l'on dit que les mérites de Jeſus-Chriſt ſont infinis, & que l'on en peut tout attendre; on répond que la queſtion n'eſt pas de ſavoir ce que ces mérites ſont en eux-mêmes, & ce qu'ils pourroient avoir produit; mais de ce que Dieu déclare qu'ils procureront à ceux, qui croiront ſin-

cerement en lui ; & c'est à quoi il faut s'arrêter. On peut dire, avec raison , que la Misericorde de Dieu est infinie , parce que rien ne la borne que sa Sagesse & sa Sainteté ; contre lesquelles elle ne peut pas agir , sans quoi elle ne seroit pas une perfection , mais une foiblesse. Ainsi supposé les mérites de Jesus-Christ aussi infinis , qu'il vous plaira , à les considérer en eux mêmes ; l'effet de ces mérites est borné, par les conditions de l'Alliance Evangelique. Ces conditions dépendent de la Volonté & de la Sagesse de Dieu, & par conséquent l'effet des mérites de Jesus-Christ ne peut être , que tel qu'il plait à Dieu qu'il soit , & tel qu'il a déclaré qu'il seroit. On n'en peut raisonnablement attendre d'avantage, que ce que Dieu en a promis.

2. Il n'est que trop vrai , qu'il y a eu & qu'il y a encore, en ces derniers siècles , plusieurs Chrétiens , qui ne sont pas contents , que Dieu, à cause du Sacrifice de Jesus-Christ, pardonne les péchez aux hommes, à condition qu'ils les abandonnent ; mais qui prétendent qu'il pardonnera tous les péchez, dans lesquels ils continueront, jusqu'à ce que la mort les surprenne ;
s'ils

s'ils ont seulement le tems de dire qu'ils se fient aux mérites de Jesus-Christ; ou de s'appliquer, comme ils parlent, à eux-mêmes, avec beaucoup de confiance, les mérites du Sauveur, ou les promesses que Dieu a faites aux Chrétiens, à cause de Jesus-Christ seulement. Ils semblent croire que la sainteté de Jesus-Christ les exempte d'en avoir aucune, en eux mêmes, & que ce seroit déroger à sa satisfaction, s'ils avoient la moindre chose en eux, qui fût conforme à la volonté de Dieu.

Quelquefois ils disent qu'il n'y a rien de parfait ici bas, que tous les hommes sont pécheurs; & que s'ils ont besoin eux-mêmes des mérites de Jesus-Christ, pour les mettre à couvert de la Justice Divine, leurs voisins en ont autant besoin qu'eux. Il n'y a rien de si commun, que de voir des Chrétiens méchants & débauchez profaner de la sorte les mérites, & les souffrances de Jesus-Christ; en témoignant la confiance qu'ils y ont, dans le tems qu'ils violent ses plus exprès commandemens. Plus ils ont été méchants, en leur vie, plus ils ont de confiance en ce qu'ils appellent *la Foi*, & de sécurité dans l'at-

tente de ce qui ne les regarde point.

3. Cependant il n'y a rien de plus déraisonnable, & de plus indigne, que cette conduite. Par là les Chrétiens oublient si fort la nature de leur Religion, qui leur demande nécessairement une obéissance générale à tous les commandemens de Dieu ; que bien-loin que la Bonté de Dieu les porte à la Repentance, ou au changement de vie, ils en prennent occasion de s'endurcir davantage ; & que les souffrances même de Jesus-Christ, qui devoient être la plus forte raison, qu'ils pussent avoir, pour s'abstenir du péché, deviennent pour eux un motif, pour continuer à s'y laisser vaincre. La plus grande marque d'Amour, que Dieu ait jamais donnée aux hommes, n'est récompensée de leur part, que par une désobéissance générale à ses commandemens & à ceux de son Fils.

La nature & la fin de la Religion Chrétienne, établies d'une manière claire, doivent nous conduire dans les explications, que nous donnons à ses déclarations générales. Cette Religion étant sainte, pure & sans tache ; révélée du Ciel, par le Fils de Dieu, pour la conversion du Monde
&

cessaire de réfuter ce sentiment, parmi les Protestans, qui dès ce tems-là l'ont rejeté, avec raison, & l'ont attaqué en toutes manières. Mais il faut avouer, que, dans la chaleur de la dispute, comme il n'arrive que trop communément, ils ont pris une autre extrémité; qui a été cause qu'ils ont dit que les bonnes oeuvres n'entroient, en aucune manière, dans la *justification*, puis que nous étions *justifiés par l'imputation de la seule justice de Jesus-Christ*; sans que nous y contribuassions autre chose, que la Foi, par laquelle nous admettions & nous nous rendions propre cette justice; en croyant simplement que Jesus-Christ a fait, en nôtre place, tout ce qu'il a fait. Cependant ce n'est pas l'idée, que l'Écriture nous donne de la justification, qui n'est autre chose, comme de très-habiles gens l'ont montré depuis, que l'action de Dieu, par laquelle il nous tient pour *justes*, ou pour gens de bien; lors qu'après avoir crû en Jesus-Christ, nous renonçons à nos mauvaises habitudes, quoi que nous aiyons commis auparavant de grands péchez, & que nous en commettions encore beaucoup par foiblesse; bien-loin de
rien

rien mériter devant Dieu , ni de faire plus que ce à quoi nous sommes obligez. De ce dernier sentiment , qui est le juste milieu , entre les deux extrémités , dont j'ai parlé , on ne faudroit tomber dans l'étrange imagination , que Mr. l'Evêque de *Bangor* réfute ici , avec beaucoup de force ; mais il faut avouër que ce qu'il censure est une suite du second sentiment , que j'ai rapporté.

4. Il fait ensuite voir les vrais usages , que les Chrétiens peuvent & doivent faire du sacrifice de Jesus-Christ , comme 1. de l'embracer , comme une expiation de leurs péchez passez , & de prier Dieu qu'il les leur pardonne , à cause de lui , & toutes les autres imperfections de leur vie , pendant qu'il s'efforcent sincèrement de se conformer en tout à sa volonté : 2. d'en tirer une très-forte preuve de la nécessité d'une obeissance générale aux commandemens de Dieu. Si Jesus-Christ a fait , par sa mort , l'expiation de nos péchez ; il faut que le péché soit une chose bien odieuse à Dieu , qui n'a pas voulu se réconcilier aux Pécheurs , sans que son Fils unique passât par un si cruel supplice.

V. UNE autre erreur qui empêche que les Chrétiens ne fassent les progrès, qu'ils pourroient faire, dans la sanctification, c'est qu'ils s'imaginent d'être dans l'impuissance de mieux vivre, qu'ils ne font; parce que la Grace, nécessaire pour cela, leur manque. Ils abusent même de quelques passages du Nouveau Testament, qu'ils entendent mal, & dont ils se servent injustement, pour demeurer dans l'état où ils sont. Ils citent, par exemple, les mots de S. Paul 2. Cor. III, 5. *nous ne sommes pas capables d'avoir de nous mêmes aucune pensée, comme de nous mêmes; mais nôtre capacité vient de Dieu.* Mr. l'Evêque de Bangor a fait deux Sermons sur ces paroles, pour montrer, qu'on les cite mal à propos, pour grossir la corruption de l'homme, & pour s'excuser ensuite là-dessus, de ce qu'on ne vit pas mieux. Dans le premier, qui est le XII. il explique ces paroles de S. Paul, & montre que quand même on les entendroit, comme font quelques Théologiens, qui ont donné lieu à l'erreur, dont on a parlé, on auroit tort d'en tirer la conséquence qu'on en tire; ce qu'il fait voir par la réfutation

tation de deux objections, que l'on fait sur cette matiere. Dans le Sermon suivant, il répond encore à une autre objection & leve, par-là, toutes les difficultez qu'il pourroit y avoir, sur ce sujet. Je mettrai à cause de cela l'Extrait de ces deux Sermons, dans ce seul Article.

1. *L'incapacité*, dont il s'agit ici, n'est pas l'incapacité de bien faire en général, mais celle d'exercer l'Apostolat, sans le secours de la Révélation; comme il paroît clairement, par les paroles qui précèdent & qui suivent. Cet Apôtre parle ainsi, parce que le grand ouvrage de la Rédemption est originairement un pur effet de la Sagesse Divine, qui seule en a formé le dessein; parce qu'il étoit redevable de son Apostolat seulement à Dieu; & parce que le succès de ses travaux, son courage & sa conduite en cet Emploi, dépendoient de la Providence & de la faveur du Ciel. Il n'en infere néanmoins pas qu'il ne faisoit rien lui-même, considéré comme à part de celui qui l'employoit; & dans cette même Epître, Ch. VI, 1. il parle de lui & des autres Apôtres comme de gens, *qui travailloient avec Dieu*, & il décrit souvent les
G 5 peines,

peines, qu'il se donnoit, pour s'aquiter heureusement de son emploi, & parvenir à la fin qu'il s'étoit proposée. S'il *travailloit avec Dieu*, il est clair qu'il avoit sa part dans ce grand Ouvrage, distincte des actions de Dieu même; & ainsi s'il étoit soutenu par la Puissance Divine, qui suppléoit à ce qui lui manquoit, il ne laissoit pas d'avoir de son côté quelque force & quelque capacité. Dieu étoit donc proprement l'Architecte, qui avoit seul conçu le dessein de la rédemption & du salut des hommes, qui dirigeoit tout l'Ouvrage & qui encourageoit les Ouvriers au travail; mais en sorte néanmoins que l'Apôtre travailloit sous lui & avec lui.

Si donc dans les travaux de l'Apôstolat, environnez de mille difficultés & de mille dangers, S. Paul n'a pas crû n'avoir aucune part dans ces peines, ou être poussé & soutenu en tout, par une force irrésistible de Dieu; mais reconnoît y avoir quelque part, quoi qu'il déclare que Dieu faisoit la plus grande partie & avoit toujours la principale gloire de ce grand ouvrage; il s'enfuit de là que lors qu'il s'agit de la conduite de chaque Chrétien, par rapport à son Salut, il

il ne faut pas si fort presser de semblables expressions, que l'on exclue l'homme de tout travail; comme si Dieu faisoit seul tout ce qu'il faut faire, pour le sauver, sans que l'homme s'en mêlât.

Mais quand on supposeroit que l'Apôtre rapporte le tout à Dieu, à la rigueur, & ne se regarde que comme un sujet passif, remué par une puissance irrésistible; cela n'ayant été dit que de l'Apostolat, qui étoit une tâche très-grande & très-difficile, en ce tems-là; il ne s'ensuivroit pas qu'on puisse dire la même chose, des Emplois & des Devoirs; qui ne sont ni si difficiles, ni si dangereux; tels qu'ont été les Emplois des Ministres de l'Eglise, depuis ce tems-là; ou les Devoirs des Particuliers, pour parvenir au Bonheur éternel.

L'assistance, que Dieu donne aux Chrétiens, & la part qu'il prend dans l'ouvrage de leur Salut, bien-loin d'être des preuves, qu'ils ne peuvent rien faire, de leur côté, sont employées, dans le N. T. comme des motifs pour nous obliger à faire nous mêmes quelque chose pour cela. *Travaillez à votre Salut*, dit S. Paul, Phil. II, 12. *avec crainte &*

tremblement; car c'est Dieu, qui produit en vous & la volonté & l'exécution; comme s'il disoit aux Philippiens: usez de vos forces dans l'affaire de votre Salut, car c'est Dieu lui-même, qui vous assiste en cela. Par-là il paroît que nous travaillons avec Dieu, & que pour empêcher que nous ne venions à desespérer d'y réussir, il nous promet son secours; que nous ne devons craindre de perdre, que par nôtre propre négligence.

2. On objecte, à la vérité, à cela qu'il y a des passages du N. T. où l'ouvrage de nôtre Repentance & de nôtre Salut est attribué à Dieu seul, comme s'il étoit le seul agent, en cette occasion. Mais on a déjà remarqué qu'en effet Dieu est le seul, qui a conçu & résolu la maniere, dont nous sommes sauvez; c'est lui seul, qui nous l'a révélée, & cela sans avoir été prévenu, par aucun mérite, ou par aucune bonne action de nôtre part. Ce sont d'assez grandes raisons d'attribuer tout à Dieu. Mais les passages, où il s'agit de l'Economie Evangelique, ne regardent point la question présente.

Lors qu'il s'agit en effet des bienfaits,

faits , que nous avons reçus de Dieu, par cette Economie ; on doit considérer de plus qu'il n'y a rien de si commun , dans toutes sortes d'Auteurs, que de parler du principal Chef, Conducteur, ou Exécuteur d'une Entreprise ; comme si aucun autre de ceux , qui s'en sont mêlez, ne méritoit d'être nommé avec lui. Ainsi la faveur de Dieu & le S. Esprit étant le grand secours & le principal soutien des Chrétiens ; il n'est pas étrange que l'ouvrage du Salut leur soit entièrement attribué.

On doit encore penser que toutes nos Facultez , & toute nôtre Capacité viennent originairement de Dieu ; & à cause de cela, on lui peut justement attribuer les bons usages que nous en faisons ; comme au premier Auteur de tout ce que nous avons & de tout ce que nous pouvons faire. Outre cela, le concours de sa Providence , & la disposition des Circonstances, dont elle se mêle, font qu'il n'arrive rien de bon , dont nous ne lui soyons redevables. Sans cela , nous n'aurions ni l'occasion, ni même le moyen de connoître quelles sont les conditions de l'Alliance de Grace, ni celui de les embrasser. C'est pour-

quoï on lui peut justement attribuer tout ce qui se fait , par rapport au Bonheur éternel ; sans en excepter ce qui se fait , par nous mêmes. En ce sens-là , nous ne pouvons ni penser , ni agir , avec succès , dans la chose du monde , qui nous importe le plus. Mais cela n'est nullement incompatible , avec la maniere dont les Agens Libres sont portez à agir ; c'est à dire , par des motifs & par des circonstances.

D'ailleurs Dieu a promis aux Chrétiens , que dans les cas , où cela seroit nécessaire , pour leur Salut , il leur donneroit son S. Esprit , pourvu qu'ils le lui demandassent , & qu'ils en fissent un bon usage. Cet Esprit a été le support des Apôtres , dans la grande entreprise de convertir le Genre Humain , & il est encore le guide de tous les Chrétiens , qui le souhaitent sincèrement. Mais cela suppose que nous sommes au moins capables de le demander ; car ce seroit autrement se moquer de nous , que de le promettre à nos prieres. Ce S. Esprit ne change pas la nature des hommes , pour s'en servir comme l'on se sert d'une machine ; non plus que les conseils d'un Ami éclairé ,
que

que l'on s'est fait un devoir de suivre.

3. On objecte encore que le Nouveau Testament représente les hommes, avant leur conversion, comme *des morts*, & par conséquent comme des gens hors d'état d'agir. Mais supposé cela, cette expression & les autres semblables, ne peuvent pas avoir été employées, pour être entendues en aucun sens contraire à ce qu'on vient de dire. Cela est clair, par la multitude d'exhortations, de promesses, de menaces & de motifs, adressée aux Chrétiens, par les Apôtres; qui tend uniquement à les engager à agir eux-mêmes; ce qui est incompatible avec la supposition que Dieu les veut aider, sans qu'ils s'aident de leur côté, ou qu'ils ne sont pas capables de faire ce que Dieu demande d'eux.

Mais si l'on considère bien ces passages, en trouvera qu'ils regardent le plus souvent, si ce n'est pas même toujours, l'état des Juifs & des Gentils; avant qu'ils fussent éclairés par les lumières de l'Évangile, & avant que le Salut leur eût été offert & accepté par eux. Avant cela, le monde étoit véritablement *mort dans ses fautes*

fautes & dans ses péchez, & les *Motifs*, qui l'ont retiré de cet état de mort, sont venus de Dieu seul & non des hommes. Néanmoins en leur offrant cette vie spirituelle, il a supposé, qu'ils étoient capables de la recevoir.

4. Cela est assez clair, mais on fait une objection plus spécieuse, à la réfutation de laquelle Mr. l'Evêque de *Bangor* employe son XIV. Sermon. C'est, dit-on, un sentiment qui fait plus d'honneur à Dieu, de dire que l'ouvrage entier de nôtre régénération & de nôtre Salut lui appartient, que de dire que l'homme y ait aucune part. D'où l'on conclut qu'il est plus probable, que tout dépend de la Puissance irrésistible de Dieu; & qu'il est plus humble & plus pieux, pour les hommes, de se regarder comme purement passifs. Mais tout cela est fondé sur deux erreurs, dont l'une est de ne pas bien juger de ce qui est de la véritable gloire de Dieu; & l'autre de s'imaginer que supposer que l'homme est capable d'agir avec Dieu, dans l'ouvrage de la Conversion, c'est dire que Dieu n'est pas la source originale de tous les Etres.

Mais premièrement, on doit juger
de

de la gloire de Dieu, par ses Attributs & par la déclaration qu'il en a faite dans sa Parole. Il ne faut rien attribuer à Dieu, qui ne s'accorde avec toutes ses perfections. Il est parfaitement sage, parfaitement juste & parfaitement saint. Or c'est une plus grande gloire, pour sa Sagesse, de faire des Créatures, qui agissent librement, que de faire seulement des Machines, qui ne se meuvent que par l'action immédiate & perpetuelle de l'Ouvrier. C'est encore une plus grande gloire pour sa Sainteté (par laquelle il aime la Vertu & il hait le Vice) d'aider les hommes dans les efforts, qu'ils font pour parvenir à la perfection, que de les forcer à être parfaits, soit qu'ils le veuillent, ou non. Le contraire n'est pas même compatible avec l'amour, qu'il a pour la Vertu, ni avec la haine qu'il a pour le Vice. Si la Vertu n'étoit pas quelque chose, qui dépend, en quelque maniere, de nous; Dieu n'auroit point de raison de l'aimer, comme elle est en nous, plutôt que ce qui lui est opposé. La Justice demande que chacun soit estimé, ou méprisé, selon le bien, ou le mal qu'il y a en lui, & qui vient de lui même. Si donc la
Vertu

Vertu n'étoit rien , que l'operation irrésistible de Dieu sur nous ; on ne sauroit rendre aucune raison, pourquoi il haïroit & puniroit le Vice & aimeroit au contraire & recompenseroit la Vertu ; puisque les hommes, confiderez en eux-mêmes , sont tout à fait semblables , à cet égard , selon cette hypothese.

La seule difference qu'elle met entre eux , c'est qu'il a plu à Dieu , par un effet arbitraire de sa volonté, d'operer sur un certain homme , & de ne point operer sur l'autre. Si un Pere combloit de faveurs un de ses enfans , & ensuite lui témoignoit beaucoup plus de tendresse , - seulement à cause des faveurs qu'il lui auroit faites ; & qu'au contraire il refusât à un autre de ses enfans la moindre marque d'amitié , & néanmoins le haït & le punit , seulement parce qu'il n'auroit pas ce qu'il ne pourroit pas avoir , sans la volonté de son Pere ; tout le monde ne condamneroit-il pas l'entêtement partial de ce Pere , & sa conduite arbitraire envers ses enfans ? N'attribueroit-il pas cela ou à un manquement de lumières , ou à la violence d'un caprice ? Et néanmoins nous ne craignons point de charger Dieu d'une

d'une semblable conduite , en le représentant faisant tout , pour quelques-uns , par une Puissance irrésistible , & les aimant pour ce qu'ils n'ont point fait : & au contraire ne voulant point agir sur les autres , avec cette Puissance à qui rien ne résiste , & néanmoins les haïssant & les condamnant , parce qu'ils ne sont pas ce qu'ils ne peuvent pas être , & qu'ils ne font pas ce qu'ils ne peuvent point faire ! C'est là véritablement contester à Dieu sa Sageffe , son Impartialité , son Amour pour ce qui est véritablement aimable & son Aversion pour ce qui le mérite. Nôtre Auteur étend davantage cette pensée , mais je suis obligé de l'abreger.

La seconde chose , qu'il répond à l'objection tirée de la Gloire de Dieu , de laquelle objection on a déjà parlé ; c'est qu'il n'est pas vrai que l'on ôte quelque chose à Dieu , ce faisant l'homme cooperer à son Salut. On reconnoît , en soutenant ce sentiment , que l'homme n'a aucunes facultez , que celles qu'il a reçûs de Dieu , qui l'a créé , & qu'il ne peut parvenir à aucun Bonheur , que celui dont nous sommes redevables au même Créateur. Dire que l'Homme peut faire
quelque

quelque chose , pour sa Conversion & pour son Salut , n'est donc autre chose , que dire que Dieu a donné à l'Homme des facultez , par le moyen desquelles l'Homme peut faire quelque chose pour lui même. Ce n'est pas là diminuer les obligations , que nous avons à Dieu nôtre Créateur & nôtre Rédempteur ; c'est seulement montrer ce dont il nous a rendu capables , & dont nous lui sommes obligez. Ainsi la création est entièrement de lui , & le bon usage de ce qu'il nous a donné , lui fait honneur. L'usage de nos facultez est à la vérité une chose , qui dépend de nous , & cela afin que nous puissions être capables de recompence.

On est d'ailleurs fort éloigné de croire que dans l'état de dépravation , où est la nature humaine , ses facultez puissent tout faire ; on soutient au contraire qu'elles ont besoin que Dieu concoure misericordieusement avec elles ; on prétend seulement que nous cooperons avec le S. Esprit , & que nôtre Sainteté dépend de nôtre travail , soutenu de son secours.

Mr. l'Evêque de *Bangor* , explique encore quelques passages de l'Écriture , les mauvaises explications desquels servent

servent à rallentir dans les Hommes l'envie de se sanctifier, comme Prov. XXIV, 16. Act. XIV, 15. Tim. I, 15. Nous ne pouvons pas nous y arrêter.

VI. LE Sermon XV. roule sur la vraie & la fausse idée que l'on a de la Repentance, que l'Auteur donne à l'occasion de ces mots Act. III, 19. *Repentez vous & vous convertissez, afin que vos péchez soient effacez.* Avant que de venir à la chose même, il a cru devoir faire quelques remarques préliminaires, qui servent à mieux entendre ce dont il s'agit, & à faire plus facilement entrer le Lecteur, dans ses raisonnemens.

I. NÔtre Seigneur & ses Apôtres prêchoient l'Evangile à une génération corrompue, ou Juive, ou Payenne, & à des hommes adultes qui n'étoient pas encore éclairés des vives lumieres de l'Evangile. Ils leur proposent d'abord la Repentance, comme le premier pas qu'ils devoient faire, pour se rendre agréables à Dieu. C'est ce que l'on peut voir, dans les Evangiles * & dans les Actes. En effet la
premiere

* *Ajoutez à cela le discours de S. Jean le Baptiseur, à ceux qui se présentoient à lui, pour être baptizez, Matth. III, 7. & suiv.*

premiere démarche , que peut faire un homme vicieux , vers la Vertu , c'est de sentir l'horreur des desordres de sa vie précédente. Sans ce sentiment interieur , il ne peut jamais consentir sincerement à changer de vie. Sur cette premiere Repentance , les incredules étoient baptizez , & par - là ils étoient mis en un état de Salut , & de parvenir au Bonheur ; aux conditions , que Jesus-Christ nous a marquées. On peut donc bien parler de cette Repentance , comme du chemin du Salut & du Bonheur ; parce que , sans cela , on ne peut entrer dans l'Economie Evangelique.

2. Cela étant fait , les Apôtres ne cessoient de parler à ces gens-là d'une *nouvelle vie* & de travailler à leur *Salut , avec crainte & tremblement* ; à cause du danger où ils étoient de retomber dans leur premier état. Cela est clair par les Epîtres , que les Apôtres ont écrites à ceux qui faisoient déjà profession du Christianisme. Elles sont pleines d'exhortations pathétiques à toutes sortes de Vertus , & de censures les plus séveres de tous les Vices. Ils y condamnent , sans détour , les Chrétiens , qui péchoient volontairement.

3. C'est

3. C'est ce que l'on comprendra facilement, en comparant les discours des Apôtres à ceux qui ne croyoient pas encore, avec les regles de Morale & les instructions qu'ils donnoient aux Croyants. Il faut néanmoins avouër qu'il y avoit encore lieu à la Repentance, en faveur de ceux d'entre les Chrétiens, qui péchoient volontairement; en donnant des marques de la sincérité de leur Repentance. Mais il n'y en a aucunes marques assurées, que le changement actuel de vie; sans quoi, il est clair, par tout ce que disent les Apôtres, qu'ils ne donnoient aucune esperance aux Pécheurs, d'obtenir le pardon, au jour où chacun rendra compte de sa vie. C'est ce que nôtre Auteur prouve évidemment, par plusieurs passages, que nous ne pouvons pas rapporter avec ses explications. Voyez 2. Cor. II, 7. 1. Cor. V, 11. Ephes. IV, 28. „Que reste-t-il donc, *dit-il*, „ à faire pour nous qui faisons profession du Christianisme, en cette „ occasion? Certainement, nous ne „ devons pas nous arrêter à ce qui „ étoit exigé des Juifs & des Payens, „ comme le premier pas vers le Bon- „ heur, mais aux injonctions, qui sont
faites

„ à ceux qui professoient le Christia-
„ nisme, & aux instructions, que les
„ Apôtres leur donnoient. Alors
„ nous ne nous tromperons jamais,
„ dans cette importante affaire ; par-
„ ce que nous ne nous croirons ja-
„ mais dispensés de la Sainteté & de
„ la Perfection, qui sont prescrites
„ aux Chrétiens. Si nous prenons
„ donc cette matiere, en toute son
„ étendue, & si nous considerons la
„ Repentance, à l'égard de ceux qui
„ faisant profession de la Religion
„ Chrétienne ont péché, & qui par
„ cette Repentance sont en droit
„ d'esperer la faveur de Dieu, elle
„ suppose & elle renferme ces trois
„ choses: 1. une douleur sincere, &
„ un sentiment très-vif de tous les
„ péchez passés, contre la Loi Di-
„ vine: 2. une disposition de Cœur
„ contraire au Vice & au Peché,
„ tendante à accomplir la volonté de
„ Dieu: 3. un soin constant de fuir
„ les tentations, par lesquelles nous
„ avons été vaincus, & de leur ré-
„ sister, & une pratique actuelle des
„ Vertus opposées aux Vices aux-
„ quels nous avons été asservis.
„ Notre Auteur développe & appuie tout
„ cela, par des considerations très-sen-
„ sées,

ées, & par la connoissance que nous avons de la nature de l'Homme & de celle de Dieu.

3. Il est facile de comprendre, par ce que l'on vient de lire, & encore plus en lisant tout ce qu'il y a dans l'Original, touchant cette matiere, ce que c'est qu'une fausse Repentance. Aussi Mr. l'Evêque de *Bangor* se contentoit-il de tirer trois conséquences de ce qu'il a dit, par rapport aux fausses idées, que plusieurs Chrétiens se font de la Repentance.

Premierement, on voit par-là la vaine illusion & le malheur de ceux, qui se flattent que Dieu sera content d'eux, parce qu'ils ont eu quelquefois du chagrin & de la tristesse de leurs péchez; ce qu'ils appellent *Repentance*, parce que, dans les Langues vulgaires, on dit qu'on se *repent* de sa conduite, quand on en est fâché. Si un homme, qui se seroit proposé d'aller en un lieu, à quelque distance de celui, où il est, concluoit qu'il y seroit arrivé, parce qu'il auroit fait un pas de ce côté-là, hors de la porte de sa maison, & s'arrêtoit là, sans aller plus loin, satisfait de son prétendu voyage; ne le jugeroit-on pas insensé? C'est justement la

même chose, dans le cas, dont il s'agit. Nous prétendons faire un voyage, pour arriver au Bonheur, où l'on ne peut aller, sans passer par toutes les parties de la Repentance. Le premier pas, que nous faisons, est comme on l'a dit, la tristesse que nous avons pour nos péchez; celui qui s'arrête là, ne parvient jamais où il s'étoit proposé.

En second lieu, on doit dire la même chose de ceux, qui s'arrêtent à la résolution de mieux faire à l'avenir, mais qui ne l'exécutent jamais. C'est là, à la vérité, le second pas, qu'il faut faire; mais il ne nous conduit pas jusqu'au lieu, où nous voulons aller.

En troisième lieu, on peut comprendre par-là qu'on ne peut pas se confier dans ce qu'on appelle *la Repentance au lit de la mort*. Cette Repentance, que la vue d'une mort prochaine nous arrache, n'est que la douleur que nous avons d'avoir péché; & si cette douleur est alors plus vive, c'est l'effet de la frayeur, où nous sommes. Supposé qu'on y ajoute encore la résolution de mieux faire, si Dieu en accordoit le tems, cette Repentance n'est pas encore

complete. Il est vrai que cette douleur & cette résolution ne sont pas de mauvais signes; mais ce n'est pas là la fin, que se propose l'Évangile, mais une sainte vie & une habitude formée de lui obéir. Si un homme n'avoit point été appelé à la Repentance auparavant, & que par de malheureuses circonstances, il eût été élevé dans l'ignorance de ce que l'Évangile demande; lors qu'il arriveroit qu'une personne de cette sorte, reveillée de sa léthargie, par le danger où elle se trouveroit, recevroit une meilleure instruction, se laisseroit convaincre de la vérité de l'Évangile, & détesteroit sa première vie; on en pourroit espérer quelque chose de bon. Mais ceux, qui font profession de la Religion Chrétienne, qui sont appellez tous les jours à la Repentance, & pressés par tous les motifs possibles; & qui néanmoins bouchent leurs oreilles, passent le tems, auquel Dieu leur accorde la vie & la santé, dans le Vice & dans l'Iniquité, & ne témoignent de la douleur d'avoir vécu de la sorte; que lors que Dieu ne trouve plus à propos de les laisser vivre; ces gens-là, dis-je, si leur douleur est sincère,

ont fait un pas, vers le Bonheur. C'est tout ce qu'on leur peut dire, mais on ne sauroit les assurer qu'ils sont dans l'état, auquel Dieu a promis le Salut, sous l'Évangile. Ce seroit rendre vaines les menaces de son Fils, & mettre le méchant & le saint, dans le même rang.

VII. IL n'y a guère de passage de l'Écriture, dont on abuse plus, pour differer de se repentir, que celui où est racontée l'histoire du Bon Brigand, Luc. XXIII, 42, 43. Aussi Mr. l'Évêque de *Bangor* a-t-il cru devoir employer son XVI. & son XVII. Sermon, à l'explication de ce passage. Il s'y propose quatre choses. La première est de montrer que le Malfacteur, dont il s'agit, étoit un homme, qui à la première occasion qu'il eut de connoître Nôtre Seigneur & d'apprendre les preuves de sa mission divine, embrassa sincèrement la Vérité, fit profession d'être son Disciple, & se conduisit, comme cette profession le demandoit; au milieu des calomnies & des reproches, qu'il entendoit faire à Jesus-Christ. Ce fut pour cette Foi & pour la Profession qu'il en fit, & non simplement, ou principalement, pour le sentiment dou-

douloureux, qu'il avoit de ses péchez, que Nôtre Seigneur agréa sa Repentance.

En second lieu, nôtre Auteur a fait voir que c'est une des parties de l'Évangile, prêchée ouvertement par Jesus-Christ & par ses Apôtres; que quiconque profitera de l'occasion, qui lui sera présentée par la Providence Divine, qui acceptera les conditions proposées dans l'Évangile, croira en *Jesus Christ*, avec un cœur bon & sincere, & fera profession ouverte de sa créance, sera reçu en grace & obtiendra le pardon de ses péchez passez; soit qu'il vive peu, ou long-tems après cette profession; supposé que, pendant ce tems-là, il se conduise d'une maniere qui y soit conforme. Après cela, Mr. l'Évêque de *Bangor* a montré que le bon Brigand ayant profité sur la Croix de l'occasion, que la Providence lui présentoit, dès qu'il eût connu quel étoit Nôtre Seigneur, & les preuves qu'il donnoit de sa mission divine; s'étant professé son Disciple & ayant fait paroître la sincérité de sa profession, pendant le peu de tems, qu'il eut après avoir été appelé à la connoissance & à la Foi de Jesus-Christ, a été agréable à

Dieu ; non par une volonté particulière de Dieu , & contre les Lois ordinaires de l'Évangile , mais conformément à ces Lois. De-là il conclut qu'il n'y a point d'exemple , par lequel il paroisse que Dieu ait accepté la douleur d'avoir péché , pour la pratique même de la Vertu , pendant la vie ; & encore moins d'un pardon que Dieu ait accordé à la douleur du lit de la mort , à des gens , qui ayant fait profession de la Religion Chrétienne , toute leur vie , l'ont passée dans une habitude de péchez volontaires , contre ses commandemens.

En troisième lieu , il montre que ces personnes seulement sont dans le cas du Malfaiteur & en peuvent tirer quelques conséquences , en leur faveur ; soit en vivant , soit en mourant , soit en une parfaite santé , soit en vuë de la mort ; qui ont embrassé la première occasion , qui leur a été offerte , considéré sérieusement les preuves de la Religion Chrétienne , cru qu'elle est véritable & divine , professé leur Foi , & vécu conformément à leur profession , pendant le reste de leur vie ; soit qu'elle ait été courte , ou longue. Ces Personnes , comme on l'a montré dans la I. Partie de ces Sermons ,

mons, ont un juste titre, pour esperer la justification, en vertu des paroles expresses de Nôtre Seigneur & de ses Apôtres; soit qu'il y ait de semblables exemples dans l'Écriture, ou non. C'est là le contenu du XVI. Sermon.

Dans le XVII. l'Auteur découvre le danger, qu'il y a à se méprendre dans cet exemple de la miséricorde de Dieu, & la vanité des prétensions de quelques Théologiens, à cette occasion. Il s'arrête principalement à deux méprises, l'une est de ceux qui s'y méprennent à leurs propres risques; & l'autre de ceux, qui prennent occasion de là de donner aux autres des idées fausses & pernicieuses, touchant le desespoir & la présomption.

Il fait voir, à l'égard de la première méprise, qu'il n'y a point de comparaison à faire entre le Bon Brigand, & des Chrétiens, qui abusent de cet exemple, pour différer leur conversion. On peut dire la même chose de la seconde méprise, & l'Auteur montre très vivement le danger qu'il y a à faire dépendre l'esperance qu'on a d'être sauvé, seulement d'une Repentance au lit de la mort. Il n'est

pas difficile de deviner , comment il s'y prend , si l'on a une fois bien compris les principes , qu'il a posez auparavant ; mais on fera néanmoins fort bien de lire l'Original , d'un bout à l'autre.

VIII. DANS le XVII. Sermon , Mr. l'Evêque de *Bangor* avoit touché , en peu de mots , l'abus que quelques personnes font de la Parabole que l'on voit Matth. xx , 1. & suiv. touchant ceux qui furent envoyez , pour travailler à la vigne , à la dernière heure du jour.

Il regarde , comme une chose très-probable , & même , comme il croit , certaine , que le principal dessein & peut-être l'unique , que Jesus-Christ se propose ici , est de rendre raison de cette grande pierre de chûte , comme elle l'étoit en effet aux Juifs de mauvais naturel ; c'est à dire , de la vocation des Gentils , après celle des Juifs , & du dessein de Dieu de les rendre égaux , dans tous les avantages qu'il leur vouloit faire , après qu'ils auroient répondu sincerement à son invitation. * Au dernier verset du Chapitre précédent , Nôtre Seigneur déclare

* Ce verset seroit mieux joint au 1. du Ch. XX.

déclare que plusieurs de ceux, qui avoient été les premiers, seroient les derniers, & que les derniers seroient les premiers; c'est à dire, que les premiers appelez, à la connoissance de Dieu; savoir, les Juifs; & ceux qui seroient appelez après eux; savoir, les Gentils; seroient traitez de Dieu également bien, pourvu qu'il trouvât en eux une sincere disposition à obeir promptement à sa vocation, & à le servir de tout son cœur. Immédiatement après, il ajoute: *le Royaume du Ciel est semblable au maître d'une maison* &c. par où il explique ce qu'il avoit dit, & en montre l'équité.

Dieu est représenté appellant le Genre Humain à sa connoissance, en divers âges du Monde; les Juifs & leurs prédecesseurs, aux premiers âges. & les Gentils au dernier; & les admettant aux mêmes avantages que les Juifs, qui croyoient être son peuple particulier; pourvu que les Gentils reçussent, comme ils devoient, son invitation. Le Monde Gentil est représenté comme obeissant à son Evangile & vivant d'une manière, qui lui est conforme; & nôtre Seigneur, de son côté, le recompensant au dernier jour, autant que les Juifs eux-

mêmes, qui avoient été appellez beaucoup plutôt.

Ce qui rend très-probable que c'est-là le dessein de Nôtre Seigneur, en cette Parabole, c'est que la vocation des Gentils, à des avantages égaux à ceux des Juifs, ne devoit être découverte que peu à peu, même aux meilleurs de cette Nation; qui n'avoient que de l'averfion, pour de semblables pensées. C'est ce qui est encore marqué, par les murmures de ceux *qui avoient été loïez les premiers*, contre le Pere de famille; parce qu'il recompenfoit également ceux, qui l'avoient été les derniers. Ceci convient très-bien aux préjugez invincibles des Juifs, & à leur amour propre, qui faisoit qu'ils ne pouvoient souffrir que Dieu favorisât également les autres Peuples. Cela ne semble pas si bien convenir au naturel des bons Chrétiens, qui ne peuvent pas trouver mauvais que Dieu favorise autant qu'eux ceux, qui ont reçu sincerement l'Évangile, quoi que plus tard.

Mais si l'on supposoit que cette Parabole contient une image de ce que Dieu fait, à l'égard des particuliers, par rapport à leur Salut; elle voudroit

droit dire que Dieu appelle quelques personnes à la Religion Chrétienne, plutôt que les autres, & que celles qui sont appellées plus tard, si elles répondent à son invitation, si elles acceptent d'abord ses offres (car la Parabole ne va pas au delà de la premiere offre) & qu'elles accomplissent les conditions qu'il leur propose, de travailler à leur Salut, en produisant toutes sortes de bons fruits, durant *la Saison de cette Vie*, comme parle l'Auteur, tems qui leur est accordé pour cela; la Parabole, dis-je, voudroit dire que ces dernieres seroient autant recompensées, que les premieres; dont elles auroient sans doute égalé le travail, si elles avoient été aussi-tôt invitées qu'elles.

La Parabole ne pouvant avoir, que ces deux sens, il est aisé de voir que l'on ne sauroit s'imaginer raisonnablement qu'elle soit favorable à ceux d'entre les Chrétiens, qui, après avoir passé leur vie dans des habitudes criminelles & volontaires, esperent d'expié leurs péchez, par la douleur qu'ils en témoigneront au lit de la mort. La premiere explication n'a aucun rapport à cette matiere, & la seconde est tout à fait opposée à la Repen-

tance tardive ; puis qu'elle suppose que ceux, qui sont appellez plus tard à travailler à la vigne du Seigneur, ou à leur propre Salut, se mettent à y travailler dès le moment qu'ils y sont appellez. Mr. l'Evêque de *Bangor* le fait voir clairement, & exhorte très-patheiiquement ses Auditeurs, à ne pas se tromper eux mêmes, sous l'esperance d'une Repentance au lit de la mort.

On ne fauroit rien lire de mieux, ni de plus fort, sur cette matiere, comme tous ceux qui liront ces Sermons en conviendront ; à moins que d'être bien aveuglez, &, j'ose dire, bien malheureux, pour s'entêter d'une doctrine aussi dangereuse, que celle que nôtre Auteur réfute. J'ai déjà dit que la *Veuve Marret* fait traduire ici ce livre en François, & j'apprends que *Vander-Linden* le jeune, Libraire de Leide, le fait aussi traduire en Flamand. Je souhaite qu'il fasse l'effet naturel, qu'une si pieuse & si importante doctrine doit produire sur l'esprit des Chrétiens.

ARTICLE IV.

I. LETTRES *sur divers sujets, concernant la RELIGION & la METAPHYSIQUE, par feu Messire FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTTE FENELON, Précepteur de Mrs. les Enfans de France & depuis Archevêque de Cambrai, Prince du S. Empire &c.* A. Paris MDCCXVIII. in 8. pagg. 302. avec les Préfaces & la Table.

C E Recueil est composé de trois Lettres, sur des matieres relevées & interessantes, où il y a des endroits, qu'on ne sauroit assez louer, quand même en n'entre pas dans tous les sentimens de l'Auteur.

La premiere est sur l'Existence de Dieu, sur le Culte digne de lui, & sur la veritable Eglise. Avant que d'entrer en matiere, feu Mr. l'Archevêque de *Cambrai* fait quelques réflexions générales, qui peuvent servir dans la suite, pour comprendre quel est son dessein. 1. Il dit un mot du Spinosisme, dont il remarque que dès qu'on l'entame par quelque endroit,

on rompt toute sa prétendue chaîne.
 „ Selon ce Philosophe, *dit-il*, deux
 „ hommes, dont l'un dit : *oui* ; &
 „ l'autre : *non* ; dont l'un se trompe,
 „ & l'autre croit la vérité ; dont l'un
 „ est un scelerat, & l'autre est un
 „ homme très-vertueux, ne sont
 „ qu'un même Etre indivisible. C'est
 „ ce qu'on défie tout homme sensé
 „ de croire jamais sérieusement, dans
 „ la pratique. La Secte des Spino-
 „ listes est donc une Secte de men-
 „ teurs & non de Philosophes. La
 vérité est qu'ils ne savent ce qu'ils
 veulent dire, & n'ont fait accroire à
 quelques personnes peu éclairées,
 qu'ils découvroient de grandes véri-
 tez, qu'en faveur de l'obscurité dont
 ils se sont servis.

2. Aussi, comme le remarque nô-
 tre Auteur, la grande mode des Li-
 bertins de nôtre tems n'est point de
 suivre le Systeme de *Spinoza*. Ils re-
 connoissent, à ce qu'ils disent, un
 Dieu Créateur, dont la sagesse saute
 aux yeux, dans tous ses Ouvrages ;
 mais, selon eux, ce Dieu ne seroit
 ni bon, ni sage, s'il avoit donné à
 l'Homme le Libre Arbitre : c'est à
 dire, non seulement le pouvoir de bien
 faire, mais encore le pouvoir de pé-
 cher,

cher, de s'égarer de sa fin dernière & de se perdre éternellement. Selon eux, l'Homme s'impose à lui-même, quand il s'imagine être le maître de choisir entre deux partis. Cette illusion, disent-ils, vient de ce que la volonté de l'Homme ne peut être contrainte, dans son propre Acte, qui est son vouloir. Elle ne peut être déterminée, que par son plaisir, qui est son unique ressort. Entre plusieurs plaisirs c'est toujours le plus fort, qui la détermine invinciblement. Ces idées sont, ce me semble, aussi contradictoires que celles du Spinosisme; puis que si un seul Dieu est la cause, par l'ordre qu'il a établi, que tout ce, qui arrive, arrive nécessairement, il fait le bien & le mal, ce qui est sage & opposé à la Sagesse, & par conséquent n'est ni Bon, ni Sage. „ On admire Dieu, „ sans le craindre, dit nôtre Auteur „ de ces mêmes gens, & on vit sans „ remords, au gré de ses passions. „ Voilà le Systeme, qui charme tous „ les Libertins de nôtre tems. Mais quand il dit que ces gens *admirent Dieu*, il se sert de leur langage, qu'ils employent pour se disculper de l'Atheïsme. Ils ne sauroient, quoi qu'ils en disent, admirer un Etre, qui, selon eux,

eux , est Bienfaifant & Malfaifant , & qui fe contredit perpetuellement.

3. Mr. l'Archevêque *de Cambrai* , approuve , avec juftice , que celui , à qui il écrit , qui eft , comme il femble , une perfonne du premier ordre , demande des motifs de croire la Religion , qui foient proportionnez aux Efprits les plus fimples & les plus groffiers ; puis que la Religion eft autant pour les peuples , que pour ceux qui ont de l'Étude. Il ne veut néanmoins pas que Dieu conduife les Elus , par le cœur , & non par l'efprit ; par l'attrait de la Grace , & non par la lumiere de la Raifon. Ce feroit , félon lui , faire du Chriftianifme un Fanatifme , & des Chrétiens des Enthoufiaftes , ce qui rendroit la Religion méprifable & odieufe. D'ailleurs Dieu damneroit les hommes , parce qu'ils ne feroient pas ce qui leur feroit impoffible fans la Grace , qu'il ne donne qu'à peu de gens. „ Ce „ feroit-là , *dit-il* , tourner la Reli- „ gion en fcandale , & foulever con- „ tre elle le Monde entier , d'en don- „ ner une idée fi contraire à la bonté „ de Dieu. Cela eft très-oppofé aux idées de *S. Auguftin* , depuis qu'il fut entré en controverfe avec les Pelagiens.

Nôtre

4. Nôtre Auteur dit néanmoins immédiatement après, que *S. Augustin*, qu'on ne peut accuser de relâchement sur les matieres de la Grace, n'a cru pouvoir justifier la Bonté & la Justice de Dieu, contre les blasphêmes des Manichéens ; qu'en avouant qu'aucun homme *ne doit jamais à Dieu, que ce qu'il en a reçu.* Ce Pere en conclut deux choses ; l'une est que tout homme a reçu un secours prévenant & proportionné à son besoin, pour vaincre les tentations de la concupiscence, pour éviter tout mal, & pour pratiquer tout bien, conformément à sa Raison. L'autre est, qu'il a reçu de quoi vaincre son ignorance, *en cherchant avec soin & avec pieté, s'il veut, ce qui lui manque, pour la foi.*

* Il est vrai que *S. Augustin* s'est servi de ces maximes, contre les Manichéens, avant que le Pelagianisme eût paru, & qu'il s'en dédit depuis, comme il put, sans les pouvoir refuter, comme on l'a dit dans cette *Bibliothèque A. & M. T. IX. p. 154. & suiv.* Mais Mr. l'Archevêque de *Cambrai* a eu droit de s'en servir, parce

* *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

ce qu'elles n'ont jamais été condamnées directement, par aucun Concile, & qu'elles ne le fauroient être, sans renoncer aux lumieres les plus certaines de la Raison. Nôtre Auteur a ici décrit très-élegamment les moyens, dont Dieu se sert, pour nous mettre en état de faire nôtre devoir.

5. Il croit que l'esprit le plus court & le plus bouché s'étend & s'ouvre, à proportion de sa bonne volonté, pour toutes les choses, qu'il a besoin de connoître; mais qu'il faut distinguer une connoissance simple & sentée d'une verité, d'avec un approfondissement, par lequel un homme exercé peut réfuter toutes les vaines subtilitez, qui peuvent embrouiller cette verité claire & simple. Il n'est pas nécessaire que le Commun du Monde ait cette capacité, pour distinguer la Verité & l'embrasser.

6. Enfin nôtre Prélat convient qu'il faudroit qu'il y eût un plan, qui contiût des preuves des veritez nécessaires au Salut, lesquelles preuves fussent tout-ensemble & réellement concluantes & proportionnées aux hommes ignorants. Il ajoute, qu'il avoit pressé autrefois un savant Prélat de
l'ex-

l'exécuter , & qu'il le lui avoit promis, mais qu'il ne l'avoit pas fait ; & que pour lui , il voudroit être capable de le faire. „ Cet Ouvrage, *dit-il*, devroit être très-court , mais il faudroit un long travail & un grand talent , pour l'exécuter. Rien ne demande tant de génie qu'un ouvrage , où il faut mettre à la portée de ceux , qui n'en ont point , les premières vérités. Pour y réussir , il faut atteindre à tout & embrasser les deux extrémités du Genre Humain. Il faut se faire entendre par les ignorans , & reprimer la Critique téméraire de ceux qui abusent de leur esprit , contre la Vérité.

Mr. de Cambrai prétend donner , dans cet Ouvrage , plutôt une simple table des matières , qu'une explication des preuves. Mais ce Prélat avoit trop d'esprit & l'imagination trop belle , pour se proportionner aux Ignorans ; ils ne sauroient entendre un livre , comme celui-ci. Il faudroit pour cela un esprit sec & Géométrique , qui ne cherchât que l'ordre , la force des raisons & en même tems la clarté. Tous les Mathématiciens n'ont pas ces talens , même dans leur propre

propre Science ; & bien moins encore, dans la Science de la Religion ; & les Théologiens sont communément ou Scholastiques, ou Rhétoriciens ; c'est à dire, qu'ils mêlent à leurs discours ou trop de Philosophie bonne ou mauvaise, ou trop d'ornemens, qui éblouissent plutôt le peuple, qu'ils ne l'éclaircissent.

En suite il vient à la chose même & prouve 1. qu'il y a une Divinité, par la disposition de l'Univers : 2. qu'il n'y a que le Christianisme, qui soit un culte digne de Dieu, „ en „ nous obligeant à aimer Dieu plus „ que nous-mêmes, & à ne nous aimer, „ que pour l'amour de lui, & en nous „ proposant pour paradis le plus parfait & éternel amour, ce qui sent un peu trop l'Amour des Mystiques, dont l'Auteur étoit plus entêté, que de l'Évangile, qui n'en dit rien ; 3. qu'il n'y a que l'Église Catholique Romaine, qui puisse enseigner ce culte, d'une façon proportionnée aux besoins de tous les hommes. Ces raisons peuvent être employées, par toutes les Églises dominantes, qui peuvent prétendre d'en être cruës sur leur parole, par les ignorants. Les Mahometans même, les Indiens, les Chinois

Chinois & les Japonois, chefs des Religions de leur païs, peuvent demander la même soumission de leurs peuples ; & on ne sauroit répondre à leurs raisonnemens , ni exhorter ces peuples à se défier de leurs Chefs, à examiner leur doctrine, & à la quitter , s'ils la trouvent mauvaise ; sans abandonner les principes de Mr. de Cambrai.

La seconde Lettre est du culte de Dieu, de l'Immortalité de l'Ame & du Libre Arbitre. Il y a de très-bonnes choses sur ces trois questions, mais l'*Amour pur* revient encore sur la premiere, & il est surprenant que nôtre Auteur n'ait pas vû que cette doctrine n'est pas de la portée du Peuple, quand même elle seroit vraie. Il montre fort bien, sur la seconde question, qu'il n'est pas possible de prouver que l'Ame puisse être anéantie, par aucun Etre créé, & que l'on n'a pas même de preuve que le moindre atome de la Matière soit anéanti. Rien aussi ne nous peut faire soupçonner que Dieu anéantisse l'Ame, à ne consulter que la Raison ; & l'Écriture nous apprend que Dieu la conserve éternellement. Il est vrai que pour se rendre à son autorité, il faut être assuré d'ailleurs qu'elle contient
la

la Révélation Divine. L'Auteur auroit bien fait de faire un petit article de cela; puis qu'on ne peut pas même croire à l'Eglise, qu'en vertu de l'autorité de l'Ecriture, qui seule peut faire connoître l'Eglise. Mais on fait que c'est une très-grande question de savoir si l'Ecriture donne à l'Eglise l'autorité, qu'elle s'attribue, & que les Protestans le nient ouvertement.

Pour ce qui regarde le Libre Arbitre, dont l'Auteur parle sur les lumieres de la Raison, & sur le sentiment interieur que nous avons de nôtre Liberté, lors qu'il s'agit de juger de choses obscures, ou des biens particuliers; il se soutient infiniment mieux. Il dit, * avec raison, ,, que ,, nôtre Libre arbitre est une de ces ,, Veritez, dont tout homme, qui ,, n'extravague pas, a une idée si claire, que l'évidence en est invincible. ,, On peut bien disputer du bout des ,, levres & par passion, contre cette ,, verité, dans une Ecole, comme ,, les Pyrrhoniens ont disputé ridiculement, sur leur propre existence, ,, pour douter de tout, sans exception; mais on peut dire de ceux, qui ,, contestent le Libre Arbitre, ce qui a été

* *Pag. 103. & suiv.*

„ a été dit des Pyrrhoniens ; c'est une
„ Secte, non de Philosophes, mais de
„ menteurs. Ils se vantent de dou-
„ ter, quoi que le doute ne soit nul-
„ lement en leur pouvoir. Tout
„ homme sensé, qui se consulte,
„ porte au dedans de soi, une déci-
„ sion invincible, en faveur de sa
„ Liberté. Cette idée nous représente
„ qu'un homme n'est coupable, que
„ quand il fait ce qu'il peut s'empê-
„ cher de faire ; c'est à dire, qu'il
„ le fait, par le choix de sa volonté.
„ Voilà, dit *S. Augustin*, une Veri-
„ té, pour l'éclaircissement de laquelle
„ on n'a aucun besoin d'approfondir
„ les raisonnemens des Livres. C'est
„ ce que la Nature crie ; c'est ce qui
„ est empreint au fond de nos cœurs,
„ par la liberalité de la Nature ; c'est
„ ce qui est plus clair, que le jour ;
„ c'est ce que tous les hommes con-
„ noissent, depuis l'Ecole, où les
„ Enfans aprennent à lire, jusqu'au
„ trône du sage Salomon ; c'est ce
„ que les Bergers chantent sur les
„ montagnes, ce que les Evêques
„ enseignent dans les lieux sacrez &
„ que le Genre Humain annonce dans
„ tout l'Univers.

C'est ce qui paroît en effet dans la
pra-

pratique de tous les hommes. „ Don-
 „ nez moi un homme, *dit nôtre Au-*
 „ *teur, un peu plus bas*, qui nie le
 „ Libre Arbitre ; je ne disputerai
 „ point contre lui, mais je le met-
 „ trai à l'épreuve, dans les plus com-
 „ munes occasions de la vie, pour
 „ le confondre par lui-même. Je
 „ suppose que la Femme de cet hom-
 „ me lui est infidèle, que son Fils
 „ lui desobeit & le méprise, que son
 „ Ami le trahit, que son Domestique
 „ le vole ; je lui dirai quand il se
 „ plaindra d'eux : ne savez-vous pas
 „ qu'aucun d'eux n'a tort, & qu'ils
 „ ne sont pas libres de faire autre-
 „ ment ? Ils sont, de vôtre propre
 „ aveu, aussi invinciblement nécessi-
 „ tez à vouloir ce qu'ils veulent,
 „ qu'une pierre l'est à tomber, quand
 „ on ne la soutient pas. Croyez-
 „ vous que cet homme prenne une
 „ telle raison en paiement ? Croyez-
 „ vous qu'il excusera l'infidélité de
 „ sa Femme, l'insolence & l'ingrati-
 „ tude de son Fils, la trahison de
 „ son Ami & le vol de son Domestique ? N'est-il pas certain que ce
 „ bizarre Philosophe, qui ose nier le
 „ Libre Arbitre dans l'École, le sup-
 „ posera comme indubitable dans sa
 „ Mai-

„ Maison , & qu'il ne sera pas moins
„ implacable contre ces personnes ,
„ que s'il avoit soutenu , toute sa
„ vie , le Dogme de la plus grande
„ Liberté. Il est donc visible que cette
„ Philosophie n'en est pas une , &
„ qu'elle se dément elle même , sans
„ aucune pudeur. Allez plus loin. Di-
„ tes à cet homme que le Public le blâ-
„ me sur une telle action, dont on lui
„ impute le tort ; il vous répondra pour
„ se justifier , qu'il n'a pas été libre
„ de l'éviter , & il ne doutera nulle-
„ ment qu'il ne soit excusé aux yeux
„ du Monde entier , pourvu qu'il
„ prouve qu'il a agi non par choix ,
„ mais par pure nécessité.

Mr. de Cambrai pousse fort bien
cette matiere, & montre que l'Hom-
me n'est pas libre de juger , contre
une verité évidente ; il faut nécessai-
rement qu'il l'embrasse, dès qu'il la
connoit. Il faut aussi avouer , com-
me il le fait voir , que l'Homme
n'est libre , ni à l'égard du bien en
général, ni à l'égard d'un Souverain
bien clairement connu. Mais il est
certain qu'à l'égard des biens parti-
culiers & des veritez obscures , on
peut demeurer dans le doute. Nô-
tre Auteur fait encore voir ici la né-

cessité indispensable de reconnoître la Liberté, & c'est une vérité de laquelle il paroît qu'il étoit plein, puis qu'il la fait revenir plusieurs fois.

On demande néanmoins comment c'est que l'Être infiniment parfait, qui tend toujours, selon sa nature, à la plus haute perfection de son Ouvrage, a pu créer des volontez libres; c'est à dire, laissées à leur propre choix, entre le Bien & le Mal. Mais quoi qu'il en soit, on ne peut pas nier un fait incontestable, sous prétexte qu'on ne fait pas, pourquoi Dieu a voulu que cela fût ainsi.

„ D'un côté, on avouë, *dit-il*, qu'il
 „ y a un Être infiniment parfait,
 „ qui a créé les Hommes; d'un au-
 „ tre côté, la Nature entiere crie que
 „ nos volontez sont libres, on a beau
 „ subtilizer, pour prouver que l'Être
 „ infiniment parfait n'a pas pu met-
 „ tre cette imperfection & cette sour-
 „ ce de desordres, dans son Ouvra-
 „ ge. La réponse est courte & trau-
 „ chante. L'Être infiniment parfait
 „ fait, beaucoup mieux que nous, ce
 „ qui convient à sa perfection infinie.
 „ Or il est évident que l'Homme,
 „ qui est son Ouvrage, est libre. Donc
 „ l'Être infiniment parfait a trouvé
 que

„ que la Liberté de l'Homme pou-
„ voit s'accorder avec l'infinie per-
„ fection du Créateur. Il faut donc
„ que l'Intelligence finie se taise &
„ s'humilie, quand l'Être infiniment
„ parfait décide, dans la pratique,
„ toute la question. Sans doute, il
„ n'a pas violé l'ordre. Si l'homme
„ borné ne peut pas comprendre
„ comment cette Liberté, source de
„ tout desordre, peut s'accorder avec
„ l'ordre suprême, dans l'Ouvrage
„ de Dieu, il n'a qu'à croire hum-
„ blement ce qu'il n'entend pas. C'est
là une réponse générale, aux objec-
tions, que Mr. *Bayle* faisoit contre
la Providence, & dont on a parlé
en plusieurs Tomes de la *Bibliothèque*
Choisie.

Mr. de *Cambrai* montre ensuite 1.
que Dieu ne peut agir qu'avec une
perfection infinie, par rapport à ses
vuës; mais que son Ouvrage ne peut
avoir qu'une perfection finie, parce
que Dieu ne peut pas se multiplier
lui même, & qu'il y a toujours une
distance infinie de l'Ouvrage à celui
qui l'a fait: 2. Que Dieu n'a point
abandonné l'Homme à lui-même,
sans lui donner aucune regle; puis
qu'il lui a donné les lumieres de la

Raison, dont il ne lui est pas impossible de faire un bon usage : 3. Que la Liberté est un merveilleux trait de ressemblance avec la Divinité ; puis que tout dépendant que soit l'Homme, il ne laisse pas de se modifier, comme il lui plait, & d'être bon, ou mauvais, à son choix : 4. Que par la Liberté il est en état de mériter des biens infiniment plus relevez, que ceux dont il jouit sur la Terre ; & que, si cela emporte la capacité de démeriter, ce n'est pas le dessein de Dieu qu'il démerite : 5. Qu'enfin les Vertus de Dieu paroissent avec plus d'éclat, à l'occasion du péché, qui nous fait connoître sa Justice & sa Misericorde, dont nous n'aurions autrement aucune idée. On avoit aussi employé ces matériaux, contre l'Auteur, que l'on a nommé.

III. LA Lettre sur la divinité de la Religion nous représente d'abord les réflexions d'un homme, qui examine, en lui-même, ce qu'il doit croire de la Religion. En rentrant en lui-même, il reconnoit 1. qu'il est un Être, qui pense, qu'il ne peut pas confondre avec un Corps, & qui a été tiré du néant par un Être Intelligent & même Tout-puissant, qui lui

a donné le pouvoir étonnant de commander à son Corps , 2. que la disposition admirable de son Corps , & de tous ceux de l'Univers marque clairement la Sageſſe & la Puiffance de celui, qui les a faits. Il dit * qu'il faut que celui, qui a fait tout cela, „ porte au dedans de lui l'Univerſa- „ lité de l'Etre ; c'eſt à dire , la per- „ fection univerſelle en tout genre ; „ qu'il faut qu'il réuniffe en ſoi émi- „ nemment toute la perfection réelle „ des Eſprits & des Corps , & qu'il „ ait l'empire ſuprême ſur ces diffé- „ rentes natures ; juſqu'à pouvoir „ communiquer cet empire à une „ de ces natures ſur l'autre , pour „ former cette union , qui compoſe „ l'homme.

† C'eſt là le ſentiment commun des Métaphyſiciens , qui croient que dans la Cauſe efficiente, immédiate & totale de toutes choſes, ſe trouvent les perfections de tout ce qu'elle a créé , mais ſans mélange d'aucune imperfection ; & c'eſt ce qu'ils appellent exiſter *éminemment*. Ils ſont convaincus que ſ'il y avoit dans l'effet

I 3

quel-

* *Pag.* 181.

† *Remarque de l'Auteur de la B. A. & M.*

quelque chose de *réel*, que la Cause ne possédât point *éminemment*, ou d'une manière plus excellente, cette *réalité* seroit sortie d'elle-même du néant; ce qui est contraire à la Maxime indubitable, que * *Rien ne sort de Rien*. Par exemple nous avons en nous de l'*Intelligence*, d'où il s'ensuit que Dieu est un Être intelligent; mais son Intelligence est d'un ordre infiniment plus relevé que la nôtre, qui est pleine d'imperfections, comme chacun en est convaincu. Cependant tout ce qu'il y a de *réel*, dans notre manière d'entendre, se trouve aussi en Dieu; mais tout ce qu'il y a de défectueux en notre Intelligence, ou *ce qui tient du Rien* ne se trouve que dans nous, parce que ce n'est qu'une limitation de cette faculté. Nous voyons, & nous entendons, & nous avons reçu ces Facultez de Dieu; il faut donc que Dieu voye & qu'il entende, c'est à dire, qu'il s'apperçoive de tout ce que nous appercevons par les yeux & par les oreilles; quoi qu'il n'ait point d'organes semblables, ce qui seroit
un

* Voyez *Bibliothèque Choisie* T. I. p. 91. & suiv. & T. VIII. 20. & suiv.

un défaut en Dieu. Mais il voit & il entend, d'une maniere infiniment plus parfaite que nous & dont nous n'avons aucune idée distincte. C'est ce qui fait que David dit Ps. XCIV, 9. *Celui qui a planté l'oreille, n'entendrait-il point? celui qui a formé l'oeuil, ne verroit-il point? celui qui a instruit les nations, ne les reprendrait-il point?* Nous pouvons mouvoir nôtre Corps, & ceux qui lui sont proches & proportionnez, par leurs poids & par leur grandeur, en les pouffant. Dieu peut aussi mouvoir les corps, mais il ne les pousse pas comme nous; parce qu'il n'a point de superficie, qui est une imperfection. Il les peut remuer tout à la fois, comme il lui plait, & n'est pas mu lui-même. Il les remuë donc d'une maniere plus excellente, mais qui nous est incomprehensible. Nous sommes des Corps, aussi bien que des Intelligences, & par conséquent Dieu possède aussi tout ce qu'il y a de *réalité, sans défaut*, dans le Corps; autrement cela seroit sorti de soi-même du néant, & ce seroit dire qu'il y a quelque Etre réel en nous, que Dieu n'a pas créé. Dieu n'est néanmoins pas corporel, comme nous, ni comme aucun autre

Corps, parce que la *materialité*, pour parler ainsi, *tient beaucoup du néant*; comme d'avoir des bornes, & par conséquent une figure, de pouvoir être partagée, mue par un autre Etre &c. Il n'y a rien de tout cela en Dieu, & par conséquent on ne peut pas dire qu'il soit corporel, selon notre manière de parler; mais puis qu'il a créé le Corps, il possède d'une façon plus excellente cette *réalité* cachée, en quoi consiste la nature du Corps, qui ne nous est pas connue. Autrement il n'auroit pas créé les Corps, s'il ne possédoit point ce qu'il y a de réel. J'avois déjà traité de ceci, dans mon *Ontologie* Ch. X. & dans ma *Pneumatologie* Sect. III. Ch. 3. Mais j'ai cru en devoir dire quelque chose à cette occasion, parce que je vois qu'il y a quelques Cartesiens, qui, en parlant de cette matière, attaquent des Axiomes, aussi évidens que ceux des Mathématiciens, sans y penser.

Pour revenir à notre Auteur, il montre 3. que le véritable culte de Dieu consiste à le connoître & à l'aimer. „ Le fonds de la Religion ne „ consiste, comme il dit, dans au- „ cune cérémonie extérieure; car elle
consiste

„ consiste toute entiere, dans l'intel-
„ ligençe du Vrai, & dans l'Amour
„ du Bien-souverain. Mais ces mou-
„ vemens interieurs ne peuvent
„ être sinceres, sans être mis com-
„ me en société parmi les hommes,
„ par des signes certains & sensibles.
„ Il ne suffit pas de connoître Dieu,
„ il faut montrer qu'on le connoît &
„ faire en sorte qu'aucun de nos fre-
„ res n'ait le malheur de l'ignorer,
„ ou de l'oublier. Ces signes sensi-
„ bles de culte sont ce qu'on nomme
„ les *Céremories de la Religion*. Les
„ cérémonies ne sont que des mar-
„ ques, par lesquelles les hommes
„ sont convenus de s'édifier mutuel-
„ lement & de réveiller, les uns,
„ dans les autres, le souvenir de ce
„ culte, qui est au dedans.

En suite il réfute en peu de mots
le Paganisme & examine 5. la Reli-
gion du Peuple Juif & la promesse que
Dieu lui fit du Messie. Il trouve cet-
te Religion incomparablement meil-
leure que celle des Payens, mais que
dans le fonds les choses n'étoient re-
présentées dans le Judaïsme, qu'en
figure, & obscurément; au lieu que
la Religion Chrétienne en renferme
la réalité, & nous instruit clairement

de tout ce qu'il nous importe de savoir.

IV. LA Lettre suivante est sur l'idée de l'Infini & sur la liberté de Dieu de créer, ou de ne pas créer.

„ L'Auteur dit qu'il commence de
 „ s'arrêter tout court, en matière
 „ de Philosophie, dès qu'il trouve
 „ une vérité de Foi; qui contredit
 „ quelque pensée philosophique, qu'il
 „ est tenté de suivre. Je préfère,
 „ ajoute-t-il, sans hésiter, la Raison
 „ de Dieu, & le meilleur usage, que je
 „ puisse faire de ma foible lumière,
 „ est de la sacrifier à son autorité.
 „ Ainsi, sans m'écouter moi-même,
 „ j'écoute la seule Révélation, qui
 „ me vient par l'Eglise, & je nie tout
 „ ce qu'elle m'apprend à nier. Il est
 certain que la Révélation ne peut pas
 tromper, mais il faut, avant que de
 s'en servir, prouver la Révélation par
 la Raison; car prendre une chose
 pour Révélation, sans aucunes preuves,
 c'est un pur fanatisme, comme
 nôtre Auteur en convient, ainsi
 qu'on l'a dit. S'il faut prouver la Ré-
 vélation, par la Raison, il est clair
 que l'on suppose que la droite Raison
 ne trompe pas, non plus que la Ré-
 vélation. Ainsi on ne les doit jamais

opposer l'une à l'autre. Après s'être assuré que Dieu s'est révélé aux hommes, il faut de plus s'assurer du sens de la Révélation, ce qui se fait encore en raisonnant. Si l'Eglise lui donnoit un sens, qui fût directement contraire à la Raison, faudroit-il en croire l'Eglise? Je ne le croi pas, puisque les raisons de s'en rapporter à l'Eglise ne peuvent pas être d'un plus grand poids, que les lumieres certaines de la Raison, sur lesquelles dans le fonds tout est bâti. Ainsi on doit convenir qu'il faut se soumettre à la Raison Divine, mais comme la Raison Humaine en est un rayon, ces deux Raisons ne se contredisent jamais. Si l'on y trouve de l'opposition, on se trompe, sans doute, en ce que l'on attribue à l'une, ou à l'autre.

Mr. de Cambrai, qui est si docile à l'autorité de l'Eglise, déclare qu'il est indocile à toute autorité de Philosophie & il a raison. „ Les uns, „ dit-il, me citent *Aristote*, comme „ le Prince des Philosophes; j'en appelle à la Raison, qui est le juge „ commun, entre *Aristote* & tous les „ autres hommes. Les autres me citent *Descartes*, mais je répons que

„ c'est *Descartes* même, qui m'a ap-
 „ pris à ne croire personne, sur sa
 „ parole. Il y a dans *Descartes*, se-
 „ lon Mr. de *Gambrai*, des choses qui
 paroissent indignes de lui ; comme,
 par exemple, son monde indéfini,
 qui ne signifie rien que de ridicule,
 s'il ne signifie pas un Infini réel. Sa
 preuve de l'impossibilité du vuide est
 un pur Paralogisme, où il a suivi son
 imagination, au lieu de suivre les
 idées purement intellectuelles. Il y a
 beaucoup d'autres choses, sur lesquel-
 les il n'est jamais venu aux dernières
 précisions. Quantité d'habiles gens,
 croient la même chose de *Descartes*,
 que Mr. de *Gambrai*.

A l'égard de la première question,
de la nature de l'Infini, notre Au-
 teur traite d'une matière sujette à de
 grandes difficultés, parce que dans le
 fonds elle est au dessus de la portée
 de tous les Êtres finis ; mais ce qu'il
 en dit mérite d'être bien lû & bien
 médité, par ceux qui sont accou-
 tumez aux méditations métaphysi-
 ques.

Voici comme il exprime la prin-
 cipale de ses pensées, sur ce sujet :
 „ Je ne saurois concevoir qu'un seul
 „ Infini ; c'est à dire, que l'Être infi-
 niment

” niment parfait , ou infini en tous
” genres. Tout Infini qui ne seroit
” infini , qu’en un genre , ne seroit
” point un Infini veritable. Quicon-
” que dit un genre , ou une espece
” dit manifestement une borne , &
” l’exclusion de toute réalité ulterieu-
” re , ce qui établit un Etre fini ou
” borné.

” C’est n’avoir point assez simple-
” ment consulté l’idée de l’Infini , que
” de l’avoir renfermé dans les bornes
” d’un genre. Il est visible qu’il ne
” peut se trouver , que dans l’univer-
” salité d’Etre , qui est l’Etre infini-
” ment parfait , en tous genres & in-
” finiment simple.

” Si on pouvoit concevoir des In-
” finis bornez à des genres particu-
” liers , il seroit vrai de dire que
” l’Etre infiniment parfait , en tout
” genre , seroit infiniment plus grand ,
” que ces Infinis-là ; car outre qu’il
” égaleroit chacun d’eux en son gen-
” re & qu’il surpasseroit chacun d’eux ,
” en les égalant tous ensemble ; de
” plus il auroit une simplicité suprê-
” me , qui le rendroit infiniment plus
” parfait , que cette collection de pré-
” tendus Infinis.

Il me semble qu’il prouve tout ce-

la, par de bonnes raisons, quoi que fort abstraites, & qu'elles puissent avoir besoin de commentaire pour ceux qui ne sont pas assez accoutumés à ces sortes de choses. C'est une bonne preuve que Dieu renferme toutes les perfections réelles de tous les Êtres, & qu'il n'y a qu'un Dieu.

Mr. de *Cambrai* prend l'affirmative, sur la seconde question & soutient aussi, par de bonnes raisons, que Dieu a eu la Liberté de créer ou de ne créer pas.

Il croit qu'il n'est pas plus parfait à l'Homme d'opérer actuellement une certaine chose, que de pouvoir simplement l'opérer; & que cela est encore plus vrai en Dieu. Il faut au moins avouer que toute operation de la Creature est une modification, qu'elle se donne; mais quand elle choisit la meilleure operation, elle ne se donne pas par ce choix, selon l'Auteur, la modification la plus parfaite.

„ Il n'en est pas de même de Dieu,
 „ *continue-t-il.* Par son être infini,
 „ simple & immuable, il est incapabile de toutes modifications; car
 „ une modification seroit une borne;
 „ son operation n'est que lui-même,
 „ sans y rien ajouter. Il

Il est vrai que c'est-là le sentiment commun de bien des Théologiens ; mais je doute fort si ceux , qui parlent ainsi , entendent bien ce qu'ils disent. Il est au moins certain que nous ne concevons pas les Actes libres de la Nature Divine , comme la Nature Divine même ; car elle est nécessaire , & ces Actes ne le sont pas. Si l'on dit qu'il ne faut pas juger des Actions de Dieu , comme des nôtres , j'en tomberai d'accord ; mais il n'est pas moins vrai qu'il n'en faut pas dire des choses contradictoires , & en parler sans entendre ce qu'on en dit.

„ Si son operation, *continue nôtre*
„ *Auteur*, ajoûtoit la moindre chose
„ à sa perfection , il ne seroit pas
„ Dieu ; car il n'auroit pas par lui-même l'infinie perfection , indépendamment de son action au dehors. En ce cas, son operation au dehors seroit essentielle à sa Divinité , & en seroit partie.

Cela est vrai, mais il ne faut donc pas dire que *l'operation de Dieu n'est que lui-même* ; puis que c'est un Acte libre , qui n'ajoûte rien aux perfections de Dieu , quand Dieu opere ; & dont l'absence ne lui ôte rien , quand il n'opere pas.

Bien

„ Bien plus , dit encore Mr. de
 „ Cambrai , son Ouvrage extérieur ,
 „ qui n'est que sa Créature , ne pou-
 „ vant être séparé de son opération
 „ féconde ; cet Ouvrage seroit essen-
 „ tiel à son infinie perfection , & par
 „ conséquent à sa Divinité ; on ne
 „ pourroit concevoir l'un , sans l'au-
 „ tre , l'un dépendroit de l'autre &c.
 „ En ce cas , Dieu produiroit éternel-
 „ lement , par nécessité ce qu'il peut
 „ produire de plus parfait ; il se devoit
 „ à lui même de le faire ; il ne seroit
 „ jamais Dieu , qu'autant qu'il le fe-
 „ roit actuellement. Il ne pourroit
 „ jamais ne le faire pas , [& l'on se
 „ tromperoit] si on le concevoit com-
 „ me existant un moment , avant que
 „ de produire. Il faudroit dire qu'en
 „ commençant à produire il commen-
 „ ce à se rendre parfait & à devenir
 „ Dieu. En un mot , la Créature
 „ seroit si essentielle au Créateur ,
 „ qu'on ne pourroit plus les distin-
 „ guer réellement & qu'on s'accoû-
 „ tumeroit à ne chercher plus d'Être
 „ infiniment parfait , que cette col-
 „ lection des Êtres , qu'on nomme
 „ Créatures.

Cela ne paroît pas tout à fait exact ,
 car il s'ensuivroit seulement qu'on re-
 garderoit.

garderoit les Créatures, comme une production nécessaire d'un Etre absolument parfait, quoi qu'imparfaites en elles-mêmes. Est-il fort facile de concevoir un Etre tout-puissant & tout bon, qui n'emploieroit jamais, pendant toute l'Eternité, sa Puissance, & qui ne créeroit aucun Etre, à qui il fit sentir sa Bonté? Mais il faut avouër que ce sont-là des abîmes, que l'esprit humain ne sauroit pénétrer. C'est à nous d'étudier ce qui est de nôtre devoir & à le pratiquer; sans former des questions, que nous ne saurions résoudre, & qui ne sont propres qu'à faire naître des doutes. Les conseils cachez de Dieu, & les principes qui le font agir ne sont pas la regle de nos devoirs, mais ses commandemens pleins de justice & de bonté; auxquels nôtre propre conscience nous rend témoignage, que nous pouvons & que nous devons obeïr. Les biens qu'il nous a faits, & ceux qu'il nous a promis nous en donnent une idée, comme d'un Etre parfaitement Bien-faisant & qui ne cherche que ce qui nous est utile. Il vaut mieux s'arrêter là, que de chercher des choses, que nous ne trouverons jamais. *Mr. de Cambrai* ne laisse pas de tirer des con-
sé-

séquences édifiantes de ce qu'on vient de lire.

„ Que faut-il donc, *dit-il*, pour ne
 „ pas tomber dans cette impiété mons-
 „ trueuse ? Il faut dire que Dieu
 „ n'est pas plus parfait, en opérant
 „ hors de lui, qu'en n'opérant pas ;
 „ parce qu'il est toujours Tout-puis-
 „ sant, & infiniment fécond, lors
 „ même qu'il ne lui plait pas d'exer-
 „ cer cette Puissance féconde.

„ Par-là on reconnoît que Dieu est
 „ libre d'une souveraine liberté, dont
 „ la nôtre n'est qu'une foible image
 „ & qu'une légère participation.

„ Par-là on conçoit la reconnois-
 „ sance, qui est due au bienfait pure-
 „ ment gratuit de la création &c.

* En effet si Dieu étoit tel que les
 Stoïciens décrivoient leur Destin, il
 seroit impossible que nous eussions de la
 reconnoissance pour lui, & telle qu'il
 la demande. Un Destin inflexible,
 aveugle, sans délibération, & qui n'a-
 git que par une nécessité éternelle,
 sans aucune vuë de faire du bien, sans
 avoir aucun égard à la Vertu, ni au
 Vice, sans se proposer aucun dessein,
 de faire ce qui est le meilleur ; un
 Dieu,

* Remarque de l'Auteur de la Biblio-
 theque A. & M.

Dieu, dis-je, de cette sorte ne pourroit faire naître en nous aucun sentiment de reconnoissance, ni d'amour, ni de respect, quand même il nous résulteroit quelque bien de ce qui arriveroit; non plus qu'une machine, dont nous retirons quelque avantage; parce qu'elle n'agit que par les poids, ou les ressorts, qui font mouvoir ses rouës. Cette idée de Dieu éteint aussi en nous l'esprit de la Priere, car que serviroit-il de prier un Etre, qui, selon cette idée, n'est maître de rien, qui ne nous accorde quoi que ce soit, par Bonté, ou par Misericorde; mais qui va son train, selon le mouvement d'une chaîne indissoluble d'évenemens inévitables? Il ne nous resteroit qu'à penser que nous ne sommes nous-mêmes, que des parties de cette prodigieuse machine, dont rien ne peut troubler le jeu; & qu'à attribuer au mouvement de ses rouës, de ses poids & de ses ressorts tout ce que nous pensons, tout ce que nous disons, & tout ce que nous faisons. S'il arrivoit que nous jouissions de quelque bien, par l'enchainure des causes; il faudroit s'en réjouir, ou plutôt cette joie naîtroit en nous nécessairement: comme au contraire, si nous
souf-

souffrions , nous ne pourrions nous plaindre de personne ; à moins que quelque ressort caché , ne produisît en nous des plaintes vaines , sans espérance de secours.

Ce que Mr. de *Cambrai* ajoute sur l'impuissance, où Dieu se trouveroit, suivant cet étrange Systeme , de faire la moindre chose autrement, qu'il n'a fait, ou de créer plus, ou moins, ou dans un autre tems qu'il ne l'a fait ; & sur quelque autre chose, que cet Auteur ne fait même que toucher, mérite l'attention des Lecteurs. Mais il faut bien se garder de dire que les décrets Dieu , sont Dieu même , & par conséquent aussi nécessaires que son existence , & immuables de toute éternité.

V. CE petit Volume finit par une Lettre autant pleine d'esprit & d'éloquence , que de ce que l'on appelle *Onction*, & regarde la vérité de la Religion , & sa pratique. Ce sont des avis écrits à un homme de qualité pour l'engager 1. à éclaircir les points fondamentaux de la Religion, si par hazard , il avoit quelque doute , ou quelque défaut de persuasion vif & distinct : 2. à examiner sa conscience sur le passé : 3. à se faire un plan
de

de vie Chrétienne, pour l'avenir. Le Systême de *l'Amour pur* entre encore dans tout ceci, & il faut avouër que quand l'Auteur tombe sur cette matiere, il est plein de traits très-vifs & très-affectueux. Mais je ne sai si une instruction si fleurie & si vague fut d'un grand fruit; cependant je ne doute nullement que l'Auteur ne parlât comme il pensoit.

II. *DIALOGUES sur L'ELOQUENCE en général & sur celle de LA CHAIRE en particulier, par le même.* A Amsterdam chez Bernard, MDCCVIII. in 12. pagg. 132. avec la Préface.

L'ART d'instruire, en forme de Dialogue n'est pas un Art, où beaucoup de gens aient réüffi. Il n'est pas facile de faire entrer naturellement dans des Entretiens un Systeme entier de doctrine. Il faut souvent employer de grands détours, pour faire naître l'occasion de parler de quelque chose, sans affectation; & il faudroit encore plus perdre de paroles, pour ranger tout en son ordre naturel, & n'oublier rien. *Platon*, qui est le premier qui ait excellé en ce genre, a ses détours, dans lesquels il n'est pas toujours

toujours facile de le suivre. Bien des gens s'en trouvent fatiguez, & après s'être armez de patience, jusqu'à la fin, ils ont de la peine à former le résultat de chaque Dialogue, & bien plus encore à se faire une idée générale des sentimens de ce Philosophe. Ses Interpretes mêmes s'y sont trompez, & quand on lit les argumens, qu'ils ont faits de ses Dialogues, & en suite ces Entretiens, on n'y sauroit le plus souvent appercevoir ce qu'ils ont vu. On n'a qu'à en faire l'épreuve sur les Argumens de *Marcile Ficin* & sur ceux de *Jean de Serres*. Cela a fait souhaiter que *Platon* lui-même eût fait un Systeme de ses sentimens, composé de propositions, où il eût expliqué simplement ses pensées. Mais il eut apparemment des raisons d'en user autrement.

Les Dialogues de *Mr. de Cambrai* font plus clairs & vont plus droit au but; mais néanmoins il s'en faut encore beaucoup qu'ils ne donnent des idées completes de tout ce qu'il veut dire. Il y en a trois, dont le premier, après avoir commencé par la Critique d'un mauvais Sermon, donne une idée générale de la vraie Rhétorique,

rique, & des qualitez d'un veritable Orateur Public, tels que sont aujourd'hui nos Prédicateurs. La veritable Rhétorique, dont il est question, n'est pas seulement l'Art de bien parler, ou de persuader les Auditeurs, & de s'attirer leurs applaudissemens & leurs loüanges. C'est l'Art de persuader la Verité & de rendre les hommes meilleurs. On rejette, avec raison, la pensée de ceux, qui veulent que ce soit un Art indifferent, dont les Méchants se peuvent servir, aussi bien que les Bons, & qui peut persuader l'Erreur & l'Injustice, autant que la Justice & la Verité. C'étoit là une erreur des anciens Sophistes, que Socrate réfute en divers endroits de *Platon*. Cet Art ne doit pas non plus servir, comme il ne fait que trop souvent, aujourd'hui aussi-bien qu'autrefois, à des hommes interezés à plaire, à s'aquerir de la réputation & à faire fortune. C'est ce dont le principal personnage de ces Dialogues, c'est à dire, leur Auteur, marqué par la Lettre A. fait convenir le second, désigné par la Lettre B. défenseur des erreurs populaires & des mauvaises coutumes du Siecle. Le troisieme marqué, par un C. sert plutôt de témoin,

témoin, que d'Interlocuteur, ou ne fait qu'appuyer de son consentement ce qui a été prouvé, par le premier.

Ceux qui liront ce Dialogue verront que l'introduction en est très-naturelle, & que chaque chose vient à son rang d'elle même, amenée par la seule Conversation, sans y être forcée. Si l'on trouve trop de supériorité du personnage A, sur les autres, cela a été nécessaire, parce que c'est lui qui enseigne les autres, & qui les guérit des préjugés vulgaires. Si Mr. de Cambrai l'avoit introduit, comme doutant & cherchant la Verité, avec le secours des autres, comme *Platon* fait son Socrate, l'Entretien seroit devenu trop long & trop languissant. S'il avoit aussi mis, dans la bouche de B. & de C. toutes les *ergoter*ies, qu'on pouvoit employer contre lui; il seroit tombé dans le même défaut, & auroit encore obscurci la Verité. Il les fait donc prévenus seulement des opinions vulgaires, mais d'ailleurs dociles; comme *Platon* fait aussi plusieurs de ses personnages. L'Auteur se sert au reste, en tout ceci, du raisonnement, beaucoup plus que de l'autorité, & ce n'est qu'après
avoir

avoir prouvé ce qu'il propose, par la Raison, qu'il l'appuye de l'Autorité des grands Maîtres de l'Antiquité. Les incidens du Dialogue y entrent aussi très-naturellement, & ne sont pas trop longs, ni n'écartent point trop les Lecteurs du sujet principal. Ce que je viens de dire de l'Economie, pour parler ainsi, du premier Entretien, regarde aussi bien les deux autres. Ainsi je ne ferai que marquer, en peu de mots, ce qu'on en peut recueillir.

On voit donc, dans le second, 1. qu'un homme qui persuaderoit, sans prouver, ne seroit pas le vrai Orateur, que l'on cherche; puis qu'il pourroit séduire ses Auditeurs, ayant l'invention de les persuader, sans leur montrer que ce qu'il leur persuaderoit seroit vrai. Un tel homme seroit pernicieux, dans la Société, comme Socrate le fait voir, en plusieurs endroits de *Platon*: 2. qu'un homme, qui prouveroit la Verité d'une manière exacte, sèche, nue, qui proposeroit des argumens en bonne forme, ou qui se serviroit de la méthode des Géometres, en des discours publics, sans y ajouter rien de vif & de figuré, ne seroit pas non plus un

Orateur, mais un Philosophe: 3. que pour faire un Orateur, il faut bien choisir un Philosophe, c'est à dire, un homme, qui sâche prouver la Verité; mais ajouter à l'exactitude de ses raisonnemens, la beauté & la véhémence d'un discours varié: 4. que la persuasion a cela au dessus de la simple conviction, que non seulement elle fait voir la Verité, mais qu'elle la dépeint aimable & qu'elle émeut les hommes en sa faveur: 5. qu'il y a un grand Art dans le choix des ornemens, comme le principal personnage le montre, par quantité d'exemples, dans le détail desquels nous ne pouvons pas entrer: 6. qu'il faut joindre à cela l'action de l'Orateur, sur laquelle il fait plusieurs très-bonnes remarques: 7. que pour parler naturellement, & employer le ton qu'il faut, il faudroit pouvoir dire ce qu'on a médité, sans l'avoir écrit; ce qui n'est pas une chose facile, ni bonne pour tous ceux qui parlent en public: 8. que pour cela, il faut s'être formé un ordre exact de ce que l'on a à dire & l'avoir présent à la mémoire; mais qu'il y a peu de gens qui sâchent bien ce que c'est, que cet ordre: 7. que cet ordre ne consiste pas

pas dans une division, que l'on propose distinctement, & qui souvent ne vaut rien; mais dans le rang naturel que l'on donne à ses pensées, en sorte que les premières préparent l'esprit à celles qui suivent, & que les suivantes servent à confirmer celles qui ont précédé. Il y a encore ici diverses remarques, sur les ornemens & le style, où l'Auteur ne fait guère de quartier à *Isocrate*; qui a aussi été censuré, des plus grans Rhéteurs de l'Antiquité, à cause de ses ornemens trop recherchés, & de la cadence trop régulière & trop uniforme de ses périodes.

* Le manquement d'ordre vient de ce que dans les Logiques ordinaires, qui devroient donner les principes de l'ordre, on n'en dit presque rien. Pour le bien faire, il faut apprendre à la Jeunesse à partager les Idées, sur lesquelles on travaille, dans les parties qu'elles renferment; à considérer la principale, qui est le but que se propose l'Auteur, dont on explique les paroles; à garder l'unité du sujet & à faire servir l'accessoire au principal; à commencer par les idées

K 2 les

* Remarque de l'Auteur de la B. *A.*
C M.

les plus simples, & marcher en suite aux composées, & enfin à se servir de l'amas de tout ce qu'on a dit, pour en conclure la vérité de la proposition, que l'on explique &c. Je n'en dirai pas davantage ici, mais Mr. de *Cambrai* auroit sans doute rendu un bon service au Public, s'il avoit employé un Dialogue entier à cela; si tant est néanmoins qu'il y eût fait d'assez profondes réflexions; car c'est une chose très-inconnue dans les Ecoles, où il pouvoit avoir étudié, & qu'il ne trouvoit guere dans les Livres qu'il lisoit.

Dans le troisième Entretien, il y a beaucoup moins d'art, que dans les deux autres, & sur tout que dans le premier. A & C y font des discours plus longs & le second y parle bien plus, que dans les précédens. On y prétend 1. qu'il y a beaucoup d'éloquence non seulement dans les discours de Nôtre Seigneur, mais encore dans S. Paul, quoi qu'il proteste du contraire, qu'il en rende une très-bonne raison, & que les Peres même en soient convenus: 2. qu'il y a des discours très-sublimes dans les Prophetes, ce qui est très-veritable, sans doute, quoi que le style n'y

n'y soit pas également soutenu ; & que même dans le style des Histoires il ne manque pas d'éloquence, ce qui n'est pas généralement vrai : 3. que les Peres ont été très-éloquens, ce qui n'est véritable que de quelques-uns : 4. que les Allegories sont excusables, à cause de l'usage que les anciens Juifs en avoient fait : 5. qu'il vaudroit mieux faire des Homelies, & expliquer plusieurs endroits de suite, en prenant les histoires & les dogmes, dans leur origine : 6. enfin que les Panegyriques des Saints ne devoient pas être si outrez, comme on l'a déjà dit auparavant ; mais seulement renfermer leurs vies, avec quelques réflexions sur leurs principales actions.

Il y a encore d'autres traits particuliers, contre les défauts des Prédications & des Prédicateurs dans l'Eglise Romaine, desquels il est aussi parlé, en divers endroits des Dialogues précédens. En général, il y a beaucoup à profiter, sur tout pour les jeunes Prédicateurs. A l'égard de ce qu'il dit de l'éloquence de S. Paul, on voit par tout qu'il confond l'importance des choses & la solidité des raisonnemens, avec l'Eloquence ;

comme si le choix des mots, la clarté & l'ordre n'en étoient pas des parties essentielles ! On peut voir ce qu'on a dit là-dessus, dans les additions aux notes de *Hammond*, sur 2. Cor. XI, 6. & Gal. II, 6. où l'on en a traité assez au long. Mr. de *Cambray* avoit écrit ce Traité encore jeune, mais il y paroît beaucoup de génie; quoi que moins de connoissance de l'Écriture Sainte, & des Peres, qu'il n'en a eu depuis.

III. REFLEXIONS sur la POÉSIE

FRANÇOISE, où l'on examine en quoi consiste ce qui fait le caractère propre du Vers François & ce qui le distingue essentiellement de la Prose. Par le P. DU CERCEAU, Jésuite. Chez le même, à la suite du Volume précédent, in 12. pagg. 250.

CET Ouvrage n'est pas un Livre, dont on puisse faire d'Extrait. Il roule presque tout sur une seule pensée, soutenue de quantité d'exemples; qui en font la principale partie, & qu'on ne peut pas rapporter. Le P. *du Cerceau* prétend que la différence de la Prose & de la Poésie Française

çoise consiste en ce qu'au lieu que la Prose suit ordinairement l'ordre naturel de la Construction, plus qu'en aucune autre Langue; la Poësie renverse cet ordre, ce qui donne plus de force & de majesté à l'expression. Ceux qui parcourront seulement une partie des exemples, rapportez par l'Auteur, en conviendront sans doute en partie; mais il est certain que s'il n'y avoit que cela seul, qui les distinguât, la Poësie Françoisise ne seroit pas fort sublime. Il y a encore des mots & des expressions Poëtiques, qui ne seroient pas supportables dans la Prose; mais qui font un très-bel effet dans les Vers, lors que le Poëte les employe à propos. On peut dire à peu près la même chose de la Poësie Latine, qui souffre beaucoup plus de transposition que la Prose, mais où l'expression est aussi beaucoup plus figurée & plus sublime, que celle des Orateurs. Dans l'une & dans l'autre Langue, ce qui seroit vitieux & enflé dans une Histoire, ou dans une Harangue, est souffert & même admiré dans la Poësie.

Mais afin qu'on ne s'imagine pas que l'on peut employer, en des vers François, toutes sortes de transposi-

tions , comme on le faisoit du tems de *Ronsard* ; le P. *du Cerceau* a établi de bonnes regles , par lesquelles on peut distinguer les transpositions permises , de celles qui ne le sont pas. Il y a beaucoup à profiter, dans la lecture de ces Regles , pour se former le style, & pour pénétrer les finesses de la Langue Française, non seulement dans les vers, mais encore dans la Prose.

A la fin , il traite de quelques autres questions , sur lesquelles il fait aussi de très-bonnes remarques. Ces questions sont 1. en combien de manieres la versification peut être profaïque : 2. en quoi consiste ce qui fait la principale difficulté de la Poësie Française , qui est , selon lui , que nôtre Langue ne souffre pas assez de transpositions : 3. combien il y a de sortes de styles dans nôtre versification , lesquelles il réduit à trois , l'heroïque, le mitoyen & le simple & familier , & sur lesquelles il fait des remarques , qui sont dignes d'être luës.

ARTICLE V.

P. E T. D A N. H U E T I I , *Episcopi
Abrincensis, Commentarius de Rebus
ad eum pertinentibus.* A Amsterdam
chez Du Sauzet , MDCCXVIII.
in 8. pagg. 554. avec la Préface &
les Index.

J' A I lu , avec beaucoup de plaisir ,
ces Mémoires de Mr. H U E T , an-
cien Evêque d'Avranche. Le style
en est très-pur , égayé , selon les ma-
tieres , & nullement languissant. Il
y a dans ce Livre non seulement ce
dont l'Auteur a pû se ressouvenir ,
touchant sa propre vie ; mais encore
une infinité de choses , concernant
les Savans de son tems , avec la plû-
part desquels il a eu du commerce.
Il y donne souvent leur caractère , qui
n'est ni chargé de louanges , ni com-
posé de traits satiriques ; mais tiré
d'après nature , & qu'on lit à cause
de cela , avec beaucoup de plaisir.
Ceux qui aiment l'Histoire Litterai-
re , qui fait le divertissement aujour-
d'hui d'une infinité de gens , y trouve-
ront bien leur compte ; & j'avouë ,

en mon particulier, que c'est pour moi un agréable amusement, que de lire ce qui concerne les Savans, des Livres de qui je me suis servi dès l'enfance, & dont je connois en partie les aventures.

Comme Mr. *Huët* n'a pas été employé en des affaires publiques, non plus qu'une infinité d'autres Savans; ces Mémoires roulent principalement sur ses études, sur ses Ouvrages & sur ceux de ses Amis, aussi bien que sur leurs personnes, dont il a conservé, avec soin la mémoire; ce qui fait voir la bonté de son cœur, & qui mérite qu'on ne l'oublie pas lui-même, & qu'on lui rende la justice qui lui est due. On dit qu'il n'y a rien de plus ennuyeux, que d'ouïr un homme parler de lui-même; mais il ne faut pas entendre cela des personnes de l'ordre de Mr. *Huët*, qui a été, & qui est encore, malgré son grand âge, un des plus grands ornemens de la République des Lettres. On ne doit pas oublier de dire que la Préface, qui est au devant, n'est pas de lui, mais d'un autre, qui y a joint aussi la liste des Oeuvres de ce Prélat. Je ne puis que toucher en passant & en gros ce qu'il y a dans ces *Mémoires*, en suivant les

VI. Livres , dont ils font composez.

I. M R. *Huët* nâquit à Caen , de parens nobles , peu d'années , dit-il , après la prise de la Rochelle , qui se rendit le 28. d'Octobre MDCXXVIII. mais il ne dit point l'année précise. En racontant ce qu'il lui arriva pendant son Enfance , après avoir dit qu'il eut la petite Verole & la Rougeole , qui sont ordinairement des maladies de l'Enfance , il prend occasion de là de réfuter ceux , qui croyent que ce sont des maladies tout à fait inconnues à l'Antiquité. Il avouë néanmoins que les Anciens n'en ont fait que peu , ou point de mention ; & qu'il n'est parlé , nulle part , des marques qu'elle laisse au visage. Les plus anciens Médecins , sur tout , n'en disent rien ; car ce que les Latins nomment *vari* étoient des tâches naturelles , que certaines personnes ont au visage , comme il paroît par une raillerie de *Cicéron* , rapportée par *Quintilien* Inst. Liv. VI. c. 3. De-là sont venus les noms de quelques familles Romaines , *Vara* , *Varia* & *Varena*. Mais on ne peut pas , selon Mr. *Huët* , conclurre de là qu'il n'y avoit point alors de petite Verole. Il peut se faire que cette maladie fût rare , parmi les Latins & les

Grecs : comme on assure encore aujourd'hui, qu'il n'y en a point en Circassie, soit à cause de l'air du pays, soit par la manière d'élever les Enfants. Peut-être aussi que cette maladie a paru plus tard, parmi ces Nations-là ; comme quelques autres maladies, dont parle *Plin*, & telle qu'a été la Maladie Venerienne de ces derniers tems. *Vettius Valens* Astrologue d'Antioche, qui a vécu du tems d'Hadrien & *Aëtius* d'Amida, Médecin, qui a fleuri peu de tems après Constantin, en ont parlé, & ils appellent la Verole *ἰζήματα*, des ébullitions, & la Rougeole *ἰξανθήματα*, qui signifie proprement des fleurs jettées au dehors. Ils reconnoissent que ce sont des maladies de l'Enfance. La Chronique de *Marius* nous apprend que ces maladies affligèrent la France & l'Italie, au commencement du VI. Siècle. *Gregoire de Tours* Liv. VI. c. 14. assure que, sous le regne de Childebert, sur la fin du même siècle, cette maladie fit beaucoup de ravage en France: *Magna eo anno lues in populo fuit, valetudines variæ, * milinæ, cum pusulis & vesicis.* Ce que Mr. Huët entend de maladies, dont ceux qui

* Il y dans le texte de l'Ed. du P. Ruinard, malignæ.

qui étoient attaquez avoient des taches, nommées *vari*, semblables à un grain de *mil*; telles que sont les pustules qu'*Actuarius* dit venir dans la maladie, qu'on appelle *Herpès*; de sorte qu'il regarde, comme une conjecture vaine, le mot *malignæ*, au lieu de *milinæ*. L'Histoire de France nous apprend que Baudoin, Comte de Flandres, en mourut l'an DCCCLXII. On peut comprendre que cette maladie étoit commune, parmi les Sarasins, en ce qu'*Elmacin & Albufarage* rapportent que la plupart des Caliphes en étoient marquez, & que quelques uns en étoient morts. Elle est très-fréquente & mortelle en Egypte & dans l'Orient, & entre les Tropiques. Elle semble être venue en Occident d'Egypte & des Indes, du tems des guerres des Sarasins. Mais il est au moins très-apparent qu'elle étoit très-rare, s'il y en avoit, du tems de *Galien* qui n'en a rien dit, & à qui les paroles ne coûtoient rien.

Comme je ne puis pas m'attacher à raconter ici régulièrement ce qui est arrivé à nôtre Auteur, ni dans son Enfance ni depuis, j'ai cru devoir mettre, en cet endroit, cette digression curieuse. Il décrit sa première

Jeunesse, comme passionnée pour l'étude, & particulièrement pour la Poësie; ce que l'on croit sans peine, en lisant ce qui est sorti depuis de sa plume. Comme il étudioit chez les Jésuites, dans leur College de Caen, il eut occasion de connoître *Brebeuf*, qui se rendit célèbre par sa traduction de *Lucain*; le jeune *Huët* lui faisoit des questions, sur les Poëtes Latins, & cet homme ne parloit qu'avec mépris de *Virgile*, & lui préféroit infiniment *Lucain*, au grand étonnement du jeune homme. Ce qu'il y a encore de plus surprenant, c'est que le fameux *Pierre Corneille* étoit dans le même sentiment, & que *Malherbe* lui-même, qui n'étoit nullement enflé, admiroit *Stace* le plus fougueux & le plus négligé des Poëtes Latins., Tant
 „ il est vrai, dit nôtre Auteur, com-
 „ me je l'ai souvent experimenté,
 „ qu'on trouve plus rarement de bons
 „ juges des Poësies, que de bons Poëtes!

Après avoir étudié en Philosophie, & en Géographie, il étudia en Géométrie, & s'y s'appliqua encore depuis, avec beaucoup de passion; quoi qu'il tournât ses principales études d'un autre côté. Il donna ensuite dans la Philosophie de *Descartes*, qui avoit com-
 mencé

mencé à faire du bruit dans le Monde. Mais il la rejetta entierement, après avoir reconnu qu'elle étoit peu fondée. Il s'appliqua quelque peu de tems à l'étude du Droit, qu'il quitta aussi.

Le fameux *Bochart* publia à Caen, où il étoit Ministre, en MDCXLVI. sa Géographie Sacrée, que Mr. *Huët* étoit encore très-jeune. Il parcourut cet Ouvrage, qui fut reçu, avec beaucoup d'applaudissement, comme il le méritoit. Cela ralluma en lui la passion, qu'il avoit toujourns eue pour les Belles Lettres & l'attacha particulièrement à l'étude de la Langue Greque & de la Langue Hebraïque, auxquelles il joignit en suite les autres Orientales. Depuis ce tems là, il a toujourns cultivé avec soin ces Langues, & y a fait les progrès, qui sont assez connus à ceux qui ont lu ses Ouvrages. Il lut les Poètes Grecs, avec leurs Scholias-tes, & vint après aux Historiens. Il s'appliqua si fort à l'étude de la Langue Hebraïque, que, pendant trente ans, il ne se passa pas un jour qu'il n'y employât deux, ou trois heures, & qu'il a lu vint quatre fois tout l'Ancien Testament en Hebreu. Il fit en ce tems-là connoissance avec *Bochart*, & entreten- tint avec lui une amitié, qui dura très-
long.

long tems, fans refroidissement, jusqu'à une contestation, qu'ils eurent sur un passage d'*Origene*, sur l'Eucharistie. Il eut aussi des liaisons, avec quantité d'habiles gens, qui étoient alors à Paris, ou à Caen, & entre autres avec plusieurs savans Jesuites, comme les PP. *Sirmond*, *Petau*, *Labbe*, *Cossart*, *Vavassor*, *Rapin*, *Commire*, *Garnier*, de la plûpart desquels il met ici quelque particularité.

II. ON voit, dans le second Livre, le voyage de Mrs. *Bochart* & *Huët* en Hollande, & ensuite en *Suède*, où *Bochart* ne fut pas assez bien reçu de la Reine; qui étoit gouvernée par *Bourdelot*, qui en plaisantant s'étoit rendu maître de son esprit. Il ya ici beaucoup de particularitez, concernant cette Princesse, & de remarques physiques & autres, faites par Mr. *Huët* dans son voyage du Nord.

III. NOTRE Auteur retourna, malgré la Reine, qui le vouloit retenir à *Stokholm*, en Hollande; où il tomba malade & logea chez Mr. de *Saumaïse*, dont il dit beaucoup de choses singulieres, & dont il se louë infiniment. Il parle aussi de l'Academie de *Leide* & des Savans de Hollande, avec qui il fit connoissance, comme
de

de Mr. *Morus*, avec lequel il eut depuis beaucoup de liaison. Il n'oublie pas ce qui le brouilla avec Mr. de *Sau-maise* & avec Mad. sa Femme, sur ce qu'elle crut mal à propos que Mr. *Morus* étoit amoureux de sa Femme de Chambre, & qu'il l'épouserait, quoi qu'il n'y eût pas pensé. Il revint en France & alla à Caen, où il vit l'établissement de l'Académie, qui s'assembloit chez Mr. de *Brioux*. Il parle de plusieurs habiles gens, qui la composent, & d'autres encore de Paris. Il n'oublie pas ses Etudes & les Ouvrages auxquels il travailla, mais je n'ai pas ici assez de place, pour en parler. Quoi que tout ce qui est sorti de sa main, soit plein de bon goût, d'érudition & d'une lecture immense; les deux principaux sont ses *Origeniana*, à quoi il travailloit alors & qui sont, en leur genre, un Ouvrage accompli. L'autre est la *Démonstration Evangelique*, où l'on voit aussi un vaste savoir, que l'on ne peut pas n'estimer point infiniment, quand même on n'entre pas dans ses sentimens en tout.

IV. IL nous instruit ensuite de quantité de Savans de Paris & de Caen, qu'il avoit connus particulièrement, &

& nous apprend comment le Roi Louis XIV. le choisit, pour être Sous-précepteur de Mr. le Daupin.

V. PEU de tems après, il prit la tonsure & l'habit Ecclesiastique. Il acheva sa *Démonstration Evangelique*, que le P. *Frassen*, Franciscain, entreprit de censurer, en la copiant; quoi qu'il n'eût pas, à beaucoup près, l'érudition qu'il falloit pour cela. Mr. de *Harlai*, Archevêque de Paris, & Mr. *Bossuet*, Evêque de Meaux l'en censurerent fortement, comme il le méritoit. Le P. *Simon*, qui étoit alors dans l'Oratoire, entreprit d'en faire un Abregé, dont l'Auteur se réjouit d'abord; mais dont il desapprouva le dessein, dès qu'il fut que le P. *Simon* prétendoit prendre la matière, & la disposer comme il le trouveroit à propos. Il l'en fit détourner, par *Michalet*, Libraire de Paris, & la chose en demeura là. Il reçut les Ordres, qu'on appelle *Mineurs*, de Mr. l'Evêque de Bayeux, & celui de la Prêtrise de Mr. l'Evêque de *Coûtance*. Il eut ensuite l'Abbaïe d'Aunet, & après cela il fut nommé à l'Evêché de Soissons, qu'il permuta pour celui d'Avranche, qu'il abdica ensuite. Le Roi lui donna l'Abbaïe de

de *Fontanet*, où il ne put néanmoins pas demeurer, comme il en avoit dessein. Il n'avoit eu que du chagrin, pour ces Evêchez, comme on le verra. Dès qu'il les eut quittez, il s'appliqua plus tranquillement à l'étude.

VI. LE dernier Livre de ces *Mémoires* contient, entre autres choses, la retraite de Mr. *Huët* dans son Abbaye d'Aulnay, où il reprit ses méditations philosophiques, & d'où étoient déjà sorties ses *Questiones Alnetanae* & sa *Censure de la Philosophie Cartesienne*. Il s'y confirma, dans le peu d'estime, qu'il avoit pour cette Philosophie, à laquelle il préféroit celle d'*Aristote*; quoi que d'ailleurs il reconnoisse les défauts de celle-ci. Il touche aussi, en cet endroit, son démêlé avec feu Mr. *Boileau*, dont j'ai assez parlé, dans la *Bibliothèque Choisie* & dont les principales pieces ont été déjà imprimées, plus d'une fois, dans le II. ou dans le III. Tome des Oeuvres de ce Poëte. Mr. l'ancien Evêque d'*Auranche* a toutes les raisons du monde de se plaindre de lui, & de ceux qui ont approuvé une conduite aussi déraisonnable, pour ne rien dire de plus. J'en pourrois traiter plus au long, s'il ne s'agissoit pas

pas en partie de moi-même. A la fin nôtre Auteur parle de la priere, qu'on lui avoit faite plusieurs fois, d'écrire des Mémoires de sa propre vie, & de la maniere, dont il s'est résolu de le faire. Pour ne pas s'attirer la Censure de gens, qui n'ont rien lu, & qui sont néanmoins les plus hardis Censeurs des Livres; il donne une longue liste de ceux, qui ont écrit de semblables Ouvrages. Bien loin d'y trouver à redire, je suis très-persuadé que ceux, qui aiment les Belles Lettres & l'Histoire des Savans, lui en sauront bon gré & l'en remercieront, lors que l'occasion s'en présentera. Pour moi, je lui en rends graces, pour ma part, & je déclare que j'ai lû ce livre, avec beaucoup de plaisir, & que ce ne sera pas la dernière fois que je le lirai. Comme la place me manque, je dirai seulement ici qu'il y a à la fin deux grands Index, l'un est selon l'ordre du Livre & l'autre Alphabetique, par le moyen desquels on peut trouver très-facilement ce qui y est.

*Fin de la I. Partie du Tome X.
de la Bibliothèque A. & M.*

BIBLIOTHEQUE
ANCIENNE

ET

MODERNE.

Pour servir de suite aux
BIBLIOTHEQUES
UNIVERSELLE ET CHOISIES.

Par JEAN LE CLERC.

TOME X.

POUR L'ANNEE MDCCXVIII.

Partie Seconde.



A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER, Libraire.

M DCC XVIII.

CATALOGUE

De Livres qui se trouvent

A AMSTERDAM,

Chez DAVID MORTIER.

Metamorphoses d'Ovide, avec des Explications à la fin de chaque Fable. Augmentées du Jugement de Paris & de la Métamorphose des Abeilles, nouvelle Traduction, enrichie de 150. figures. 12. 3 vol.

DICIONNAIRE Historique, ou le Mélange Curieux de l'Histoire Sacrée & Profane, par Mr. Louis Moreri, fol. 6 vol. 1717.

DICIONNAIRE Historique pour servir de Supplément aux anciennes Editions de Mr. Louis Moreri, fol. 2 voll à part. 1717.

Histoire du Monde, par Mr. Chevreau, revuë, corrigée & augmentée de la suite de l'Histoire des Empereurs d'Occident, jusqu'à l'Empereur Charles VI. à present regnant, & de plusieurs autres additions considerables, dans le Corps de l'Ouvrage, par Mr. l'Abbé de Vertot, 12. 8 vol.

Delices de Versailles, de Trianon & de Marly, contenant une Explication historique de toutes les Peintures Tableaux, Statues, Vases & ornemens qui s'y voyent; leurs dimensions, & les noms des Peintres, & Sculpteurs, enrichi de Figures en taille douce, par Mr. Piganiol de la Force, 8. 2 vol.

Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, par François de Mezerai, nouvelle Edition revuë exactement sur la premiere Edition, imprimée à Paris en 1668. & corrigée pour le stile & augmentée sur les dernières Editions revües par l'Auteur. 12. 7 vol. avec les Portraits. Amst. sous Presse.

Marduni (Joannis) Opera Selecta, tum que jam pr. dem Parisiis Edita nunc emendatiora & multo auctiora procedunt, tum que nunc primum Edita. Indicem omnium Praefatio exhibebit. fol. Amst. 1719.

Pufendorf (Joannis) de Jure Naturæ & Gentium libri duo, cum Annotatis Joannis Nicolai Herii Jcti. Editio Nov. 4.

T A B L E

*Des Articles & des Livres contenus
dans la 2. P. du Tome X. de la
Bibliothèque A. & M.*

I. **L**ES OEUVRES de Mr.
BOILEAU in folio &
in 4. 237

II. Les Principes du Dessin par **LAI-
RESSE.** 263

III. Architecture, Peinture & Sculp-
ture de la Maison de Ville d'Am-
sterdam. 266

IV. Extrait du reste du XII. & com-
mencement du XIII. Tome des
Actes Publics d'Angleterre. 271

V. Concordances Greques du V. T.
par **C. Kircher.** 365

VI. Concordances de Mr. **TROM-
MIUS.** 380

VII. La Défense de *Kircher* par Mr.
GAGNIER. 390

• 2. VIII. Apo-

TABLE DES ARTICLES.

- VIII. Apologie de Mr. TROMMIUS. 391
- IX. Theatre des Animaux par JONSTON, augmenté. 409
- X. Voyages de Mr. LE BRUN, en Perse & aux Indes, par la Mofcovie. 433
- XI. Ambassades & Negotiations du Comte d'ESTRADES. 455
- XII. Lettres de FILTZ MORITZ. 459
- XIII. La Polysynodie de Mr. l'Abbé de St. PIERRE. 462

BIBLIOTHEQUE
 ANCIENNE
 ET
 MODERNE.

ARTICLE I.

Ouvres de NICOLAS BOILEAU
 DES PREAUX, avec des Eclair-
 cissements Historiques, donnez par lui-
 même, Nouvelle Edition, revue
 & augmentée de diverses remarques.
 Enrichie de figures gravées, par
 Bernard Picard, le Romain. En
 deux Volumes in folio, dont le
 premier a 486. pages & le second
 402. avec les Préfaces & les Index.
 A Amsterdam chez David Mortier,
 qui les a publiées, en même tems
 en deux Volumes in 4. dont l'un
 a 486. pages & l'autre 460. M DCC
 XVIII.

Tome X. P. 2. L J'AI

J'AI déjà parlé * de l'Édition des Œuvres de Mr. Boileau, avec les remarques de Mr. Brossete Avocat à Lion, publiée, en cette ville, chez le même Libraire en M DCC XVI. En voici encore une double Édition, l'une *in Folio* & l'autre *in quarto*, en plus gros caractères, tant pour le Texte, que pour les Notes, avec quelques petites additions. Ce qui rend recommandable cette dernière Édition, c'est premièrement la beauté du papier & des caractères, & ensuite les ornemens, que le Libraire a pris soin d'y ajoûter. Il n'y avoit point encore eu, que je sâche, de si belle Édition, de Poète Moderne, que celle-ci. En second lieu, elle est plus correcte, que les autres, & l'on y a même ajoûté quelque chose, qui n'étoit pas dans les précédentes. Il faut parler de ces ornemens & de ces additions, un peu plus en détail, qu'on n'a accoûtumé de faire; afin que ceux, qui aiment ces sortes de choses, puissent savoir, qu'ils n'employeront pas mal leur argent à acheter cette Édition. Je parlerai de l'Édition *in folio*, parce que c'est la plus belle, &

* Tom. VII. p. 217. & *suiv.*

& qu'il y a des figures, qui n'ont pas pu entrer dans celle, qui est *in quarto*; quoi qu'à l'égard du Texte & des Notes, il n'y ait aucune difference. On voit, après la dédicace, une Explication des Figures, des Vignettes & des Culs-de-lampe, qui sont dans cette Edition; par où l'on comprendra mieux, pourquoi on les a faites de la sorte, & l'on sentira aussi mieux, qu'on ne feroit autrement, l'habileté du Graveur; soit pour l'Invention, soit pour le Dessin & pour l'Ordonnance de chaque figure.

Dans la planche, qui est avant le titre, on voit le portrait de Mr. *Boileau*, avec un air riant, mais moqueur, porté par la Poésie Satirique d'un côté & soutenu par dessous d'un Satire, dont l'air exprime très-bien le génie du Poète. Ce portrait est porté dans un vallon du Parnasse, où sont Apollon & les Muses, chacune représentée, selon son caractère différent. On n'y a pas même oublié Uranie, couronnée d'étoiles, avec un globe céleste & un compas à la main; quoi que, pour parler comme les Poètes, cette Muse n'ait pas assurément inspiré à Mr. *Boileau*

* *Que l'Astrolabe en main il faille aller chercher*

Si le Soleil est fixe , ou tourne sur son axe,

Si Saturne à nos yeux peut faire un Parallaxe:

ni que personne puisse, avec ce même instrument, selon le calcul de *Cassini*,

A suivre Jupiter, passer la nuit entière.

On n'y a pas même oublié *Pégase*, qui

Par ses hennissemens salue le portrait.

Sur la page du titre, on n'a pas non plus omis celui d'*Erasme*, qui est l'Enseigne du Libraire; & l'on y a joint des accompagnemens, qui font voir son application à l'étude, & à la recherche de la Verité. Il y a même quelque rapport, entre ce Grand Homme & notre Poète, en ce qu'*Erasme* a été le plus fin railleur de son tems, & s'est moqué des superstitions & de l'igno-

* *Voyez Tom. VII, p. 221. de cette B. A. & M.*

l'ignorance des Moines : & que Mr. *Boileau* a satirisé la doctrine des Jésuites sur l'Amour de Dieu & sur l'Équivoque , dans les deux dernières pièces de Poësie , qu'il a données au Public. Ce ne sont pas à la vérité des superstitions , mais elles ne sont pas moins contraires à la Religion.

Je ne dirai rien du beau portrait de S. A. R. Madame la Princesse de Galles , à qui cette Edition est dédiée , lequel est excellemment bien gravé. Je ne m'arrêterai pas , non plus , aux ornemens de la première page de la Dédicace.

Il y a aussi un fort beau Cul-de-lampe à la fin de l'Avertissement de Mr. *Brosse'e*. On y voit une représentation du soin , qu'il a eu de ramasser toutes les OÈuvres du Poëte & les Notes , qu'il y a ajoutées , pour l'éclaircir ; avec une devise , qui dit ce que la figure représente.

On voit à la tête du Discours à Louis XIV. les armes de France , & le Discours commence par une *Lettre grise* , comme parlent les gens du métier , laquelle représente le Génie de la Satire , qui démasque le monde. L'Auteur y parle en effet fort satiriquement , des mauvaises loüanges,

que plusieurs Poètes de son tems avoient données à Louis XIV. Mais encore que l'Auteur dise qu'il fait peu louer, il ne laisse pas de flatter ce Prince, avec excès, quoi que d'une maniere très-noble. C'est là une fausse monnaie, dont les Grands se payent facilement, & qui produit, à la fin, une grosse pension à notre Poëte. Ce n'est que, parmi la Posterité, que cette monnaie n'a plus de cours. On a mis à la fin le portrait de Louis XIV. à l'âge de vint un ans; sur un Louis d'Or, dont le coin fut fait, par le fameux *Jean Varin*. On sait que les coins de cet habile homme éga- loient ceux des médailles anciennes, & c'est dommage que les fréquentes refontes de la monnaie aient presque anéanti ces beaux Louis d'Or. Les Curieux gardent soigneusement ce qui en reste, & quelque jour, ils vau- dront beaucoup plus que leur poids. Cependant dans le motif d'une Dé- claration du feu Roi, pour une de ses refontes, il étoit dit que *cela étoit pour la perfection de la monnaie*.

Il ne faut pas oublier de dire, que chaque page est environnée d'une bor- dure de plomb, qui est fort jolie. Il n'y auroit qu'un Roi, qui pût faire la

dépense des bordures, que l'on voit dans le Recueil des Médailles, sur les principaux événemens du regne du même Roi, par Mrs. de l'Académie des Inscriptions.

À la fin de la 1. Satire, il y a le portrait d'un Poëte mécontent, qui fort avec sa Muse de Paris, qu'il déteste, à cause du peu d'égard qu'on y avoit pour son prétendu mérite. C'est la matiere de cette Satire. Mr. Boileau n'a pas eu un semblable sort, non plus que son ami Mr. Racine. Le Roi leur donna des pensions considérables, sous le titre d'Historiographes, quoi qu'on assure qu'ils n'ont jamais écrit une ligne de l'Histoire du Roi. Ce n'est néanmoins pas là leur plus mauvais endroit. S'ils avoient voulu être sincères, & observer les Lois de l'Histoire, ils auroient perdu leur pension; & s'ils avoient flatté en prose, comme ils l'ont fait en vers, leur réputation en auroit beaucoup souffert, surtout après la mort du Heros. Jamais on n'auroit fait tant d'éditions de cette Histoire, que des Ouvrages Satiriques de l'un & des Tragedies de l'autre.

La 2. Satire est suivie de la représentation d'un homme qui rêve la plu-

me à la main , comme faisoit l'Auteur , lors qu'il travailloit à trouver des rimes à ses pensées & à accorder la Rime avec la Raison , ce qui est le sujet de la Satire. C'est en effet une des plus grandes difficultez de la Poësie Moderne rimée , quoi qu'en disent quelques Auteurs ; & la nécessité de la Rime étouffe souvent , ou énerve les meilleures pensées. Quoique le Poëte n'eût pas apparemment tant de peine à rimer , qu'il le dit ; il est certain néanmoins , qu'il y a bien des pensées , qui lui ont donné de l'exercice , pour les rimer ; & si on le lit , avec attention , on s'appercevra souvent que

— — — la peine de l'Auteur
Entre insensiblement dans l'esprit du
Lecteur.

A la fin de cette même Satire quand on lit ces deux vers :

*Toi donc qui vois les maux , où ma
Muse s'abîme ,
De grace enseigne moi l'art de trou-
ver la Rime.*

Cette expression si dure , de maux ,

où sa Muse s'abime, lui a été arrachée par la Rime qui suit, & sans laquelle assurément il n'auroit jamais parlé des maux où sa Muse s'abimoit. Il y a bien d'autres endroits, où l'on s'aperçoit de la même chose; mais on les pardonne facilement, à cause du reste. Virgile lui même a laissé plusieurs vers imparfaits, parce que le sens étant achevé, il n'y pouvoit rien ajouter, qui ne fût superflu; embarras dans lequel la mesure des vers Latins le jettoit, à peu près comme la Rime gêne les Poètes modernes.

Après la III. Satire, il n'y a rien, parce qu'il n'est pas resté assez d'espace, au dessous de la dernière page; mais à la fin de la IV. il y a un Cul-de-lampe, assez dégagé, d'une Folie dansant sur le globe terrestre, avec deux marottes en ses mains.

Il n'y a pas eu non plus d'espace, après la V. & VI. Satire; à la fin de la VII. on voit le Poète, qui, s'adressant à sa Muse, veut l'engager à quitter la Satire & à faire plutôt les éloges de quelques Guerriers, dont il lui montre les bustes; mais elle lui prend le bras & lui fait voir les Oeuvres de Pradon, de Peletier & d'autres semblables Poètes, qu'elle l'exor-

te de censurer, & il suit ce qu'elle lui inspire. Cela représente fort bien ce que la Satire contient.

Dans la VIII. le Poëte représente l'Homme, comme inferieur à la Bête, & l'on a peint à la fin un Satire, un Docteur & un Ane, que le Satire prétend lui préférer. Si le Poëte avoit lû un beau fragment de *Menandre*, sur cette matiere, il n'auroit pas manqué d'en faire son profit; car il n'y a point d'endroit, dans la Satire, qui l'égale. *Tous les autres animaux*, dit le Poëte Comique, *sont plus heureux & ont beaucoup plus d'esprit que l'Homme. Voyez moi cet âne; il est malheureux, de l'aveu de tout le monde; mais au moins il n'a point de mal, qui lui soit arrivé, par sa faute; il n'a que ceux, que la nature lui a donnez. Nous, au contraire, outre les maux nécessaires, nous nous en attirons nous-mêmes d'autres. Nous avons du chagrin, si quelqu'un éternue; nous nous mettons en colère, si quelqu'un dit du mal de nous, L'un est épouvanté d'un songe, qu'il a eu; l'autre a peur, parce qu'une Chouette a chanté. Nos inquietudes, nos opinions, nôtre ambition, nos lois; tout cela sont des maux, que nous avons ajoûtez à la nature. Il y en a un*
au-

autre* de *Philemon*, sur le même sujet, mais qui n'égalé pas la vivacité de celui, qu'on vient de lire. Si Mr. *Boileau* avoit suivi le sentiment † d'*Horace*, il auroit lu avec soin les Auteurs Grecs, où il auroit trouvé mille beaux endroits à imiter :

— *vos exemplaria Græca*

Nocturnâ versate manu, versate diurnâ;

On voit que ses imitations sont principalement tirées d'*Horace*, de *Perse* & de *Juvenal*, & que ce grand défenseur de l'Antiquité ne daignoit guere lire les Poëtes Grecs, & se renfermoit en très-peu d'Auteurs Latins.

La IX. Satire est celle, qu'il adresse à son Esprit & où en feignant de se vouloir critiquer lui même, il censure ses Critiques. Le Graveur a représenté le génie du Poëte, sous la figure d'un petit Satire ailé, qu'il retient par le bras, & à qui il paroît faire des leçons. Dans la bordure, on voit les livres de ses Adversaires, couverts de toiles d'araignée. Il trouve

L 6 aussi

* Voyez *Biblioth. Choisie Tom. XIX.*
pag. 312.

† *Artis Poët. vers. 268.*

aussi en son chemin *Chapelain*, comme par tout ailleurs. J'avoué que je n'ai jamais lu sa *Pucelle*, mais je vois que Mr. *Huet*, ancien Evêque d'Avranches, qui se connoît sans doute en Poésie, en parle avantageusement, * dans les *Mémoires de sa propre vie*; & dit qu'on ne pouvoit pas bien juger de ce Poëme, parce qu'on n'en avoit vû que la moitié. On ne sauroit en effet juger de l'Economie d'un Poëme, sans l'avoir lu tout entier. Quoi que ce qui parut de celui de la *Pucelle* eût été mal reçu, Mr. *Chapelain* ne laissa pas d'achever ce qui y manquoit, & y ajouta une Préface, pour sa défense. Il mit ces papiers, entre les mains de Mr. le Duc de *Montausier*, & de Mr. *Conrart*, qu'il en laissa juges, par son Testament; avec pouvoir de les publier, ou de les supprimer, comme ils le trouveroient à propos. Ces Messieurs, effrayez du mauvais succès de ce qui avoit paru, jugerent qu'il valoit mieux ne les point publier; & ainsi le reste de la *Pucelle* est demeuré supprimé. Mr. *Huet* n'approuve pas leur jugement, & croit que l'impatience naturelle de la nation Française

* Pag. 161. & suiv.

çoise est cause qu'elle ne peut souffrir un poëme de grande haleine ; puis qu'à peine peut-elle lire une Ode, sans bâiller, & qu'elle ne se repait que de chansons & d'épigrammes, dont la pointe les chatouille. Mais il faut avouër auffi que pour faire un Poëme Heroïque, qui se soutienne, dont l'économie soit bien entendue, & la versification bonne, il ne faut pas des talens médiocres. Pour revenir aux ornemens de cette Edition des OEu- vres de Mr. Boileau, il n'y a point de gravure après les trois Satires sui- vantes ; parce qu'il ne s'y est point trouvé de place.

Après la I. Epître, il y a un Soleil, avec cette devise autour, *foecundis ignibus ardet*. Elle fut faite pour Louis XIV. aussi bien que celle de *nec plu- ribus impar*. Elles ne sont pas fort heureuses, ni l'une, ni l'autre. Ceux qui étoient employez pour cela, en France, sous le regne du feu Roi, ne paroissent pas y avoir été extrême- ment propres. On voit peu de ces de- vises, qui soient passables ; elles pe- chent ou dans le sens, ou dans l'ex- pression, & souvent même en tous les deux.

A la fin de la IV. Lettre, il y a un Amour, qui tire une flèche de son carquois, pour bleffer, dit-on, Louis XIV. afin de le détourner de la guerre, qu'il faisoit aux Hollandois.

La Prudence, dans un Esquif, au milieu de deux cornes d'abondance, qui est à la fin de l'Epître V. fait allusion à un endroit de cette Epître où il est parlé de la Prudence, qui porte le Poète à se pourvoir d'esquif & d'avirons.

La Bergere, qui danse, entre deux singes, dans le Cul de-lampe, qui est après l'Epître VI. a du rapport, aux plaisirs de la Campagne, dont il est parlé, dans cette Epître.

A la fin de la VIII. Lettre, qui contient les éloges de Louis XIV. & des remerciemens du Poète, pour la pension qu'il lui avoit donnée, il y a un Bacchus, qui tient une coupe en main & une jeune fille qui se joue avec un Tigre. Le Graveur déclare que cela ne signifie rien, & il n'est pas besoin que tous les ornemens d'un livre signifient quelque chose.

La figure de la Lettre XI. représente le Poète gesticulant, dans son Jardin d'Auteuil, en récitant ses vers,

& son Jardinier surpris de le trouver dans cette étrange attitude, & croyant qu'il avoit perdu le sens. C'est l'occasion de cette Lettre. *VIX*

A la fin du I. Chant de l'Art Poétique, on voit, dans une vallée du mont Parnasse, Pégase, sur lequel plusieurs Poètes s'efforcent inutilement de monter. L'un le tient par le cou, un autre le veut prendre par la bride, un troisiéme en reçoit un coup de pied & en est renversé par terre. On en apperçoit, dans l'éloignement d'autres, qui tombent du haut de la montagne, & dans les ornemens des deux côtez, on voit les Ecrits des mauvais Poètes couverts de toile d'araignée, ou rongez par des rats.

A la fin du II. Chant, qui traite des Poësies Galantes, il y a un Amour entre des parfums & des fleurs: à la fin du III. on voit un Théâtre, sur lequel paroissent les Muses de la Comedie & de la Tragedie, parce que le Poëte y donne des leçons sur ces Poësies; à la fin du dernier il y a une représentation de la fable d'Amphion, dont le Poëte parle, & à l'harmonie duquel des murs de Thebes

bes se bâtissent d'eux mêmes, & tous les animaux sont attentifs.

Le titre du Lutrin est au milieu d'une très-belle bordure en taille douce, où l'on voit au haut la tête & les flambeaux de la Discorde, les Pavots qui marquent le profond sommeil des Chanoines; & au dessous des Amours, habillez en Chanoines, qui broyent leurs vermillons. Le reste de la bordure est plein des instrumens, dont il est parlé dans le Lutrin, & elle environne les figures qui se trouvent à la tête de chaque Chant, dans l'Édition *in folio*; car elle n'a pas pu entrer dans l'*in quarto*. Ces figures sont très-bien imaginées, & très-bien executées. On y trouve partout des attitudes propres aux personnages, qui sont sur la Scène, & l'on voit sur leurs visages la passion, qui les occupoit, très-vivement dépeinte; en sorte qu'il semble qu'en voye encore jouer la Comédie, dont il s'agit. Les figures, qu'il y avoit dans les Éditions *in 8* qu'on avoit vues jusqu'à présent, n'approchoient, en aucune manière, de celles-ci. Dans la première figure, on voit l'assemblée qui se fait, chez le Thésorier, pour
tirer.

tirer au sort ceux , qui iroient placer le Lutrin , au moment auquel le sort se tire ; dans la seconde , ceux , sur qui le sort tomba , traversants la cour du Palais , pour monter à la Ste. Chapelle , fournis de tous les instrumens nécessaires , pour placer le Lutrin ; dans la troisième , le Hibou sortant du Lutrin , & jettant son cri lugubre , en secoüant la poussiere & battant des ailes , dont le vent éteint la chandelle de Boirude ; ce qui fait fuir les planteurs du Lutrin , tout épouvantez ; dans la quatrième , le Chantre , dans l'Eglise , outré de dépit & de colere , à l'aspect du Lutrin , mis pendant la nuit , au devant de sa place ; dans la cinquième , le Chantre & ses Amis , qui abattent le Pupitre ; dans la sixième , le combat des Chanoines & des Chantres , qui se jettent à la tête les livres de la boutique de Barbin , & le Prélat , qui survenant donne la benediction à ses Adversaires , & les oblige de s'enfuir , ou de se mettre à genoux devant lui ; dans la septième , enfin , Mr. le Président de Lamoignon , qui r'accomode le Thrésorier & le Chantre.

Dans le second Tome , où il y a
les

les Ouvrages de Mr. *Boileau*, en prose, il ne laisse pas d'y avoir sept figures. A la fin de la Dissertation de Mr. *Huet*, sur l'endroit de *Longin*, où il est parlé de ces mots de Moïse: *Et Dieu dit que la lumière soit, Et la lumière fut*; il y a une figure, qui représente la Création, avec ces mots en Hebreu, *que la lumière soit*. Après les remarques, que j'ai faites, contre la réponse de Mr. *Boileau*, à la Dissertation de Mr. *Huet*, telle que je l'avois publiée, dans la *Bibliothèque Choisie*, il y a une vignette, où l'on voit, dans un rond, la Critique représentée par un vieillard, qui montre du doigt un endroit d'un livre, qu'il reprend. Il est accompagné de l'Équité & de la Douceur, avec un Levrier, qui marque la sagacité de la Critique. Autour il y a ce vers,

Mansuetudo tuas atque Æquum temperet iras;

& au dessous, dans un espace, comme l'Exergue d'une Médaille:

Invidia procul hinc, procul absit Opinio cæca.

Par

Par où l'on a voulu dire, que lors que l'on sent la colere s'enflammer dans son cœur, quand même elle seroit légitime, il faut la temperer par la Douceur & par l'Equité; que l'on ne doit point rendre odieux ceux, qui s'éloignent de nos pensées; & qu'enfin il ne faut se livrer aveuglément à aucune opinion, sans l'examiner. Sans cela, la Critique n'est qu'Injustice, que Médifance & que Calomnie.

C'est au Public à juger si Mr. *Boileau* a gardé ces regles de la Justice & du Bon-sens, en ce qu'il a écrit contre Mr. *Huët* & moi.

A la fin de la Lettre VII. à Mr. le Verrier, il y a une vignette, qui représente un tête à tête d'un Homme, avec une Femme, dans le jardin des Tuilleries; à l'occasion de quelques vers, sur cette matiere, retouchez par nôtre Poëte.

Après la réponse de Mr. de *Maucroix* à Mr. *Boileau*, on voit un jeune homme, en robe d'Avocat, entre l'Eglise & l'Hymen; parce que Mr. de *Maucroix* avoit hésité s'il se feroit d'Eglise, où s'il se marieroit. Ce n'est pas qu'il y en ait rien, dans la Lettre, qu'on voit ici. Ce n'est que

le Commentateur qui en fait mention, en parlant de Mr. de *Maucroix*, dans une note.

Dans la Lettre de Mr. *Racine*, à l'Auteur des *Héreses Imaginaires*, on trouve le Conte suivant. „ Un „ jour deux Capucins arrivèrent à „ Port-Royal & y demanderent l'hof- „ pitalité. On les reçut d'abord assez „ froidement, comme tous les Re- „ ligieux y étoient reçûs; mais enfin „ il étoit tard & l'on ne put pas se „ dispenser de les recevoir. On les „ mit tous deux dans une chambre & „ on leur porta à souper. Comme „ ils étoient à table, le Diable, qui „ ne vouloit pas que ces bons Peres „ soupassent à leur aise, mit dans la „ tête de quelcun de Mrs. de Port- „ Royal, que l'un de ces Capucins „ étoit un certain Pere Maillard; qui „ s'étoit, depuis peu, signalé à Ro- „ me, en sollicitant la Bulle du Pa- „ pe, contre *Jansenius*. Ce bruit „ vint aux oreilles de la Mere An- „ gelique. Elle accourt au Parloir, „ & demande: ce que c'est qu'on a „ fourni aux Capucins, quel pain & „ quel vin on leur a donné. La „ *Touriere* répond, qu'on leur a „ donné.

„ donné du pain blanc & du vin des
„ Messieurs. Cette Superieure zelée
„ commande qu'on le leur ôte, &
„ qu'on mette devant eux du pain des
„ valets & du cidre. L'ordre s'execu-
„ te. Ces bons Peres, qui avoient
„ bû chacun un coup, sont bien
„ étonnez de ce changement. Ils pren-
„ nent pourtant la chose, en patien-
„ ce; & se couchent, non sans ad-
„ mirer le soin qu'en prenoit de leur
„ faire faire pénitence. Le lendemain,
„ ils demanderent à dire la Messe, ce
„ qu'on ne put leur refuser. Comme
„ ils la disoient, Mr. de Bagnols en-
„ tra dans l'Eglise, & fut bien surpris
„ de trouver le visage d'un Capucin,
„ de ses parens, dans celui que l'on
„ prenoit pour le Pere Maillard. Mr.
„ de Bagnols avertit la Mere Angeli-
„ que de son erreur, & l'assura que
„ ce Pere étoit un fort bon Religieux,
„ & même, dans le cœur, assez ami
„ de la Verité. Que fit la Mere An-
„ gelique? Elle donna des ordres
„ tout contraires à ceux du jour de
„ devant. Les Capucins furent con-
„ duits, avec honneur, de l'Eglise,
„ dans le Réfectoir, où ils trouve-
„ rent un fort bon déjeuner, qui les

attendoit ; & qu'ils mangerent de fort bon cœur, bénissant Dieu, qui ne leur avoit pas fait manger leur pain blanc le premier. Ceux qui ont répondu à cette Lettre, & dont les réponses se trouvent immédiatement après, soutiennent que ce Conte est faux. Quoi qu'il en soit, il a donné lieu au Graveur de faire une fort jolie planche, où il a très-bien représenté cette histoire vraie, ou fausse.

L'Editeur Lionnois avoit mis à la fin de ce Volume une Dissertation anecdote de Mr. *Boileau*, sur la Joconde de la *Fontaine* & sur celle de *Bouillon*; à l'occasion d'une gageure, qui avoit été faite sur ces deux Contes. Mr. *Boileau* décide pour celui de la *Fontaine*, auquel en effet celui de *Bouillon* n'étoit pas comparable. Afin qu'on pût mieux voir que Mr. *Boileau* avoit bien jugé, on a mis, en cette Edition, les deux Jocondes toutes entières. Celle de *Bouillon* se trouvoit rarement, l'autre est d'un Aile qui ne ressemble point à la retenue de celui de Mr. *Boileau*, où il n'y a pas la moindre chose, qui blesse la

pudeur. Il s'est déclaré lui-même ouvertement contre les Auteurs, qui ressembloit *la Fontaine*, & peut-être pensoit-il à lui, quand il écrivoit ces vers du IV. Chant de l'Art Poétique, 93. & suiv.

*Je ne puis estimer ces dangereux
Auteurs,
Qui de l'Honneur, en vers, infames
déserteurs,
Trabissant la Vertu, sur un papier
coupable,
Aux yeux de leurs Lecteurs rendent
le Vice aimable.*

La contestation, dont on a parlé, ayant engagé Mr. Boileau à comparer à Midas ceux, qui donnoient l'avantage à la Joconde de Bouillon; cela a donné lieu au Graveur de représenter, à la fin, le combat d'Apollon & de Midas.

La dernière figure de ce Volume est celle de l'inscription du tombeau de Mr. le Premier Président de Lamoignon, dont Mr. Boileau avoit fait l'éloge, dans une Préface de l'une des Editions de ses Oeuvres. Ces Préfaces sont ramassées, comme l'on fait, à la fin de ce Volume. Au reste, on ne doit

doit pas s'étonner que l'on ait parlé en détail des gravures de ce Livre ; les Connoisseurs, qui ont vu plusieurs des Ouvrages de Mr. *Picart*, & qui estiment tout ce qui est sorti de sa main, admirent tout les planches.

On doit dire de plus qu'on a ajouté plusieurs remarques, dans cette Edition, qui n'étoient dans aucune des précédentes ; principalement sur la XII. Satire, contre l'Equivoque, depuis le vers 265. On y fait voir que, quoi qu'en dise Mr. *Boileau*, dans sa Préface, & son Commentateur, dans ses Remarques, le Poëte y attaque directement les Jesuites, sur leur mauvaise doctrine de la Probabilité, de l'Equivoque, & touchant divers autres dogmes de Morale. C'est ce qui paroît par des passages formels de leurs plus célèbres Casuistes, citez par Mr. *Pascal*, dans ses Provinciales, & dont on rapporte quelques-uns. Le Poëte & son Commentateurs craignoient trop les Jesuites, formidables en France, en ce tems-là, pour oser l'avouer ; mais la chose n'en est pas moins claire & les Jesuites ne se sont point laissez duper là-dessus. Ce qu'il y a de particulier, c'est

c'est que Mr. *Boileau*, après avoir tant crié contre les Equivoques, s'en sert lui-même; pour se mettre à couvert contre le ressentiment de ceux, qu'il censure. Il n'attaque, dit-il, que des Propositions condamnées par l'Eglise & par deux Papes. Il n'a point nommé les Auteurs des Propositions, & ne peut causer aucun scandale; en traitant de ridicules des Propositions, qui le sont en effet. Mais il censure les mêmes, que *Pascal* a censurées, dans les Jesuites, dont il a rapporté les propres termes, & il ne les traite pas seulement de ridicules, mais

*De la plus dangereuse & terrible
Morale,*

*Que Lucifer assis dans sa chaire in-
fernale,*

*Vomissant contre Dieu ses monstrueux
Sermons,*

*Ait jamais enseignée aux Novices
Démon.*

Après cela, qu'on juge s'il n'a pas eu en vue de décrier les Jesuites, comme ils s'en plaignoient, & qui sont ceux qu'il appelle (sans les nommer) à la fin de sa Préface, de miserables Sophistes, formez dans l'Ecole du Men-

songe & aussi afidez amis de l'Equivoque, qu'opiniâtres ennemis de Dieu, du Bon-sens & de la Verité. N'étoit-ce pas un scandale, que l'Eglise Romaine souffrît des gens de cette sorte, & ne fît pas rechercher & bruler publiquement, comme hérétiques & impies, tous les livres qui renfermoient une semblable doctrine; qui, selon Mr. Boileau, lui même, étoit bien pire que le Lutheranisme & le Calvinisme? Comme cette Eglise a laissé les Jesuites & leurs Livres, en paix, & sans les noter d'aucune infamie; c'étoit la scandaliser, que déferer de la sorte, au Public, la Morale que cette Societé enseigne & pratique aujourd'hui, comme autrefois.

Le Commentateur de Mr. Boileau ayant mis à la fin du I. Tome un Sonnet contre la Satire de l'Equivoque, composé par Mr. de Nantes, Avocat à Vienne en Dauphiné; on y en a ajouté un autre, dans lequel il fait son Eloge, & qui avoit été composé avant le précédent; qui n'a été fait, dit-on, que pour appaiser les Jesuites. Il y a encore de petits vers irréguliers du même Auteur, sur ces Sonnets, qu'il condamne tous deux, en badinant. On peut voir par-là qu'ou-

qu'outre les ornemens de cette Edition, il y a plusieurs choses, qu'on ne trouve pas dans les autres.

ARTICLE II.

LES PRINCIPES DU DESSEIN,
*ou Méthode courte & facile, pour
apprendre cet art, en peu de tems.*

Par le fameux GERARD DE LAI-
RESSE. A Amsterdam chez Da-
vid Mortier. M DCC XIX. in fo-
lio, qui a 26. pages, suivies de
120. planches, le tout en taille
douce.

IL n'y a guère de gens, dans ces
Provinces, qui n'aient oui parler
de *Gerard de Lairese*, fameux Pein-
tre, mort ici depuis quelques années.
Il perdit la vuë, sur la fin de ses
jours, mais il ne perdit pas l'envie
de donner au Public ces Principes du
Dessin; qu'il avoit préparez, pendant
qu'il jouissoit de ses yeux. Il étoit
persuadé que, quoi qu'il ne donnât
ici, que les premiers principes pour
l'usage de la Jeunesse, qui veut ap-
prendre la Peinture; ce petit Livre
pourroit être d'une grande utilité à

ceux qui veulent parvenir à une connoissance exacte des Arts, qui ont du rapport à celui-ci, comme sont la Peinture, l'Architecture, la Gravure, la Sculpture &c. que l'on ne sauroit jamais bien apprendre, sans savoir dessiner avec la plume, ou le crayon.

Après avoir dit qu'il faut avoir quelque connoissance de la Géométrie, pour bien dessiner, il déclare qu'il croit que l'on ne fait guere le métier de la Peinture, qu'à quarante ans; au moins communément, & pour y gagner de l'honneur & de l'argent. Après cela, il donne en douze Leçons tous les principes du Dessin; mais il ne faut pas s'imaginer qu'on les puisse executer, en si peu de tems. Comme il ne s'agit pas de les apprendre par cœur, mais de les pratiquer, ce qui ne se fait que par une longue habitude; il faut des années, pour exceller dans le Dessin, & il y a bien des Peintres, qui ne possèdent jamais cet Art, & qui par conséquent ne peignent correctement, que par hazard.

Je n'entreprendrai pas de rapporter ses Regles, qui commencent par les traits les plus simples & qui viennent

peu

peu à peu aux plus composez. On ne peut les bien entendre, sans voir les figures, en les lisant; & ceux, qui en voudront avoir quelque idée, feront bien d'acheter ce livre. Il en est de même des Planches, qui suivent. Elles commencent par divers membres du Corps Humain, dont elles contiennent les desseins à part; après quoi elles fournissent des corps entiers, en toutes sortes de postures, & divers personnages de la Fable & de l'Histoire, gravez par quelques uns des meilleurs Graveurs du tems passé. On y voit aussi des corps, où tous les muscles sont distinguez, afin qu'on s'accoutume à y prendre garde, ce qui est de grande conséquence pour le Dessein. Il y a même des Squelettes & des Têtes de Mort.

La moitié des planches regarde le Corps Humain, & l'autre moitié contient des desseins de plusieurs sortes de Bêtes, de Quadrupedes, d'Oiseaux, de Reptiles, de Poissons & même d'Insectes. Ainsi il y a dans ce Volume assez de figures, pour exercer longtems ceux qui apprennent le Dessein.

ARTICLE III.

Architecture, Peinture & Sculpture de la MAISON DE VILLE D'AMSTERDAM représentées en CIX figures en taille douce, où l'on trouve non seulement l'élevation des quatre faces du dehors, mais encore tous les ornemens du dedans, comme statues, colonnes, bas-reliefs, corniches, frises, tableaux, plats-fonds &c. Le tout très-proprement gravé, sur les Originaux; avec une explication historique de chaque figure, pour l'intelligence des differents sujets, dont la plupart sont tirez de l'Histoire Ancienne & de la Fable. A Amsterdam chez P. Mortier M. DCCXIX. in fol. Il y a 24. pages d'impression, tout le reste du Volume consiste dans les figures.

LA Maison de Ville d'Amsterdam est célèbre, non seulement dans ces Provinces, mais encore dans toute l'Europe, & passe avec raison pour un Bâtiment; auquel on n'a rien épargné, pour le faire aussi solide, & aussi beau, que le peut être un bâtiment de
cette

cette sorte. Ceux qui l'ont vu en doivent tomber d'accord, & ceux qui ne l'ont pas vu pourront s'en assurer par ces tailles douces ; où ce bâtiment n'est point flatté, mais représenté tel qu'il est. Du premier coup d'œil, qu'on jette sur ce bâtiment, on peut facilement s'appercevoir que l'Architecte étoit un fort habile homme. Mais les Etrangers, qui viennent voir ce beau bâtiment, & qui prétendent se connoître en Architecture, disent ordinairement qu'on voit bien que celui, qui en a fait le dessein, entendoit fort bien son métier ; mais ils ne peuvent pas assez s'étonner, que cette superbe Maison n'ait ni porte, ni montée proportionnées au reste. Les sept petites portes, qui se présentent d'abord, font soupçonner qu'on n'ait voulu représenter par-là les Sept Provinces Unies, & on le dit en effet. Mais ils repliquent à cela que cette représentation des Sept Provinces, n'étoit pas de si grande importance, en une Ville de Hollande, qu'il falût pour cela obliger l'Architecte à faire une faute de cette nature, contre son art ; car personne ne peut croire que l'Architecte ait pu faire cela, de son propre mouvement. D'au-

tres disent qu'on peut mieux garder l'entrée de la Maison de Ville, en cas de sédition, que s'il n'y avoit qu'une grande porte cochere, par où l'on y entrât; mais les gens de guerre s'en moquent & prétendent qu'un bataillon rangé dans une belle cour, avec quelque pieces de Canon devant lui, la défendrait infiniment mieux. Les Etrangers ne peuvent pas non plus pardonner à l'obscurité de la montée, qui se présente d'abord pour aller en haut, & prétendent qu'il étoit facile de la faire mieux éclairer par la Cour. On leur répond qu'on a voulu exposer aux yeux du peuple le beau Tribunal de marbre, où se prononcent les arrêts de la Justice, contre les Malfaiteurs; mais ils prétendent qu'on auroit pu facilement trouver un autre moyen, & que pour quelques statues de marbre, il ne falloit pas faire tort à tout le bâtiment. Enfin il en faut revenir au goût particulier de ceux, qui eurent en M. DC. XLVIII. la conduite de ce bâtiment.

Il est certain que chaque lieu s'entête un peu de ses manieres, & que cet entêtement dure quelquefois des siècles. Les plus belles Eglises de cette Ville, tant anciennes, que Modernes,

dernes, excepté une seule, qui est la dernière bâtie, n'ont point de grande porte dans la principale façade, qui réponde au bâtiment. Les Maisons particulières sont, depuis plusieurs siècles, mal entendues; parce que le fonds en est trop étroit & trop long. Il semble que ceux, qui commencèrent à bâtir cette ville, crussent qu'ils devoient faire leurs Maisons, comme leurs Vaisseaux: ce qui produit néanmoins de très-grandes incommoditez, & qui empêche qu'on ne puisse avoir aucun plein pied, qu'en longueur, ni aucun Escalier raisonnable, dans une Maison. Ce qu'il y a d'étrange c'est qu'Utrecht, qui a été une grande ville avant qu'Amsterdam le fût, n'a pas été bâti de même; puis qu'il y a plusieurs vieilles maisons, qui sont larges, & qui ont beaucoup de chambres de plein pied. On répond à cela deux choses; l'une est que le terrain est plus cher à Amsterdam qu'à Utrecht; & l'autre que les Maisons d'Amsterdam ont été faites étroites, comme elles sont pour la plupart, parce qu'on a eu dessein de les charger de beaucoup de marchandises, que des poutres trop longues n'auroient pas pu porter. Mais à l'égard de la

cherté du terrain, il n'y a point d'apparence qu'il fût plus cher ici, il y a cent-cinquante, ou deux cens ans, qu'à Utrecht ; & pour la raison tirée du poids des marchandises, on auroit pu trouver quelque moyen d'appuyer les poutres, par une troisième muraille ; ou on les auroit pu faire embas. Si l'on dit encore que le plan de la Ville étant tel qu'il étoit, on a été obligé de couper les fonds des Maisons comme auparavant, pour continuer les Canaux, de la même manière ; on repliquera qu'on pouvoit donner en quarré, ce qu'on a donné en profondeur, & faire de plus jolies rues derrière, dans les entredeux des canaux, qu'on n'en a fait. Il est certain qu'il n'y a point de Ville en Europe, où l'on pût faire avec la même facilité cette réformation dans les bâtimens, qu'ici ; puisque depuis l'agrandissement de la Ville, qui s'est fait dans l'espace de cinquante ans, on a bâti de quoi faire une très belle Ville, & qu'on pouvoit couper le terrain vuide, comme on auroit voulu. Mais cette Ville sembloit être destinée, à être remplie de Maisons étroites & incommodes, aussi long tems qu'elle subsistera. C'est ce que disent

les Etrangers, qui admirent d'ailleurs la propreté des Maisons, & le soin qu'on y a de les entretenir en bon état. J'ai cru pouvoir dire cela d'une Ville, où j'ai demeuré assez longtemps, pour la connoître, & pour en pouvoir en quelque maniere juger. Il faut seulement ajouter qu'on y bâtit beaucoup mieux qu'autrefois, autant que le terrain le peut permettre, & que les réparations mêmes, qu'on y fait, l'embellissent tous les jours.

A R T I C L E IV.

Extrait du reste du XII. Tome, & du Commencement du XIII. du Recueil des Actes Publics d'Angleterre, contenant les Actes, qui regardent le Règne de Henri VII.

LE Règne de *Henri VII.* se peut commodément diviser en trois Articles principaux; savoir, les Affaires Domestiques, les Affaires avec la France & la Bretagne, & les Affaires avec l'Ecosse. Il est absolument nécessaire de distinguer ainsi les matières, sans quoi ce Recueil n'est qu'une espèce de cahos, qu'il seroit presque impossible de débrouiller.

Article I. *Affaires Domestiques.*

HENRI TUDOR, Comte de Richemont, monta sur le trône d'Angleterre, d'une manière extraordinaire; sans y avoir été appelé selon les formes, sans avoir demandé la Couronne au Parlement, qui avoit seul droit d'en disposer, sans avoir fait connoître, & peut-être sans savoir trop bien lui-même sur quoi il appuyoit son droit. Comme ce fut là le fondement des conspirations, qui se firent contre lui, & de la crainte continuelle qu'il eût, qu'on ne lui arrachât la Couronne, dont il s'étoit emparé; il est bon de se ressouvenir de ce qui a été dit dans l'Extrait précédent, touchant les droits de ce Prince. Ils étoient très-litigieux, pour ne rien dire de plus, considérez en eux-mêmes, & indépendamment du succès de la bataille de Bosworth, qui lui donna gain de cause. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, en lisant l'Histoire de ce Prince, de ne le voir attentif qu'à une seule affaire; je veux dire aux moyens de conserver sa Couronne; dans la crainte où il étoit continuellement, que les efforts de

ses ennemis ne prévalussent enfin sur toutes les précautions qu'il pourroit prendre. Ce fut cette crainte, qui lui fit toujours éviter, avec un soin extrême, de s'engager dans des guerres étrangères, qui le détournassent du soin de veiller sur ses propres Sujets. Mais comme il étoit avide d'argent jusqu'à l'excès, & d'autre côté, l'homme du monde le plus habile à tourner toutes choses à son profit; il se servit souvent du prétexte des guerres qu'il avoit à soutenir, pour demander des subsides au Parlement, & quand il les avoit obtenus, il ne pensoit plus qu'aux moyens de faire la paix. Ce ne fut pas seulement en cela, qu'il fit paroître son avidité pour l'argent, mais encore en une infinité d'occasions, sur lesquelles je ne saurois m'étendre, dans l'Abrégé qu'on va voir. Il me suffira de remarquer, que ces deux passions, la Crainte de perdre la Couronne, & l'Avarice, sont proprement, ce qui caractérise son Règne. Ce sont là comme deux Clefs, par le moyen desquelles on peut pénétrer dans les motifs de sa conduite, & en même tems, connoître le but de quantité de Pièces de ce Recueil, sans qu'on ne les entendroit qu'à demi.

Lorsque *Henri* se résolut à retourner en Angleterre, sur l'invitation même des partisans de la Maison d'Yorck; il y a beaucoup d'apparence, qu'il regarda son futur mariage avec la Princesse *Elisabeth*, comme le premier degré, par lequel il pouvoit monter sur le trône. Mais la promptitude avec laquelle il se vit proclamé Roi, par son armée, immédiatement après la Victoire, qu'il venoit de remporter sur *Richard*, & dans le champ de bataille même, le déterminâ sans doute à se mettre en possession de la Couronne, par son propre droit; sans s'en rendre redevable, ni à son mariage, ni au Parlement. Depuis qu'il eut pris cette résolution, toutes ses démarches ne tendirent qu'à éviter le mélange des droits de la Maison d'Yorck avec les siens propres, quoi que eût été sur cet unique fondement, que les partisans des deux Maisons se fussent unis en sa faveur. Ce fut donc en cette vûë, qu'il se fit couronner sous le nom de *Henri VII*, avant la solennisation de son mariage, & avant la tenuë du Parlement. Ainsi, quand le Parlement s'assembla, quelques jours après le Couronnement, il n'eut autre chose à faire, qu'à continuer le

nou-

nouveau Roi, qui étoit actuellement sur le trône, sans qu'on fût trop bien de quel droit il s'y étoit placé. *Henri* avoit ses raisons, pour agir de cette manière. Il comprenoit bien, que s'il faisoit examiner son droit par le Parlement, il ne feroit admis qu'à la faveur de son mariage avec *Elisabeth d'York*, selon l'intention de ceux qui l'avoient appelé; mais il trouvoit en cela deux grands inconveniens. Premièrement, il auroit semblé par là renoncer à son propre droit, pour ne régner que par celui de sa Femme. En second lieu, *Elisabeth* pouvoit mourir avant lui, sans enfans, & en ce cas, *Cecile*, sa sœur cadette, auroit eu un droit incontestable de prétendre à la Couronne, soit que *Henri* leût possédée du Chef de la Reine, ou en vertu du mélange des droits des deux Maisons. Par cette raison, il posa toujours pour principe, que la Maison d'*York* n'avoit que des prétentions frivoles, & que c'étoit à lui, que la Couronne étoit incontestablement dévolue. Cependant, l'extrême haine qu'il témoigna toujours pour la Maison d'*York*, fit assez connoître, qu'il ne se tenoit pas aussi assuré de la justice de son droit, qu'il vou-

loit le faire accroire. Il donna la première marque de cette jalousie, envers le Comte de *Warwick* fils de *George Duc de Clarence*. *Richard III.* avoit fait enfermer ce jeune Prince son Neveu, fils de son frère aîné, dans le Château de *Sherif-Hutton*, de peur qu'il ne lui disputât la Couronne. Mais *Henri* voulant encore mieux s'affurer de lui, le fit conduire à la Tour; pendant qu'il étoit lui-même en chemin, pour se rendre à *Londres*. Il ne vouloit pas laisser si loin de lui, un Prince, qui auroit pu lui causer beaucoup d'embaras, s'il se fût évadé de sa prison.

Le premier Parlement, qui s'assembla sous ce Règne, se trouvant disposé à suivre les directions du nouveau Roi, ne jugea pas à propos d'examiner sur quel fondement *Henri* s'étoit placé sur le trône. Cet examen auroit été assez inutile, puisqu'il s'étoit déjà fait couronner. Il fit donc un Acte, par lequel, conformément aux intérêts du Roi, il ordonna, que la Couronne Impériale d'Angleterre, demeureroit au Roi *Henri VII.* & à sa postérité. Cet Acte ne faisoit aucune mention ni des droits de la Maison d'*York*, ni de ceux de la Maison de *Lencaſtre*,
ni

ni du mariage du Roi avec *Elisabeth*. Comme tout le peuple étoit persuadé, que *Henri* n'étoit venu en Angleterre, qu'en intention de confondre les droits qu'il pouvoit avoir, avec ceux de la Maison d'*York*, le Roi étoit bien aise de le laisser encore dans l'incertitude, à cet égard. Il se contenta de faire passer cet Acte, qui ne portoit aucun préjudice au dessein, qu'il avoit d'exclurre entièrement la Maison d'*York*. Ainsi, on ne pouvoit pas encore connoître sur quel fondement le droit du Roi étoit appuyé. Dans la suite, *Henri* prit soin de faire confirmer cet Acte, par une Bulle du Pape, qui fit voir, qu'il avoit allégué au Pontife, quatre titres, sans donner la préférence à aucun des quatre. C'étoient I. la descendance de *Jean de Gand*, Duc de *Leicestre*: II. Son mariage avec *Elisabeth d'York*: III. La Victoire qu'il avoit remportée à *Bosworth*: IV. L'Acte dont je viens de parler. L'amas de ces quatre titres, qui sembloient se fortifier mutuellement, ne faisoit voir en effet que son incertitude, par rapport au fondement de son droit. Cependant, comme lors de son Couronnement il n'étoit pas encore marié, & que
l'Acte

l'Acte d'Etablissement n'étoit pas encore fait ; il est visible , qu'il ne pouvoit alors se fonder que sur le premier de ces titres , & sur le troisième.

Henri n'époufa *Elisabeth* , qu'environ deux mois après avoir été couronné , de peur qu'on ne crût qu'il montoit sur le trône , comme *Mari* de cette Princeffe : ou du moins , en vertu des droits des deux Maisons , confondus ensemble par ce mariage. Comme ils étoient parens du 3. au 4. degré , ils eurent besoin d'une dispense. Ce fut l'Evêque d'*Imola* Nonce du Pape , en Angleterre & en Ecoſſe , avec la puissance de Légat à latere , qui la donna ; en vertu du pouvoir qu'il avoit d'en accorder de semblables , à douze personnes , qui étant parentes au même degré , voudroient contracter de tels mariages. Dans la suite , *Henri* craignant qu'on ne le chicanât , sur ce qu'il n'étoit pas naturel qu'un Roi & une Reine fussent compris dans le pouvoir donné au Nonce , demanda , & obtint une autre dispense du Pape même. Mais parce que celle-ci ne faisoit aucune mention de la première , & qu'elle étoit même datée après la consommation
du

du mariage ; il s'en fit donner une troisième, qui confirmoit celle du Nonce.

Ce fut bien à contre-cœur que ce Prince épousa *Elisabeth*. Il s'en seroit sans doute dispensé, s'il avoit pu, ou osé le faire. Mais le serment solennel qu'il avoit prêté sur ce sujet, dans l'Eglise de Rennes, & la disposition où les Anglois se trouvoient à cet égard, ne lui permirent pas de lever le masque si ouvertement. Il ne pouvoit pourtant s'empêcher de craindre que ce mariage ne lui portât du préjudice ; parce que tout le monde étoit persuadé, qu'il n'avoit été appelé que pour réunir les droits des deux Maisons, & qu'on ne faisoit pas beaucoup de cas du sien détaché de celui d'*Elisabeth*. D'ailleurs, il haïssoit mortellement toute la Maison d'*York*, sans en excepter même la Reine sa Femme ; qu'il regardoit comme sa Rivale, & à laquelle il fit souffrir beaucoup de mortifications. Il ne la fit couronner que deux ans après leur mariage, & selon les apparences, il ne l'auroit jamais fait ; si le mécontentement, que cette dureté produisoit parmi le peuple, ne lui eût fait craindre de plus grands inconveniens.

Quoi-

Quoi que ce fussent proprement les amis & les partisans de la Maison d'*Yorck*, qui l'avoient placé sur le trône ; il ne put jamais prendre aucune confiance en eux , depuis qu'il eut pris la résolution de ne régner , que par son propre droit ; sachant bien combien ils étoient offensez de ce procédé. Ce fut cette partialité , pour les amis de la Maison de *Lencastre* , qui lui attira toutes les traverses auxquelles il se vit exposé , pendant presque toute la durée de son Règne. S'il avoit pu se résoudre à tenir la balance égale , entre les partisans des deux Maisons , & à suivre l'intention de ceux qui l'avoient appelé , vrai-semblablement son Règne auroit été fort tranquille.

Comme il est impossible d'entrer ici dans un grand détail des affaires domestiques de ce Règne , je ne ferai qu'indiquer les principales ; d'autant plus , que le Recueil des Actes Publics ne fournit pas beaucoup de Pièces , sur ce sujet. Ce que j'ai dit jusqu'ici & une bonne partie de ce que j'ajouterai , dans la suite , est moins nécessaire pour l'intelligence des Actes , qui regardent les affaires domestiques , que pour suivre le plan que

je me suis proposé, de donner, dans ces Extraits, un petit Abrégé de l'Histoire d'Angleterre.

Le Roi étant à *Yorck*, vers le milieu de l'année 1486, y reçut la nouvelle, que le Lord *Lovel*, qui avoit été l'un des Confidens de Richard III, marchoit à lui, à la tête de trois ou quatre mille hommes; & que deux Frères de la Maison de *Stafford* avoient pris les armes, dans la Province de *Worcester*, & en assiégeoient la ville capitale. Cette nouvelle ne pouvoit que le jetter dans un extrême embarras. Il se trouvoit sans troupes, au milieu d'une Province, où la Maison d'*Yorck* avoit beaucoup d'amis, & dans une grande Ville, sur la fidélité de laquelle il ne pouvoit pas beaucoup compter. Il fit pourtant bonne mine, & ayant fait lever quelques troupes, dans *Yorck* & aux environs, il en donna le commandement au Comte de *Pembrook* son Oncle, qu'il avoit créé *Duc de Betford*. Ce Seigneur trouva le moyen de dissiper les Rebelles, sans les combattre, & d'obliger le Lord *Lovel* à se sauver en Flandre. Les deux *Staffords* ayant appris ce succès, voulurent se sauver; mais ils furent pris, & l'aîné eut la tête coupée.

Dans

Dans cette même année, la Reine mit au monde un Prince, auquel le Roi fit donner le nom d'*Arthur*, en mémoire du fameux *Arthur*, Roi des anciens Bretons. *Henri* étant de race Galloise, ou Bretonne, se disoit descendu des anciens Rois de Galles; & , selon les apparences, en donnant le nom d'*Arthur* au Prince nouvellement né, il vouloit insinuer qu'il tiroit son origine de l'ancien Monarque Breton.

Cependant, le peuple paroissoit fort mécontent de ce que le Roi ne parloit point de faire couronner la Reine, après même qu'elle lui avoit donné un Héritier. D'un autre côté, on regardoit comme une injustice extrême la détention du Comte de *Warwick*, qui ne s'étoit rendu coupable d'aucun crime. Il se répandit même un bruit, que le Roi alloit se défaire de ce Prince, qui l'embarassoit. Le peuple se trouvant ainsi dans une espèce de mouvement, les ennemis du Roi crurent qu'ils devoient profiter de cette disposition. Ils commencèrent, par faire courir le bruit, que le Comte de *Warwick* s'étoit sauvé de la Tour. Après cela, un certain Prêtre, qui élevoit chez lui un garçon

un homme nommé *Lambert Simnel*, fils
 d'un Boulanger, entreprit de le faire
 passer pour le Comte de *Warwick*,
 & le mena d'abord en Irlande; où
 le Comte de *Kildare*, Gouverneur
 de cette isle, le reconnut, pour ce-
 lui qu'il se disoit être, & le fit pro-
 clamer Roi d'Angleterre, dans Du-
 blin, du consentement du Conseil
 d'Etat, & des Magistrats de la Ville.
 La promptitude, avec laquelle les Ir-
 landois avoient reconnu l'Imposteur,
 pour Comte de *Warwick*, fit assez
 connoître au Roi, que le Prêtre n'é-
 toit pas le premier, ni le principal au-
 teur de la fourberie. Il ne douta point
 que la Reine Douairière sa Belle mé-
 re n'y eût beaucoup de part, & soit
 qu'il en eût quelque preuve, ou que
 ce ne fût qu'un simple soupçon; il lui
 confisqua ses biens, & la confina dans
 un Monastère, où elle finit ses jours.
 Cependant afin de désabuser le peu-
 ple, il fit faire dans les principales
 rues de Londres, une Procession, à
 laquelle il fit assister le Comte de
Warwick, afin qu'il pût être vu de
 tout le monde.
 Peu de temps après, il eut occasion
 de se confirmer dans le soupçon qu'il
 avoit

avoit eu, que le Prêtre & le prétendu Comte de *Warwick* n'étoient que des instrumens; dont la Maison d'*York* se servoit, pour tâcher de le renverser de dessus le trône. Le Comte de *Lincoln* fils d'*Elisabeth* Comtesse de *Sussex* & sœur d'*Edouard IV*, sortit secrètement d'Angleterre, & s'en alla en Flandre, trouver la Douairière de *Bourgogne* sa Tante, qui lui fournit de l'argent, & un Corps de deux-mille Allemans, pour aller soutenir les intérêts du faux Comte de *Warwick*. Avec ce secours, le Comte de *Lincoln* se rendit en Irlande, où *Simnel* avoit déjà levé une armée. Pour ne pas entrer dans un trop long détail de cette affaire, il suffit de dire, que *Simnel* fut couronné Roi d'Angleterre à Dublin; après quoi il passa en Angleterre avec son armée, & mit le Roi dans la nécessité d'exposer sa Couronne au risque d'une bataille. Le Roi la gagna, & le Comte de *Lincoln* y fut tué. *Simnel*, fait prisonnier, obtint son pardon, & fut honoré de la charge de Marmiton dans la Cuisine du Roi. La bataille, dont je viens de parler, se donna tout proche de *Stoke*, le 6. de Juin 1487.

Ce fut au retour de la Campagne , que le Roi voyant qu'il y avoit tant de Mécontents dans le Royaume , se résolut enfin à faire couronner la Reine.

En 1488, il y eut encore, dans le Nord, un soulèvement qui obligea le Roi à y envoyer une armée ; sous le commandement du Comte de *Surrey*, qui battit les Rebelles & les dispersa.

Pendant que le Roi étoit occupé à une affaire importante, qui regardoit le Duché de Bretagne , & de laquelle je parlerai dans le second Article ; il se formoit contre lui un complot, qui lui causa dans la suite beaucoup d'embarras. La Duchesse Douairière de *Bourgogne* sœur d'*Edouard IV*, ayant instruit un jeune homme, nommé *Perkin Waerbeek*, fils d'un Juif converti de *Tournay*, mais né en Angleterre, & parlant fort bien la langue Angloise, entreprit de le faire passer pour le jeune Duc d'*York*; que le Roi *Richard* avoit fait mourir dans la Tour, en même temps qu'*Edouard V.* son Frère. Après avoir bien instruit ce jeune homme à jouer son personnage, elle l'envoya en Portugal, où il demeura environ un an. Ensuite, dans le

Tome X. P. 2. N tems

tems que *Henri* étoit sur le point d'entrer en guerre avec la France, *Perkin* eut ordre d'aller en Irlande, où la Duchesse lui avoit préparé des amis & des intelligences. Dès qu'il fut arrivé dans cette isle, il écrivit à divers Seigneurs, pour les prier de le venir joindre. Dans ces entrefaites, *Charles VIII.* Roi de France ayant appris que ce jeune homme étoit en Irlande, lui offrit sa protection, & le fit venir à sa Cour, où il le reconnut pour Duc d'*Yorck*. Mais quelque tems après, en 1492. étant sur le point de faire la paix avec *Henri*, il congédia le prétendu Prince; qui se retira en Flandre, auprès de la Duchesse de *Bourgogne*. Cette Princesse joua si bien la Comédie, qu'après avoir feint de le vouloir faire châtier, comme un Impositeur, elle se rendit à la prétendue clarté de ses preuves, & le reconnut pour son Neveu.

Pendant ce tems-là, les amis de la Maison d'*Yorck* agissoient en Angleterre, pour procurer des partisans au Duc prétendu. Quelques-uns même allèrent le trouver en Flandre, pour lui offrir leurs services, en 1493. De ce nombre fut *Clifford*, qui ayant paru d'abord fort zélé pour lui, se lais-

fa corrompre par le Roi, & lui découvrit toutes les intelligences, que la Duchesse de Bourgogne avoit en Angleterre. Il en coûta la vie à quelques-uns, & particulièrement à *Guillaume Strange*, Grand Chambellan; qui avoit rendu des services considérables au Roi, dans la bataille de Bosworth.

Enfin, après que *Perkin* eut demeuré deux ans, ou environ, avec la Duchesse de Bourgogne, elle lui donna en 1495. des troupes & des Vaisseaux, pour aller faire descente sur la côte de Kent. Cette entreprise réüffit mal: les troupes que *Perkin* avoit envoyées à terre furent passées au fil de l'épée. Pour lui, qui étoit demeuré dans son Vaisseau, il s'en retourna en Flandre.

Peu de temps après, la Duchesse l'envoya en Ecosse, où le Roi *Jaques IV.* le reconnut pour Duc d'*York*, & lui fit même épouser en 1496. une de ses Parentes. Il fit plus; car l'année suivante, il se mit lui-même à la tête d'une armée, & entra en Angleterre, pour y soutenir les intérêts de *Perkin*, qui l'accompagnoit. Il continua en 1497. cette guerre; mais voyant que les Anglois ne venoient point se

ranger sous ses drapeaux , comme il s'en étoit flaté , il renvoya l'Impofteur en Irlande , d'où il étoit venu le trouver , & conclut une trêve avec Henri.

Pendant que le Roi d'Ecoffe ravageoit les frontières d'Angleterre , en 1496 , il y eut une terrible fédition contre *Henri* , dans la Province de Cornouaille. Les Révoltez ayant formé une armée assez nombreufe , & mis le Lord *Audley* à leur tête , marcherent droit à Londres , à deffein de livrer bataille au Roi. On peut juger de ce qu'ils auroient fait , s'ils avoient gagné la Victoire. Mais *Henri* , qui les attendoit fur la bruyère de *Blanckheath* , tout proche de Londres , les combattit fi à propos , qu'il les mit dans une entière déroute.

Cela n'empêcha pas que , l'année fuivante , ce peuple ne fe soulevât encore. Les Chefs des Révoltez ayant appris que le prétendu Duc d'*York* étoit en Irlande , l'invitèrent à venir fe mettre à leur tête. Il accepta l'invitation , & s'étant rendu en ce pais-là , il y prit le titre de Roi , & le nom de *Richard IV*. Ensuite , il alla faire le fiége d'*Exceter*. Mais le Roi ayant fait marcher quelques troupes de ce côté

côté-là, & se préparant à y aller lui-même avec une nombreuse armée; *Perkin Waerbeek* faisi de frayeur, abandonna ses troupes, & se retira dans un asyle. Il s'en laissa pourtant tirer volontairement, sur la promesse que le Roi lui fit de lui sauver la vie, & il fut conduit à la Tour de Londres.

En 1499. ayant trouvé le moyen de gagner quelques Domestiques du Lieutenant de la Tour, il complotta de se sauver avec eux; & le Comte de *Warwick* se laissa malheureusement persuader d'entrer dans ce complot. Ils furent découverts, & le Roi en prit occasion de faire pendre *Perkin Waerbeek*, & de faire couper la tête au Comte de *Warwick* en 1500. On ne douta presque point que le Roi ne leur eût tendu ce piège, pour avoir occasion de les faire mourir tous deux.

Arthur, Prince de Galles, épousa en 1501. *Catherine d'Arragon*, fille de Ferdinand & d'Isabelle Roi & Reine d'Espagne, & mourut en 1502. *Henri* son frère cadet fut déclaré Prince de Galles, après qu'on se fut assuré que la Princesse veuve n'étoit pas enceinte. Personne ne doutoit alors de la consommation du mariage d'*Arthur* avec *Catherine*.

En 1503. la Reine *Elisabeth*, femme de Henri, mourut.

Le Roi se voyant tranquille, au dedans & au dehors, s'abandonna sans ménagement à la passion d'amasser de l'argent, dont il étoit possédé. Il employoit pour cela *Empson & Dudley*, Ministres de son avarice, qui commirent une infinité d'injustices & de violences. Cela rendit le Roi si odieux à ses Sujets, que le Comte de *Suffolck* se persuada, qu'il pourroit profiter de la disposition, où les Anglois se trouvoient, pour lui arracher la Couronne. Il étoit frère du Comte de *Lincoln*, qui avoit été tué à la bataille de *Stoke*. Après avoir communiqué son dessein à quelques-uns de ses amis, il alla trouver la Duchesse de *Bourgogne* sa Tante, pour en concerter l'exécution avec elle. *Henri* se servit pour rompre ses mesures, du même moyen qu'il avoit employé contre *Perkin Waerbeek*. Il lui envoya des gens qui, sous prétexte de vouloir entrer dans la conspiration, découvrirent ses Secrets au Roi, & par là firent perdre la vie à quelques-uns de ses complices.

Dans cette même année, se conclut le mariage de *Henri*, Prince de Galles

Galles, avec *Catherine d'Arragon*, veuve du Prince *Arthur* son Frère. Ce fut le Pape *Jules II.* qui accorda la dispense, pour ce mariage extraordinaire. Il la fonda sur ce qu'il étoit nécessaire, pour entretenir la paix & l'union entre les deux Rois, Pères des deux Parties. Mais la véritable raison étoit, que *Henri & Ferdinand*, qui se connoissoient bien réciproquement, se trouvoient également embarrassés, l'un à se faire restituer cent mille écus, qu'il avoit déjà payez sur la dot de *Catherine*, pour son mariage avec le Prince *Arthur*; l'autre à trouver le moyen d'éviter de faire cette restitution, ou de mettre *Catherine* en possession de son doüaire. Ainsi ce second mariage les accommodoit tous deux également. Il ne fut pourtant consommé, qu'après la mort de *Henri VII.*

Après cela en 1504. *Henri* eut quelque envie de faire canoniser le Roi *Henri VI*; mais on prétend que la somme excessive, que la Cour de Rome demandoit, pour cette canonisation, fit évanouir ce projet. *Henri* se contenta de faire transporter les os de ce Prince, de *Windsor* où ils étoient, à *Westminster*, avec ceux de ses Ancêtres.

En 1506, *Philippe*, Archiduc d'Autriche & Roi de Castille, allant en Espagne avec la Reine Jeanne son Epouse, fut contraint par la tempête de relâcher au port de Weymouth. Pendant le séjour, qu'il fit en Angleterre, qui fut d'environ quatre mois, *Henri* obtint de lui, quoi qu'avec quelque difficulté, qu'il lui livrât le Comte de *Suffolck*, qui étoit encore en Flandre, sous la condition qu'il épargneroit sa vie. Ce Seigneur étant retourné en Angleterre, fut enfermé dans la Tour. *Henri* & *Philippe* conclurent ensemble trois Traitez considérables. Le premier étoit un Traité d'amitié, de ligue & de confédération entre les deux Princes. Le second, un Traité de commerce entre l'Angleterre & les Pais-bas. Le troisiéme, sur le mariage de *Henri* avec *Marguerite* d'Autriche sœur de *Philippe*, & veuve du Duc de *Savoie*; mais ce dernier n'eut point d'effet.

Philippe étant mort en Espagne, l'Empereur *Maximilien* se chargea de la tutelle de *Charles* son Petit-fils; qui fut ensuite Empereur, sous le nom de *Charles Quint*; & donna l'administration des Pais-bas à *Marguerite* sa Fille. Au mois de Décembre, de l'année

l'année 1507, il se conclut à Calais un Traité, pour le mariage de *Charles* Archiduc & Prince d'Espagne âgé d'environ sept ans, avec *Marie* seconde fille de *Henri*, & ce mariage fut solennisé par Procureur, au mois de Décembre de l'année suivante 1508.

Henri VII. mourut le 22. d'Avril 1509, laissant dix huit-cents mille livres Sterling dans ses Coffres; somme prodigieuse pour ce temps-là, où l'argent étoit beaucoup plus rare, qu'il ne l'est aujourd'hui.

Voici présentement, les Pièces les plus remarquables, qui se trouvent dans le XII. Tome des Actes Publics, & dans le suivant, par rapport aux Affaires Domestiques du Règne de *Henri VII.*

Année 1486.

Bulle d'*Innocent VIII.* pour la dispense du mariage du Roi avec *Elisabeth. VI. Non. Mart. Pag. 294.*

C'est ici la seconde Dispense. Celle de l'Evêque d'*Imola* ne se trouve point dans ce Recueil. La date de celle-ci est postérieure au mariage. Le Pape expose d'abord le contenu de la Requête, qui lui a été présentée de la

part de *Henri & d'Elisabeth*, & les motifs de cette Requête; favoir, qu'il y avoit eu de longues guerres, entre les deux Maisons de *Lencastre & d'Yorck*, qui avoient fait répandre beaucoup de sang. *Et quod Tu tandem, Henrice Rex, post hujusmodi clades, & longum ob præfatas dissensiones Tui exilium, Dei adjutorio atque Clementiâ, ad Regnum præfatum, Jure Hereditario ad te legitimum in illa Prædecessorum tuorum Successorem pertinens, restitutus, & in Regem coronatus, ac à Concilio sive Conventu generali Regni, Parliamentum nuncupato, nemine contradicente, pro eorum vero, legitimo, & indubitato Rege, receptus, habitus, tentus, & reputatus fuisti, prout ab universis Prælatis, Proceribus, Magnatibus, & populis dictis haberis, & reputaris de præfenti &c.* Enfin, que pour mettre fin aux divisions du Royaume, ils jugeoient que leur mariage est nécessaire.

On peut voir par là, que *Henri* ne prétendoit pas faire part de la Royauté, à la Reine son Epouse, puisqu'il se déclaroit seul Successeur, par droit héréditaire, sans faire aucune mention des droits d'*Elisabeth*.

Bulle d'Innocent VIII. qui approuve & confirme le Statut Parlementaire, fait pour assurer la Couronne à Henri VII. & à sa postérité. VI. Kalendar. April. Pag. 297.

Le Pape parle d'abord de la dispense accordée pour le mariage de Henri avec Elisabeth, & des motifs de la dispense, après quoi il ajoute : *Quarum quidem Litterarum nostrarum, & aliarum prædictarum, dispensationum Tenores, Præsentibus, ac si de verbo ad verbum infererentur, habere volumus pro expressis, legitimamque Liberiorum Successionem, ac etiam Pronuntiationem, & Decretum Parlamenti, tam super Titulo ipsius Henrici Regis, quàm super Successione Liberiorum ac Heredum suorum, necnon alia Præmissa, Auctoritate Apostolicâ, Tenore Præsentium confirmamus & approbamus.* — — —

Monemisque & requirimus, Motu, Scientiâ, & auctoritate prædictis, omnes & singulos dicti Regni Incolas, & ejusdem Regis Henrici subditos cujuscunque gradus, sive — — — & cuilibet ipsorum districtè præcipiendo inhi-
bemus, ne ipsi novos tumultus, occasione Juris succedendi, movere, seu moveri faciant — — — *sub Ex-*

communicationis, & Majoris Anathematis poenâ.

— — — — — Omnes, hujusmodi tumultus excitantes aut Prædictis contravenientes, prout ex tunc, & ex tunc, prout ex nunc, eo ipso incurrant, & illius vinculo innodatos ipso facto volumus, statuimus &c. — —

Et si, (quod Deus avertat) contingat ipsam Elisabetham, prole ex ipso Henrico non susceptâ, vel susceptâ non tamen tunc superstitè, decedere ante ipsum Regem, Eo casu, Prolem ex ipso Rege Henrico, & aliâ quacunque Uxore ab eo super ducendâ, in omni Jure Hereditario Regni hujusmodi, juxta antedictum ipsius Parlamenti Decretum, & hujusmodi nostram ipsius Approbationem, super hujusmodi Decreto, & aliis prædictis, ut præmittitur, factum, succedere debere, similibus motu, scientiâ & auctoritate etiam Decernimus & Declaramus.

Après cela, viennent les censures contre les contrevenans, les Indulgences pour ceux qui assisteront Henri & ses Descendans, & des Ordres positifs au Clergé, de publier l'excommunication contenuë dans la Bulle, les Dimanches & les jours de fête, à la première requisition.

Je ne sai comment cette Bulle pouvoit s'accorder avec les Libertez du peuple Anglois. On avoit fait grand bruit autrefois sous le Règne de Henri III, de ce que ce Prince s'étoit fait absoudre par le Pape, d'un serment qu'il avoit fait, par rapport aux affaires du Royaume. Un des Articles de l'Accusation intentée contre Richard II. étoit, que ce Prince avoit fait confirmer, par le Pape, les Statuts du Parlement de Shrewsbury. Il est vrai que, dans cette Bulle-ci, le Pape disoit qu'il agissoit Motu proprio. Mais il est difficile de se persuader, qu'il se fût ingéré de lui-même, de confirmer un Statut du Parlement, qui n'avoit aucun rapport à l'Eglise, ni à la Religion, s'il n'en avoit pas été requis par le Roi. Quoi qu'il en soit, on peut dire, que c'est ici un des plus grands attentats, qui ait jamais été commis, contre la liberté de l'Angleterre.

25 Bulle de dispense, pour le mariage du Roi, contenant une approbation formelle de la dispense accordée par l'Evêque d'Imola. X. Cal. Aug. Pag. 313. C'est ici la 3. Dispense.

Restitution à Jean Merton du Temporel de l'Archevêché de Cantorberi. Du 6. Decembre. Pag. 317.

C'est ce *Jean Morton Evêque d'Ély*, à qui le *Duc de Buckingham* communiqua le dessein qu'il avoit d'appeller le *Comte de Richemont*, pour le placer sur le trône. Ce Prélat devint ensuite Cardinal, & fut, pendant sa vie, le principal *Ministre de Henri VII.*

Année 1488.

Bulle qui commet certains Evêques, pour faire des Informations contre les Archevêques d'*Armagh* & de *Dublin*, & contre d'autres Prélats, qui avoient couronné *Lambert Simnel*.
Non. Januar. Pag. 332.

Autre qui déclare que les Irlandois sont compris dans la Bulle du mois d'*Avril 1486*, qui excommunie ceux qui se revolteront contre le *Roi*.
16. Cal. Jun. Pag. 341.

Il est dit, dans cette Bulle, que le *Roi* avoit représenté au *Pape*, qu'il pourroit arriver que ses Sujets Irlandois prétendroient n'être pas compris dans l'excommunication lancée, par la Bulle du mois d'*Avril 1486*. On peut inférer de là, que *Henri* avoit demandé la première Bulle, ou que du moins, il prétendoit en faire usage.

Année

Année 1490.

Ratification d'un Traité conclu le 27. de Mars 1489, avec *Ferdinand & Isabelle*. Du 23. Septembre. Pag. 417.

Ce Traité contenoit 1. une paix & une alliance, entre *Ferdinand, Isabelle*, & le Prince *Jean* leur Fils d'une part, & *Henri & Arthur* son Fils de l'autre, entre eux, & leurs Héritiers & Successeurs légitimement issus de leur corps.

2. Une promesse de s'assister mutuellement en toutes occasions.

3. Une Ligue contre *Charles VIII*, de laquelle il sera parlé dans le second Article.

4. Des Conventions, touchant le mariage du Prince *Arthur*, avec *Catherine* quatrième fille de *Ferdinand & d'Isabelle*, lorsque les Parties seront en âge.

La dot de *Catherine* étoit de 200000. écus d'or, chaque écu fixé à quatre sous & deux deniers Sterling; payables, la moitié lors de l'arrivée de *Catherine* en Angleterre, l'autre moitié dans deux ans. Le doüaire, de la troisième partie des revenus de la Principauté de Galles, du Duché de Cornouail-

nouaille , & du Comté de Chester, montant à 25000 , ou pour le moins à 23000. écus d'or.

Depuis ce Traité , jusqu'au tems de la consommation du mariage , il n'y a presque point d'année ; où l'on ne trouve , ou quelques explications , ou quelques nouvelles Conventions sur ce sujet. Je supprimerai tous ces Actes , pour éviter la longueur.

Année 1493.

Bulle d'Innocent VIII , qui borne les privilèges des Asyles. III. Non. Jun. Pag. 541.

Voici quelle étoit la condescendance du Pape à cet égard :

Que les Voleurs , les Homicides , les Larrons publics , ceux qui détruisent la Campagne , pendant la nuit , s'ils sont sortis des Asyles , pour commettre quelque maléfice , & qu'ils y soient rentrez , en pourront être tirez.

Qu'à l'égard des autres , leur retraite dans des Asyles ne pourra pas être préjudiciable à leurs Créanciers , s'ils y sont entrez , pour les frauder.

Que s'il se trouve dans des Asyles , des gens suspects du crime de Lèse-Majesté , après qu'ils auront été convain-

vaincus, le Roi pourra y envoyer des gardes, pour les empêcher d'en sortir.

Année 1496.

Patente qui donne pouvoir à *Jean Cabot* Venitien, & à *Sebastien & Santo* ses Fils, d'aller, sous le pavillon d'Angleterre, chercher de nouvelles terres, à leurs frais, d'en prendre possession au nom du Roi, à condition de donner au Roi le Quint du profit.
Du 5. Mars. Pag. 595.

Année 1498.

Commission pour traiter, au nom du Roi, du pardon des adhérens de *Perkin Waerbeek*, & de *Michel Maréchal* ferrant, & pour faire le procès à ceux qui refuseront de composer.
Du 13. Septembre. Pag. 696.

Il y a quelques autres Actes de même nature, qui marquent combien Henri étoit avide d'argent.

Bulle d'*Alexandre VI*, qui transporte la Jurisdiction spirituelle des isles de *Jersey*, de *Guernesey* &c. de l'Evêque de *Coutance*, à l'Evêque de *Winchester*. X. Cal. Febr. Aug. 470.

Année

Année 1500.

Instrument Public , sur le mariage d'*Arthur*, avec *Catherine*, par Procureur pour *Catherine*, & en personne par *Arthur*. Le 19. de Mai 1499, & ratifié par le Roi étant à Calais, le 28. de Mai 1500. *Aug.* 754.

Commission pour rechercher les adherans de *Perkin Waerbeek*, pour composer avec eux, & avec les Héritiers de ceux qui sont morts. Du 6. Août. *Pag.* 766.

Année 1501.

Congé d'élire pour l'Archevêché de Cantorberi, vacant par la mort du Cardinal Morton. Du 9. Juin. *Pag.* 771.

Affignation du douaire de *Catherine*, fait par *Arthur*, le jour de leurs noces. 14. Octobre. *Pag.* 780.

Dispense à *Thomas Wolfey*, Recteur de Lemygton, pour posséder des Bénéfices incompatibles. III. Non. *Novemb.* *Pag.* 783.

T O M E XIII.

Année 1502.

Patente qui établit *Henri Prince de Galles*, Gardien de la forêt de *Gaultres*. Du 26. Juin. Pag. 11.

Le Prince *Arthur* étoit mort le 2. d'Avril de cette même année 1502, & *Henri* son Frère est qualifié Prince de *Galles*, dans cet Acte du 26. de Juin. Cela fait voir que le Roi ne tarda pas, jusqu'à l'année 1503. à donner à *Henri* le titre de Prince de *Galles*, comme le dit le Lord *Bacon*, dans l'Histoire de *Henri VII*. Il peut être, qu'il ne lui donnât solennellement l'investiture qu'en 1503.

Patente qui donne pouvoir à *Hugues Elyot*, *Thomas Ashurst* Marchands de *Bristol*, *Jean & Gonzalez Fernandez* Portugais d'aller chercher de nouvelles terres. Du 9. Decembre. Pag. 37.

Année 1503.

Traité entre *Henri & Ferdinand & Isabelle*, sur le mariage de *Henri Prince de Galles*, avec *Catherine* d'*Arragon*. 24. Octobre. Pag. 36.

Ce

Ce Traité est proprement copié de celui, qui avoit été fait pour le mariage d'Arthur avec Catherine. Il y a seulement cette différence, que Henri reconnoit avoir reçu cent mille écus d'or, pour la moitié de la dot de Catherine; & c'étoient les cent mille écus, que Ferdinand lui avoit déjà payez, pour le premier mariage.

Bref de Jules II. à l'Archevêque d'York, pour lui notifier son exaltation au trône Pontifical arrivée le 15. d'Octobre 1503. VI. Kal. Novemb. Pag. 88.

Il est nécessaire de savoir le tems de l'exaltation de Jules II. à cause de certain Bref supposé, qui fut produit par les Impériaux, dans l'affaire du Divorce de Henri VIII.

Bulle de Jules II. qui accorde la dispense, pour le mariage du Prince Henri avec Catherine. VII. Cal. Januar. Pag. 88.

Voici cette fameuse Bulle sur la validité de laquelle on a tant disputé, dans l'affaire du Divorce de Henri VIII.

Julius &c.

Oblata Nobis nuper pro Parte vestra Petitionis series continebat quod, cum aliàs, Tu Filia Catharina, & tunc in humanis agens quondam Arthurus

ma

matrimonium per verba legitime de Præsenti contraxissetis, illudque carnali copulâ forsan consummavissetis, dictus Arthurus, prole ex hujusmodi matrimonio non susceptâ, decessit.

Cum autem, sicut eadem Petitio subjungebat, ad hoc ut ejusmodi vinculum Pacis & amicitiae inter Præsatos Reges & Reginam diutiùs permaneat, cupiatis matrimonium inter vos, per verba legitime de Præsenti contrahere, supplicari Nobis fecistis, ut vobis in Præmissis de opportuna Dispensationis gratiâ, providere de benignitate Apostolicâ dignaremur.

Nos igitur qui inter singulos Christi Fideles, præsertim Catholicos Reges & Principes, pacis & concordie amœnitatem vigere, intensis desideriis affectamus, vos & quemlibet vestram, à quibuscunque excommunicationis, suspensionis, Interdicti, aliisque Ecclesiasticis sententiis, Censuris, & Pauris à Jure vel ab homine, quâvis occasione vel causâ, latis, si quibusdam quomodolibet innodati existitis, ad effectum Præsentium dumtaxat consequendum, Harum serie absolventes, & absolutos fore censes, hujusmodi supplicationibus inclinati, Vobiscum, ut impendimento afinitatis hujusmodi, ex Præmissis provenien-

veniente, ac constitutionibus & Ordinationibus Apostolicis, ceterisque contrariis, nequaquam obstantibus, matrimonium per verba legitimè de Præsenti, inter vos contrahere, & in eo, postquam contractum fuerit; etiam si jam forsàn hætenus, de factò, publicè vel clandestinè, contraxeritis, ac illud carnali copulâ consummaveritis, licitè remanere valeatis, Auctoritate Apostolicâ, tenore Præsentium, de speciali dono gratiæ Dispensamus. Ac vos & quemlibet vestrùm, si contraxeritis ut præfatur, ab excessu hujusmodi, excommunicationis sententiâ, quam propterea incurristis, eadem auctoritate absolvimus.

Prolem ex hujusmodi matrimonio, sive contracto, sive contrahendo, susceptam forsàn, vel suscipiendam, legitimam accernendo. Proviso quod Tu, Filia Catharina, propter hoc rapta non fueris. Volumus autem, quod si hujusmodi matrimonium de factò contraxistis, Confessor per vos, aut quemlibet vestrùm eligendus, poenitentiam salutarem propterea vobis injungat, quam adimplere teneamini.

Nulli ergo hominum liceat &c.

Si le mariage d'Arthur avec Catharina n'avoit été consommé, comme
Cathe-

Catherine l'assura dans la suite , il est étonnant , qu'on ait laissé ignorer à *Jules II.* une circonstance si favorable , qui auroit servi de meilleur fondement à la Dispense , que la prétendue nécessité d'entretenir la paix entre l'Angleterre & l'Espagne.

Année 1504.

Bulle qui permet de transporter le Corps de *Henri VI* , de Windsor à Westminster. XIII. Cal. Jun. Pag. 103.

La Requête présentée , pour obtenir cette Bulle , contenoit , que *Henri VI* , *ut aliqui ferunt* , avoit souhaité d'être enterré à Westminster : que néanmoins , afin d'éteindre sa mémoire , *ut verisimiliter creditur* , on l'avoit enterré dans un lieu caché du Monastère de *Chertsey*. Mais comme il se faisoit plusieurs miracles sur son tombeau , par l'intercession du même *Henri* , *ut piè creditur* , & que le peuple y accouroit en foule , ses ennemis & envieux le firent transporter à Windsor &c.

Bulle de *Jules II* , qui ordonne que les gens suspects du crime de Lèse Majesté , qui se seront retirez dans des
Asy-

Afyles , en pourront être tirez pour être jugez , *encore qu'ils n'ayent pas été auparavant convaincus.* XIII. Cal. Jun. Pag. 104.

C'est une extension de la Bulle d'Innocent VIII. rapportée ci-dessus, en l'année 1493.

Proclamation du Roi pour notifier qu'il a nommé des Commissaires, auxquels ceux qui croiront avoir sujet de se plaindre , qu'ils ont reçu quelque tort de sa part , pourront s'adresser pendant l'espace de deux ans. Du 9. Août. Pag. 106.

Apparemment les murmures du peuple contre Empson & Dudley furent cause de cette Proclamation; mais cela ne fut pas capable d'arrêter les injustices & les violences de ces deux Ministres.

Année 1506.

Traité d'amitié, de ligue, & de confédération , entre Henri VII. & Philippe I. Archiduc d'Autriche & Roi de Castille. A Windsor. Du 9. Février. Pag. 123. Philippe étoit alors en Angleterre.

Les Actes qui suivent supposent un Traité du 20. de Mars, qui ne se trou-

de point dans ce Recueil, sur le mariage de Henri VII. avec Marguerite d'Autriche, sœur de Philippe, & veuve du Duc de Savoie.

Commission à Jean Young, pour aller voir prêter serment à divers Seigneurs des Pais-bas, touchant l'observation du Traité du 20. de Mars, par rapport au mariage du Roi, avec Marguerite d'Autriche. Du 10. Mai. Pag. 127.

Il paroît, par cette Commission, que dans ce Traité, Philippe s'étoit engagé à donner à sa sœur une dot de trois-cents-mille écus de France, & une pension annuelle de 3850. écus de la même monnoye, pendant que le mariage subsisteroit, & que divers Seigneurs des Pais-bas, s'engageroient par serment à procurer l'observation de ce Traité, comme s'il s'agissoit de leurs propres affaires.

On trouve dans ce Recueil beaucoup d'autres Actes, qui ont du rapport à ce Traité, & à son observation. Mais Philippe étant mort, cette même année, & n'ayant laissé que des enfans mineurs; Henri, selon les apparences, comprit qu'il ne lui seroit pas facile de faire exécuter ce Traité. C'est pourquoi il perdit la pensée de ce mariage, qu'il

n'avoit conclu, qu'à cause de l'argent, qui lui en devoit revenir.

Année 1507.

Traité sur le mariage de Charles Archiduc d'Autriche & Prince d'Espagne, avec Marie seconde fille de Henri VII. conclu à Calais le 21. de Décembre. Pag. 171.

Par ce Traité, Charles, ou Maximilien son Ayeul & son Tuteur, & Marguerite sa Tante, pour lui, s'engageoient à faire solemniser son mariage par Procureur, avant la fête de Pâque de l'année 1502, & de contracter avec Marie, par paroles de présent, quarante jours après qu'il auroit 14. ans accomplis, à peine d'un dédommagement de 250000. écus. De plus Maximilien, Marguerite, 14. Seigneurs & douze des meilleures villes des Pais-bas devoient s'engager à l'exécution du Traité, à peine de 50000. écus d'or.

La dot de Marie étoit de 250000 écus d'or, & son douaire, le même qui avoit été assigné à Marguerite d'York Duchesse de Bourgogne.

Année

Année 1508.

On trouve, parmi les Actes de l'année 1508, diverses Obligations des Seigneurs & des villes des Pais-bas, conformément au Traité ci-dessus.

Procuracion de *Maximilien* & du Prince *Charles*, à *Jean* Seigneur de *Bergopzoom*, pour aller solemniser le mariage au nom de *Charles*. Du 26. Octobre. Pag. 230.

Il est dit, dans cet Acte, qu'à cause de la maladie du Roi *Henri*, dont il se trouve parfaitement rétabli, on a prolongé d'un commun accord le terme de la solemnisation porté par le Traité.

Instrument Public, sur la solemnisation du mariage de *Charles* & de *Marie*, faite le 17. de Decembre. Pag. 236.

Voici les termes dont le Seigneur de *Berghes* se servit pour épouser *Marie* au nom du Prince *Charles*.

Le Très-haut & Puissant Prince mon Très-redouté Souverain Seigneur, *Charles*, par la grace de Dieu, Prince d'Espagne, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne &c. — Par moi *Jean* de *Berghes* son Commissaire Procureur, à ce par sa spéciale Commission & Pro-

curation présentement lûe, déclarée, & publiée, suffisamment constitué, & ordonné, & moi moyenant, à vous signifiant, vous prend, Dame Marie, à sa Femme & Eponse, & en vous se consent, comme à sa vraye Femme & Eponse. Et mon dit très redouté Seigneur vous promet, & moi pour lui vous promet, que d'ores en avant, & durant sa naturelle vie, il vous aura, tiendra, & réputera pour sa Femme & Eponse.

Et sur ce, en vertu & pouvoir dessus dits. Il, & moi pour lui, vous en baille sa Foi.

Marie se servit à peu près des mêmes termes, pour engager sa foi au Prince d'Espagne; après quoi le Seigneur de Berghes, la baisa, & lui mit une bague au doigt du milieu.

Malgré les précautions, Charles ne consumma point ce mariage, lors qu'il eut quatorze ans accomplis, & dans la suite, il épousa une Princesse de Portugal.

Lettres Patentes de Charles, autorisé par l'Empereur Maximilien son Ayeul & son Tuteur, par lesquelles il engage à Henri un joyau nommé La Riche Fleur de lys, pour la somme de cinquante-mille écus. Du 21. Decembre. Pag. 239. Spé-

Spécification des pierreries contenues dans la *Riche Fleur de Lys* pesant en tout, en or ou en pierreries, 215 onces & demi.

Henri VIII. envoya ce gage à François I. pour lui aider à payer sa rançon à l'Empereur Charles Quint.

Article II. Affaires avec la France & avec la Bretagne.

CHARLES VIII. Roi de France, ayant appris l'heureux succès, que le Comte de Richemont avoit eu en Angleterre, le reconnut pour Roi, avant même qu'il fût couronné; & que le Parlement se fût assemblé; & fit avec lui une trêve d'un an. L'année suivante, les deux Rois firent une nouvelle trêve, pour trois ans, dans laquelle chacun croyoit trouver un avantage considérable. *Henri* gardoit la paix avec ses voisins, & particulièrement avec la France; comme une chose, qui lui étoit absolument nécessaire, dans le commencement de son règne. *Charles* avoit aussi deux raisons très-fortes, pour éviter de renouveler la guerre avec l'Angleterre. La première étoit, que depuis la rupture du Traité de Brétigny sous le

regne de *Charles V*, les Rois d'Angleterre avoient renouvelé leurs prétentions sur le Royaume de France. Véritablement la rupture de cette paix avoit d'abord été très-avantageuse à la France; mais elle avoit donné lieu à la guerre que *Henri V*. lui fit dans la suite, & dont le succès fit souvent souhaiter aux François, que le Traité de Brétigny n'eût jamais été rompu. Enfin, la mort prématurée de *Henri V*, la minorité de *Henri VI*, & plusieurs autres causes avoient rétabli la France sur un pied encore meilleur, que celui où *Charles V*, l'avoit laissée, en mourant. Cependant, les prétentions des Rois d'Angleterre subsistoient toujours, & il n'étoit pas impossible que des occasions favorables aux Anglois ne les attirassent encore en France; puisque la guerre, renouvelée par *Charles V*, duroit encore. Les trêves, qui l'avoient de tems en tems interrompue, n'avoient rien réglé, par rapport aux prétentions des Parties, qui subsistoient encore en leur entier. *Edouard IV*, ne l'avoit pas oublié, lorsqu'il porta la guerre en France, pour faire valoir les droits, qui lui avoient été laissez par ses Prédécesseurs. Le Traité qu'il fit à *Pé-*
quigny

quigny avec *Louis XI.* ne porta aucun préjudice à ces droits, qui se trouvoient toujours au même état, qu'ils avoient été lors de la rupture du Traité de Brétigny; sans parler du Traité de Troyes, fait du tems de *Henri V.*, par lequel les Successeurs de ce Prince prétendoient avoir aquis un nouveau droit. Il étoit donc de l'intérêt de la France, de ne pas reveiller les Anglois, puisqu'elle ne pouvoit gagner que peu de chose sur eux, & qu'elle avoit beaucoup à perdre. Ce fut aussi la constante politique des Rois de France, depuis qu'ils eurent chassé les Anglois du Royaume, jusqu'à la prise de Calais, sous *Henri II.* *Louis XI.* père de *Charles VIII.* n'avoit pas craint d'acheter la paix d'*Edoüard IV.*; quoi qu'au fond il fût assez en état de se défendre, lorsqu'il en fut attaqué, & j'aurai souvent occasion de faire voir, tant dans cet Extrait, que dans les suivans, que *Charles VIII.*, *Louis XII.* & *François I.*, ne s'éloignèrent jamais de cette maxime.

Charles VIII. avoit une seconde raison, encore plus forte, pour prolonger la trêve avec l'Angleterre. C'est qu'il avoit formé le projet de conquérir le Duché de Bretagne, & qu'il

savoit bien qu'il étoit de l'intérêt de l'Angleterre de mettre des obstacles à l'exécution de ce dessein.

En effet, dès le printemps de l'année 1487, ce Prince attaqua le Duc de *Brétagne*, & se rendit d'abord maître d'une bonne partie de son païs. *Henri* étoit alors occupé contre le faux Comte de *Warwick*, & d'ailleurs, la trêve de trois ans, qu'il avoit concluë avec la France, lui lioit les mains. C'étoit une conjoncture tout-à-fait favorable au Roi de France. La guerre civile d'Angleterre s'étant terminée, plutôt que *Charles* ne l'avoit espéré, par le gain de la bataille de *Stoke*; ce Prince craignit que *Henri* ne voulût secourir le Duc de *Brétagne*, comme il le devoit effectivement, selon toutes les règles de la Politique. Ce fut par cette raison, qu'il lui envoya incontinent des Ambassadeurs qui employèrent toute leur éloquence, pour lui persuader de n'entrer point dans cette querelle.

Pour bien expliquer la conduite de *Henri* dans cette affaire, il faudroit entrer dans un détail, qui rendroit cet Extrait d'une longueur excessive. Ainsi, quoique ce soit ici l'unique matière de cinq années de ce Règne, je ne m'y

arré-

arrêterai pas longtems. Je me contenterai d'établir certains principes, qui pourront beaucoup servir à l'intelligence des Pièces de ce Recueil, qui regardent ou la France, ou la Bretagne.

Selon toutes les apparences, *Henri*, tout habile qu'il étoit, se fit une fautive idée de la guerre, qui se faisoit en Bretagne. Il étoit bien convaincu de l'intérêt, que l'Angleterre avoit d'empêcher, que le Duché de Bretagne ne tombât entre les mains du Roi de France; mais il crut toujours pouvoir l'empêcher, par la voye de la négociation, sans donner un secours effectif au Duc de Bretagne. Sa pensée étoit, que *Charles* ne voudroit jamais risquer d'entrer en guerre ouverte avec l'Angleterre, & que par cette raison, il n'y avoit qu'à lui faire peur de la guerre, pour secourir efficacement le Duc opprimé. S'étant mis cela dans l'esprit, il n'envisagea cette affaire, que par rapport à l'avantage qu'il en pouvoit lui-même tirer; c'est-à-dire, un avantage pecuniaire; car jamais Prince ne fut plus avide d'argent que lui, ni plus habile à faire tourner toutes sortes d'affaires à son profit. On en verra un échantillon, dans ce qui me

reste à dire sur celle-ci. Dans la pensée donc, qu'il ne tiendrait qu'à lui de terminer la guerre de Bretagne, par un Traité, il forma le projet de se servir de cette occasion, pour tirer un subside du Parlement; sous prétexte qu'il étoit de l'intérêt de l'Angleterre, de ne laisser pas perdre la Bretagne. Pour cet effet, il falloit donner à *Charles VIII*, le tems de faire de grands progrès dans ce Duché; afin que les besoins du Duc de *Bretagne* fussent manifestes, & que le Parlement ne pût se dispenser d'accorder le subside. Ce fut dans cette vue, que dans le tems même, que le Duc étoit le plus pressé, *Henri* prolongea sa trêve avec la France, pour un an. Le Duc de *Bretagne* fut la victime de cette politique. Il se vit contraint de hazarder une bataille, où il fut vaincu; après quoi il fit avec le Roi de France un Traité, qui laissoit ce Monarque maître d'une bonne partie du Duché. Le Duc mourut bien-tôt après, laissant Anne sa Fille qui lui succéda, sans autre ressource, que le secours qu'elle attendoit d'Angleterre. Ce fut alors que *Henri* forma un nouveau projet. L'occasion de demander un subside au Parlement, pour

pour secourir la Bretagne, ne pouvant être plus pressante, il l'obtint; & d'abord, il prit résolution, non seulement de le garder tout entier, mais encore d'arracher une bonne somme d'argent à la nouvelle Duchesse. Dans cette vue, il fit avec elle un Traité, par lequel il voulut bien s'engager à lui envoyer un secours de six-mille hommes, pour six ou sept mois; mais en même tems, il fut l'engager à lui promettre de le rembourser de tous les frais, qu'il feroit pour elle, sans fixer aucune somme particulière. Son dessein étoit de faire ensuite monter ces frais aussi haut, qu'il le jugeroit à propos. Par ce moyen, il est clair, que tout le subside accordé par le Parlement devoit demeurer entre ses mains, & qu'il devoit avoir par dessus, ce qu'il recevroit de la Duchesse, au delà de ce que l'armement coûteroit.

Tout cela étoit fondé sur ce principe, qu'il feroit en son pouvoir d'obliger le Roi de France à en passer par où il voudroit, & que ce Prince feroit toutes choses, plutôt que de s'engager dans une guerre avec lui. Pour réussir dans ce dessein, il feignit de prendre à cœur les affaires de la

les, & ne se bornant plus à traiter sur l'affaire de Bretagne ; il lui demanda encore les arrérages de la pension, que *Louis XI.* s'étoit engagé à payer à *Edouard IV.*, qui montoient à cent-vingt-cinq mille écus.

Si Toutes les négociations de *Henri*, avec la France, ne produisant rien, en faveur de la Duchesse de Bretagne, & les 6000. Anglois, qui s'en étoient retournez au bout de sept mois, n'ayant fait que suspendre pour quelque tems les progrès du Roi de France ; *Anne* se laissa enfin persuader d'épouser le Roi des Romains, sur l'espérance qu'on lui donna, que ce Prince lui ameneroit un puissant secours. Ce mariage se fit en secret ; *Jean de Châlon*, Prince d'Orange, ayant servi de Procureur au Roi des Romains. Mais *Anne* ne reçut aucune assistance de son Epoux. Enfin, *Charles VIII.* ayant été informé du mariage de la Duchesse, & sachant qu'il n'avoit pas été consommé, la pressa tellement ; que de gré, ou de force, il la fit consentir à l'épouser lui-même, & par ce moyen, il se mit en possession de tout le Duché de Bretagne.

Ainsi *Henri* se trouvoit la duppe de *Charles*, & de sa propre politique. Ou-

tre la perte de la Bretagne, qui étoit une véritable perte pour l'Angleterre; il en étoit pour son argent, dont il falloit désormais demander le paiement au Roi de France. En cette occasion, où il y alloit de ses propres intérêts, il comprit aisément, que la voye de la négociation seroit longue, & peut-être inutile. Ce fut ce qui lui fit prendre la résolution de porter la guerre en France, ou plutôt d'en faire le semblant; car je suis persuadé que ses préparatifs, & le grand bruit, qu'il faisoit de ses alliances, n'avoient pour but que d'intimider le Roi de France, pour le faire venir où il vouloit. En effet, ses alliez n'étoient nullement obligez à le secourir, comme on le verra par les Traitez qu'il avoit faits avec eux. Cependant, il obtint pour cette prétendue guerre, un grand subside du Parlement; qui crut, qu'il avoit véritablement dessein de remettre, sur le tapis, les anciennes prétentions des Rois d'Angleterre sur la France, comme il affectoit de le publier.

Au commencement, *Charles* mépris ses menaces. Mais ayant appris, que le Parlement avoit pris feu, comme il ignoroit lui-même le secret

des alliances, que *Henri* avoit conclus avec divers Princes, & qu'il craignoit d'avoir sur les bras une ligue qui romproit les mesures, qu'il avoit déjà prises pour la guerre de Naples; il jugea qu'il lui seroit plus avantageux de contenter son ennemi, qui ne demandoit que de l'argent. Il lui envoya donc des Agens, qui trouvèrent le moyen de satisfaire, ou du moins de mettre l'affaire en train d'être bien tôt accommodée. Mais *Henri*, soit pour avoir occasion d'exiger entièrement le subsidé, que le Parlement lui avoit accordé, ou pour d'autres raisons, tint secret ce qui lui avoit été offert, par la France, & feignit toujours de vouloir porter la guerre en ce Royaume. Il se rendit donc à Calais, avec son armée, au commencement du mois d'Octobre 1492, & marcha vers Boulogne, comme s'il eût voulu commencer le siège de cette place. Il ne fut pas plutôt arrivé devant la ville, que *Richard Fox*, son Ambassadeur perpetuel, qui avoit négocié avec le Maréchal *Desquerdes*, lui vint porter les Articles, dont ils étoient convenus, sous le bon plaisir des deux Rois. Ce fut alors que *Henri* se plaignit ouvertement, que le Roi des Romains

main & le Roi d'Espagne lui manquoient de parole, en lui laissant commencer la guerre tout seul. C'étoit-là un préparatif, pour faire voir qu'il étoit forcé à faire la paix. Ensuite il fit assembler un Conseil, composé de tous les Grands de la Cour & des Hauts Officiers de l'armée, pour délibérer, s'il étoit à propos qu'il acceptât ce que la France lui offroit. L'avis unanime du Conseil fut qu'il ne devoit pas balancer, à faire la paix, à ces conditions. Cela fut suivi d'un Traité fait à *Etaples*, par lequel *Charles VIII.* s'engageoit à lui payer tout ce qui lui étoit dû par la Reine *Duchesse*, montant à six-cents-vint-mille écus, & les arrérages de la pension de *Louis XI.* montant à cent-vingt-cinq mille écus. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'encore que *Henri* eût fait beaucoup de bruit de la guerre, qu'il vouloit faire à la France, *Charles*, dans le tems que l'ennemi entroît en *Picardie*, se divertissoit à *Tours*; n'ayant pas même une armée, dans cette Province, pour lui opposer. C'est une marque bien évidente, qu'ils étoient d'accord, avant même que *Henri* passât la mer. Ainsi, *Henri* obtint ce qu'il s'étoit proposé, je veux dire, de

de remplir ses coffres, tant de l'argent de France, que de celui du Parlement. Mais la Bretagne fut perdue, pour l'Angleterre.

Depuis le Traité d'Etaples, jusqu'à la fin du Règne de *Henri VII*, les deux Cours de France & d'Angleterre vécutent en bonne intelligence. *Charles VIII.* qui avoit tourné toutes ses pensées du côté de l'Italie, étoit bien aise de ne donner point lieu à une diversion de la part de l'Angleterre. Cela fut cause qu'il paya régulièrement à *Henri* les sommes, qu'il s'étoit engagé à lui payer par le Traité; savoir 50000. livres tous les ans, en deux termes, jusqu'à l'entier paiement. *Henri*, de son côté, n'étoit nullement disposé à entrer en guerre, ni avec la France, ni avec aucun autre Etat. Il aimoit mieux ne s'occuper que du soin de se maintenir sur le trône, de repousser, ou de prévenir les attaques de ses ennemis Domestiques, & d'amasser de l'argent. Il entra pourtant dans la Ligue qui s'étoit faite en Italie contre *Charles VIII*; mais à son égard, ce ne fut qu'une ligue défensive, où le Roi de France n'étoit pas même nommé.

Louis XII. Successeur de *Charles VIII.*

VIII, pria un soin extrême de ne donner aucun sujet de mécontentement à *Henri*; à cause de la guerre de *Milan*, qui l'occupoit tout entier.

Voici les Pièces, qui regardent la France, ou la Bretagne.

Année 1485.

Proclamation pour notifier au peuple une trêve d'un an, conclue avec la France. Du 12. Octobre. Pag. 277.

Il étoit très-avantageux à *Henri* que le Roi de France le reconnoît pour Roi, avant même qu'il eût été couronné, & avant l'assemblée du Parlement. Le couronnement ne se fit, que le 30. d'Octobre, & le Parlement ne s'assembla que le 7. de Novembre.

Année 1486.

Lettres Patentes de *Charles VIII*, par lesquelles il reconnoit qu'il a conclu avec *Henri* une trêve de trois ans, qui doit finir le 17. de Janvier 1489. Du 17. Janvier. Pag. 281.

Conventions avec *François II. Duc de Bretagne*, contenant entre autres choses, une trêve, qui doit durer un an après la mort du Roi & du Duc.

A Lon-

A-Londres, du 22. Juillet. Pag. 303.

L'Angleterre étoit avec la Bretagne, sur le même pied qu'avec la France, c'est-à-dire, toujours en guerre; mais la guerre avoit été interrompue, par diverses trêves.

Année 1488.

Commission à l'Abbé d'Abingdon & autres, pour traiter avec le Roi de France, des différens entre l'Angleterre & la France, & entre la France & le Duc de Bretagne. Du 7. Mars. Pag. 337.

C'est ici la première démarche que Henri fit en faveur du Duc de Bretagne, quoique la guerre de Bretagne eût commencé un an auparavant.

Ratification de Henri d'une prolongation de la trêve, avec la France, jusqu'au 17. de Janvier 1490. Du 14. Juillet. Pag. 344.

Rien ne marque mieux le peu d'envie qu'avoit Henri, de secourir efficacement le Duc de Bretagne, dans le tems que ce Duc se trouvoit le plus pressé, que cette prolongation de la trêve avec la France, sans qu'il paroisse qu'il y eût aucune nécessité de prolonger cette trêve,

que celle de donner au Roi de France la facilité de faire de plus grands progrès en Bretagne. Ce fut le 28. de Juillet que le Duc perdit la bataille de St. Aubin du Cormier. Peu après, il fit un Traité desavantageux avec Charles VIII, & mourut au mois de Septembre.

Commission à Ursewick & autres, pour traiter avec le Roi de France, sur ses différens avec la Duchesse de Bretagne. Du 11. Décembre. Pag. 347.

Autre à Edgcomb & autres, pour traiter avec la Duchesse de Bretagne, avec pouvoir d'engager le Roi à lui envoyer un secours, moyennant des sûretés. Du 23. Décembre. Pag. 349.

Ordre de lever des troupes, pour le secours de la Duchesse de Bretagne. 23. Décembre. Pag. 355.

Quelques-uns ont prétendu, que Henri envoya un secours au Duc de Bretagne, avant la bataille de St. Aubin du Cormier, & que les Anglois firent merveilles à cette bataille. Mais cela est détruit, par ce qui se voit ici. S'il y avoit des Anglois à cette bataille, ce ne pouvoient être que quelques volontaires.

Année 1489.

Traité conclu à Redon, entre *Henri* & la Duchesse de *Bretagne*. Du roi *Fevrier*. Pag. 362.

Voici les principaux Articles de ce *Traité*.

Le Roi enverra en *Bretagne*, un Corps de 6000. hommes, à ses dépens. Ces troupes serviront la Duchesse jusqu'au 11. de *Novembre*, auquel tems, elle leur fournira des *Vaisseaux*, pour retourner en *Angleterre*.

Les troupes *Angloises* débarqueront en *Bretagne* sur la fin de *Fevrier*, si le tems le permet. (Ce *Traité* ne fut ratifié par le Roi, que le premier d'*Avril*. Pag. 372.)

La Duchesse remboursera le Roi de tous les frais, qu'il aura faits, tant pour la levée des six mille hommes, que pour leur transport, leur entretien en *Bretagne*, leur retour, & pour la garde des places, dont il sera parlé ci-après.

Le paiement se fera en *Angleterre*, aux risques de la Duchesse. Il pourra se faire en plusieurs fois; mais les places demeureront entre les mains du Roi, jusqu'à l'entier paiement.

La

La Duchesse livrera au Roi deux des places suivantes, au Choix du Roi, savoir *Tomblaromneau, Hennebont, Auray, Vannes, Guerande*, pour les tenir en gage & hypothèque, avec tous leurs revenus &c.

Si la Duchesse recouvre quelques-unes de ses places, comme par exemple *St. Malo*, le Roi pourra les échanger, contre celles qu'il aura déjà entre ses mains.

On nommera des deux côtes des Commissaires, pour régler la somme, à quoi auront monté les frais, que le Roi aura faits.

La Duchesse prêtera serment, qu'elle ne troublera point le Roi, dans la jouissance des places qu'elle lui aura livrées.

Ces places seront pourvûës de vivres, pour quinze jours, comme aussi d'artillerie & des munitions de guerre, nécessaires pour leur défense.

Elle enverra aux Vaisseaux qui porteront les troupes Angloises, seize Otages savoir * * * dont quatre y demeureront, jusqu'à ce que les places soient livrées aux Anglois.

La Duchesse, le Maréchal de Rieux, & quatre Seigneurs Bretons, feront serment, qu'elle ne s'engagera
à au-

à aucun mariage, sans le consentement du Roi.

A l'avenir, la Duchesse, ni ses Successeurs, ne feront aucun Traité avec aucun Prince ou Etat, sans le consentement du Roi; excepté avec le Roi des Romains, & avec le Roi d'Espagne; ni même avec ceux-ci, sans y comprendre expressément le Roi d'Angleterre.

Elle ne pourra faire, ni la paix, ni même une trêve, pour plus de deux mois, sans le consentement du Roi.

Le Roi s'engage à ne faire point de nouvelle trêve avec la France, non pas même pour deux mois seulement, sans y comprendre la Duchesse.

Année 1490.

Commission de la Duchesse de Bretagne, pour traiter avec Henri. Du 15.

Fevrier. Pag. 387.

Henri avoit déjà retiré les troupes qu'il avoit envoyées en Bretagne, excepté celles qui gardoient les places qu'on leur avoit livrées. C'étoit donc pour lui demander un nouveau secours, que la Duchesse lui envoyoit des Ambassadeurs. Mais au lieu de faire des Conventions sur cet Article, Henri ne pensa qu'à s'assu-

s'assurer de plus en plus le remboursement des frais, qu'il avoit déjà faits. Cependant, il amusoit les Ambassadeurs de l'espérance d'une puissante ligue, qu'il alloit former contre la France, & qui seroit plus efficace, que les secours qu'il pourroit envoyer à la Duchesse.

Commission à Richard Fox & autres, pour traiter avec le Roi de France sur ses différens avec la Duchesse de Bretagne. Du 27. Fevrier. Pag. 449.

Autre à Gilles d'Aubney, pour traiter avec la Duchesse de Bretagne, & pour recevoir d'elle des sûretés, promesses, obligations pour les dépenses, que le Roi a faites pour elle, & des places en gage, pour les dépenses à venir. Du 12. Avril. Pag. 541.

Lettres Patentes par lesquelles, le Roi souhaitant de mettre une garnison Angloise dans la Ville de Nantes, sur le point d'être attaquée par les François, s'engage par serment, à en faire sortir ses troupes à la première requisiion de la Duchesse. Du 12. Juin. Pag. 452.

Commission à Richard Fox & autres, pour traiter avec le Roi de France, sur ses différens avec la Duchesse &c. Du 19. Juin. Pag. 453.

Sauf

Saufconduit, pour l'Archevêque de Sens, le Maréchal *Desquerdes* & autres Ambassadeurs de France. Du 12. Juillet. Pag. 454.

Patente qui établit *Gilles d'Aubney* Général de l'armée, destinée contre la France. Du 16. Juillet.

Il n'y avoit point alors d'armée prête ; ainsi ce n'étoit que pour faire accroire aux Ambassadeurs de France, qui venoient à Londres, que le Roi avoit dessein de déclarer la guerre à leur Maître.

Lettres Patentes des Ambassadeurs de Bretagne, par lesquelles ils reconnoissent, que le Roi a fidèlement observé le Traité de Redon. Ils promettent encore, au nom de la Duchesse, & en vertu de leur pouvoir, qu'elle livrera la ville & le château de Morlaix au Roi d'Angleterre, & qu'elle le remboursera de tous les frais qu'il a faits pour elle. A Londres, du 26. Juillet. Pag. 456.

Obligation des mêmes Ambassadeurs, portant, que la Duchesse s'engage à payer tous les ans, au Roi, six mille écus d'or, en considération de ce qu'il veut bien lui laisser la jouissance des revenus de Morlaix. Du 26. Juillet. Pag. 458.

Traité d'Alliance, entre *Henri & Maximilien* Roi des Romains, pour la défense de la Duchesse de Bretagne. Du 11. Septembre. Pag. 397.

Conventions entre *Henri & Maximilien*, sur la guerre qu'ils doivent faire à la France. Du 12. Septembre. Pag. 400.

Voici les principaux Articles.

Que si *Charles* attaque *Maximilien*, *Henri*, l'Archiduc *Philippe*, ou la Duchesse de Bretagne; ils lui déclareront la guerre, sans retardement, à la requisition de celui qui sera attaqué.

Que s'il est jugé convenable, *Maximilien & Henri* entrèrent en France, chacun à la tête d'une armée.

Que si l'un des deux requiert l'autre de commencer la guerre, à cause de l'invasion de la Bretagne; ils seront tenus de le faire, six mois après la requisition.

Que la guerre étant commencée, ils ne pourront s'en désister, qu'après qu'elle aura duré deux ans.

Qu'il ne se fera ni paix, ni trêve, sans un consentement mutuel.

Articles secrets, ou Modifications des Conventions précédentes. Du 12. Septembre. Pag. 403.

Quoi

Quoi qu'il soit dit, dans les Conventions, que chacun des deux Rois sera tenu de faire la guerre à la France, six mois après en avoir été requis; il est convenu, que trois ans après la date des Présentés, ou plutôt, si les deux Rois le trouvent à propos, chacun d'eux déclarera la guerre à la France, & entrera dans ce Royaume à la tête d'une armée; sans pouvoir se désister de la guerre, avant qu'elle ait duré deux ans.

Si les deux Rois trouvent convenable de prolonger le terme de trois ans, le reste des Conventions demeurera ferme.

Autres Articles secrets, ou Modifications du même Traité. *Du 13. Septembre. Pag. 403.*

Que chacun des Alliez pourra se désister de la guerre, deux ans après qu'elle aura commencé, sans le consentement de l'autre.

Il suffira que celui qui sera requis commence la guerre, un an après la requisition.

Que *Maximilien* fera ratifier le Traité par *Philippe* son Fils, quand il sera parvenu à la Majorité. Il n'avoit alors que 12. ans.

Proclamation qui ordonne de publier, que le Roi a fait alliance avec le Roi des Romains, & que le Roi & la Reine d'Espagne sont compris dans le Traité. *Du 17. Septembre. Pag. 410.*

Cette Proclamation portoit, que le Roi avoit fait alliance, avec le Roi des Romains & le Roi d'Espagne, & qu'il étoit convenu par ce Traité, que si le Roi de France attaquoit quelcun des trois Alliez, ou la Duchesse de *Brétagne*, les autres se déclareront ses ennemis & lui feront la guerre actuellement, avec toutes leurs forces. Mais le Roi n'avoit garde de parler des Articles secrets, ou Modifications.

Déclaration du Roi, sur un Traité conclu entre lui & le Roi & la Reine d'Espagne, le 7. de Mai 1489, & Ratification du même Traité. *Du 20. Septembre. Pag. 411.*

Cette Déclaration contenoit, que dans le Traité, qu'il avoit fait avec le Roi & la Reine d'Espagne, il étoit dit, que les Alliez pourroient se désister de la guerre contre la France, en cas que *Charles VIII.* rendit volontairement le Rouffillon & la Cerdagne à *Ferdinand*, & la Guyenne & la Normandie à *Henri*; mais que nonobstant

cette

cette clause , ils étoient de nouveau convenus, que les Alliez ne pourroient faire la paix , sans un consentement mutuel.

Ratification du Traité fait avec *Ferdinand & Isabelle.* Pag. 417.

Ce Traité se trouve ici tout entier. Il contenoit , outre les conventions pour la guerre contre la France , une alliance perpetuelle, & un engagement pour le mariage d'*Arthur* avec *Catherine* , dont j'ai parlé dans le premier Article. C'est ce Traité, que *Henri* vouloit rendre public.

Ratification des Articles secrets, ou Modifications du Traité fait avec *Ferdinand & Isabelle.* Du 20. Septembre. Pag. 413.

Ces Modifications étoient précisément les mêmes, que celles du Traité fait avec le Roi des Romains. Il paroît par là manifestement, que Henri, en publiant ces Traitez, sans les Modifications, n'avoit pour but, que d'intimider le Roi de France; afin de le porter à se désister de la guerre contre la Duchesse de Bretagne, ou de la finir par quelque Traité tolérable.

Saufconduit pour des Ambassadeurs de France. Du 8. Octobre. Pag. 430.

Lettres Patentes de *Jean-Galeaz*, Duc de Milan, par lesquelles il reconnoit qu'il a fait alliance avec *Henri VII.* Roi d'Angleterre. Du 4. Octobre. Pag. 429.

Cette alliance n'étoit qu'en termes généraux, & n'engageoit les deux Princes à aucun secours mutuel : mais elle servoit au dessein de *Henri*, qui vouloit intimider *Charles VIII.* par le bruit de ses alliances.

Commission à *Richard Fox* & autres, pour traiter avec les Ambassadeurs de France, sur les affaires de la Duchesse de Bretagne. Du 8. Octobre. Pag. 431.

Dans cette Commission, le Roi donnoit pouvoir à ses Commissaires, de traiter d'une certaine somme, qui lui étoit due par la France. C'étoient les arrérages de la pension de *Louis XI.* Cette clause fut inserée dans toutes les Commissions suivantes.

Sauf-conduit pour *François de Luxembourg* Vicomte de Martigues, *Valeran de Sens*, & *Robert Gaguin* Ministre Général de l'Ordre de la Trinité, Ambassadeurs de France. Du 10. Octobre. Pag. 432.

Sauf-conduit pour *Jean de Châlon*, Prince d'Orange, *François de Dunois*,
&

Ancienne & Moderne. 339
& *Philippe de Montauban*, Chancelier
de Bretagne. 14. Octobre. Pag. 433.

Année 1491.

Commission à *Richard Fox* & autres, pour traiter avec les Ambassadeurs de France, sur les affaires du Roi des Romains, & sur celles de la Duchesse de Bretagne, & sur certaine somme &c. Du 17. Fevrier. Pag. 435.

Commission au même, pour traiter avec les Ambassadeurs de la Duchesse de Bretagne. Du 26. Fevrier. Pag. 437.

Ce fut en ce tems-ci seulement, que *Henri* fut informé du mariage secret de la Duchesse de Bretagne, avec le Roi des Romains, solennisé par Procureur, au mois de Novembre 1489. Cela lui fit prendre la résolution de s'assurer encore mieux du payement de ce qui lui étoit dû, en feignant toujours de vouloir secourir la Duchesse.

Commission à *Garfer* Roi d'armes & à *François Dupon*, pour aller traiter avec *Anne*, Reine des Romains & Duchesse de Bretagne, & avec les Etats de Bretagne; sur le payement des sommes dues au Roi, & pour en

recevoir des Obligations & autres sûretés. *Du 29. Mars. Pag. 438.*

C'est ici le premier Acte , où Anne est qualifiée Reine des Romains.

Commission à *Olivier de Coetlogon*, pour recevoir du Roi des Romains des sûretés, pour la somme, qui est due au Roi, par la Reine Duchesse son Epouse. *Du 23. Avril. Pag. 442.*

► Lettres Patentes de *Maximilien* & d'*Anne*, donnant pouvoir à *Jean Le Bouteillier* Seigneur de *Maupertuis*, & à *Pierre Cojalu*, de demander du secours au Roi d'Angleterre, & de promettre en leur nom, le remboursement de ce qui lui est dû. *Du 24. Mai. Pag. 443.*

Saufconduit pour des Ambassadeurs de France. *Du 26. Mai. Pag. 444.*

Autre, pour la Comtesse de *Laval*, le Maréchal de *Rieux* & autres Seigneurs Bretons. *Du 3. Juillet. Pag. 444.*

C'étoit un dernier effort qu'Anne faisoit pour obtenir du secours de Henri, qui continuoit toujours à l'amuser de l'espérance, qu'il alloit faire une vigoureuse guerre à Charles VIII.

Commissions de Henri à diverses personnes, pour représenter aux Sujets le grand besoin d'argent, qu'il a
pour

pour faire la guerre au Roi de France ; qui lui retient , la Normandie , l'Anjou , la Touraine , & la Guyenne , & pour les exhorter à lui en fournir. *Du 7. Juillet. Pag. 444.*

Le Roi avoit en cela deux vûes : la première , de tirer de l'argent de ceux , qui voudroient bien lui en donner : la seconde , de faire croire aux Brétons & au Roi de France , qu'il étoit entièrement résolu à la guerre.

Il est à remarquer , que dans toutes les négociations , qu'on vient de voir , Henri ne s'engagea jamais , par aucun Traité à donner du secours à la Duchesse , depuis qu'il eut rappellé les 6000. hommes qu'il lui avoit envoyez en 1489 , & que les alliances qu'il faisoit , sous le prétexte de secourir cette Princesse , ne signifioient rien , à cause des Articles secrets , ou Modifications qui y étoient ajoutées. Pendant tous ces détours , Charles VIII. trouva le moyen d'épouser la Duchesse , le 16. de Decembre 1491.

Commission pour aller fréter au delà de la Mer , des Vaisseaux de transport , jusqu'au nombre de 500 , pour servir à l'expédition projetée contre la France. Du 6. Decembre. Pag. 464.

C'étoit une suite du dessein de Henri

d'intimider le Roi de France; car il ne pouvoit pas encore savoir son mariage, qui ne se célébra que 10. jours après.

Année 1492.

Saufconduit pour deux Conseillers du Roi de France; savoir, George Gascon, & Montjoye Roi d'armes. Du 5. Fevrier. Pag. 470.

Selon les apparences, ce furent ces deux Envoyez qui portèrent au Roi les offres du Roi de France.

Commission à Richard Fox, à Gilles d'Aubney & autres; pour traiter avec le Roi de France, ou avec ses Députez, & pour conclurre. Du 12. Juin. Pag. 481.

Vrai-semblablement ce furent ces Commissaires ou Ambassadeurs, qui convinrent des conditions de la paix; quoi que Henri, pour des raisons particulières, jugeât à propos de feindre qu'il alloit commencer la guerre.

Patente qui établit le Prince Arthur Gardien du Royaume, en l'absence du Roi. A Douvres, du 2. Octobre. Pag. 487.

Ce fut en ce tems-là que le Roi partit pour se rendre à Calais avec son armée. Apparemment, il n'avoit pas fait

de

de grands projets pour cette Campagne, puisqu'il la commençoit si tard.

Avis du Conseil établi par le Roi, pour délibérer sur les Articles, dont Richard Fox & ses Collègues étoient convenus avec le Maréchal Desqueredes, sous le bon plaisir des deux Rois. Pag. 490.

La substance de ces Articles étoit que le Roi de France payeroit à Henri six-cents-vingt mille écus d'or, pour ce que la Reine Duchesse son Epouse lui devoit, & cent-vingt-cinq-mille, pour les arrérages de la pension dûë par Louis XI, en tout 745000. écus.

L'avis unanime du Conseil fut que le Roi devoit accepter les offres de la France, par plusieurs raisons mentionnées dans l'Avis, qui fut couché par écrit, & présenté au Roi. Quelques-unes de ces raisons étoient manifestement fausses, & mal fondées, d'autres recherchées avec affectation; & d'autres devoient avoir été prévues; comme, par exemple, que l'Hiver approchoit, que Boulogne étoit une ville plus forte & mieux pourvue qu'on ne l'avoit cru, que la personne du Roi seroit exposée à de grands dangers. Enfin il paroît évidemment que ces raisons avoient été insinuées au Conseil par quelqu'un, qui

étoit dans la conscience du Roi, non par le Roi lui-même.

Traité d'Étaples, entre Charles VIII. & Henri VII. Du 3. Septembre. Pag. 497.

Les deux principaux Articles de ce Traité étoient, que la paix entre les deux Couronnes dureroit jusqu'à la mort du dernier mourant des deux Rois. Que le Roi des Romains & l'Archiduc son Fils y seroient compris, s'ils le souhaitoient, en donnant leur déclaration dans 4. mois. Le Traité ne faisoit aucune mention, ni des prétentions de Henri sur la France, la Normandie, ou la Guyenne, ni de la dette de 745000. écus.

Serment de Charles VIII. pour l'observation du Traité d'Étaples. Pag. 505.

Lettres Patentes de Charles VIII. contenant la Ratification des Articles ou Conventions, faites par le Maréchal Desquerdes, avec les Ambassadeurs d'Angleterre. Le 3. de Novembre. Du 10. Decembre. Pag. 506.

Ces conventions étoient celles, qui ont été rapportées ci-dessus. Charles s'obligeoit de payer à Henri 745000. écus d'or, en plusieurs termes, savoir, 25000. Livres Tournois, chaque demi

année jusqu'à l'entier paiement. Chaque écu d'or étoit fixé à la valeur de quatre schellings deux sous, monnoye d'Angleterre.

Instrument Public par lequel Charles se soumet à l'excommunication, en cas qu'il ne paye pas régulièrement les sommes promises. Du 13. Decembre. Pag. 509.

Année 1493.

Quittance à Charles VIII. de 25000. pour le premier terme échu le 1. de Mai 1493. Pag. 527.

On trouve deux pareilles Quittances tous les ans, jusqu'à la mort de Charles VIII.

Convention entre les deux Rois, pour prolonger jusqu'à trois ans, le tems de la confirmation du Traité d'Etaples, par les Etats Généraux de France, & par le Parlement d'Angleterre; quoi que le Traité portât que cela se feroit dans un an. Pag. 508.

517.
Instrument Public de la Requisition faite par les Ambassadeurs d'Angleterre, devant un Notaire & des témoins, au Pape Alexandre VI, qu'il lui plût d'excommunier celui des deux

Rois qui violeroit le Traité d'Etaples.
Du 13. Juin. Pag. 531.

On voit, dans cet Acte, que le Pape répondit, qu'il vouloit surseoir, jusqu'à ce que le Roi de France lui demandât la même chose.

Année 1495.

On trouve dans cette année, & plus encore dans la suivante, diverses confirmations & approbations du Traité d'Etaples, par des Provinces, des villes, & des Communautés de France; apparemment, pour tenir la place des Etats Généraux, que *Charles* ne jugea pas à propos d'assembler.

Année 1496.

Lettres Patentes de *Henri*, par lesquelles il notifie, que *Robert Sherborn* son Ambassadeur à Rome, est entré en son nom dans la Ligue d'Italie. 25. Septembre. Pag. 638.

Le Traité que Henri fit, avec les Confederez, se trouve ici tout entier.

Année 1498.

Confirmations, Ratifications, Obligation

Ancienne & Moderne. 347
gation & serment de *Louis XII*, par
rapport au *Traité d'Etaples*, & au
paiement des 745000. écus. Du 24.
Juin & 18. Juillet. Pag. 681—694.

Quittance à *Louis XII.* de 25000.
Livres. Du 8. Novembre. Pag. 700.

On trouve de pareilles quittances,
tous les six mois, jusqu'à la mort de
Henri VII.

Année 1499.

Approbation du *Traité d'Etaples*,
par la Noblesse de France assemblée
à Nantes, représentant les Etats Gé-
néraux. Du 15. Janvier. Pag. 706.

Attestation de *Henri*, que le *Traité*
d'Etaples a été approuvé par le Parle-
ment, le 27. d'Octobre 1495. Du 7.
Avril. Pag. 710.

Année 1500.

Bulle d'*Alexandre VI*, donnée à la
requisition de *Louis XII*, & de *Henri*
VII, portant excommunication de
celui des deux Rois, qui violera le
Traité d'Etaples. Kal. Febru. Pag.
736.

Autre Bulle du même, portant ex-
communication contre *Louis XII*, en
cas

cas qu'il manque au paiement, &c.
Prid. Id. Jun. Pag. 762.

Cette Bulle fut donnée à la requi-
 sition de Louis même, qui s'étoit chargé
 de l'obtenir à ses frais, dans dix huit
 mois.

Depuis ce tems-là jusqu'à la mort de
 Henri VII, il n'y a rien de confide-
 rable, par rapport aux affaires avec
 la France.

Article III. Affaires avec l'Ecosse.

LA forteresse de Dumbarr étant en-
 tre les mains des Anglois en 1483.
 depuis que le Duc d'Albanie l'avoit
 livrée à Edouard IV, Jaques III. Roi
 d'Ecosse la reprit au commencement
 du Règne de Henri VII, qui ne fit
 aucun effort, pour l'en empêcher. Ce
 n'étoit pas pour lui un tems pro-
 pre, pour commencer une guerre avec
 l'Ecosse.

Ensuite, en 1486. la revolte du
 Lord Lovel lui ayant fait comprendre
 que son règne couroit risque de n'être
 pas fort tranquille; il se hâta de con-
 clurre, avec l'Ecosse, une trêve de
 trois ans.

Quelque tems après, en 1487. Ja-
 ques III. toujours capricieux & vio-
 lent,

lent, ayant donné occasion aux principaux Seigneurs d'Ecoffe, de prendre les armes contre lui, ils gagnèrent le Prince *Jaques* son Fils aîné, âgé d'environ quinze ans, & le mirent à leur tête. Depuis ce tems-là, le Roi souhaita de faire la paix avec eux : mais ils refusèrent tout accommodement, à moins qu'il ne cédât la Couronne au Prince son Fils. Cette proposition l'ayant effrayé, il se renferma dans le Château d'Edimbourg.

En ce même tems, *Henri VII.* ayant heureusement terminé l'affaire de *Lambert Simnel*, par le gain de la bataille de *Stoke*, se rendit à *Yorck*, où le Roi *Jaques* lui envoya un Héraut d'armes nommé *Snowdon*, pour lui demander du secours, & pour traiter avec lui sur les conditions. *Henri* qui n'envisageoit jamais aucune affaire, que par rapport à soi-même, pensa d'abord à tirer quelque avantage de cette négociation ; sans faire beaucoup d'attention aux affaires du Roi d'Ecoffe. Comme les Princesses filles d'*Edouard IV.* & la Reine leur Mère l'embarrassoient beaucoup ; il convint, en cette occasion, avec le Roi d'Ecoffe, de faire trois mariages, savoir, celui du Roi *Jaques* même, avec la
Rei-

Reine Douairière d'Angleterre, veuve d'*Edouard IV* ; celui de Cécile, seconde fille d'*Edouard*, avec le Marquis d'*Ormond*, Comte de *Rothesay* ; & celui du Prince d'Ecosse avec une autre des filles du même Roi. Quant au secours que le Roi d'Ecosse demandoit , la négociation en fut remise à une entrevûe , que les deux Rois devoient avoir ensemble.

Ces projets s'en allèrent en fumée, par la mort du Roi d'Ecosse , qui fut tué en 1488. dans une bataille contre les Seigneurs révoltez , ayant le Prince son Fils à leur tête. Ce fils lui succéda, sous le nom de *Jaques IV* ; mais quelques-uns refusèrent de le reconnoître , l'accusant d'être le meurtrier de son Père.

Pendant les deux années suivantes, il y eut diverses négociations , entre les deux Rois , touchant la prolongation de la trêve. Comme *Henri* menaçoit la France, il ne doutoit point, que *Charles VIII.* ne pensât à lui faire une diversion, par le moyen du Roi d'Ecosse. C'est pourquoi il faisoit ses efforts , pour prolonger la trêve avec *Jaques*. Par la même raison , celui-ci ne se hâtoit point , dans la pensée que le Roi de France pourroit avoir
besoin

besoin de lui. Enfin *Henri* voyant en 1491. que cette affaire traînoit depuis long tems , prêta de l'argent à certains Seigneurs Ecoissois qui s'engagerent à lui livrer le Roi d'Ecosse, & le Prince son Frère. Il est incertain, si ce fut lui, qui les corrompit, ou s'il ne fit qu'accepter leurs offres. Ce complot n'ayant pas réüffi, il pressa autant qu'il lui fut possible, la négociation, & enfin ses Ambassadeurs conclurent, avec ceux d'Ecosse, une trêve de cinq ans, laquelle il ratifia incontinent. Mais, soit qu'il y eût eu quelque surprise, ou par quelque autre raison, il semble que le Roi d'Ecosse refusa de ratifier ce Traité; puisque, peu de tems après, les deux Rois conclurent une autre trêve, qui ne devoit durer que jusqu'au mois de Novembre 1492.

La paix entre *Charles VIII.* & *Henri* étant sur le point de se conclurre en 1492, *Jaques* qui en fut sans doute informé, ne fit plus le difficile, & consentit à une trêve avec l'Angleterre, jusqu'au mois d'Avril 1494. Cette trêve fut signée le même jour, que le Traité d'Étaples. Elle fut ensuite prolongée en 1493. jusqu'à l'année 1501; mais mal observée par le Roi d'Ecosse,

se, qui la rompit en 1496. pour l'amour de *Perkin Warbeek*, ainsi qu'il a été dit dans le premier Article. Il fit une invasion en Angleterre, en l'année 1496, & une seconde en 1497: mais ayant été contraint de lever le siège de *Norham*, & le Comte de *Surrey* lui ayant enlevé *Ayton*, il se trouva disposé à faire la paix. *Henri* la souhaitoit aussi, de tout son cœur; mais il ne vouloit pas faire la démarche de la demander. Pour se tirer de cet embarras, il trouva le moyen de faire agir *D. Pedro d'Ayala* Ambassadeur d'Espagne, qui, comme Ministre d'un Prince ami commun des deux Rois, leur offrit sa médiation, qui fut acceptée. *Jaques* congédia *Perkin Waerbeek*, après quoi, les deux Rois conclurent une trêve de sept ans, & remirent la décision de leurs différens à l'arbitrage de *Ferdinand* & d'*Isabelle*.

Cette trêve fut sur le point de se rompre en 1499, par une querelle arrivée à *Norham*, entre des Anglois & des Ecoissois, dans laquelle, ceux-ci furent maltraités. *Jaques* en demanda satisfaction, & ce fut en cette occasion, qu'en traitant de cette affaire, *Richard Fox*, l'Agent perpetuel de
Henri,

Henri, trouva le moyen de traiter du mariage du Roi d'Ecosse avec *Marguerite* fille aînée de *Henri*. Le Lord *Bacon* dit que le Roi d'Ecosse proposa le premier ce mariage. Cela se peut ; mais il est certain que *Henri* en avoit eu la pensée , plusieurs années auparavant , comme il paroît par divers Actes de ce Recueil. Quoi qu'il en soit , ce mariage qui a porté la Couronne d'Angleterre, dans la Maison de *Stuart*, fut accompli, à la satisfaction commune des deux Rois. En même tems , il se conclut entre les deux Royaumes , une paix perpétuelle , dont le Traité fut signé au mois de Janvier 1502.

Actes qui regardent l'Ecosse.

Année 1486.

Conventions avec le Roi d'Ecosse , pour une trêve , depuis le 3. de Juillet 1486 , jusqu'au même jour 1489.
Pag. 285.

Année 1487.

Conventions touchant certains mariages , & pour une entrevûe des deux
Rois

354 *Bibliothèque*
Rois d'Angleterre & d'Ecosse. Du
28. Novembre. Pag. 328.

*La mort de Jaques III. rendit ces
Conventions inutiles.*

Années 1488. 1489. 1490.

Divers saufconduits pour des Am-
bassadeurs d'Ecosse, & diverses Com-
missions pour traiter avec eux.

Année 1491.

Engagement du Lord *Bothael*, &
du Chevalier *Thomas Todde*, tant pour
eux-mêmes, que pour le Comte de
Boughan, & autres de livrer le Roi
d'Ecosse & le Comte de *Ross* son Fré-
re, entre les mains du Roi d'Angle-
terre. Du 16. Avril. Pag. 440.

*Il paroît par cet Acte, que pour leur
aider à exécuter ce dessein Henri leur
avoit prêté, 166. l. 13. s. 4. den.
Sterling.*

Année 1492.

Ratification de *Henri*, d'un Traité
conclu à *Caldestreme* le 21. de De-
cembre 1491, pour une trêve de cinq
ans. Du 9. Janv. Pag. 465.

On

On ne trouve point la Ratification du Roi d'Ecosse.

Ratification du Roi d'Ecosse, d'un autre Traité conclu à Caldestreme le 26. de Fevrier 1492, pour une trêve commençant le même jour, & finissant le 20. de Novembre 1492. *Du 18. Mars. Pag. 473.*

Traité de trêve, entre l'Angleterre & l'Ecosse, depuis le 3. de Novembre 1492, jusqu'au 30. d'Avril 1494. *Du 3. Novembre. Pag. 494.*

Année 1493.

Commission pour traiter avec le Roi d'Ecosse, sur son mariage, avec Catherine fille de la Comtesse de *Wilts*, & petite-fille d'Edmond Duc de *Somerset*, Oncle de *Henri*. *Du 28. Mai. Pag. 529.*

Ce n'étoit qu'un projet de Henri, qui n'eut point de suite.

Traité de trêve entre l'Angleterre & l'Ecosse, pour durer depuis le 30. d'Avril 1494. jusqu'au même jour de l'année 1501.

Par ce Traité, Henri s'obligea de payer 1000. marcs Sterling au Roi d'Ecosse, pour certain dédommagement. Il s'engagea aussi verbalement de lui faire compter de plus 30. l. sterling.

Année

Année 1494.

Divers Saufconduits pour des Ambassadeurs d'Ecosse.

Il y a quelque apparence, que le Roi d'Ecosse, gagné par la Duchesse de Bourgogne, commençoit à chercher querelle à Henri, pour avoir un prétexte de rompre la trêve.

Année 1495.

Ordre de se préparer, pour résister à l'invasion des Ecossois. Du 22. Mars. Pag. 568.

Le Roi d'Ecosse ne rompit la trêve, que l'année suivante : mais apparemment, Henri voyoit bien à quoi ses demandes devoient aboutir.

Commission à Richard Fox, pour traiter du mariage de Marguerite fille aînée du Roi, avec Jaques IV. Roi d'Ecosse. Du 22. Juin. Pag. 572.

Perkin Waerbeek étant déjà en Irlande, & peut-être en Ecosse même; il y a quelque apparence, que, par cette proposition, Henri avoit en vûe d'empêcher le Roi Jaques de lui donner retraite dans ses Etats. Il ne paroît pourtant pas que ce mariage fût alors proposé.

Année

Année 1496.

Autre Commission semblable, au même. *Du 2. Septembre. Pag. 635.*

C'étoit dans le tems de l'invasion du Roi d'Ecosse, & de la revolte de Cornouaille.

Année 1497.

Ordre de lever des troupes, contre l'invasion des Ecossois. *Du 3. Fevrier. Pag. 647.*

Le Roi d'Ecosse menaçoit de rentrer en Angleterre, comme il le fit effectivement dans cette année, & y assiégea Norham.

Lettres Patentes de *Henri*, par lesquelles, il consent que ses différens avec le Roi d'Ecosse soient décidés, par le Jugement de *Ferdinand & d'Isabelle* Roi & Reine d'Espagne. *Du 13. Decembre. Pag. 671.*

C'étoit en conséquence du Traité conclu à Ayton le 30. de Septembre de cette même année, par la médiation de D. Pedro d'Ayala.

Année 1498.

Ratification du Roi d'Ecosse, du
Traité conclu à Ayton le 30. de Sep-
tembre 1497. *Du 10. Février. Pag.*
673.

*Ce Traité qui contient, entre autres
choses, une trêve de sept ans, est inséré
tout entier dans cette Ratification.*

Année 1499.

Commission, pour traiter avec le
Roi d'Ecosse. *Du 6. Juillet. Pag.*
721.

C'étoit après la querelle de Norham.

Traité conclu à Sterlyn le 12. de
Juillet, pour prolonger la trêve, pen-
dant la vie des deux Rois, & un an
après la mort du dernier mourant. Et
Ratification du Roi d'Ecosse. *Du 20.*
Juillet. Pag. 721.

Commission à *Richard Fox*, Evê-
que de Durham, pour traiter du ma-
riage de *Marguerite* fille du Roi, avec
le Roi d'Ecosse. *Du 11. Septembre.*
Pag. 729.

*Ce fut en ce tems seulement, qu'on
commença à traiter de ce mariage.*

Année

Année 1500.

Bulle de dispense, pour le mariage du Roi d'Ecosse avec *Marguerite*.
4. Kal. Aug. Pag. 765.

Année 1501.

Commission du Roi d'Ecosse pour contracter en son nom, par paroles de futur, ou de présent, & pour régler les conditions du Contract. Du 8. Septembre. Pag. 776.

Année 1502.

Traité sur le mariage de *Jaques IV.* avec *Marguerite*. Du 24. Janvier. Pag. 787.

Marguerite n'ayant eu que 12. ans accomplis le 29. de Novembre 1501, il étoit stipulé que *Henri* ne seroit pas obligé de l'envoyer au Roi d'Ecosse, avant le 1. de Septembre 1503.

Son douaire devoit être aussi grand, que d'aucune Reine d'Ecosse, & ne pouvoit être moindre que 2000. livres sterling de revenu en fonds. Elle devoit avoir, pendant la vie du Roi son Epoux, une pension de 500. mares sterling.

Sa dot étoit de 30000. Nobles d'Angleterre.

Elle pouvoit avoir 24. Domestiques Anglois, hommes, ou femmes.

Traité de Paix perpetuelle, entre l'Angleterre & l'Ecosse. Du 24. Janvier. Pag. 793.

Serment signé par le Roi d'Ecosse, par lequel il promet d'observer la paix conclüe avec Henri VII. Roi d'Angleterre & de France. Du 22. Fevrier. Pag. 804.

T O M E XIII.

Lettre du Roi d'Ecosse à Henri VIII. Du 12. Juillet. Pag. 12.

Henri l'avoit prié de rompre son alliance, avec la France, ou du moins d'en différer le renouvellement. Jacques lui répond, qu'il différera pour l'amour de lui, quoi que cela soit contraire à ses Traitez avec la France.

Instrument authentique, sur le serment prêté par le Roi d'Ecosse, en présence des Ambassadeurs d'Angleterre, sur l'observation de la paix. Du 10. Decembre. Pag. 43.

Il paroît, par cet Acte, que le Roi d'Ecosse se retracta de ce que dans le serment, qu'il avoit donné par écrit,

il

il avoit donné au Roi d'Angleterre le titre de *Roi de France*, n'ayant pas fait attention à ces mots & de *France*.

Année 1503.

Divers Actes, qui regardent les Traitez précédens.

Affignation du douaire de la Reine d'Ecosse. *Du 24. Mai. Pag. 62.*

Année 1504.

Confirmation, par le Parlement d'Ecosse, du douaire assigné à la Reine. *Du 13. Mars. Pag. 92.*

Année 1505.

Ordre, pour payer au Roi d'Ecosse la dernière partie de la dot de la Reine son Epouse. *Du 9. Juillet. Pag. 118.*

Actes détachés, qui n'ont point de rapport aux 3. Articles précédens.

TRaité de paix perpetuelle, avec *Jean Roi de Danemarc. 1489. Pag. 374.*

Renouvellement de la paix per-
petuelle, avec le *Portugal*. 1489. *Pag.*
387.

Année 1490.

Traité de commerce, avec la Répu-
blique de Florence. *Pag.* 389.

Année 1493.

Lettre d'*Alphonse Duc de Calabre*,
fils du Roi de Naples, à *Henri*, pour
le remercier de l'Ordre de la Jarre-
tière. *Pag.* 528.

Notification de *Henri* à *Charles*
VIII, que *Frideric* Roi de Naples &
Alphonse son Fils, désirent d'être com-
pris dans le Traité d'Étaples, suivant
le Traité. *Pag.* 550.

Année 1496.

Traité de paix, d'amitié, d'alliance
perpetuelle, & de commerce entre
Henri VII, & *Philippe* Archiduc d'*Au-*
triche Souverain des Pais-bas. Du 14.
Decembre. *Pag.* 576.

C'est ce Traité, que les gens des
Pais-bas ont appellé *Intercursus Ma-*
gnus.

Entre

Entre autres Articles, il y en a un qui porte expressement, que les Pêcheurs des deux Nations pourront pêcher librement, en quelque endroit que ce soit, sans licence, ni passeport.

Année 1498.

Traité avec la Ville de Riga, touchant certains Vaisseaux pris par les Anglois. *Pag.* 701.

Année 1499.

Lettres Patentes de *Frederic* Roi de Naples, par lesquelles il approuve que *Henri* l'ait compris au nombre de ses Alliez, dans le renouvellement du Traité d'Étaples, avec *Louis XII.* *Pag.* 720.

Année 1502.

Traité d'alliance avec l'Évêque de Liège. *Pag.* 785.

T O M E XIII.

Pouvoir d'engager *Henri* à donner un secours d'argent gratuit à *Ladislas* Roi de Hongrie, pour faire la guerre aux Turcs. *Pag.* 4. & 5.

Q 4 *Année*

Année 1504.

Lettre du Roi *Ferdinand* à *Henri*, en Espagnol, pour lui notifier la mort de la Reine *Isabelle*, décédée ce même jour. Du 26. Novembre. Pag.

112.

Ferdinand informe *Henri*, que la défunte Reine l'a nommé Administrateur du Royaume de *Castille*, pour *Jeanne* leur Fille.

Année 1505.

Traité d'alliance, avec *George Duc de Saxe*, Gouverneur Héréditaire de *Frise*. Pag. 120.

Année 1506.

Traité de Commerce, entre l'Angleterre & les Pais-bas, conclu à *Londres* le 30. d'*Avril*. Pag. 132.

Philippe étoit alors en Angleterre. C'est ce Traité, si je ne me trompe, que les habitans des Pais-bas appellèrent *Intercursus Malus*.

Ceux qui seront curieux de voir ce qui s'est passé par rapport au commerce, entre l'Angleterre & les Pais-bas, trouveront

Ancienne & Moderne. 365

veront dans les Tomes XII. & XIII. de ce Recueil divers Traitez, qui pourront leur donner beaucoup de lumières.

Années 1508.

Patente qui établit Pierre Corsi Florentin, Directeur du Change en Angleterre. Pag. 216.

ARTICLE V.

I. CONCORDANTIÆ Veteris Testamenti Græcæ, Hebræis vocibus respondentēs πολύχρηστοι. Simul enim Lexicon Hebræico-Latinum, Hebræico-Græcum, Græco-Hebræicum, genuinam vocabulorum significationem ex LXXII. ut vulgò volunt, Interpretum (vel istis, pro tempore, deficientibus, ex Aquilæ nonnumquam, vel Symmachi, vel Theodotionis) translatione petitam; Homonymiam, ac Synonymiam Græcam & Hebræam; quin & Hebræismorum rariorum explanationem Græcam; Græcismorum eloquutionem Hebræam, & sic Αεσάφου V. & N. Testamenti, collatione Linguarum utrobique factâ, suavissimâ compagnia, Lectoribus

exhibens. Auctore CONRADO
KIRCHERO *Augustano.* A Franc-
fort, chez les héritiers de Claude
Marni & de Jean Aubri. M. DC.
VII. en deux gros Volumes in 4.

CETTE *Concordance* est assez connue, & l'on n'en auroit pas parlé, si cela n'avoit été nécessaire; pour comprendre ce que l'on doit dire, dans la suite, d'une autre *Concordance* imprimée depuis peu ici, & d'un dé-mêlé né, à cette occasion, entre Mrs. *Trommius & Gagnier.* D'ailleurs ceux, qui n'ont pas fait d'usage de ces *Concordances*, & qui sont en grand nombre, pourront mieux comprendre, par ce qu'on en dira, leur utilité. On n'en parle, que sur l'expérience de plusieurs années, à l'égard de celle de *Kircher*, dont on s'est servi pour traduire & commenter l'Ancien Testament; comme on le peut voir, par ce qui en a déjà paru, & comme on le verra encore par les deux Volumes, qui restent, & dont une grande partie est déjà faite.

Avant que de parler des *Concordances*, il faut dire quelque chose de la Langue Hebraïque, & de la Version de l'Ancien Testament, laquelle on
nomme

nomme des LXX. Interpretes ; afin qu'on puisse voir la nécessité, qu'il y avoit de les faire, pour parvenir à une connoissance plus exacte de cette Langue. La premiere chose, dont on doit se ressouvenir, c'est que la Langue Hebraïque est une Langue morte, depuis plus de deux mille ans. Les Juifs emmenez captifs à Baby-lone, où ils demurerent soixante & dix ans, y corrompirent leur langage ; ce qui arriva avec d'autant plus de facilité, que la Langue Chaldaïque, qu'ils entendoient parler tous les jours, en étoit fort voisine ; ce qui fit qu'ils la mêlerent avec celle, qu'ils avoient apportée de Judée. Ce mélange la corrompit, & plus ils s'y accoutumerent, moins ils entendirent leur premier langage.

Ils auroient pu entretenir la connoissance, qu'ils en avoient apportée, s'ils s'étoient fort appliquez à la lecture des Livres Sacrez, & s'ils en avoient eu encore d'autres, à l'étude desquels ils se fussent attachez ; comme les Grecs & les Romains faisoient, lors que le tems eut commencé à corrompre leurs Langues ; car la lecture des Auteurs, qui avoient écrit en des tems, auxquels elles n'étoient pas en-

core gâtées, entretint parmi eux la connoissance du bon langage ; quoiqu'on ne s'en servît pas, dans la conversation. Mais les Hebreux avoient perdu leurs Livres, par le dégât que les Chaldéens firent dans la Judée; & ils ne paroît pas qu'ils en eussent fauvé d'autres, que ceux qui nous restent, & qui ne font pas un Volume fort gros. Encore ne les lisoient-ils pas beaucoup, parce que les Exemplaires n'en étoient pas fort communs. Il n'y avoit, comme il semble, que les Sacrificateurs, tel qu'étoit Esdras, qui les eussent, & qui les entendissent.

Aussi quand ils furent de retour en Judée, ne se mirent-ils pas d'abord à les lire. Ce ne fut que l'an CCCC XLV. avant Jesus Christ, sous le regne d'Artaxerxe, surnommé Longue-main, qu'Esdras lut la Loi de Moïse en public; comme on le peut voir au Chap. VIII. de Nehémie. Comme tout le monde n'étoit pas capable d'entendre ce qu'on lisoit, il fallut que d'habiles gens, d'entre les Sacrificateurs & les Levites, expliquassent la Loi au peuple, en un langage, qui leur fût connu; tel qu'étoit celui des Chaldéens, qu'ils avoient appris.

appris pendant la Captivité, où peut-être un langage mêlé de celui des Chaldéens & de celui des anciens Hebreux; qui devint dès-lors le langage commun de la Judée, & qui s'y conserva, jusqu'à la ruine de Jerusalem, sous Vespasien. *Ils lisoient*, dit Nehemie, *dans le Livre, ou dans la Loi de Dieu, distinctement, & ils en donnoient le sens & l'expliquoient en lisant.* Ils lisoient, comme l'on croit, un verset en Hebreu, après quoi les Interpretes en disoient le sens, en langage Commun. C'est de là que naquirent les Paraphrases Chaldaïques, comme les Savans l'ont remarqué; & l'on voit encore des Bibles Hebraïques, où après chaque verset Hebreu, il y a une Paraphrase Chaldéenne. On peut consulter là-dessus les Prolegomenes de *Brian Walton*, sur la Polyglotte de Londres; car ce n'est pas ici le lieu d'entrer en aucun détail de tout cela, ni d'en donner les preuves.

Depuis, après que les Macedoniens se furent rendu maîtres de l'Asie, la Langue Greque s'y établit, sur tout en Egypte; & comme il y avoit quantité de Juifs, qui s'étoient établis en ce pais là, dont cette Langue devint la Langue maternelle, & qui n'en-

tendoient ni l'Hebreu , ni le Chal-
déen; il y eut des gens , qui traduisi-
rent , en leur faveur , sous les Ptolo-
mées (car on ne peut pas dire , avec
certitude sous lequel de ces Princes ce-
la se fit) premièrement la Loi, & en-
suite les autres Livres de l'Ancien
Testament; que nous avons à présent
en Grec, sous le nom des LXX, ou
des LXXII. Interpretes. Je ne m'ar-
rêterai ni à raconter la fable, que l'on a
faite sur ce sujet, ni encore moins à
la réfuter. Ceux qui voudront s'en
instruire à fonds n'ont qu'à lire l'Ou-
vrage de feu Mr. Hody, savant An-
glois, des *Textes Originiaux de la Bi-
ble, de ses Versions Greques & de la
Vulgate.*

Quoi que l'on soit for-
croire que la Version
une son exacte

pour une

les Juifs

ient

certain

est

en

est

ainsi conservé l'ancienne Tradition là dessus, au moins pour le gros. Secondement quand ils ne savoient pas la signification des mots, par cette Tradition, ni par l'usage connu; ils pouvoient consulter des gens plus habiles qu'eux, dans les Langues voisines de l'Hebraïque, telles qu'étoient celles des Chaldéens & des Arabes. Cela a fait qu'ils ont expliqué plusieurs mots, très-heureusement, comme on l'a reconnu depuis qu'on a comparé la Langue Hebraïque, avec ces deux-là. On en pourroit rapporter plusieurs exemples remarquables; mais on n'a qu'à en chercher dans les Index Hebreux sur le Pentateuque & sur les Livres Historiques de l'Ancien Testament. Aussi d'habiles gens, comme *Edoïard Pococke*, dans ses Notes sur le Livre de Maimonidès, intitulé la *Porte de Moïse*, ont défendu divers endroits mal censurez de leur Version, par le moyen du Chaldéen & de l'Arabe.

Il y a néanmoins quelques inconveniens, qui empêchent qu'on ne profite de cette Version, autant que l'on pourroit. Le premier est que les exemplaires Grecs, que nous avons, sont extrêmement vicieux, & ce n'est pas
depuis

depuis peu, que cette dépravation s'est faite. *Origene* les trouva si gâtez de son tems, qu'il entreprit de les revoir & d'autres encore après lui, comme *Lucien* & *Hesychius*. Ce qu'il y eut de fâcheux, c'est que ces gens-là n'entendant que peu, ou point l'Hebreu, & n'ayant pas assez de connoissance de la Critique; Science peu cultivée en ce tems-là, parmi les Chrétiens; ils ne s'aquiterent pas assez bien de ce qu'ils avoient entrepris. Ils brouillerent diverses Versions ensemble, pour suppléer à ce qui paroissoit manquer à la Version Greque, & y firent bien des changemens peu judicieux; comme les habiles gens s'en sont plaints, dès que l'on a commencé à cultiver la Critique de l'Écriture, ou l'Art de l'entendre exactement.

En second lieu, il est certain que quelques-uns de ceux, qui sont cachés sous le nom général des Septante, ont traduit d'une manière beaucoup plus licentieuse que les autres; comme ceux qui ont tourné les *Hagiographes*, & sur tout *Job* & les *Proverbes*. On y voit à tous momens une Paraphrase très-éloignée du Texte Hebreu, dont le sens lui est contraire,

traire, ou dans laquelle il n'y en a point de raisonnable. Ceux qui voudront les comparer avec le Texte Hebreu, en trouveront quantité d'exemples, à l'ouverture du Livre; & j'en ai relevé un grand nombre, dans mon Commentaire sur les Hagiographes; comme on le verra, quand il paroîtra.

En troisiéme lieu, les Interpretes, qui sont enveloppez sous le nom des Septante, n'ont pas pu éviter un grand nombre de fautes; parce qu'ils n'avoient ni Grammaire, ni Dictionnaire de la Langue Hebraïque; ce qui fait qu'ils traduisent souvent, en conjecturant & contre l'Analogie connue & assurée de la Langue Hebraïque, & qu'ils varient, sans raison, sur la signification d'un seul & même mot; car je n'entends pas parler des mots ambigus, & dont l'ambiguité paroît, par la diversité des sujets, auxquels on les applique. On a objecté la même chose à *St. Jérôme*, comme on le pourra voir dans les *IV, & V. Questions Hieronymiennes*; où l'on a montré de quelle importance il est d'avoir des Grammaires & des Dictionnaires des Langues, que l'on veut entendre, & sur tout si l'on veut traduire
les

les Livres écrits en ces Langues. Il est certain, qu'il ne suffit pas, pour cela, d'une connoissance acquise seulement par routine.

En quatrième lieu, outre les bévues, que les Septante peuvent avoir commises, faute de Grammaires & de Dictionnaires; ils ont mal pris le sens d'une infinité d'endroits clairs, pour n'avoir pas apporté à leurs Versions l'attention nécessaire à cette sorte d'Ouvrages.

En cinquième lieu, ils semblent avoir eu des exemplaires, ou peu corrects, ou dont les lettres étoient mal peintes; ce qui a été cause qu'ils sont tombez en un très-grand nombre de méprises, qui ne leur seroient pas autrement arrivées. Peut-être même la confusion des Lettres, qui se ressemblent, est-elle venue, au moins en divers endroits, de manquement d'attention; puis qu'ils ont donné un mauvais sens à des passages, qui en ont un très-bon, dans le texte Hébreu tel que nous l'avons. Il se pourroit faire aussi qu'ils ont cru devoir corriger leurs Exemplaires par conjecture, quoi qu'il n'y eût aucune faute; comme ils l'auroient reconnu, s'ils y avoient mieux pris garde, ou s'ils avoient
été

été exercé dans la Critique.

Mais en tout cela, on doit se garder, avec soin, de leur attribuer des fautes, que les Copistes ont commises en grand nombre, en transcrivant leurs versions. On trouvera des exemples de tout cela, dans les Index Latins de mes Commentaires, au mot *Septuaginta*.

Il faut encore remarquer que ces Interpretes ayant ordinairement traduit trop à la lettre, & sans avoir égard à l'usage de la Langue Greque; ils ont comme formé une espece de Langue barbare (si néanmoins on peut nommer cela *une Langue*) où les mots sont Grecs & le tour Hebraïque. Quelques Savans Hommes ont nommé ce mauvais langage la *Langue Hellenistique*, sous prétexte que les Juifs, dont la Langue maternelle étoit un Chaldéen corrompu, & qui n'entendoient pas bien la Greque, parloient de même, lors qu'ils vouloient parler Grec. S'il eût été nécessaire de donner un nouveau nom à ce langage, il l'auroit plutôt fallu nommer *Hebraistique*, qu'*Hellenistique*; parce que ce n'étoit que le langage des Hebreux, qui ne parloient pas bien Grec. C'est le langage du Nouveau Testament, qu'on ne
sau-

sauroit bien entendre, sans savoir l'Hebreu ; auquel il faut très-souvent comparer ce Grec, pour en bien prendre le sens ; comme les plus habiles Interpretes du Nouveau Testament l'ont montré, en mille endroits. C'est ce qui rend cette Version très-utile, pour l'intelligence du Nouveau Testament ; où les Apôtres la suivent ordinairement, dans la citation des passages du Vieux, & dans leur propre style.

Dans le fonds, quoi qu'il y ait beaucoup de fautes, on y trouve toujours l'essentiel de l'Histoire & de la Doctrine des Anciens Juifs. S'ils ont manqué, dans le sens des passages particuliers ; ils n'ont néanmoins introduit aucun dogme nouveau, contraire à l'ancienne doctrine. C'est pourquoi les Apôtres, qui trouverent cette Version établie & respectée même à l'excès, parmi les Juifs Hellenistes, ou qui ne parloient que Grec, s'en sont servis sans aucun scrupule, & n'ont nullement entrepris de faire une nouvelle Version de l'Ancien Testament. L'Auteur de l'Épître aux Hebreux raisonne même quelquefois sur leurs expressions, sans avoir égard à l'Original ; comme les plus savans Interpretes l'ont remar-

remarqué; parce qu'il ne s'agissoit que de gagner ceux, qui s'en servoient, & non de leur enseigner la Critique, ou l'Art d'interpreter exactement l'Ancien Testament; comme on l'a fait en ces derniers siecles, depuis que la connoissance de la Langue Hebraïque a été renouvelée, parmi les Chrétiens.

Après ces remarques générales, il faut voir ce que *Kircher* s'est engagé de faire, dans sa *Concordance*. Il a intitulé son Ouvrage *Concordantia Graecæ*, parce que dans la premiere partie il ne s'est proposé que de mettre, en ordre Alphabethique, les mots Hebreux & l'interpretation Latine des meilleurs Lexicographes de son tems, une seule fois à la tête de chaque article; & ensuite les passages Grecs, où ils sont traduits, avec plus d'étendue. S'il les avoit nommées *Concordances Hebraïques*, on auroit censuré son titre, parce qu'il n'y produit point les passages en Hebreu, comme ils sont produits dans celles de Rabbi *Nathan*, qu'il avoit vuës; car celles de *Jean Buxtorf* ne parurent que vint-cinq ans, après celles de *Kircher*.

Pour mieux exprimer l'Economie de son Ouvrage, qui n'est pas une
pure

pure Concordance Grecque, il a mis dans le titre, qu'on a lu, qu'il y a 1. un *Lexicon Hebreu-Latin*, qui est, comme je l'ai dit, à la tête de chaque Article: 2. un *Hebreu-Grec*, parce qu'on voit au dessous toutes les manieres, dont les mots Hebreux ont été traduits en Grec, par les LXX. ou par d'autres Interpretes Grecs: 3. un *Grec-Hebreu*, par où il entend la seconde partie de son Ouvrage, où sont les mots Grecs dans l'ordre Alphabétique, avec les nombres des pages, où ils se trouvent dans la premiere partie; sous les mots Hebreux, auxquels ils répondent, dans la Version des Septante; à quoi *Kircher* a ajouté les passages des livres Apocryphes, où sont ces mots plus au long.

Par là, il a prétendu, avec raison, qu'on pouvoit voir 1. l'*Homonymie* & la *Synonymie* Grecque & Hebraïque; où les choses différentes marquées, par un même nom, & les mêmes choses exprimées par differens mots de la même signification: 2. de quelle maniere les Hebraïsmes ont été exprimez en Grec, & les Grecismes en Hebreu: 3. la maniere d'expliquer l'Ancien & le Nouveau Testament, par la comparaison, qu'on en peut faire.

Cette

Cette dernière chose a été le principal but, que *Kircher* s'est proposé, & c'est-là le meilleur usage, qu'on peut faire de sa *Concordance*; après celui qui regarde l'intelligence des mots Hebreux, dont on a parlé ci-dessus. Aussi quantité d'habiles gens s'en sont-ils servis heureusement depuis, en cette vuë, sur tout dans l'explication du Nouveau Testament. *Grotius* & *Hammond* seuls en fourniront grand nombre d'exemples. Mais pour réussir, dans la comparaison du style des Apôtres, avec celui des Septante; il faut avoir beaucoup de jugement, & de retenue; sans quoi on outre les choses, comme a fait le célèbre *Daniel Heinsius*, qui étoit d'ailleurs un savant homme, dans ses remarques sur le Nouveau Testament; où il a voulu trop faire valoir sa prétendue, *Langue Hellenistique*. Aussi son travail a-t-il été peu goûté, & l'on s'est contenté d'une seule Edition; pendant qu'on a imprimé plusieurs fois les deux Critiques, dont on vient de parler.

Un autre usage, qu'on peut faire de la *Concordance* de *Kircher*, c'est de trouver, par son moyen, les passages de l'Ancien Testament citez par
les

les Peres Grecs. Cela se rapporte seulement à la seconde partie de cet Ouvrage, qui est l'Index Grec. Ceux qui ont publié des Peres Grecs, depuis ce tems-là, s'en sont servis avec succès, quoi qu'on ne puisse pas tout à fait s'y fier; mais la *Concordance* de Mr. *Trommius* est beaucoup plus commode & plus sûre pour cela, comme on le verra dans la suite.

2. ABRAHAMI TROMMII *Concordantiæ Græcæ Versionis vulgæ dictæ LXX. Interpretum, cujus voces secundum ordinem elementorum sermonis Græci digestæ recensentur, contra atque in opere Kircheriano factum fuerat. Leguntur hic præterea voces Græcæ pro Hebraïcis redditæ ab antiquis omnibus Vet. Testamenti Interpretibus, quorum nonnisi fragmenta exstant, Aquila, Symmacho, Theodotione & aliis, quorum maximam partem nuper in lucem edidit D. Bernardus de Montfaucon. A Amsterdam & à Utrecht, aux dépens de la Compagnie, M. DCC. XVIII. en deux Volumes in folio, dont le premier a 1026. pagg. avec les Planches, & le second 958.*

MR. *Trommius*, très-connu dans ces Provinces par ses *Concordances* de la Bible en Flamand, qui ont été fort estimées, est l'Auteur de ces nouvelles *Concordances* Greques de l'Ancien Testament. Ce n'est proprement qu'un renversement de celles de *Kircher*; mais beaucoup plus exact, que n'avoit été le travail de cet habile Allemand. L'Auteur y a employé beaucoup de tems, & cela dans un âge avancé, comme il le témoigne dans sa Dédicace; où il dit qu'il y avoit seize ans, qu'il avoit commencé cet Ouvrage, qu'il n'a vu imprimé que dans la LXXXIV. année de son âge. On doit d'autant plus lui en favoir de gré, puis qu'il n'y a guères de jeunes gens, qui fussent capables de tant de fatigues & de constance. On peut bien dire, de ce travail, ce que *Joseph Scaliger* a dit de la peine qu'il y a à faire un Dictionnaire, qu'il vaudroit mieux être condamné à forger du fer, ou à travailler aux mines, qu'à faire un semblable Ouvrage.

Si quem dura manet sententia Judi-
cis, olim

Tome X. P. 2.

R *Damna-*

Damnatum et unnis, supplicis que ca-
put;

Hanc neque fabrilis lassent ergastula
massa,

Nec rigidas vexent fassa metalla ma-
nus.

Lexica contexam, nam cetera quid mo-
ror? omnes

Roenarum facies hic labor unus habet.

Il faut assurément une patience à l'épreuve, pour couper seulement tant de passages & pour les mettre en ordre & les coller; sans parler du travail, que Mr. *Trommius* a essuyé à chercher ceux de l'Index Hebreu, Chaldéen & Grec, qui est après les Concordances Greques. Le Public, & en particulier ceux, qui se servent souvent de cette sortes de Livres, comme moi, ont tout sujet de l'en remercier, & de lui souhaiter tout ce qu'il peut desirer, dans la grande vieillesse, où il est; & il méritoit que le Public fît quelque chose pour lui, qui allât plus loin, que de simples souhaits, & que de simples loüanges; qui sont les seules récompenses, que les gens de Lettres peuvent lui faire.

Il a remarqué trois fautes, dans les Concordances de *Kircher*, qu'il a corrigées

rigées en celles-ci. La première est que, quoi que cet Ouvrage soit intitulé *Concordances Grecques*, elles sont rangées, non selon l'ordre alphabétique des mots Grecs, comme elles le devroient être; mais selon celui des Hebreux, ce qui quadroit mieux à une *Concordance Hebraïque*. Je croi que d'abord *Kircher* travailla à cette *Concordance* en faveur de ceux, qui souhaitent de savoir de quelle manière les LXX. avoient traduit chaque mot Hebreu; plutôt que pour ceux, qui cherchoient les mots Grecs des LXX. que l'on n'y peut trouver que par le moyen des Hebreux; ce qui est difficile, long & peinible, & souvent même inutile, parce que les LXX. ont traduit trop licentieusement, & qu'on ne peut savoir à quels mots Hebreux répondent les leurs; outre qu'ils ont souvent lu l'Original, autrement que nous ne faisons, comme je l'ai déjà dit. Pour remédier à cet inconvenient, *Kircher* crut devoir joindre à ce qu'il avoit déjà fait un Index alphabétique des mots Grecs, sans explication; avec les endroits, où ils se trouvent, en renvoyant par des chiffres aux pages des *Concordances* précédentes. Mais il y a cela d'incom-

mode, que pour savoir à quels mots Hebreux ils répondent, il faut parcourir un grand nombre de chiffres, avant que de trouver ce qu'on veut savoir; & qu'il y a même, dans ces chiffres, bien des fautes, qui sont presque inévitables. Cela ne chagrine pas peu ceux, qui ne peuvent trouver par-là ce qu'ils cherchent; comme il m'est arrivé plus d'une fois, en travaillant sur l'Ancien Testament. Mr. *Trommius* a remédié à tout cela, en rangeant sa *Concordance* Grecque, selon l'ordre de l'Alphabet Grec; & l'Index Hebraïque & Chaldaïque, selon l'ordre de celui de ces Langues, en y ajoutant les differens mots Grecs, dont les LXX se sont servis, pour traduire les mots Hebreux, ou Chaldéens; en sorte qu'on pût voir, d'un coup d'oeil, toutes les manieres, dont ils les ont traduits; & trouver facilement les passages où ils sont, dans la *Concordance* précédente, sans qu'aucune faute puisse retarder ceux qui s'en servent.

Une seconde faute, qu'a commise *Kincher*, c'est qu'il a mal rapporté plusieurs passages Grecs, de sorte qu'on ne peut pas bien s'affurer sur ce qu'on trouve dans sa *Concordance*. La source de cette faute se voit dans sa Dédicace,

cace, où il dit que d'abord il s'étoit contenté de mettre, sous chaque mot Hebreu, les mots Grecs, non au long, mais en marquant par des chiffres les Chapitres & les versets, où ils se trouvent, travail qui lui coûta sept ans. Ensuite, par le conseil de ses Amis, il entreprit de mettre les passages même Grecs, sous chaque nombre. Cela a fait, qu'en copiant des versets, où le même mot Grec se trouve plus d'une fois, & où il n'y a pas néanmoins dans le texte Hebreu le même mot; il s'est ordinairement trompé, en omettant des mots qui y sont, ou en leur donnant de fausses explications. Mr. *Trommius* a été obligé, sans se fier en lui, de recourir toujours au Texte Hebreu, pour voir quels mots répondent à ceux des Septante. Outre cela, *Kircher* a omis divers endroits, que Mr. *Trommius* a cherché & mis en leurs places, autant qu'il lui a été possible.

La troisième faute de *Kircher*, c'est qu'il met souvent confusément & comme en un monceau les dérivez, sous les racines Hebraïques; au lieu qu'il auroit dû les distinguer par tout & les mettre séparément & en bon ordre. C'est ce que l'on trouvera ici, sans

confusion. On verra sous chaque titre Grec, outre l'explication Latine des mots de cette Langue, chaque mot Hebreu, ou Chaldéen distinctement; & cela en ordre alphabétique; en ajoutant encore à chacun de ces mots sa signification propre, lors qu'elle s'est trouvée différente de celle du mot précédent. On voit par-là ce qu'on peut attendre de cet Ouvrage, & l'usage qu'on en peut faire; qui est le même que celui qu'on fait de la Concordance de *Kircher*, mais qui est joint à beaucoup plus de facilité. Ceux qui travaillent à imprimer les Ouvrages des PP. Grecs, comme font les PP. Benedictins de Paris, pourroient se servir particulièrement des Concordances Greques.

Il faut encore ajouter à cela quelques remarques, que l'Auteur souhaite que ses Lecteurs fassent. I. Il a suivi l'Edition de Francfort, imprimée en M D XCVII. chez les héritiers d'*André Wechel*, qui est celle que *Kircher* avoit suivie. C'est à quoi l'on doit prendre garde, parce que les Chapitres, ni les versets des autres Editions ne sont pas par tout les mêmes. Pour y trouver néanmoins les citations, qui sont ici, on a joint à la fin

du 2. Volume une Collation des Chapitres & des versets, avec l'Édition de Rome. Cette Collation est de la façon de feu Mr. *Bos*, Professeur en Langue Greque à Franeker.

II. Outre les explications des LXX. Interpretes, *Kircher* y avoit ajouté celles des autres Traducteurs Grecs, qui étoient dans les Scholies de l'Édition de *Wechel*. Mr. *Trommius* y en a encore joint plusieurs autres, tirées de la même Edition; & l'on verra les mots Grecs, dont ils se sont servis, non seulement dans la *Concordance* Greque, mais encore dans l'Index Hebreu & Chaldaïque. Afin qu'il ne manquât rien ici, les Libraires ont jugé à propos de mettre, dans le II. Tome, le Lexicon Grec & Hebreu du P. de *Montfaucon*, où l'on voit la maniere dont ces Interpretes ont traduit les mots Hebreux & Chaldaïques de la Bible. Quand il est arrivé que les Septante n'ont pas traduit quelque chose, & que cela a été suppléé des autres versions, citées dans les Scholies dont on a parlé; *Kircher* avoit mis à la fin de la ligne cette marque §. On a fait la même chose dans ces *Concordances*, & les mots des autres Interpretes se trouvent aussi dans l'Index

Hebreu & Chaldaïque du II. Tome.

III. Pour les mots Hebreux, que les LXX. n'ont point traduits, & qui n'ont pas pu être suppléés, par les autres Versions, on n'a pas pu mettre les mots Grecs, qui leur répondent, en ces *Concordances*. On n'a pas laissé d'y mettre les mots superflus, qui sont dans la Version Greque; en marquant que cela ne se trouve ni dans l'Hebreu, ni dans le Chaldéen. Il y a aussi des endroits, où les Septante ont retenu dans leur Version des mots Hebreux. On n'a pas cru les devoir mettre ici, sinon en quelque peu d'endroits.

IV. Il y a encore des versets entiers, ou quelques-unes de leurs parties, que les LXX. n'ont exprimé, que par des Paraphrases, qui ne répondent point aux mots Hebreux. Mais on les a omis, parce qu'ils ne pouvoient entrer dans une *Concordance*, où le Grec répond à l'Hebreu. L'Auteur renvoie le Lecteur à quelques exemples de cette sorte; mais on en trouve un beaucoup plus grand nombre, dans Job & dans les Proverbes.

V. Il y a aussi des mots Hebreux,

en divers endroits, dont on ne trouve la traduction ni dans les LXX. ni dans les Fragmens des autres Interpretes. Ces mots n'ont pas pu entrer dans les *Concordances* Greques.

VI. On a aussi omis les noms propres, qu'on pourra chercher dans les *Concordances* Latines, ou dans celles des Langues Modernes. Cela auroit grossi ces Volumes, sans aucun usage. Il n'en est pas tout à fait de même des Particules indeclinables & des Pronoms. Si les premières avoient trop grossi l'Ouvrage, elles n'auroient pas été inutiles, comme l'explication des Pronoms. Mais on peut suppléer facilement à ce défaut, par la *Concordance des Particules* de *Chrétien Nollius*.

VII. Notre Auteur a retenu, avec raison, dans sa *Concordance*, les passages des Livres Apocryphes, que *Kircher* avoit mis dans son Index Grec; à cause de la ressemblance de leur style, avec celui des Septante & du Nouveau Testament.

VIII. Au reste au lieu de la version des mots Hebreux, que *Kircher* avoit tirée de *Jean Forster*, de *Xantes Pagnin* & d'autres, *Mr. Trommius* s'est servi de celle de *Jean Buxtorf*, à

laquelle il étoit accoutumé, & qui est aussi bonne.

On peut voir par là la méthode de Mr. Trommius, dont on peut dire que la plupart, comme je croi, des Lecteurs se contenteront, sans penser à exiger davantage de lui. Cependant voici une Critique du travail de ce bon Vieillard, qui est un peu vive.

g. VINDICIÆ KIRCHERIANÆ,
sive Animadversiones in novas Abrahami Trommii Concordantias Græcas Versionis vulgò dictæ LXX. Int. I. Defenduntur ac vindicantur
 Conradi Kircheri *Concordantie Græcæ, adversus Abr. Trommii injustas accusationes: II. Ostenditur novam Editionem Trommianam ad hæc gravissimis defectibus & vitis laborare: III. Proponitur vera ac genuina methodus, quâ meliores, accuratiores & commodiores Concordantie Græcæ Versionis LXX. Int. de novo & facilis condentur.* Auctore JOAN. GAGNIER. A. M. A Oxford M DCC XVIII. in fol. & in 8. pag. 78. se trouve chez D. Mortier à Amsterdam.

4. *Epistola Apologetica* Abrahami Trommii Groningani, S. Theol. D. & V. D. M. ad doctissimum Virum Joan. Gagnerium Oxoniensem A. M. quâ se suisque Concordantias Græcas in LXX. Int. nuper à se editas modestè tuetur, contra Animadversiones bujusce Viri doctissimi, recens Oxonii impressas ac publici juris factas. A Amsterdam M DCC XVIII. chez les Freres Wetstein. in 4. pagg. 12.

J'AI mis ces deux titres de suite, pour faire en même tems un Extrait des objections de l'un & des réponses de l'autre.

Je ne m'arrêterai pas à ce que dit Mr. Gagnier de la Méthode de Kircher, dont j'ai parlé assez au long. Je ne mettrai ici que les Réponses, qu'il fait à Mr. Trommius, en faveur de Kircher, & les repliques que le premier y a faites ; après quoi je viendrai à la méthode, que Mr. Gagnier propose.

I. Il prétend que Kircher a assez expliqué par son Titre ce qu'il a voulu dire, par *Concordantia Græcæ*, quoi qu'elles soient rangées, selon l'ordre de l'Alphabeth Hebreu. Il se plaint

encore que Mr. *Trommius* ne le traite pas assez civilement.

Ce dernier répète les louanges, qu'il lui a données, & qui font voir qu'il n'avoit garde de le mépriser; quoi qu'il l'ait accusé d'avoir commis une faute, par mégarde, *imprudentiâ*. Il n'y a rien là en effet de trop dur, & le bon Mr. *Trommius* fait voir, dans toute cette réponse, une moderation conforme à sa profession & à son âge. Il ne s'agit ici proprement, que d'une dispute de mots; savoir, si *Kircher* a bien intitulé son Ouvrage *Concordantia Græcæ*? On lui peut pardonner facilement ce titre, quoi qu'un Ouvrage, comme celui de Mr. *Trommius*, le mérite avec plus de raison. J'en ai déjà dit un mot, en passant.

Ce dernier avoit dit que *Kircher* se repentant d'avoir commencé par l'Hebreu, avoit entrepris de suppléer à ce défaut, par l'Index où il commence par le Grec. Mr. *Gagnier* remarque néanmoins que *Kircher* n'en témoigne aucun repentir, dans un livre, qu'il publia quinze ans après ses *Concordances*, intitulé : *de Concordantiarum Biblicarum, maxime Veteris Testamenti Græcarum, Hebraicis vocibus res-*
pon-

*pendentium vario ac multiplici in Sacro-
 Sancta Theologia usu ; plena ac perspi-
 cua Aegæuzis , scripta à M. Conrado
 Kirchero Augustano. A Wittemberg
 en 1622. Mr. Trommius avouë qu'il
 n'a jamais vu ce livre , & je ne l'ai
 pas vu non plus. Quoi qu'il en soit,
 il est certain que l'Index Grec de Kir-
 cher n'a été fait, que pour rendre sa
 Concordance plus utile ; en marquant
 les endroits, où chaque mot Grec se
 trouve. Mr. Trommius lui-même,
 après avoir commencé par le Grec,
 comme il jugeoit le devoir faire, en
 des Concordances Greques, a néan-
 moins été obligé de faire son Index
 Hébreu & Grec ; qui peut tenir lieu
 d'un Dictionnaire, fait sur les Interpre-
 tes Grecs.*

II. Pour la seconde faute, que l'on
 reproche à Kircher, d'avoir souvent
 mal cité les LXX. cet Auteur l'a a-
 vouée lui même, dans son Livre de
 l'usage des Concordances de la Bible,
 dont Mr. Gagnier cite un passage. Il
 paroît, par ce même Livre, que Kir-
 cher avoit corrigé & augmenté ses
 Concordances; auxquelles il avoit ajoû-
 té les particules indéclinables, outre
 une Appendix, où il avoit mis quand
 & comment les LXX. Intt. s'étoient

éloignez de l'Hebreu, avec un Index particulier de ces mots Grecs ; afin qu'en lisant les PP. Grecs, on pût trouver ces passages. Il auroit été à souhaiter que l'on eût fait imprimer ces Additions en ce tems-là ; mais il y avoit trop peu de gens alors, qui fussent l'usage, qu'on pouvoit faire de ces *Concordances*. Si on pouvoit encore trouver ce MS. en Allemagne, ceux qui l'imprimeroient n'auroient pas sujet de se plaindre du peu de débit de cet Ouvrage, à présent, qu'on connoît mieux son utilité.

III. On convient aussi du troisième défaut, que Mr. *Trommius* a trouvé, dans les *Concordances* de *Kircher* ; touchant la maniere confuse, dont il a placé les dérivez Hebreux, sous leurs racines. On l'excuse par Mr. *Trommius* lui même, qui a soupçonné que l'Auteur avoit trouvé ce travail trop ennuyeux, & s'en étoit remis au jugement des Lecteurs. Aussi l'Auteur de la nouvelle *Concordance* parle-t-il de *Kircher*, avec beaucoup de retenue, & il ne manque pas de donner à son travail les loüanges, qui lui sont dûës.

Mr. *Gagnier* n'en use pas tout à fait de même & préfère de beaucoup

la *Concordance* de *Kircher* à celle de *Mr. Trommius*. Il faut pourtant convenir qu'elle est infiniment meilleure, que l'Index Grec de *Kircher*, & que l'Index Hebreu du premier, qui est au II. Tome, est aussi plus commode que ce même Index Grec, pour voir comment chaque mot Hebreu a été traduit, & pour trouver dans la *Concordance* les passages où il se trouve. D'ailleurs il est permis à ceux, qui ont la *Concordance* de *Kircher*, de se servir de son Dictionnaire *Hebreu-Grec*, pour y chercher les mots Hebreux; & d'employer celle-ci, lors qu'ils voudront savoir les differens sens, auxquels les anciens Interpretes ont pris les mots Grecs, dont ils se servent. *Mr. Gagnier* nous apprend ici qu'*Henri Savil*, célèbre par l'Edition des Oeuvres de *Chrysofome*, avoit renversé de même la *Concordance* de *Kircher*, pour l'usage de ceux, qui publient, ou qui lisent les PP. Grecs; ce qui fait voir que le dessein de *Mr. Trommius*, n'est pas si mal-entendu, qu'on voudroit le faire croire. Il paroît même que *M. Gagnier* avoit quelque dessein de publier le travail de *Savil*, quatre ans avant que celui de *Mr. Trommius* parût. S'il l'avoit fait,

on

on auroit pu faire, contre lui, les mêmes objections qu'il fait à présent à un autre.

Mr. Gagnier objecte à Mr. Trommius L. qu'il a détruit par-là le principal ouvrage de Kircher, qui est son Dictionnaire Hebreu-Grec, & qu'il n'a pas suppléé à cela, par son Index des mots Hebreux. Mais il répond qu'il lui a été libre d'en user ainsi, aussi bien qu'à Savil; & que s'il se trouve des Libraires, qui veuillent rimprimer les Concordances de Kircher, dans le même ordre qu'autrefois, il leur est aussi libre de le faire; quoi qu'il ne croye pas, qu'ils y trouvent leur compte. Il n'empêche au reste personne de se servir de Kircher, pour l'Hebreu: comme Kircher n'empêchera pas qu'on ne se serve de la Concordance de Mr. Trommius, pour le Grec. Pour moi, je prétends employer l'une & l'autre, de cette manière, & je me sens obligé à tous deux. L'un diminue la peine, qu'il y a à chercher les différentes manières, dont les mots Hebreux sont traduits, en les présentant à mes yeux, en un seul article; & l'autre fait le même effet à l'égard des mots Grecs, lors que je veux savoir à quels mots Hebreux

breux ils répondent, dans les Anciens Interpretes.

II. Mr. *Gagnier* reproche à Mr. *Trommius* qu'il s'est simplement contenté de renverser la Concordance de *Kircher*, en y corrigeant seulement les passages Grecs mal citez. Il y a néanmoins, ce me semble, en cela seul, assez de peine, pour en être remercié. Il y a fort peu de gens, qui voulussent s'engager en un si grand travail. Nôtre Critique voudroit qu'il eût disposé sa *Concordance* Greque dans le même ordre, selon lequel *Buxtorf* a rangé sa *Concordance* Hebraïque; c'est à dire, qu'il eût mis les verbes, en sorte qu'on vît d'abord l'Actif, ensuite le Passif, enfin le Moyen, selon tous les Modes & les Tems; en commençant par la première personne, & en passant ensuite aux autres, tant dans le pluriel, que dans le singulier: 2. les noms en mettant distinctement châque genre, selon son ordre, le masculin, le féminin & le neutre, dans tous les cas, & les nombres. J'avoué que je serois bien aisé de voir une *Concordance* de la sorte, mais il faut avouër que cela seroit d'un très-grand travail, & grossiroit beaucoup les Volumes; puis qu'il faudroit

droit faire, pour cela, deux Volumes, chacun de la grosseur des Concordances Hebraïques de *Buxtorf*, l'un pour l'Hebreu & l'autre pour le Grec. Mr. *Trommius* a raison, de dire qu'il n'étoit pas en état d'entreprendre un si grand travail, à l'âge de soixante huit ans, & de le renvoyer à d'autres. Cette Censure de son Critique tombe autant sur *Kircher*, que sur lui. Mais si Mr. *Gagnier* produit lui-même une piece de cette nature, tous ceux, qui s'appliquent sérieusement à l'étude des Originaux de l'Écriture, lui en auront une très-grande obligation.

III. Il trouve à redire que Mr. *Trommius* ait mis sous le mot Grec, les mots Hebraïques & cela en ordre Alphabétique, afin qu'on trouvât plutôt ces mots; parce qu'il peut arriver par là que la véritable, & la principale signification du mot soit mise la dernière, en cas que le mot Hebreu commence par un *Thau*, & qu'au contraire les moins communes & même les fausses tiennent les premiers rangs; mais Mr. *Trommius* prétend avoir eu raison de le faire ainsi, pour la commodité de ses Lecteurs. En effet, comme ce ne sont que des gens, versez dans l'étude des Originaux & des An-

ciennes

ciennes Versions, qui se servent d'ouvrages de cette nature, ils savent bien distinguer les significations métaphoriques & même fausses de la propre & de la véritable.

IV. On censure Mr. *Trommius*, de ce qu'il s'est servi de l'Édition de *Wechel* en MDXCVII. comme *Kircher* avoit fait; parce que celle de Rome n'étoit pas encore alors distinguée en versets; & on lui soutient, par l'autorité de divers Savans, qu'elle est la moins bonne. Je lui préférerois en effet la Romaine, ou celle du MS. d'Alexandrie; mais néanmoins *Kircher* ayant commencé à se servir de celle de *Wechel*, dont les Chapitres & les versets répondent à l'Hebreu, au lieu qu'il y a de grands renversemens dans les autres Éditions, où l'on a suivi l'ordre des MSS. Grecs; il n'est pas si étrange que Mr. *Trommius* en ait usé de même. S'il faut dire la vérité, c'est une faute dans la Polyglotte de Londres, que l'on ait suivi l'ordre des MSS. Grecs, au lieu de les avoir, en cela, accommodés à l'Hebreu, auquel ils doivent répondre. Ce renversement n'est fondé sur rien & ne vient que des Copistes Grecs, qu'on a droit de redresser, en cela; puis qu'on

qu'on le peut faire, sans changer un mot à la Version. Si les Editeurs de la Bible d'Alcala & de celle de *Plantin*, n'avoient fait que cela, ils n'auroient mérité que des louanges; mais on fait qu'ils ont souvent rectifié le Grec, pour l'accommoder à l'Hebreu, ce qui n'est pas permis. Au reste l'Édition de *Wechel*, qui est dans le fonds faite sur celle d'*Alde*, n'est pas si différente de celles de Rome & d'Angleterre, que l'on y perde beaucoup, pour la Concordance, si l'on a égard à l'essentiel. Il n'y a point d'exemplaire connu, qui ne soit fort mêlé & fort corrompu. Mais l'édition de *Wechel* est soupçonnée d'avoir été retouchée par *François du Jon*, qui n'étoit pas assez versé dans cette sorte de choses. Il n'y avoit alors, parmi les Protestans, que *Jean Drusius*, qui fût bien capable de donner une bonne Edition des LXX. Quoi qu'il en soit, on a suppléé, comme on l'a déjà dit, à la différence, qu'il y a, entre cette Edition, pour l'ordre des Chapitres & des versets, & les autres, par une Collation, qui a été faite entre elles & qui est à la fin du second Volume.

V. On reproche à Mr. *Trommius* qu'il n'a pas mis tous les fragmens des

Anciens Intt. dans sa *Concordance*; mais il assure qu'il n'en a omis aucun de ceux, qui étoient dans *Kircher*, & qu'il en a ajouté encore d'autres, tirez de la même Edition. Quand il travailloit à sa *Concordance*, il n'avoit pas encore vu le nouveau recueuil des *Fragmens*, par le P. de *Montfaucon*, & ne pouvoit pas en profiter; mais afin qu'il ne manquât rien ici, on a mis, à la fin, le *Lexicon Grec*, que cet habile homme a fait sur les *Interpretes* dont il s'agit. Il ne pouvoit pas inferer tout le travail du P. de *Montfaucon* dans le sien.

VI. Mr. *Gagnier* lui reproche enfin quelques fautes qu'il a trouvées, dans la *Concordance*. Il en produit deux exemples, tirez d'endroits assez embarrassés, & où les *LXX.* n'ont pas suivi exactement l'Hebreu; auquel cas, il est difficile de placer au juste, sous le mot Hebreu, le Grec, qui lui peut répondre, comme Mr. *Trommius* le fait voir. Mais quand il y auroit par-ci, par-là, beaucoup plus de fautes semblables, ou si on les peut nommer ainsi, ou même de plus considerables; on peut toujours dire en sa faveur, comme en faveur de *Kircher*: *opere in tanto fas est obrepere somnum.*

Après

Après s'être défendu, Mr. *Tromminus* déclare qu'il n'a aucun ressentiment des endroits, auxquels Mr. *Gagnier* l'attaque lui même; & que pour lui, il est parvenu au grand âge, où il est à présent, sans avoir offensé personne & Mr. *Gagnier*, moins que tout autre; sur quoi, il le prie de ne le plus insulter, & de le laisser mourir en paix. Je ne doute pas qu'il ne le fasse, & qu'il ne prie Dieu avec moi, qu'il accorde au bon Mr. *Tromminus*, tout ce qu'on peut désirer, en faveur d'un homme aussi avancé en âge que lui, & qui a tant pris de peine, pour rendre service au Public.

ENFIN Mr. *Gagnier*, après avoir parlé des *Concordances* en général, nous donne une idée de la manière, dont il croit qu'il les faudroit faire. 1. Il veut qu'on fasse d'abord une *Concordance* Greque pure & simple du Texte des LXX. tiré de l'Édition de Rome, ou de celle d'Oxford, commencée par Mr. *Grabe*, sur le MS. d'Alexandrie, sans y mêler rien d'étranger; en gardant l'ordre non seulement Alphabétique, mais encore le Grammatical, tel qu'on l'a décrit ci-devant; avec les particules indéclinables: 2. qu'on y joigne les fragmens des An-

Anciens Interpretes, recueuillis, par le P. de Montfaucon. Pour expedier, il propose d'y employer un grand nombre de gens, comme fit *Hugues de St. Care*, ou *Carenfis*, qui employa, dit-on, cinq cents Moines, pour faire les premieres *Concordances Latines de la Bible*, que l'on ait vuës. Cela se pouvoit faire en Latin & par des Moines. Mais il ne seroit pas si facile de trouver un si grand nombre de gens, qui fussent assez d'Hebreu & de Latin pour cela, ou qui voulussent prendre part en ce travail.

Ce seroit-là la premiere partie de l'Ouvrage, dont la seconde devoit être un *Dictionnaire Hebreu Concordantial*, ce que Kircher s'étoit principalement proposé; & la troisieme un *Dictionnaire Grec Concordantial*, comme Mr. *Trommius* l'a entrepris. Il veut que l'on mette dans ces Dictionnaires tout ce qu'on pourra trouver de propre à l'explication des mots, dans les PP. Grecs, dans St. *Jerôme*, & dans les Interpretes Critiques Modernes, parmi lesquels il me fait l'honneur de me mettre. On ne peut pas nier que ce Projet ne soit beau & utile.

Pour en faciliter l'execution, il nous

nous apprend, que l'on a à Oxford deux grands Volumes de cette sorte in folio, composez par *Ambroise Angier*, d'une famille noble d'Irlande, & Professeur en Théologie à Dublin en M DC XLVII. Cet Ouvrage est fait sur les Dictionnaires Hebreu-Grec, & Grec-Hebreu de *Kircher*; mais il n'y a mis, que les passages *Concordantiaux*, qui font à son sujet. Il a executé une bonne partie de son dessein, & il a encore fait un Index de tous les mots Grecs du Vieux & du Nouveau Testament, comparez ensemble; avec un *Nomenclateur* de tous les Hommes, & de tous les Lieux nommez dans la Bible, & avec des Notes Critiques & Géographiques. Ces MSS. ont été prêtez, par le College de la Trinité à Dublin, à l'Université d'Oxford. Si ces Ouvrages sont en état d'être imprimez, cette célèbre Université obligerait le Public, si elle vouloit bien en procurer une Edition, ou comme ils sont, ou en faisant suppléer ce qui y manque. Mr. *Gagnier*, qui entend très-bien les Langues, dont il s'agit, & qui a fort médité les matieres *Concordantiales*, pour parler ainsi, seroit très-propre pour le faire. Il nous donne un petit Echantillon

tillon des deux Dictionnaires, dont l'un est intitulé *Concordantia Hebraeo-Græca, ex opere præstanti Conr. Kircheri excerpta* : & l'autre, qui est plus achevé, *Lexicon Sacrum Græco-Hebraicum*. Il seroit inutile d'en décrire la méthode, que l'on comprendra mieux, en jettant seulement les yeux sur ces Echantillons ; que par tout ce qu'on en pourroit dire.

Outre les secours, dont on a parlé, propres à améliorer les Dictionnaires, que Mr. Gagnier propose ici ; il dit, avec beaucoup de raison, qu'on ne doit pas négliger les anciens Grammairiens & Lexico-graphes des Juifs, qui ne sont pas encore imprimez, & dont le célèbre *Edouard Pococke* a montré l'utilité, par les citations, qu'il en a faites, dans ses Commentaires sur *Hosée, Joël & Malachie*. Le mal est, qu'il y a très-peu de gens, qui aient ces MSS. ou qui même les aient lus, ou les puissent lire. Je ne sai si on les trouve ailleurs, qu'en Angleterre. Je mettrai ici ce qu'en dit Mr. Gagnier. „ Le premier, dit-il, & le „ plus ancien, après *Saadias Gaon*, & „ qu'on a appelé, avec raison, le „ Prince des Grammairiens, est un „ Juif de Fez, nommé *R. Juda*, fils
Tome X. P. 2. S „ de

„ de *David* , chef de la Synagogue
 „ de cette ville-là. Il a fleuri l'an de
 „ Jesus-Christ MXL. & c'est le mê-
 „ me , que *Pococke* , dans sa Préface
 „ sur la *Porte de Moïse* , a nommé
 „ *Abu Zacharias* , d'un nom sous le-
 „ quel il étoit plus connu , chez les
 „ Arabes. Les Juifs , en ce tems-là ,
 „ écrivoient en Arabe , qui étoit leur
 „ Langue maternelle. Il a fait trois
 „ Livres de Grammaire , dont le pre-
 „ mier est des Lettres *Quiescentes* ,
 „ qu'on appelle communément *Ehe-*
 „ *vi* , & de tous les Verbes , où elles
 „ se trouvent. Le second est des ver-
 „ bes , qui redoublent la seconde radi-
 „ cale. Le troisième traite de la ponc-
 „ tuation , & à cause de cela , est très-
 „ célèbre. *Buxtorf* a témoigné , dans
 „ son Livre des Points , une extrême
 „ envie de le voir , & l'avoit cherché
 „ en vain ; pour prouver l'antiquité
 „ des points , contre *L. Cappel*. *R. Ju-*
 „ *da* y découvre les plus profonds
 „ mystères de la Langue Hébraïque ,
 „ & y explique fort sçavamment quan-
 „ tité de passages de l'Écriture Sain-
 „ te. Les deux premiers ont été tra-
 „ duits en Hébreu , par *R. Moïse*
 „ *Hacchoben* , qui étoit aussi fort sa-
 „ vant , & qui a éclairci son Au-
 „ teur ,

„ teur , par de doctes Commentai-
 „ res.

„ L'an M C XXI. R. *Jonas* de
 „ Cordouë, nommé autrement *Abu'l*
 „ *Walid Marun Ebn Jannahi*, & qui
 „ étoit encore fort favant, a ajouté
 „ d'amples supplémens, des éclair-
 „ ciffemens & des défenses aux Li-
 „ vres de R. *Juda Hing*.

„ J'ai copié, ajoute Mr. *Gagnier*,
 „ depuis quelques années, tous les Li-
 „ vres de ces trois Rabbins, dans les
 „ MSS. de la Bibliothèque *Bodleyen-*
 „ *ne*. Je les ai traduits, en Latin,
 „ avec exactitude; principalement afin
 „ que, marchant sur les traces du
 „ grand *Pococke*, je tirasse la véritable
 „ connoissance de la Langue Hebraï-
 „ que des sources mêmes & des rui-
 „ nes de l'Antiquité; car j'ai remar-
 „ qué que plus anciens sont les Gram-
 „ mairiens Hebreux, plus ils appro-
 „ chent du sens des LXX. Ce R. *Jo-*
 „ *nas*, a composé de plus une belle
 „ Grammaire Hebraïque, & un très-
 „ ample Lexicon, ou un Livre des
 „ Racines de toute la Langue Sainte;
 „ dont R. *David Kimchi* a pris beau-
 „ coup de choses, à ce que dit *Po-*
 „ *cocke*. J'ai copié la Grammaire en-
 „ tière dans le MS. Arabe, & une

„ partie du *Lexicon*. En lisant le
 „ Livre même, j'ai remarqué que
 „ *R. Jonas*, en appelle souvent à la
 „ Version des *LXX.* & confirme ses
 „ explications, par leur autorité. Voi-
 „ ci les termes de *Buxtorf*, lors qu'il
 „ souhaitoit d'avoir ce Livre, qu'il
 „ aimoit sans le connoître : *si j'avois*
 „ *le moyen*, dit-il, *de lire ces deux li-*
 „ *vres*, je ne doute pas que je n'en
 „ *pusse tirer diverses preuves ; pour*
 „ *prouver l'antiquité des Points ; &*
 „ *pour détruire leur prétendue nou-*
 „ *veauté.* La chose est ainsi, & il
 „ en seroit venu facilement à bout.
 „ Mais nous, qui jouissons de ces Li-
 „ vres, nous en pourrions tirer des
 „ conséquences, beaucoup plus im-
 „ portantes, pour l'intelligence de
 „ la Langue Sainte. Ces paroles de
 „ *Mr. Gagnier* donneront beaucoup d'en-
 „ vie à ceux, qui se sont appliqués à
 „ cette étude, de les voir ; d'autant plus
 „ que *Louis Cappel* a employé des rai-
 „ sons, pour prouver la nouveauté des
 „ Points, auxquelles il semble qu'il n'y
 „ ait rien à repliquer de solide. *Mr. Ga-*
 „ *gnier* obligeroit fort le Public de lui
 „ faire part de ces Grammairiens, dans
 „ leurs Langues, avec sa version *Latine*,
 „ ou au moins en *Latin*, s'il ne
 „ trou-

trouve pas des Imprimeurs, qui veuillent faire la dépense des caractères Hebreux, ou Arabes.

ARTICLE VI.

THEATRUM *Universale Omnium ANIMALIUM, Piscium, Avium, Quadrupedum, Exsanguium, Aquaticorum, Insectorum & Anguium, CC LX. Tabulis ornatum, ex Scriptoribus tam antiquis, quàm recentioribus, Aristotele, Theophrasto, Dioscoride, Æliano, Oppiano, Plinio, Gesnero, Aldrovando, Wottonio, Turnero, Mouffeto, Agricola, Boëtio, Baccio, Ruveo, Schonfeldio, Freygio, Mathiolo, Tabernomontano, Bachino, Ximene, Bustamantio, Rondeletio, Bellonio, Cælio, Theveto, Margravio & aliis, maximâ curâ à J. Jonstonio collectum; ac plus quàm trecentis piscibus, nuperrimè ex Indiis Orientalibus adlatis, & nunquam antea in his terris visis, locupletatum; cum enumeratione morborum, quibus medicamina ex his animalibus petuntur, ac notitia Animalium ex quibus vicissim remedia præstantissi-*

ma possunt capi, curâ HENRICI RUYSCH, Medicinæ Doctoris Amstelædamensis, sex Partibus, duobus Tomis comprehensum, in folio. M DCC XVIII. chez les Freres Wetstein, en deux Volumes, dont le premier a 338. pagg. sans compter les Planches, & le second 364. sans compter non plus les Planches dont il y a en tout CC LX. de la grandeur du Volume, avec plusieurs figures d'Animaux sur chacune.

ON peut voir, par le titre, que c'est ici le Théâtre des Animaux, par *Jonston*, qui avoit déjà paru; & qui est augmenté ici, de plus de trois cens Poissons, que l'on trouve dans les Mers des Indes Orientales, & desquels on n'avoit jamais vu les figures en Europe. Mr. *Ruyseh*, qui a eu soin de cette Edition, s'est donné la peine de mettre à la tête de chaque partie une liste des maladies, pour la guérison desquelles on tire quelques remèdes des Animaux, dont il y est parlé, & un Index de ces Animaux.

Ce Théâtre peut être non seulement très-utile à ceux, qui s'appliquent

quent à l'étude de cette partie de la Physique, qui regarde les Animaux, & qui entendent le Latin; mais encore très-amusant, & même en quelque maniere instructif, pour toute sorte de personnes, qui se plaisent à voir de belles Tailles douces des Animaux, & qui peuvent au moins se repaître agréablement les yeux, & en prendre occasion d'admirer davantage la Puissance, & la Sagesse de celui, qui a fait un si prodigieux nombre d'Animaux de toutes les especes. Soit que Dieu les forme, par lui même, en petit, & qu'ils ne fassent que se développer par l'accroissement, comme il y a beaucoup d'apparence: soit qu'il se serve pour cela de *Natures Plastiques*, ou d'Etres occupez à former, sous les ordres de sa Providence, tout ce qui a vie dans tout l'Univers, comme le croient de fort savans hommes; c'est toujours Dieu, à qui l'on doit attribuer la gloire d'avoir peuplé le Monde d'une si étonnante quantité non seulement d'Animaux, mais même d'especes différentes; qu'il a été impossible jusqu'à present d'en déterminer le nombre, & que, selon toutes les apparences, on ne le pourra jamais faire. Ce qu'il

y a d'admirable; c'est que tout ce qui est contenu, sous le nom général d'Animal, depuis les plus grans, & les plus parfaits, jusqu'aux plus petits, & qui semblent les plus méprisables, est composé d'une machine corporelle, dont l'art est surprenant, & dont la variété est prodigieuse, comme on le verra dans les figures de ce Recueil; & d'un Principe de Vie, quel qu'il soit, qui est immateriel & qui les anime. Si on le pouvoit connoître & le voir, pour ainsi dire, par les yeux de l'esprit, on n'y remarqueroit pas apparemment une moindre variété de substances Vitales; que les yeux du corps en voyent, dans ceux qu'elles animent. Ceux qui croient que ce sont de pures machines, où il n'y a rien que de corporel, & qui ont été formées par le seul mouvement aveugle de la matiere, ne sauroient se tirer de deux difficultez, auxquelles un Systeme ne peut être sujet, sans être faux. La premiere est que des machines, où il y a un si grand art, font des effets des regles d'un mouvement, qui n'est conduit par aucune Intelligence; ce qui est aussi peu possible, & moins encore, qu'il ne l'est qu'en jettant du métal dans un Creu-

set il en sorte une Montre bien réglée, sans autre agent que la chaleur du feu. La seconde difficulté est qu'un Automate, ou un pur corps, qui se remue de lui même régulièrement, & comme il est nécessaire pour sa conservation, sans aucun autre Principe de ses mouvemens, * n'est pas moins impossible. Si l'on me demande quelle est la nature des Substances Vitales, dont j'ai parlé; je répons que je n'en ai point d'idée claire, mais qu'il peut y avoir une infinité de degrés dans ces Substances, à commencer depuis celle qui anime l'Homme, jusqu'à celles qui sont dans les corps des moindres Insectes. C'est une trop grande présomption pour nous, que de nous attribuer, sans preuves, la connoissance de toutes les Espèces des **Etres** immatériels, qui sont dans la Nature. Ce n'est pas là une supposition, que l'on puisse faire, sans la prouver. Si l'on demande encore ce que deviennent ces Substances Vitales, lorsque les Corps, qu'elles animoient, sont détruits; je répons que je n'en sais rien & que je ne me crois nullement obligé de rendre raison de tout.

S § Mais
* Voyez B. A. & M. Tom. III. p. 51.

Mais ce n'est pas là une matière, dont je puisse traiter ici. Ce que j'en dis n'est que pour réfuter, en peu de mots, ceux qui avilissent si fort le *Monde Animal*, pour parler ainsi, que de le composer de pures machines; & qui prétendent encore que des Animaux peuvent naître de la matière informe, agitée par la chaleur du Soleil. Ces deux Volumes sont pleins des figures extérieures d'Ouvrages, qui viennent ou immédiatement de la main de Dieu, ou d'Êtres qu'il a établis pour cela; & dont le seul dehors est très-digne de nôtre admiration, & nous doit conduire à celle du suprême Ouvrier de toutes choses. Je ne puis entrer en aucun détail de tant de matériaux, mais je dirai ce que chaque partie contient, en général.

I. LA première Partie regarde les Poissons & peut être partagée en deux autres, dont la première contient les figures de plus de trois cens poissons des Mers des Indes Orientales. Ces figures ont été dessinées & enluminées dans l'Île d'Amboina, par un Ministre; & si elles ne renferment pas tous les Poissons de l'Archipel Indien, il y en a néanmoins une partie fort considérable; & Mr. *Ruysh* y en a fait

Ancienne & Moderne. 415

fait ajoûter quelques uns, qu'il garde en son Cabinet, ou qui avoient été déjà publiez, par Mr. son Pere. On y en verra d'étrange figure, & à laquelle on ne trouve aucun poisson, connu auparavant, qui ressemble. Les desseins, qui sont venus d'Amboina, & dont j'ai vû une partie, les représentent même colorez des plus vives couleurs; comme si le Ciel de ce pais-là y coloroit les habitans de la Mer, aussi bien que ceux de l'Air, & faisoit des Perroquets, parmi les Poissons, comme parmi les Oiseaux. Il y a aussi quelcun, en cette ville, qui a entrepris de donner au Public ces Poissons, avec leurs Couleurs. On voit ici une petite description de chacun, avec leurs noms Indiens & Hollandois.

Après cela vient le Recueil des poissons de l'Europe, & de l'Amérique, publié par *Jonston* en MDC LI. comme un Essai de son Théâtre des Animaux, qui parut dans la suite. La description de *Jonston* est beaucoup plus étendue; parce qu'il n'est pas le premier, qui en parle, & qu'il est obligé de rapporter les différentes descriptions des Anciens & des Modernes. Il a fallu même qu'il parlât de Poissons, qu'il croyoit fabuleux, de

peur qu'on ne lui reprochât de les avoir omis. Il a parlé de la *Remora*, sur la Fig. IV. Num. 3. dont il rapporte ce que l'on avoit dit avant lui, quoi qu'il montre que ce Poisson est fabuleux. *Pline* en dit des merveilles, & parle de la Galere de *Vespasien*, arrêtée par ce petit poisson, quoi que le vent enflât toutes les voiles. Mais comme personne n'a remarqué rien de semblable depuis, quoi que les navigations soient beaucoup plus fréquentes, pour ne pas dire que la chose est d'elle-même impossible; on regarde cela aujourd'hui, comme une pure fable. L'Auteur en dit encore quelque chose sur la Planche XL. où l'on voit aussi deux *Sirenes*, l'une mâle & l'autre femelle; que *Jonston* décrit sur la foi du P. *Athanasie Kircher*, grand emballeur de fables, s'il y en eût jamais. Mais aussi, quand il donne les descriptions de poissons réels; il les tire d'Auteurs plus dignes de foi. Les Planches sont aussi fort bien gravées, comme dans tout ce Recueil. Au reste cette partie, comme les autres, peut être de grande utilité à ceux qui veulent avoir quelque connoissance d'un Poisson, dont ils entendent parler, ou dont ils lisent quelque chose, dans

dans les Anciens, ou dans les Modernes, comme il arrive très-souvent.

II. DANS la seconde Partie il est traité des Oiseaux. Il y a une Préface, où l'Auteur montre ce que les Oiseaux ont de commun avec les autres Animaux, & ce qu'ils ont de particulier. Il fait voir aussi quelle est la disposition de leurs visceres, & la difference qu'il y a entre leurs différentes especes. On voit en tout cela une variété étonnante, & en même tems une analogie constante, qu'il y a dans les Organes de tous les Animaux, quelque diversité qu'il y ait dans leur disposition. Ils prennent tous leur nourriture par le haut, elle descend de-là à leur estomach, elle s'y digere, elle descend dans les intestins, elle passe par les veines lactées, dans le sang. Leur sang roule dans leurs arteres & dans leurs veines, comme dans le corps des quadrupedes. On y voit un Cœur, des Poumons, un Foie &c. Les esprits animaux formez dans le cerveau, descendent de là, par le reste du corps & y produisent tous les mouvemens que l'on y voit. Leurs Especes se provignent par le moyen d'un mâle & d'une femelle d'une même Espece, sans qu'elles se mêlent

jamais avec d'autres. Chaque paire a soin de préparer des nids, pour leurs Oeufs, & tels qu'ils doivent être, selon la grandeur de leurs Corps, & selon toutes les circonstances, qui leur sont particulières. Elle les couve & les fait éclore, après quoi elle les nourrit de la nourriture, qui leur convient le mieux; pendant que ses Petits ne peuvent pas la chercher eux mêmes; mais dès qu'ils le peuvent faire, elle abandonne son nid & ses petits; pour voler, avec liberté, par tout où ces Oiseaux peuvent trouver de quoi se nourrir, & vivent séparément jusqu'au Printemps suivant, où ils recommencent la même chose. Ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'elles font parfaitement bien tout ce qu'il leur convient de faire, pour leur conservation, & pour la propagation de chacune d'entre elles; dont aucune ne s'est perdue, par leur négligence, depuis le commencement du Monde; sans qu'il s'en forme non plus de nouvelles. Cependant tout cela se fait, * sans qu'elles sachent pourquoi elles le font, & sans l'avoir appris par aucune instruction, ni par aucun apprentissage. Qui ne

* Voyez *Bib. Choisie Tom. IX. pag. 372.*
 D. *suiv.*

ne voit, qu'il y a là une Providence admirable, & qui agit pour certaines fins?

Jonston n'a pas non plus oublié ici quelques Oiseaux fabuleux, dont il a mis une petite Appendix à la p. 152. Tels sont les *Gryphons*, que l'on feint être un animal à quatre pieds, gros comme un Lion, ou comme un Loup, ou même encore plus gros, avec des Aîles. On avoit prétendu qu'il y en a dans les monts Riphéens, ou Hyperborcéens, & même dans la Bactriane & dans les Indes, où ils gardent des Mines d'or; métal qu'ils aiment si fort, qu'ils en font, dit-on, leur nid. Telles sont encore les *Harpyes*, qui ne sont autre chose, que des Sauterelles, métamorphosées en monstres, qui ont un visage humain, & dont le reste est d'Oiseau, par la licence des Poètes; comme je crois l'avoir montré, dans ma Dissertation de *la Statue de Sel*, à la fin de mon Commentaire sur la Genèse. La figure, que le Graveur en a mise dans la 62. Planche, a été peut-être cause qu'un Libraire, dans une figure qu'il a donnée de l'Arche de Noé, avec les noms des Animaux, qui y avoient des chambres, y a mis les *Harpyes*; ou si ce n'est

n'est pas le Libraire, ce sera celui, qui a gravé la Planche, ou ceux qui l'ont revuë. Ils y ont aussi mis une Chambre pour les *Chapons*, pour la provision de Noé & de sa famille; comme si l'on avoit eu alors l'adresse de chaponner des Poulets. Ce livre lui auroit bien fourni d'autres Animaux.

On voit aussi dans l'Appendix de *Jonston* les *Stymphalides*; les *Seleucides*; les *Sirenes*, que quelques-uns peignent comme des Oiseaux, ainsi qu'on le peut voir dans la Dissertation des *Sirenes*, par feu Mr. l'Abbé *Nicaise*; les *Cinnamomes*, & les *Semendes*, qu'il n'a néanmoins pas fait graver. Le Graveur y a ajouté les *Pellicans*, qui, dit-on, nourrissent leurs petits, de leur propre sang, quoi que l'Auteur n'en parle pas.

Mais il parle du *Phénix*, dont la figure est dans la Planche, au milieu des flammes. L'Auteur dit, en peu de mots, ce que l'on en trouve dans les Anciens. *S. Clement* dans sa 1. Ep. c. 25. prétend (si cet endroit est de lui) prouver, par cet Oiseau, la résurrection, en ces termes: *Considérons le miracle surprenant, qui se fait dans les pais Orientaux; savoir, en Arabie. C'est l'Oiseau, qu'on appelle Phénix,*

nix,

nix, qui est seul de son espece, & qui vit cinq-cents ans seul. Lors qu'il est prêt à être dissout, par la mort; il se fait une biere d'encens, de myrrhe & d'autres aromates, & le tems (de sa vie) étant écoulé, il y entre & y meurt. De sa chair pourrie, il sort un ver, qui nourri de l'humeur de l'animal mort, vient à avoir des plumes. Ensuite ses forces s'étant augmentées, il prend la biere, où sont les os de celui, de qui il est né, & les portant passe d'Arabie jusqu'en Egypte, dans la ville qu'on nomme Heliopolis (ville du Soleil, qui y étoit adoré d'une maniere particuliere) & en plein jour il vole, à la vue de tout le monde, sur l'autel du Soleil, où il pose ces os & ensuite s'en retourne. Les Sacrificateurs ayant regardé les registres des tems passez, trouve qu'il est venu au bout de cinq-cents ans. L'Auteur du Poëme du Phénix rapporte la fable un peu autrement. Cependant plusieurs Peres de l'Eglise ont copié de Clement cette Histoire, ou plutôt cette Fable, dans la vuë de persuader la résurrection aux Payens, qui pouvoient prendre cette Fiction, pour une Verité; ou peutêtre l'ont cru eux-mêmes veritable, faute d'y avoir apporté l'attention nécessaire.

Mais

Mais on fait à présent qu'un Ver ne naît point de la pourriture, mais d'un Oeuf; sur tout si c'est un de ces Vers, qui doit souffrir une sorte de métamorphose, en devenant un Insecte volant. C'est une chose dont on ne peut pas douter, comme on l'a déjà dit. Outre cela, d'un Ver il ne se forme pas un Oiseau, comme le Phénix; quoi que divers Insectes sortent d'un Oeuf, dans lequel un Ver semble avoir été changé, comme on l'a montré dans la Physique.

Si l'on disoit que c'est ici un miracle, que Dieu faisoit, pour disposer les Egyptiens à recevoir le dogme de la Résurrection des morts; ce seroit premièrement supposer ce qui est en question; savoir, la vérité du fait; & en second lieu expliquer la conduite de Dieu, d'une manière, qui nuirait plus à la Religion, qu'elle ne lui serviroit. Les Egyptiens n'auroient-ils pas pu dire que Dieu approuvoit leur Religion, par-là; puis qu'il envoyoit un Oiseau miraculeux offrir un sacrifice sur l'Autel, qu'ils avoient consacré au Soleil? Etoit-il prudent aux Chrétiens de s'exposer à cette objection? Cette raison, outre les précédentes, me fait croire qu'un disciple des Apô-

Apôtres, comme *Clement*, n'a pas été capable d'employer un semblable raisonnement, & que cet endroit a été ajouté à son Epître, aussi bien que quelques autres.

Mais que dira-t-on du grand nombre des Peres, qui semblent avoir pris cette Fable, pour une Verité? Je m'imagine qu'ils ont tous copié *Clement*, ou ce qu'ils trouvoient dans sa Lettre, sans l'examiner; à cause de la juste estime, qu'ils faisoient de sa personne. On fait que les Ecrivains Ecclesiastiques ont ainsi copié ceux, qui les avoient précédé, sans examiner ce qu'ils disoient, par la droite Raison, comme ils l'auroient dû faire. L'opinion, que quelques anciens Juifs & Chrétiens avoient conçue de l'inspiration des LXX. Intrepretes, sans aucun fondement, n'a-t-elle pas entraîné ceux des siècles suivans, quoi qu'il fût facile de voir qu'il n'y avoit rien de plus faux? Combien d'Auteurs n'ont-ils pas copié ce que *Justin Martir* avoit dit, par méprise, de *Simon le Magicien*, qu'il confondoit avec le *Semo Sancus* des Romains? Qu'on lise les Apologistes de la Religion Chrétienne, & l'on verra, que les plus récents ont transcrit les plus anciens, de
la

la même manière, en bien des choses, où ils s'étoient visiblement trompez.

On prétend néanmoins, que si l'on traite les Peres de cette manière, c'en est fait de l'autorité des plus célèbres Auteurs Ecclesiastiques; gens que tous ceux, qui ont quelque piété, ont regardé comme des Auteurs, qui étoient au dessus de leurs loüanges. Mais on doit, avec la permission de ceux, qui raisonnent ainsi, ne se confier aux Peres, qu'en ce qu'ils ont pû mieux savoir que nous, & comme à des gens de bien; mais sujets à se tromper, comme nous. Autrement il faudroit adopter des opinions, que tous les Chrétiens d'aujourd'hui rejettent avec justice, & renoncer à la droite Raison, plutôt que de ne pas se rendre à leur autorité. On voit bien que c'est là outrer les choses, & sapper les fondemens de toutes nos connoissances, qui deviendroient incertaines, dès que nos Prédecesseurs s'y seroient trompez. Ce principe va même, si on le pouffoit, à un parfait Pyrrhonisme, qui établiroit comme vrayes des propositions contraires les unes aux autres. On ne sauroit nier que ce ne soit parler contre la Raison, que de
dire

dire qu'un Animal naît de la pourriture, & qu'on n'ait sujet de se moquer des Epicuriens, qui l'ont soutenu; cependant il faudroit aussi dire le contraire, par respect, pour ceux, qui ont dit que le Phénix naît de cette manière, & qui se sont néanmoins moquez des Epicuriens, qui disoient que les Animaux étoient nez de la Terre échauffée par le Soleil. On trouveroit ainsi ridicule, dans la bouche des Epicuriens, ce que l'on approuveroit dans celle des Peres. On voit bien qu'à raisonner conséquemment, il faudroit abandonner un des plus forts argumens, que nous ayons, pour prouver la Création du Monde, par une Intelligence très-sage; seulement par respect pour des hommes, sujets à se tromper, qui auroient donné sujet aux Epicuriens de le retorquer contre nous, par imprudence.

On nous objecte encore un passage de Job, qui est au Chap. XXIX, v. 8. où Job dit : *je disois, j'expirerois dans mon nid, & multiplierai mes jours, comme le Sable (חול chabbol) ni racine peut recevoir l'eau, & la rosée sera de nuit dans mes branches.* Il y avoit apparemment des gens, qui croyoient qu'il s'agissoit ici du Phénix,

&

& qui traduisoient en Grec *αἰς Φοινῆς*, comme le Phénix, parce qu'il est fait mention d'un *nid*, & de *mourir dans un nid*, comme on le dit du Phénix; mais c'étoit une vaine conjecture, parce que le mot Hebreu signifie constamment *du sable*, en plusieurs endroits, & jamais le Phénix. Il n'y a aussi aucun vestige de cette signification, dans les Langues voisines. Le sens de *sable* quadre fort bien à cet endroit, & il n'est pas nécessaire que le second membre du verset se rapporte au premier. Les LXX. Intt. (ou ceux qui ont traduit Job, quels qu'ils soient) qui apparemment avoient oui dire que quelques uns expliquoient le mot *chahol* en Grec *αἰς Φοινῆς*, crurent qu'il s'agissoit ici de la *Palme*, qu'on nomme ainsi en Grec; de sorte qu'ils ont traduit *comme le tronc de la Palme*; en quoi ils se trouvoient confirmés par le verset suivant, où Job se compare à un arbre. Cette explication est plus tolerable, que l'autre; mais il n'y a aucun exemple du mot *bhol* pris pour une *Palme*, ni dans la Langue Hebraïque, ni dans les autres de l'Orient. Il y a aussi des Rabbins, qui ont prétendu qu'il falloit traduire *le Phénix*, pour la raison que

nous

nous avons dite, & peutêtre parce qu'ils avoient oui dire que les LXX. s'étoient servis de ces mots; car les Rabbins n'ont pas laissé de suivre quelquefois cette Version. La Langue Hebraïque n'étoit pas plus leur Langue maternelle que la nôtre, & par conséquent leur autorité, sans raison, n'est d'aucun poids; sur tout, quand il s'agit d'une chose contraire à la Raison.

On demande encore pourquoi l'on n'admettroit pas cette signification, puisque le même Job décrit le *Leviathan* & le *Behemoth*, en sorte qu'on ne trouve rien de semblable, ni dans les rivieres, ni dans la mer? Mais *Bochart* a montré que ce qui est dit, du *Leviathan*, quadre très-bien au Crocodile; & que ce qui est aussi dit du *Behemoth* convient parfaitement à l'Hippopotame, autre Amphibie, qui se trouve aussi dans le Nil. *Ludolf* a approuvé, par son suffrage, ses explications. On les verra aussi appuyées, dans mon Commentaire sur Job.

On dit encore qu'il est bien parlé dans Esaie de *Satires* de *Faunes*, de *Lamies*, (monstres nocturnes, qui en vouloient, comme la populace Payenne le croyoit, aux petits enfans) de

de *Gryphons* & d'autres Animaux, qui ne sont nulle part. Mais c'est dans le Grec des Septante, qui ont eu quelquefois trop de complaisance, pour les idées populaires des Payens, & non dans le texte Hebreu. Je ne croi pas qu'on voulût nous faire recevoir leurs explications, comme inspirées. On y perdrait assurément son tems, & ce seroit heurter également le Bon Sens, & toute la Chrétienté d'aujourd'hui. On peut dire très-justement à ceux, qui s'obstinent à défendre de semblables absurditez, ce que Cotta dit, dans * *Cicéron* aux Epicuriens. „ Il arrive souvent que „ lors que vous dites quelque chose, „ qui n'est pas vrai-semblable, & que „ vous voulez empêcher qu'on ne „ vous reprenne; vous apportez des „ choses, qui ne sont pas même possibles; de sorte qu'il vaudroit mieux „ accorder ce, dont on étoit en doute, „ que de résister avec si peu de „ pudeur: *Hoc persæpe facitis, ut, cum aliquid non verisimile dicatis, & effugere reprehensionem velitis, adferatis aliquid quod omnino ne fieri quidem possit; & satius fuerit illud ipsum, de quo ambigebatur, concedere, quàm tam*

* De Nat. Deorum Lib. I. C. 25.

impudenter resistere. J'ai cru pouvoir faire ici cette petite digression, à l'occasion du Phénix, pour défendre *Jonston*, qui le regardoit comme un Animal fabuleux, & pour faire voir le danger qu'il y a à recevoir des Fables de cette sorte.

Notre Auteur fait aussi mention à la page 102. des *Halcyons*, dont la Fable dit, que quand il nichent, & couvent leurs œufs, ce qui arrive quelques jours avant & après la Brume, il n'y a jamais de tempête. Il peut y avoir eu des Oiseaux ainsi nommez, & tels que les décrivent *Aristote* & *Plin*; mais pour le calme & la raison, qu'on en donne, ce sont des choses fabuleuses, comme on le peut voir dans les *Métamorphoses* d'*Ovide* Liv. XI. Cependant on a nommé des jours *Halcyoniens*, des jours calmes & métaphoriquement un tems heureux. Mais ce Proverbe est venu de la Fable, comme plusieurs autres. Aussi *Jonston* a-t-il omis ce prétendu calme de sept jours avant la Brume & de sept jours après.

III. LA troisième partie, avec laquelle commence le Tome II. contient les Quadrupèdes. *Jonston* a mis au devant une Préface, où il parle, en peu de mots, de la disposition exte-

rieure de leurs corps, & de l'usage que les Hommes font de ces Bêtes. Il traite à la p. 22. & suiv. de la Licorne & des Anes cornus, que l'on dit être aux Indes. Il rapporte ce qu'on en dit, & promet d'examiner ailleurs la question, s'il y a des *Licornes*; car il y a des Savans, comme *Bartholin*, qui soutiennent que les cornes, que l'on montre en divers endroits, comme des cornes d'un Quadrupede, sont des cornes de Poisson, & il y a grande apparence qu'ils ont raison. *Fonsson* a mis, parmi les Quadrupedes, les Grenouilles, les Crapeaux, & les Lézards, qui ont en effet quatre pieds, quoi que les premières vivent dans l'eau.

IV. DANS la partie suivante, il est traité des Animaux Aquatiques, qui sont destituez de sang. Il semble que cette partie auroit pu être mise immédiatement après celle, qui décrit les Poissons; mais l'ordre n'est pas de si grande importance, pourvu que rien ne soit oublié. A la fin il est parlé des *Zoophytes*, ou Animaux-plantes, nom que l'on donne à des Plantes Marines, qui semblent avoir du sentiment.

V. LES Insectes occupent la cinquième

quième partie. Il y en a un nombre infini, & il n'a pas encore été possible de les réduire à certaines espèces; quoi que l'Auteur ait ramassé, dans sa Préface, les principales varietez, que l'on y a remarquées. On est redevable aux Savans du siècle passé, & particulièrement à *François Redi*, de la découverte de leur production, que l'on attribuoit légèrement à la pourriture; sans penser qu'il y a autant d'art dans un Moucheron, que dans un Elephant, & que si les Infectes étoient une production du hazard, les autres Animaux pourroient avoir été produits de même, au commencement.

VI. ENFIN la dernière partie est des Serpens, avec une Préface générale, où l'Auteur traite de la disposition de leur corps, tant intérieure qu'extérieure, de leur venin, de leur usage dans la Médecine & en autres choses. De son tems, la question du venin des Viperes n'avoit pas encore été traitée. Ce n'est que *François Redi*, dont on a parlé, qui a montré, depuis ce tems-là, en quoi ce venin consistoit; & comme on voit une constante Analogie, dans les Ouvrages de la Nature: il y a bien de l'apparence, que le venin des autres Ani-

maux Venimeux, consiste en quelque suc semblable. On voit, à la fin, des Dragons, ou des Serpents ailez, ou au moins à deux pieds, des Basilifcs, & des Hydres à sept têtes; sur quoi l'on a débité bien des Fables, auxquelles l'Auteur n'ajoute pas beaucoup de foi.

On voit, par ce qu'on vient de dire, que si *Jonston* n'a pas épuisé la matiere, il n'a pourtant rien omis de fort considerable, qui fût connu de son tems. Les Voyages qui ont été fait depuis, par d'habiles gens, aux Indes Orientales, & en Amerique, pourront fournir des Animaux, dont il n'avoit pas oui parler. Mais il faudroit un Roi aussi curieux & aussi liberal qu'*Alexandre*, ou plutôt plusieurs qui lui ressemblassent; pour faire la dépense, qui seroit nécessaire, pour perfectionner cette partie de la Physique; & un grand nombre d'*Aristotes*, mais plus éclairez & plus exacts, que celui de *Stagire*; pour aller eux mêmes, par toute la Terre, & examiner avec soin toutes les Especes des Animaux, qu'on voit en divers lieux, les faire dessiner, les faire dissequer, & faire toutes les Experiences nécessaires, pour s'instruire de tout, autant qu'il seroit possible.

possible. Pour cela il faut avoir beaucoup de patience, de pénétration, de défiance pour ne pas être trompé par des rapports faits légèrement, d'adresse, de tems, & de santé. Mais il est bien à craindre que toutes ces conjonctures & toutes ces qualitez ne se rencontrent jamais en même tems.

ARTICLE VII.

VOYAGES de CORNEILLE LE BRUN, par la MOSCOVIE en PERSE & aux INDES ORIENTALES. Ouvrage enrichi de plus de CCCXX. Tailles Douces des plus curieuses, représentant les plus belles Vues de ces Pais, leurs principales Villes, les differens Habillemens des Peuples, qui habitent ces regions éloignées; les Animaux, les Poissons & les Plantes extraordinaires, qui s'y trouvent; avec les Antiquitez de ces Pais, & particulièrement celles du fameux Palais de PERSEPOLIS, que les Perses appellent CHELMIMAR; le tout dessiné d'après nature, sur les lieux. On y a ajouté la route, qu'a suivie Mr. ISBRANTS, Ambassadeur de Moscovie, en traversant

Fant la Russie & la Tartarie, pour se rendre à la Chine; & quelques remarques contre Mrs. Chardin & Kemper, avec une Lettre écrite à l'Auteur sur ce sujet. A Amsterdam MDCCXVIII. chez les Freres Wetstein, en deux Volumes in folio, qui ont en tout 476. pages, sans compter les figures.

L'AUTEUR, qui est Peintre de Profession, ne s'est pas proposé dans ces Voyages, de décrire au long les Opinions & les Coutumes des Peuples, chez qui il a voyagé; ni de parler de leur Histoire, de leur Gouvernement, & de leur Négoce. Il y a d'autres Voyageurs, qui l'ont fait, auxquels on pourra avoir recours, si l'on veut s'instruire de ces fortes de choses. Il en parle seulement en passant & en peu de mots, excepté en ce qui regarde la Moscovie, où il s'étend davantage. Mais il a voulu faire connoître au Public ce qui frappe les yeux & l'a dessiné lui même sur les lieux, avec toute l'exactitude, qu'il y a pu apporter; après quoi il l'a fait graver ici, le mieux, & le plus correctement qu'il a été possible. Afin qu'on le pût suivre dans ses Voyages, il a fait met-
tre

tre au devant trois Cartes. La première est celle de Moscovie, dressée sur les meilleurs Mémoires, qui aient paru jusqu'à présent & particulièrement sur celle de feu Mr. *Witsen*, Bourgmestre en cette Ville, qu'il avoit faite sur les lieux; & qui a été rectifiée par *Everard Isbrands Ides*, Ambassadeur des Czars de Moscovie à la Chine. C'est celui, dont la route a été inferée dans ce Voyage. On y voit l'étendue du País, qui est entre Moscow & l'Océan Oriental, qui borne la Chine & la Tartarie de ce côté-là, en longueur, de l'Occident à l'Orient; depuis le 65. degré de Longitude, jusqu'au 140. En largeur, on voit ce qu'il y a entre les côtes Septentrionales de l'Europe & de l'Asie, & entre la mer Noire, la mer Caspie & la muraille de la Chine, depuis le 65. degré de Latitude Septentrionale, jusqu'au 40. On peut voir par-là l'étendue de l'Empire du Czar, qui occupe tout cet espace, excepté quelques degrez au Midi, du côté de l'Est. Tout cela est plein de peuples fort misérables, & de país deserts; de sorte qu'il s'en faut beaucoup, que la force de cet Empire n'égale son étendue. La seconde Carte contient la route d'Am-

sterdam à Moscou, & de là à Ispahan, Capitale de Perse, & à Gamron, ville sur le Golfe Persique. La troisième est la route de Gamron à Batavia, & de Batavia à Gamron, que *Mr. Le Brun* suivit en allant & en venant.

Il avoit déjà fait un autre Voyage dans le Levant & aux Indes, dont il publia, il y a quelques années, un Volume *in folio*, avec beaucoup de figures. Il employa à ce voyage dix-neuf ans. Cependant cela n'éteignit pas en lui la passion de voyager, puis qu'il entreprit de nouveau en M C C I. d'aller, par la Moscovie, en Perse & aux Indes, comme il le fit. Il partit de la Haie, lieu de sa naissance, le 28. de Juillet de cette année-là, pour s'embarquer à Amsterdam, pour St. Michel l'Archange, fameux port de Moscovie sur la Mer Blanche, environ au 59. degré de Latitude Septentrionale. Il y arriva le 9. de Septembre.

Sur cette route il dessina les côtes septentrionales de la Norvegue, telles qu'elles paroissent en mer, l'entrée de la Riviere de St. Michel, & le dehors des Tentes des Samojedes, qui habitent ces lieux-là. On trouvera

ce que je viens de dire dans le Chap. I. Il eut peu de tems après le moyen de connoître mieux ces miserables peuples, & de peindre le dedans de leurs Tentes & quelques-uns d'entre eux; aussi bien que leurs Traineaux, tirez par des Rennes. On voit, par la Relation que nôtre Auteur fait de leur maniere de vivre, qu'il vaut mieux les voir en peinture, que leur aller rendre visite. La description, qu'en a faite *Grotius*, à la fin du IV. de son Histoire, est bien plus agreable à lire, que leurs mœurs considerez de près, tels que Mr. *Le Brun* les décrit. Cependant les Samoiedes sont répandus depuis St. Michel, par les Provinces Septentrionales d'Europe & d'Asie, jusqu'à la grande riviere d'Amur, qui se va dégorger dans l'Océan Oriental, au Nord de la Chine. C'est ce qu'on verra dans le Chap. II.

On trouvera après cela dans le Ch. III. la description de la Ville d'Archangel, ou de St. Michel, avec son profil. C'est le seul port que le Czar ait de ce côté-là, & qui lui rend un revenu considerable, lors que le Commerce est libre; mais qui diminue, à mesure qu'il est gêné, comme par tout ailleurs.

L'Auteur partit, sur la fin de Décembre, en traîneau, pour Moscow, où il arriva le 4. de Janvier 1702. & l'on verra depuis le Ch. IV. jusqu'au XII. ce qu'il y remarqua de singulier, & quantité de choses concernant la Moscovie, en général, & les coutumes des peuples de ce pais-là; pour ne point parler de ce qui regarde la personne de Mr. *Le Brun*. On trouve plus de choses du Gouvernement Moscovite & des usages des Peuples, dans la Relation du Capitaine *Perry*; mais ce Volume a cela de singulier, qu'il est le seul, qui expose à nos yeux, par ses figures, une infinité de choses, que les Descriptions ne sauroient nous faire comprendre. Telle est celle des Groseliers, nommez *Castenitza* & *Brusnitsa*, du fruit desquels on fait un bruvage rafraichissant & assez agreable; les profils de la Ville de Moscow, & de son Château; les figures des Dames Moscovites, dans tous leurs atours, que l'on verra dans les Chapitres, que l'on a marquez.

Telles sont encore celles que l'on trouvera, dans l'Histoire des Voyages de nôtre Auteur de Moscow à Veronis sur le Don, & ensuite à Astracan, sur le Wolga, près de la Mer Caspie,

Caspie, depuis le Ch. XII. jusqu'au XVI. On y voit le profil de Veronis; un Moulin octogone, sans aîles; les habits des Dames de Circassie; la Ville de Colonne, vuë de deux côtez, un Cloître nommé Bogessava; une double vuë de la ville d'Alarma; les villes de Niesna, de Casan, de Swyatki, & de Samara; celle de Kasur, vuë de deux côtez; le mont Goro Sponofski; la ville de Zaritfa; le profil d'Astracan, du côté de la riviere; le Poisson, nommé Strelet; la tête d'un Oiseau, nommé Lepelar; les Tentés, les Chapelles & les Chariots des Tartares Calmuques, & les habits de leurs femmes.

Depuis le Chap. XVII. jusqu'au XXIX. on a ajouté le Voyage d'*Isbrants Ides*, au travers de la Moscovie & de la Tartarie, pour se rendre à la Chine, en qualité d'Ambassadeur des Czars Jean & Pierre Alexewits, qui l'y envoyerent en M DC XCII. On y lira plusieurs choses curieuses, touchant les mœurs des habitans de ces vastes pais. On ne peut pas s'y arrêter, & l'on ne fera que marquer ici les figures, comme on a fait ci-devant; aussi cet Ambassadeur, qui ne faisoit que passer, n'eut-il pas le tems

de s'informer assez exactement des choses. On y peut donc voir, avec plaisir, parmi les fatigues de son voyage, la figure des Tartares de Siberie; le profil de Tobolska, ville de ce pais-là; des traîneaux tirés par des Chiens; la figure des Ostiaques, qui habitent les bords du fleuve Oby, du côté d'Orient; la chute du torrent de Schamanskoi, à l'Orient de la grande riviere de Jenissia, qui est comme parallele à l'Oby; avec la figure des Tunguses, habitans de ce pais-là, leurs tentes & leurs images; les Burates, peuples au Sud-est de la Jenissia, leurs bœufs à long poil, & quelques autres de leurs Animaux; la figure & les habits des Mongules, qui sont un peu plus loin du même côté; d'autres Tunguses; le profil de Nerzinskoi, Capitale de la Daurie, Province au Nord de la riviere d'Amur; avec la figure des Tunguses, qui sont sur les bords méridionaux de ce fleuve. Tous ces peuples sont Idolâtres, excepté les Tartares Calmuques, qui sont Mahometans.

On conduit ici Isbrants Ides jusqu'à la riviere d'Argun, qui se jette du côté du midi dans l'Amur, & qui sert de limites entre les Moscovites & les

Chi-

Chinois. On n'a pas mis ici ce qu'il raconte de son voyage à la Chine; mais on a mis, dans les Chapitres suivants, jusqu'au XXIX. quelques remarques qu'il fit, en revenant à Moscou, par la même Tartarie.

On reprend au Ch. XXX. le Voyage de Mr. *Le Brun*, & jusqu'au XLIX. qui est le dernier du Volume, il y a son voyage jusqu'à *Ispahan*, & ce qu'il a cru devoir remarquer & dessiner, en chemin faisant, ou pendant le séjour qu'il fit dans cette Capitale de la Perse. On voit dans la route de l'Auteur, pour aller d'Attracan en Perse, par les embouchures du Wolga & par la mer Caspië, la figure des montagnes de Samgal, & de la ville de *Derbend*, qui s'étend sur leur pente jusqu'à la mer, sur la côte Occidentale. On remarque ici que la Mer Caspienne est plus longue du Sud au Nord, & qu'il faut prendre la largeur de l'Ouest à l'Est. C'est ce que les Cartes de Moscovie, tant faites à la main, qu'imprimées, depuis quelques années, nous apprennent; ce qui est contraire aux anciennes Cartes. En suite, on verra la ville de Samachie, sur la pente d'une montagne; une autre montagne, nommée Kala-

kulustahan, avec les restes d'une an-
 cienne forteresse ; des tombeaux de
 quelques Mahometans, à Jedikom-
 bet, & sur le mont Piedrakous, &
 celui de Seid Ibrahim. Si l'on voyoit
 dans ces ruines, ou sur ces Tom-
 beaux, quelque belle architecture, ou
 quelque inscription ancienne, en ca-
 ractères, qu'on pût déchiffrer, leurs
 figures seroient infiniment plus préti-
 euses. Quoi que Mr. *Le Brun* ne paroisse
 pas être Botaniste, il n'a pas laissé de
 dessiner les plantes, & les fruits ex-
 traordinaires, qui se sont présentez à
 ses yeux, dont il donne les noms Per-
 sans. Si Mr. *Tournefort* avoit été jus-
 ques-là, il nous auroit appris à quel-
 le espece on les peut rapporter, & n'au-
 roit pas manqué de leur donner des
 noms, si on ne leur en avoit pas en-
 core donné en Grec, ou en Latin.
 On trouvera après, quelques vuës des
 rivieres *Kur & Aras*, que les Grecs
 appelloient *Kyros & Araxès*. La sour-
 ce du second est au midi, & celle de
 premier au Nord ; & joints ensemble
 ils se vont perdre dans la mer Caspien-
 ne. Les Anciennes Cartes représen-
 tent la situation de leurs sources de
 même, mais elles ne font pas entrer
 ces deux fleuves, par la même em-
 bou-

bouchure, dans la mer. On voit ensuite le profil de la ville d'Ardevil, le Mausolée du Sultan Sephi; quelques villages très-agréables à voir; les villes de Saingal & de Sultanie; un Oiseau de ce pays là, nommé Angourt; une branche de Cotonnier; des ruines de la Ville de Com & la ville même, dans l'état où elle est, regardée de deux côtez; le Karavanferai de Sardahan, quelques plantes & Animaux.

Enfin on trouve le profil de la Ville d'Ispahan, lequel a environ six pieds de long. Elle ne fait pas un fort bel effet à la vue, parce que les maisons y sont basses & ont une plate forme, ou terrasse, au lieu de toit. Il n'y a que les bâtimens publics, qui sont plus hauts, qui paroissent. On verra ensuite le Maidan, ou marché public, qui est une très-belle place, le pont d'Allawerdi-Can, qui est un des plus magnifiques qu'on voye en Perse; le Chiar-bag, ou Jardin Royal; le Pont nommé Haffan-abad, qui est aussi très-beau, & quelques autres.

Après avoir dit quelque chose du Gouvernement de la Perse, l'Auteur y donne le Portrait du Roi Hossen, qui regne à présent, ou qui regnoit,

au moins, quand Mr. *Le Brun* étoit en Perse ; les habits des hommes & des femmes du país, avec ceux de quelques-uns de leur Esclaves ; divers Animaux & diverses plantes ; la figure des femmes Armeniennes ; la célébration de la fête de la Croix, par les Armeniens ; les ruines de quelques anciennes forteresses ; la Grotte de *Tagte Rustan* ; une belle allée du Jardin du Roi ; la maison & le jardin de la compagnie Hollandoise ; le beau Karavanserai de *Jeddé* ; les habits des Benians, ou Indiens & ceux des Coureurs Persans. On trouvera ici plusieurs planches, qui représentent des choses, que Mr. le Chevalier *Chardin*, n'a pas fait dessiner, dans son * Voyage de Perse ; comme on en voit aussi, dans ce Voyage-là, qui ne sont pas en celui-ci. Mr. *Chardin* avoit fait beaucoup plus de séjour, en Perse, il entendoit la Langue du país, & il semble qu'il a mieux orthographié divers noms, que n'a fait notre Auteur ; qui les écrit souvent à la Flammande, ou comme il les entendoit prononcer, en quoi il est très-facile de

* On en a parlé au Tom. XXIII. de la *Bibl. Choisie* pagg. 348. & suiv.

de se tromper, quand on n'entend pas la Langue. M. *Chardin*, a fait une beaucoup plus ample description des mœurs, des coutumes, des sentimens & du Gouvernement de ce pais-là. Les Curieux feront très-bien de joindre ces deux voyages l'un à l'autre. Ils se peuvent servir, tour à tour, de supplément. Celui-ci, qui est *in folio*, est mieux imprimé, & les grandes figures s'y placent mieux, que dans l'autre qui est in 4. ou in 12.

Mr. *Le Brun*, commence son second Tome, par le Chap. L. où il décrit son départ d'Ispahan, pour aller voir ce qui reste, comme on dit, des ruines du Palais des anciens Rois de Perse, à Persepolis. Il donne, dans ce Chapitre la figure d'un porteur de Caljan, ou Bouteille à tabac, à la mode de Perse, monté sur un Mulet; du Karavanferai de Spahanek, de la ville de Jefdagas, regardée de deux côtez; de quelques arbres enfin de ce pais là. Dans le Chapitre II. on voit la forme de trois montagnes, sur le chemin de Persepolis, lesquelles on nomme les trois freres.

Dans les Ch. LII, LIII, & LIV. on trouvera une longue description de *Chelminar*, ou Château de Persepolis,

avec

avec beaucoup de figures, dont l'Auteur fit les desseins sur les lieux, avec toute l'exactitude qu'il put, pendant l'espace de près de trois mois. Il en donne ici quantité de belles planches, tant du tout considéré de divers points de vuë, que de ses parties. Il contredit dans des remarques, qui sont à la fin de ce Volume, en diverses choses, Mr. *Chardin*, qui n'y demeura que cinq jours, avec un Peintre, qu'il payoit, pour dessiner ces fameuses mesures, ce qu'il n'étoit guère possible de faire bien, en si peu de tems; mais Mr. *Chardin* étoit bon ménager, & d'ailleurs n'avoit aucune teinture de Lettres, ni alors de secours de gens, qui les entendissent. On ne peut pas mettre ici cette Description, toute curieuse qu'elle est; non seulement parce qu'elle est trop longue, pour ce Volume, mais principalement parce qu'on n'y comprendroit rien, sans voir les figures. Il y a eu un homme de Lettres, qui entendoit bien les Langues Orientales & les Belles Lettres, & qui est apparemment * mort depuis peu, qui étoit persuadé que nôtre

* Mr. *Réland* Professeur en Hebreu, à *Utrecht*.

tre Auteur s'étoit bien averti du dessein, qu'il avoit eu de rendre un compte exact de ces mesures, & qu'il avoit beaucoup mieux réussi, que ceux qui en avoient parlé ci-devant. On pourra voir la Lettre, qu'il lui a écrite sur cette matière, à la fin du Volume.

Mr. *Le Brun*, donne ici les vues de tout cet amas de ruines, de quatre côtes différens, & ensuite divers morceaux particuliers, en plusieurs tailles douces; qu'il n'est pas possible de décrire ici, en détail, & qu'il seroit même inutile de nommer, sans les mettre devant les yeux du Lecteur, ce qu'on ne peut pas faire ici. On voit parmi ces figures des caractères, qui ne ressemblent à aucuns de ceux, qui sont connus, & que personne, selon les apparences, ne déchiffrera jamais; non plus que ceux, que l'on voit en quelques Mumies. Outre ces mesures, il y a là deux tombeaux creusés, dans le roc; avec des ornemens remarquables, comme on le verra, dans l'Auteur.

La quantité étonnante de figures en bas relief, que l'on voit ici, est, selon le sentiment de notre Auteur, taillée dans le roc même de la colline, sur la-

laquelle étoit le palais, & qui est de couleur grise, quoi que mêlée d'autres couleurs. Notre Auteur fut voir aussi à Naxi Rustan, à deux lieues de ces ruines, quatre tombeaux creusés dans le roc, avec de semblables ornemens & du même goût que ceux de Chelminar, & dont il donne les figures & la description.

Notre Auteur croit que c'étoit l'ancien Palais des Rois de Perse, à Persepolis, qu'Alexandre détruisit. Cela peut être, mais il est difficile de le bien prouver, par l'Antiquité Greque, qui n'a pas été assez instruite de cette sorte de choses; ce qui cause de grandes difficultez, outre les changemens, que le tems peut avoir fait en ces ruines. Il croit au reste que le grand nombre de statues en bas reliefs, qui se suivent l'une l'autre, sur l'escalier, représentent une fête de la naissance d'un Roi, & que le Pilastre rempli de figures semblables représente une audience Royale, où sont les principaux Seigneurs de la Cour, & les gardes du Roi. On verra, dans l'Auteur, les preuves de cela, & le reste de ses conjectures, qui ne peuvent pas être séparées des figures. On peut voir au Ch. LIV. que l'Auteur juge que, si ce n'est pas

844

Ancienne & Moderne. 449

pas Cyrus, qui ait fait ce palais, c'est au moins l'un de ses Successeurs, assez long-tems avant Alexandre. On pourra voir ses raisons, ou celles que quelcun de ses Amis lui a fournies, pour cela, au Chap. LIV.

Depuis le Chap. LV. jusqu'au LX. on trouve les figures de trois montagnes, avec les ruines de quelques forteresses; du pont de Scha-sedé; de la forteresse de Kallai-Fandus; de Chiras vuë de differens côtez; des ruines d'une Mosquée d'une Princefse qu'on nomme *la mere de Sulemon*; de quelques hommes sur le Rocher; d'une belle allée d'arbres, nommée Teng-alla-Agber; de la Montagne Dif-ielon; de Zia-Reza, avec le bel étang, qu'on y voit; de quelques plantes de Perse & de quelques Oiseaux; de la ville de Jaron; d'une plante, nommée Zia-rats; d'une forteresse ruinée. Il est à croire, que ces forteresses ruinées ont été faites, avant le tems des Mahometans, qui s'étant rendu maîtres du pais, les laisserent tomber en ruine; de peur que les peuples ne s'en servissent, en quelque rebellion. On voit ensuite la ville de Lar, & enfin Gamron, où nôtre Auteur avoit dessein de s'embarquer pour les

les Indes, sur un vaisseau Hollandois, & la vuë des côtes de trois îles, dans le Golfe d'Ormuz, sur lequel est Gamron.

Depuis le Chap. LXI. jusqu'au LXXIV. il y a les choses que l'Auteur remarqua, dans son voyage à Batavia, d'où il revint à Gamron, & ce qu'il crut devoir peindre, dans les lieux qu'il vit. On y verra quelques poissons des Mers des Indes; le profil de Cochin, dans le Malabar; la montagne, qu'on appelle le Pic d'Adam, dans l'Isle de Ceilon; la figure d'une femme Mestice; les vuës de diverses côtes de l'Isle de Java, où il arriva le 24. de Fevrier MDCCVI. Il nous donne ensuite la figure d'une sorte de Negre, pris sur les terres Australes; celles de quelques fruits de Java; d'un Village nommé Siringsing; d'une branche de l'arbre, qui porte le poivre; de deux Esclaves Baliennes; de Poissons Extraordinaires; d'une branche d'arbres qui portent le Caffé & l'Indigo; de divers fruits & plantes du pais; de l'animal nommé Filander, qui porte ses petits, dans une espece de sac, qu'il a sous le ventre. Il y a une fort jolie planche d'un festin du Roi de Bantam & de ses Femmes, où l'Auteur fut re-

cu, par une grace particuliere. On y trouve aussi l'Alphabet des Lettres, dont se servirent les Javans; les traits en paroissent assez difficiles & ne ressemblerent à ceux d'aucun caractere connu. Leurs noms mêmes ne sont pas tirez du son, que les Lettres ont. L'Auteur a mis ici la vue de Bantam, du côté de la mer, divers fruits de Java, la vue de Batavia, du côté de la mer; celles de l'île de Cuyper, & de celle qu'on nomme Sans Repos; une figure, qui représente les tombeaux & les funeraillles des Chinois, qui sont en très-grand nombre à Batavia. Il n'est pas besoin de dire que Mr. *Le Brun* rapporte diverses particularitez de ce pais-là, comme il fait de tous les autres.

Il partit de Batavia le 15. d'Août MDCCVI. pour retourner à Gamron, comme il le dit au Chap. LXXV. afin de revenir en Hollande par le même chemin, ou à peu près, par lequel il étoit allé aux Indes. On trouve, dans le trajet de Batavia à Gamron, les vuës de diverses côtes, ensuite de quoi l'on voit un arbre, dont le tronc avoit 52. paumes de tour, le Karavanferai de Garmout; les ruines de quelques forteresses de la Perse, quoi que

que peu considerables, aussi bien que plusieurs autres choses; le Karavanferai Majar, sur le chemin d'Ispahan. On verra dans le Ch. LXXIX. quelques uns des rêveries historiques des Guebres, ou anciens Persans, avec la liste des Rois de Perse; & ensuite les figures du bourg de Sauwa; d'un Quadrupede, nommé Zits-jani, de la Ville de Niesawaei, sur le Wolga, en allant à Astracan; d'une sorte de Canard, d'une grosseur extraordinaire, nommé Babbe; d'un naufrage de quelques barques sur le Wolga, de la ville de Sarelouf, avec sa vuë, du côté de la riviere; de la vuë de la riviere d'Occa; de celle de Jerislaw & de Wologda, de Todina, d'Oustjouga, du château de Derinko, & de quelques îles de la Mer blanche. Au reste, les desseins des villes de Moscovie, que l'Auteur a mis ici, ne se trouvent nulle-part; parce qu'il n'est pas permis en Moscovie, d'en faire, sans une permission du Czar, que Mr. le Brun avoit obtenue. Enfin il arriva heureusement à la Haye le 24. d'Octobr MDCCVIII. après avoir bien couru des hazards & effuyé bien des fatigues. Ceux qui aiment les figures & les païfages en trouveront une très-gran-

grande abondance , & se divertissent agréablement à les considérer. Il y a bien des choses , qu'il est plus agréable à voir en peinture , qu'en Original. L'Auteur a dessiné tous les paysages , aussi bien que les autres figures , avant que de les faire graver , & a eu soin de veiller , sur la gravure , pour qu'elle se fît comme il falloit.

Ce Volume finit , comme je l'ai déjà dit , par une Critique des Tailles-douces du Château de Persepolis , publiées par Mr. *Chardin* , où il trouve de grosses fautes ; & par une Lettre qui lui est adressée , & dont j'ai aussi dit un mot. Pour en profiter , il faut avoir les figures devant les yeux , sans quoi on ne peut pas même entendre ce qu'ils disent. Ce seul monument de l'Antiquité , décrit avec beaucoup de soin & d'exactitude , n'augmente pas peu le mérite de cet Ouvrage ; que bien des gens acheteroient , quand ce ne seroit que pour cela. Mais on y trouvera par tout bien des singularitez des lieux , & des peuples dont Mr. *Le Brun* parle.

ARTICLE VIII.

*Livres, dont on parlera dans le
XI. Volume.*

1. *Rélation d'un Voyage du LEVANT
fait par ordre du Roi (Louis XIV.)
par Mr. PITTON DE TOUR-
NEFORT. M DCC XVIII. A
Amsterdam. En 2. Volumes. in 4.
aux dépens de la Compagnie.*

JE ne mets que le titre de ce Livre, pour avertir qu'il est en vente, depuis quelque tems. Ce Volume s'est trouvé trop plein, par l'un des Extraits, qu'on ne pouvoit pas commodément partager; pour pouvoir y parler du Voyage de Mr. de Tournesfort, comme il le mérite. On le fera dans le Volume suivant.

2. *Lettres Anecdotes & Mémoires Historiques du Nonce VISCONTI, Cardinal préconisé & Ministre secret de Pie IV. au Concile de Trente, en Italien & en François. A Amsterdam. M DCC XVIII. chez les Freres Wetstein. en 2. voll. in 12.*

IL y a dans ce Recueil des Lettres & des Mémoires de conséquence, pour confirmer ce que le P. Paul Servite a dit des Intrigues de la Cour de Rome à Trente. On en parlera dans le Volume suivant.

On y verra aussi divers livres imprimés en Angleterre & ailleurs, dont on n'a pas encore pu parler.

ARTICLE IX.

Livres de Politique.

1. *Nouvelles Lettres de Mr. le Comte D'ESTRADES, contenant ses Ambassades & ses Négociations en Angleterre & en Hollande, depuis l'année M DC XXXVII. jusqu'au Traité de l'achat de Dunkercke, en l'année M DC LXII. A Amsterdam chez Bernard M DCC XVIII. in 12. pagg. 568. avec la Préface & l'Index.*

ON n'a pas donné, à la tête de ce Recueil, le titre de *Maréchal de France au Comte d'Estrades*, parce qu'il n'eut cette dignité qu'en M DC

LXXV. plus de douze ans après la dernière négociation, dont il est parlé dans ces Lettres. On a déjà vu plusieurs Volumes de Lettres, qu'il écrivit lors qu'il étoit Ambassadeur en Hollande, dont nous ne parlerons point. On dit qu'on en a retranché quelques endroits, où il n'étoit pas parlé avantageusement de diverses Personnes distinguées, en ces Provinces. Je ne les ai point examinées, & je n'en dirai rien.

On verra, dans celle-ci, qu'il fut employé, sous les Ministeres des Cardinaux de Richelieu & de Mazarin, pour les affaires que la France eut, depuis l'an M DC XXXVIII. avec l'Angleterre & la Hollande, jusqu'en M DC LXII. Quoi que ces Lettres ne se suivent pas toutes, on ne laisse pas d'en pouvoir tirer de grandes lumières, pour l'Histoire de ce tems-là; aussi bien que des Lettres, qui ont paru, avant celles-ci.

Il faut pourtant les lire, avec précaution, parce que les Ambassadeurs écrivent souvent des choses, qui ne sont pas exactement vraies; ou qui ne sont pas exprimées, comme il faut. Il y a ici une Lettre écrite de Wesel, hors de l'ordre du tems, qui est interée

ferée à la p. 144. & qui est datée du
12. Juin M DC LXXII. Le Com-
te d'Estrades louè le Roi Louis XIV.
du soin, qu'il avoit eu de faire passer
le Rhin à tout ce qui étoit nécessaire,
pour l'armée de France ; après quoi,
il lui donne des avis, pour pousser la
Conquête des Provinces-Unies, que
ce Prince avoit projetée. Il lui dit
p. 146. „ que par la prise d'Utrecht,
„ Sa Majesté reduira la Hollande à
„ ce qu'elle voudra, en ne perdant
„ pas de tems & envoyant un Corps
„ de Troupes, pour se saisir de Muy-
„ de ; où sont, dit-il, les Ecluses,
„ d'où elle pourra pousser jusqu'aux
„ portes d'Amsterdam, sans rien crain-
„ dre & l'obligera même à traiter. „
On attribua, en France, le peu de
succès qu'eurent depuis les armes du
Roi, à ce que cet avis ne fut pas sui-
vi ; faute de connoitre le terrain, qui
environne Amsterdam. Cela n'est pas
surprenant, pour ceux qui n'avoient ja-
mais été en cette ville ; mais il est é-
trange que le Comte d'Estrades, qui
avoit servi en Hollande, & qui y avoit
été Ambassadeur, ne fût pas deux
choses ; dont l'une est que, quoi qu'il
y ait en effet une Ecluse à Muyde, il
y en a aussi dans la Ville d'Amster-
dam,

dam ; qu'on n'avoit qu'à laisser ouvertes , quand la marée montoit , pour couvrir en peu d'heures tout le plat pais , sans qu'il fût possible de l'empêcher. La seconde est qu'il y a une digue , entre Amsterdam & Muyde , qu'il étoit très-facile de rompre , malgré les François , ce qui auroit fait le même effet. On prétend que le Prince de Condé avoit été d'avis de sacrifier quatre mille chevaux , en les envoyant à Amsterdam dès qu'Utrecht fut pris ; mais que le Maréchal de Turenne , qui connoissoit le pais , où il avoit servi étant jeune , dans l'Armée des Etats , fut d'un avis contraire , & que cela sauva Amsterdam. Mais si on avoit eu , dans cette ville , seulement le soin de fermer les portes , pour gagner quelques heures ; il est certain qu'on auroit noyé tout ce qui se seroit présentée devant la Ville.

A la page 147. il parle des villes de Hollande , comme soumises à l'autorité des Etats Généraux ; au lieu de dire des Etats de Hollande , à qui on ne donne pas le titre d'Etats Généraux , & qui sont les seuls Souverains de la Province. Il y a d'autres endroits , qui ne sont pas non plus exacts ; mais

il semble que le Traité de la vente de Dunkerke, que Charles II. Roi d'Angleterre fit à la France, est plus exact, parce que les instructions & la négociation y sont toutes entières. Ce fut le premier pas, que ce Prince fit contre les intérêts de l'Angleterre, & qui échauffa les Esprits contre lui.

2. *Lettres de Mr. FILTS MORITZ sur les affaires du tems & principalement sur celles d'Espagne, sous Philippe V. & les intrigues de la Princesse des Ursins. Traduites de l'Anglois par Mr. de Garnesai. Seconde Edition, augmentée d'une Réponse à ces Lettres. A Amsterdam, chez du Villard & Changuion, MDCC XVIII. in 12. pagg. 328. avec les Préfaces.*

ON fait assez que le nom de *Filtz Moritz* est un nom feint, que ce que l'on dit de cet Irlandois prétendu n'est qu'un Roman, & que ceci n'a jamais été composé en Anglois. Mais il faut considerer la matiere de ce Livre, qui a été imprimé en France, indépendamment de tout cela. Il est composé de huit Lettres, dont les six premières & la dernière roulent sur

cette question ; savoir , si la rénonciation solennelle , que le Roi Philippe V. a faite à la Couronne de France , pour lui & ses Enfans , est valide. C'est ce que la Paix d'Utrecht suppose , comme un fondement inébranlable. L'Auteur fait dire à un Jesuite & à un Jurisconsulte François , dans des Conférences qu'il a avec eux , tout ce qu'on peut dire , pour renverser cette supposition ; & les fait réfuter très-folidement par un Gentilhomme Espagnol , qu'il nomme *D. Diego de Lascuras* , avec qui il a aussi une Conférence. C'est le sujet des IV. premières Lettres. Dans les deux suivantes , l'Auteur , comme fortifié des raisons de *D. Diego* , embarrasse fort son Jesuite & un Gentilhomme du même parti. La VIII. Lettre est encore une conférence avec le Jurisconsulte , opposé à la validité de la rénonciation , où il a assurément du dessous.

Il y a , dans la VI. Lettre , une sorte de Prophetie , qui n'a pas encore eu tout à fait son accomplissement. Elle est à la page. 170. „ Vous entendrez parler , dit-on , du Cardinal *Alberoni*. Si vous apprenez un jour que les Espagnols sont très-puissans sur mer , qu'ils ont

„ qua-

„ quatre vint mille hommes , habil-
 „ lez, armez & payez ponctuellement ;
 „ alors vous changerez d'avis, sur les
 „ affaires de Mr. d'Orleans. „ On
 verra, dans l'Original, le reste de la Pro-
 phetie , qui prédit la chute de ce Mi-
 nistre Etranger en Espagne.

Dans la VII. Lettre, on trouve les
 Sommaires de certains Mémoires cu-
 rieux, sur l'Histoire d'Espagne, depuis
 l'an M DC XCVIII. On suppose
 qu'ils ont été écrits en Espagnol ; ils
 contiennent dix Livres, desquels on
 met ici le VII. entier, qui regarde les
 intrigues de la Princesse *des Ursins*. Il
 n'y a que les sommaires des autres.
 S'ils sont faits, comme on le dit, on
 feroit plaisir au Public de les lui com-
 muniquer.

A la fin, il y a une Lettre fort ai-
 gre, que l'on attribue à un Jesuite,
 contre ce Livre ; qu'il ne réfute néan-
 moins, par aucune bonne raison. Il
 y a même des traits fort piquants, con-
 tre Mr. le Regent de France, en fei-
 gnant de le louer. On trouve mauvais
 que l'on dise que si Louis XV. ve-
 noit à mourir, la Couronne appartiend-
 roit à Mr. le Duc d'Orleans ; mais
 on devroit se souvenir que c'a été le

sentiment de Louis XIV. qui l'a dit à ce Prince, peu avant que de mourir; pour ne pas dire, que c'est une conséquence nécessaire de la Paix d'Utrecht.

3. *Discours sur la POLYSYNODIE, où l'on démontre que la PolySynodie, ou pluralité de Conseils, est la forme de Ministère la plus avantageuse, pour un Roi & pour son Royaume. Par Mr. l'Abbé de St. PIERRE, ci-devant de l'Académie Française. A Amsterdam chez les mêmes, in 12. pagg. 268.*

MR. l'Abbé de St. Pierre, s'est appliqué particulièrement à l'étude de la Politique, & s'est fait déjà connoître au Public, par son *Projet pour rendre la Paix perpétuelle en Europe*, en deux Volumes in 12. qu'il fit imprimer en M DCC XIII. & dont il a paru encore un depuis. On ne peut pas nier que le but de ce Livre ne soit très-bon; car qu'y a-t-il de meilleur que de vivre en paix, & de bannir la guerre de l'Europe, pour toujours? L'Auteur est fondé sur de bonnes raisons, mais dans l'état, où sont les

cho-

choses, c'est un Projet impraticable. On peut dire de l'Auteur ce que *Ciceron* * a dit de *Caton*: „ il dit son „ sentiment, comme dans la Répu- „ blique de *Platon*, & non comme „ parmi la lie de *Romulus*: *dicit tam- „ quam in Platonis πολιτεία, non tam- „ quam in Romuli fœce, sententiam.* „ Aussi a-t-il le sort de *Cassandre*, dont la Destinée avoit résolu qu'elle diroit toujours la Verité, mais que cette Prophetesse ne seroit jamais cruë de personne.

Dans ce Livre, il attaque le Gouvernement, qu'il nomme un *Visirat*, qui est, quand un seul Grand Ministre gouverne tout, comme il lui plait, & un autre qu'il appelle un *Demi-Visirat*, quand le Roi gouverne par le Conseil de trop peu de gens. La premiere sorte de gouvernement eut lieu sous *Louis XIII.* quand le Cardinal de *Richelieu* faisoit tout, & la seconde sous le regne de son Fils, qui ne se fioit qu'en très-peu de Ministres. Il en a omis une troisieme, que je nommerois un *Visirat & demi*, pour parler comme lui. Ce Gouvernement a été mis en usage, en matieres Eccle-

* *Lib. II. ad Atticum. Ep. I.*

siastiques, les dernières années du même Prince, quand son P. Confesseur le gouvernoit lui même absolument, & lui faisoit sacrifier son Royaume au Pape. Mr. l'Abbé de *St. Pierre* montre fort bien les inconveniens du *Visirat* & du *Demi-Visirat*, & au contraire les Avantages qu'il y auroit à gouverner le Royaume par plusieurs Conseils. Mais l'état, où est le Genre-Humain, ne permettra jamais que cette belle idée puisse être exécutée. On a même fait des affaires en France pour cela à nôtre Auteur, & l'Académie Françoisé l'a exclus de ses Séances, comme on le verra, par la Lettre qui est jointe à ce Traité. C'est là, encore un coup, le sort de *Cassandre*, que *tam vera dicebat, quam non credita.*

AVERTISSEMENT.

PLUSIEURS personnes m'ont souvent dit que je devois faire en sorte, qu'on imprimât un Index Général de la *Bibliothèque Universelle*, & un autre de la *Choisie*; parce qu'il n'étoit pas possible de retrouver, en tant de Volumes, ce qu'on y avoit lu, lors qu'on

Ancienne & Moderne. 465
qu'on souhaitoit de le relire. Cela a
été executé, depuis quelque tems,
quoi que j'aye oublié d'en avertir le
Public. On trouve deux petits Vo-
lumes in 12. qui contiennent ces deux
Index, chez les Freres *Wetstein.*

F I N

*Du X. Volume de la Bibliothèque
Anc. & Mod.*



AVERTISSEMENT

Le

I N D E X

Des principales Matières contenues
dans le X. Tome de la B.

A. & M.

A.

A msterdam, sa Maison de Ville. 267. ses Eglises. 268. ses maisons particulières. 269

Amur, rivière de Tartarie. 437. 440

Animaux preuves de la Sagesse, & de la Puissance de Dieu. 411. de quelles parties composés. 412. remarques sur l'Âme des Bêtes. lb.

& suiv.

Animaux, ne naissent point de la pourriture.

Anne, Duchesse de Bretagne. 318. épouse, par Procureur, le Roi des Romains. 321. se marie à Charles VIII. Roi de France. 321

Argan, rivière de Tartarie. 440

Aras, fleuve d'Arménie. 442

Arthur, fils d'Henri VII. Roi d'Angleterre. 282.

Épouse Catherine d'Arragon. 289. meurt. lbid.

Astori (Gio. Ant.) deux de ses Dissertations sur des Inscriptions Anciennes. 11

Asyles, leurs droits diminuez par Innocent VIII. 100

Aumônes, ne sauvent pas, sans les vertus Chrétiennes. 140. & suiv.

B.

Benoît de Gaiette, voyez Boniface VIII.

Bertius (Pierre) son livre des digues & des Ponts. 13

Bêtes, plus heureuses que les hommes, selon Menandre. 246

Boileau, passage où ce Poète se trompe. 240.

Historiographe, 243. rimoit difficilement. 243.

lisoit

I N D E X.

- lisoit peu les Poëtes Grecs. 247. attaque les
 Jesuites. 260. & suiv.
 Boniface VIII. sa vie au long 32. & suiv. ses né-
 gotiations. 33. & suiv. division des Cardinaux
 après la mort de Nicolas IV. 36. son élection.
 47. son Pontificat. 48. & suiv. bien & mal
 qu'on a dit de lui. 54. 123. affaires de son
 Pontificat. 58. & suiv. Guelfe violent. 78. se
 brouille avec Philippe le Bel, Roi de France.
 89. & suiv. suites de cette affaire. Ibid. Let-
 tres qu'ils s'écrivirent. 92. & 100. les préten-
 sions de Boniface sur les Couronnes. 102. &
 suiv. appel de ses Censures au Concile. 110.
 sa prise. 215. & suiv. sa mort. 119
 Bossio (Girolamo) ses traitez de Toga, de Lato
 Clavo & de Sistro &c. 22. & suiv.
 Bret (Charles le) son livre de l'ordre des juge-
 mens particuliers. 16
 Brigand, bon Brigand, pourquoi pardonné. 172.
 & suiv.
C.
C Alliacbi (Nicolas) son Livre des Mimes &
 des Pantomimes. 9. & suiv.
 Caspienne mer, sa figure. 441
 Celestin V. son Pontificat. 39. & suiv. son abdi-
 cation. 46. & suiv.
 Charité, comment elle couvre les pechez. 141.
 & suiv.
 Charles d'Autriche, engagé avec une fille de Hen-
 ri VII. 310. & suiv.
 Charles VIII. Roi de France, sa Politique & ses
 démêlez avec l'Angleterre. 313. & suiv. atta-
 que la Bretagne. 316. se marie à Anne Duc. de
 Bretagne. 321. traite avec l'Angleterre. 323.
 & suiv.
 Charles de Valois, appelé en Italie, par le Pape.
 85. ce qu'il y fit. 86. & suiv.
 Chelminar, Palais de Persepolis. 445. ses bas re-
 liefs. 448
 Christianisme nullement fanatique. 184
 Cirino

I N D E X.

- Cirino* (*André*) son livre de la Ville de Rome. 2. & *suiv.*
- Clement*, ce qu'il dit du Phénix examiné. 420. & *suiv.*
- Colombe* (*Agapet*) l'action de la femme. 82
- Colonnes*, se brouillent avec *Boniface VIII.* 67. & *suiv.* 75. & *suiv.*
- Concordances*, Projet de nouvelles *Concordances* Grecques. 397. 403. & *suiv.*
- Conversion*, que l'homme n'est pas incapable de se convertir. 152. & *suiv.* qu'il y travaille avec Dieu. 154. & *suiv.*
- Critique*, qualité d'une bonne Critique. 254
- Cynsius* (*André*) sa Dissertation de la Nuit. 13
- Cymbale*, ce que c'étoit. 25. & *suiv.*
- D.
- D** *Asurie*, province de *Tartarie.* 440
- Décretales*, le Livre VI. publié par *Boniface VIII.* 73
- Descartes*, jugement qu'en faisoit Mr. de *Fenelon* Archev. de *Cambrai.* 204
- Dieu*, ses actions ne sont pas nécessaires, mais libres. 207. & *suiv.* 210. & *suiv.*
- Dieu*, comment il contient *eminemment* toutes choses. 197. en quoi consiste son véritable culte. 200
- E.
- E** *Loquence*, remarques sur cette manière. 217
- F.
- F** *Foi* inséparable des *Oeuvres*, comment elle se sauve. 128. & *suiv.* 132
- la *Foi* & la *Raison* ne se contredisent pas. 202
- Fraticelles.* 77
- G.
- G** *Amron*, Ville sur le Golfe *Perlique.* 450
- Grec* établi en *Asie* & en *Egypte.* 369. devient la Langue de quelques *Juifs.* *Ibid.* & *suiv.*
- Groseliers* de *Moscovie.* 438
- H. Hal.

I N D E X.

- H** *Alcyons*, fable débitée sur leur sujet. 429
- H** *Hellenistique* (Langue) improprement ainsi nommée. 375
- H** *Hebraïque* (Langue) corrompue en Chaldée. 367. n'étoit pas entendue de tous les Juifs au retour de la Captivité. 368. & suiv.
- H** *Henri VII.* Roi d'Angleterre, son regne. 272. & suiv. histoire de ce qui se passa sous ce regne, en Angleterre. *Ibid.* son caractère. 273. & suiv. ne veut point mêler ses droits, avec ceux de la Maison d'*Torck*. 274. & suiv. reconnu par le Parlement. 276. confirmé par une Bulle. 277. son mariage avec *Elisabeth d'Torck*. 278. 293. vainc *Lovel* & les *Straffords*. 281. la rébellion de *Waerbeek* contre lui. 285. & suiv. défait le Lord *Audley*. 288. ses extorsions. 290. traite avec *Philippe d'Autriche*. 292. 308. veut marier une de ses filles, avec *Charles d'Autriche*. 293. son traité avec les Rois de *Castille*. 299. traité de son mariage avec *Marguerite d'Autriche*. 309. ses démêlez avec la *Bretagne* & la *France*. 313. & suiv. sa conduite envers la *Bretagne*. 317. & suiv. 327. & suiv. Son avarice. 317. & suiv. 341. ses alliances. 320. 334. fait la paix, avec *Charles VIII.* Roi de *France*. 324. 343. ses affaires avec l'*Ecosse*. 348. & suiv. marie sa fille aînée avec le Roi d'*Ecosse*. 353
- H** *Henri*, second fils de *Henri VII.* Roi d'*Angleterre*, déclaré Prince de *Galles*. 289. se marie avec la *Veuve* de son Frère. 290. 302. & suiv.
- H** *Historiens Catholiques*, s'ils doivent dissimuler le mal qu'on dit des Papes. 122. & suiv.
- H** *Huet* (P. Daniel) sa vie. 225. & suiv.
- J** *Enifsa*, riviere de *Tartarie*. 440
- J** *Jesus-Christ* ne sauve point, par ses mérites, ceux qui vivent mal. 144. & suiv.
- I** *Immunités du Clergé*. 165
- Infini,

I X N D E X I

Infini, qu'il ne peut y en avoir qu'un. 264
 Insectes ne naissent pas de la pourriture. 431
 Interdits réméraires & injustes. 61
 Job, passage de son livre, où l'on croit mal à propos qu'il parle du Phénix. 425. & suiv.
 Jonas, Rabbin de Cordouë, Grammairien Juif. 407
 Ispahan, Capitale de la Perse. 443
 Jubilé par qui institué, 79. célébré sous Boniface VIII. 80. & suiv.
 Juda, Rabbin de Fez, Grammairien. 406
 Juifs, leurs anciens Grammairiens. 405
 Justification mal entendue, 149. comment il faut l'entendre. 150

K Ircher (Conrad) examen de la Concordance des LXX. 377. & suiv.
 Kur, fleuve d'Arménie. 442

L Aireffe (Gerard de) Peintre fameux. 263
 Liberté de l'homme prouvée. 135. 136. & suiv.

Licorne, animal fabuleux. 410
 St. Louis, Roi de France, sa canonization. 71. & suiv.

Lucain, plus estimé que Virgile, par quelques Poëtes François. 1230

M Agio (Girolamo) sa vie & ses Ouvrages. 17. & suiv.

Marsigli (Mr. le Comte de) sa Dissertation sur le Pont de Trajan. 74

Mongules, peuples de Tartarie. 400

St. Michel l'Archange, port de Moscovie. 436. & suiv.

Moïse Hacchohen, Grammairien Juif. 406

Moscovie, étendue de l'Empire des Moscovites. 431

Obstination à défendre des absurditez censurées. 408

Oiseaux,

I N D E X.

Oiseaux, remarques sur les Oiseaux. 417. & suiv.
 fabuleux. 419. & suiv.
 Ostiaques peuples de Tartarie. 440
 Ouvriers qui sont les derniers envoyez à tra-
 vailler à la Vigne, quels ils sont. 177. & suiv.

P.

Pape, un grand Pape, ce que c'est. 125. & suiv.
 Parabole de la Vigne expliquée. 177. & suiv.
 Paraphrases Chaldaïques du V. T. quand elles
 commencerent. 369
 St. Paul & St. Jaques conciliez. 130
 Peres de l'Eglise, si l'on doit se fier en tout, à
 ce qu'ils disent. 423. & suiv.
 Petan (Paul) son recueil d'Antiquitez. 15
 Phénix, remarques sur sa fable. 420. & suiv.
 Philippe, Archiduc d'Autriche, son traité avec
 Henri VII. 292. 308. meurt en Espagne. 292
 Pierre de Murrôn, élu Pape. 38
 Poësie Française, en quoi elle consiste. 223
 Poissons de la mer des Indes. 414. & suiv.
 Port-Royal des Champs, aventure arrivée en ce
 Monastere. 258
 Profession du Christianisme ne sauve pas. 134.
 & suiv.
 Pucelle, particularitez concernant ce Poëme. 248.
 & suiv.

R.

Remore, poisson fabuleux. 416
 Repentance tardive, le danger qu'il y a à
 differer la repentance. 172. & suiv. 175. & suiv.
 Repentance véritable, en quoi elle consiste. 165
 Roccha (Angelo) son traité des cloches. 21

S.

Samojedes, peuples de Moscovie. 486. & suiv.
 Saumaise (Claude) son livre de Secretariis. 7.
 & suiv.
 Septante Interpres ont eu trop de complaisan-
 ce, pour quelques opinions Payennes. 427
 Sep-

I N D E X.

Septante Intt. usage qu'on peut faire de leur
 version. 370. & suiv. leur style. 374. Con-
 cordances de leur Version. 377. 380. son usa-
 ge pour l'explication du N. T. 379. Edition
 des LXX. chez Wetzel. 399
 Sicile, affaires concernant ce Royaume, sous
 Boniface VIII. 62. & suiv. 67
 Simnel (Lambert) sa rebellion contre Henri VII.
 Roi d'Angleterre. 283
 Sirenes, poissons fabuleux. 416
 Sistre, ce que c'estoit. 23. & suiv.
 Spinosisme, secte de menteurs. 182

T.

T Rommus (Abraham) les Concordances
 Greques de l'A. T. 350. & suiv. ce
 qu'il trouve à redire à celles de Kircher. 383.
 & suiv. disposition de la sienne. Ibid. & suiv.
 386. & suiv. defense de Kircher, contre lui,
 par Mr. Gagnier. 391. & suiv. defense de Mr.
 Trommius. 395. & suiv.
 Tunguses, peuples de Tartarie. 440

V.

V Arin (Jean) Monetaire François. 242
 Verole, petite Verole, si elle a été connue
 des Anciens. 227
 Viperes, leur Venin. 431

W.

W Arwick (Comte de) détenu par Henri
 VII. 282. & suiv. imposteur, qui prend
 son nom. 283. & suiv. décapité. 289
 Waerbeek (Perkin) sa rebellion contre Henri VII.
 Roi d'Angleterre. 285. & suiv. reconnu pour
 Duc d'Yorck. 287. abandonne ses troupes,
 mis en prison & pendu. 289

F I N

De l'Index du X. Tome de la
 Bibliothèque A. & M.

